BTP Diagnostics

Pré-Rapport du 05/03/2025 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante

(listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)



Numéro de rapport :	C-DI35-2024-30-234445-209
Date du rapport :	05/03/2025
Date de visite :	16/07/2024

ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT PRECEDENT DU 31/07/2024

CONCLUSION DU RAPPORT

➔ **Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré :**

- des matériaux et produits de la liste A ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Panneaux et plaques (2ème sous-sol - 209.S2.02)
Calorifuge (enveloppe+isolant) (2ème sous-sol - 209.S2.12)
Panneaux et plaques (Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; Rez de chaussée - 209.00.64; 1er sous-sol - 209.S1.14)
Panneaux et plaques (Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.08; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c)
Calorifuge (Enveloppe+isolant) (1er sous-sol - 209.S1.33)
Flocage (1er sous-sol - 209.S1.44)
Panneaux et plaques (1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41; 1er sous-sol - 209.S1.42)
Panneaux et plaques (Rez de chaussée - 209.00.27)

- des matériaux et produits de la liste A ayant déjà fait l'objet d'analyse, statués ne contenant pas d'amiante :
Panneaux et plaques (Sous-sol 2 - 209.S2.06)

➔ **Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré :**

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
Dalle de sol blanche+colle (2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15d) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalle de sol en 2eme couche (2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduit en fibres-ciment (Rez de chaussée - 209.00.41; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.14a) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Panneaux de cloisons en fibres-ciments (Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée -

209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduit en fibres-ciment (1er sous-sol - 209.S1.33) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalle de sol+colle (Rez de chaussée - 209.00.21) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalle de sol (Rez de chaussée - 209.00.19) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Fourreau en fibres-ciment (1er sous-sol - 209.S1.29) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
Conduit de ventilation en fibres-ciments (Extérieur - Toiture) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits de la liste B ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Dalle de sol beige (2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c; 2ème sous-sol - 209.S2.15d)
Dalle de sol beige (2ème sous-sol - 209.S2.15a)
Dalle de sol blanche (2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c)
Dalle de sol beige (2ème sous-sol - 209.S2.15)
Enduit à base de ciment projeté (1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14a)
Enduit à base de plâtre projeté (2eme sous-sol - Plenums; 1er sous-sol - Plenums; Rez de chaussée - Plenums)
Dalle de sol (1er sous-sol - 209.S1.24b)
Dalle de sol grise (1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c)
Enveloppe calorifuge alu (1er sous-sol - 209.S1.46)
Dalle de sol (Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83)
Dalle de sol orangée (Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c)
Enveloppe calorifuge (Rez de chaussée - Plenums)
Dalle de sol (Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.38bis)
Dalle de sol beige (Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter)
Dalle de sol (Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.55)
Enveloppe calorifuge (1er sous-sol - 209.S1.29)

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B")
Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Informations du bien concerné	
Adresse	**Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable** **1625 route de sainte-anne** **29280 PLOUZANE** **209 - Blaise Pascal**

Propriétaire	Ifremer Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable 1625 route de sainte-anne 29280 PLOUZANE
Opérateur de repérage	Aymeric CANEVET
Norme utilisée : NF X 46-020 : Aout 2017	

CONCLUSION DÉTAILLÉE DU REPÉRAGE 5

OBJET DE LA MISSION 17

CADRE RÉGLEMENTAIRE / PROGRAMME DE REPÉRAGE 17

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION 18

PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE 19

ENSEMBLE DES ZPSO IDENTIFIÉES 34

VALIDATION DU REPÉRAGE 57

PLAN(S) DE LOCALISATION 61

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES / MÉTHODOLOGIE 69

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MPCA 71

SYNTHESE ET PV DES ANALYSES LABORATOIRE 78

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ 208

CERTIFICATION DE COMPÉTENCE 210

AUTRES DOCUMENTS 211

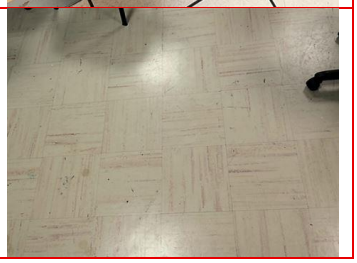
CONCLUSION DÉTAILLÉE DU REPÉRAGE

LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS DE LA LISTE A CONTENANT DE L'AMIANTE

ZPSO	Localisation		Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	État de dégradation	Photo
Néant					

LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE

ZPSO	Localisation		Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	État de dégradation	Photo
ZPSO-001a	2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher technique	Dalle de sol blanche+colle	EP (Z-II-RF)	
ZPSO-008a	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03	Plancher	Dalle de sol en 2eme couche	EP (Z-III-RF)	
ZPSO-023a	Rez de chaussée - 209.00.41; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.14a	Conduit	Conduit en fibres-ciment	EP (Z-III-RF)	

ZPSO	Localisation		Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	État de dégradation	Photo
ZPSO-034a	Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19	Cloison	Panneaux de cloisons en fibres-ciments	EP (Z-II-RF)	
ZPSO-040a	1er sous-sol - 209.S1.33	Conduit	Conduit en fibres-ciment	EP (Z-III-RF)	
ZPSO-080a	Rez de chaussée - 209.00.21	Plancher	Dalle de sol+colle	EP (Z-III-RF)	
ZPSO-081a	Rez de chaussée - 209.00.19	Plancher	Dalle de sol	EP (Z-III-RF)	

ZPSO	Localisation		Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	État de dégradation	Photo
ZPSO-086a	1er sous-sol - 209.S1.29	Conduits	Fourreau en fibres-ciment	EP (Z-III-RF)	
ZPSO-095a	Extérieur - Toiture	Sortie en toiture (à l'intérieur d'un conduit PVC)	Conduit de ventilation en fibres-ciments	EP (Z-III-RF)	

Autres matériaux ou produits contenant de l'amiante n'entrant pas dans le cadre de la présente mission portés à la connaissance de l'opérateur

il a été repéré :

- des matériaux et produits hors liste A et B contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
Colle de faïence (Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

- des matériaux et produits hors liste A et B contenant de l'amiante sur anciennes analyses (voir rat 7258714/s1.1.3.r) :
Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) (Sous-sol 2 - 209.S2.06) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

- des matériaux et produits hors liste A et B ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple en 2eme couche (2ème sous-sol - 209.S2.15)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (2ème sous-sol - 209.S2.19)
Moquette (2ème sous-sol - 209.S2.15c)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15d)
Peinture de sol (2ème sous-sol - 209.S2.15a)
Colle bitumineuse plot plancher tech. (2ème sous-sol - 209.S2.15a)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.06; 2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19; 2ème sous-sol - 209.S2.19bis; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c; 2ème sous-sol - 209.S2.15d)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (2ème sous-sol - 209.S2.02)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19; 2ème sous-sol - 209.S2.19bis)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (1er sous-sol - 209.S1.14)

Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (1er sous-sol - 209.S1.01; 1er sous-sol - 209.S1.02; 1er sous-sol - 209.S1.14)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (1er sous-sol - 209.S1.04; 1er sous-sol - 209.S1.05; 1er sous-sol - 209.S1.07; 1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.09; 1er sous-sol - 209.S1.10; 1er sous-sol - 209.S1.11; 1er sous-sol - 209.S1.12; 1er sous-sol - 209.S1.13; 1er sous-sol - 209.S1.14; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.27; 1er sous-sol - 209.S1.28; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c)
Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) (1er sous-sol - 209.S1.24a)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (1er sous-sol - 209.S1.04; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c)
Peinture de sol (1er sous-sol - 209.S1.12; 1er sous-sol - 209.S1.33; 1er sous-sol - 209.S1.34; 1er sous-sol - 209.S1.36)
Enduit à base de ciment lissé ou taloché (1er sous-sol - 209.S1.33; 1er sous-sol - 209.S1.34; 1er sous-sol - 209.S1.36)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (1er sous-sol - 209.S1.08)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - 209.00.01; Rez de chaussée - 209.00.02; 1er sous-sol - 209.S1.01; 1er sous-sol - 209.S1.02)
Peinture de sol (1er sous-sol - 209.S1.43; 1er sous-sol - 209.S1.46)
Enduit à base de ciment lissé ou taloché (1er sous-sol - 209.S1.43; 1er sous-sol - 209.S1.46)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.42)
Colle de carrelage (1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41)
Colle de carrelage (1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41)
Colle de faïence (1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39)
Bandes calicot (1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41; 1er sous-sol - 209.S1.42; 1er sous-sol - 209.S1.46)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (1er sous-sol - 209.S1.37)
Peinture de sol (Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83)
Colle marron plot plancher tech. (Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83)
Bandes calicot (Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.16a)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - 209.00.02; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.20; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.64; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83; Rez de chaussée - 209.00.38bis)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.64)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - 209.00.01; Rez de chaussée - 209.00.02; Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.64)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (Rez de chaussée - 209.00.08)
Colle non bitumineuse (Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis)
Colle non bitumineuse (Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.38bis)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.70bis)
Peinture de sol (Rez de chaussée - 209.00.42)
Joint de dilatation et d'assemblage (Rez de chaussée - 209.00.42; Rez de chaussée - 209.00.49)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.47bis)
Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple (Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.07; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.09; Rez de chaussée - 209.00.10; Rez de chaussée - 209.00.11; Rez de chaussée - 209.00.12; Rez de chaussée - 209.00.13; Rez de chaussée - 209.00.14; Rez de chaussée - 209.00.15; Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.17; Rez de chaussée - 209.00.18; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.20; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.25; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.30; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.34; Rez de chaussée - 209.00.35; Rez de chaussée - 209.00.36; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.38; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.42; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.50; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.58; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; Rez de chaussée - 209.00.63; Rez de chaussée - 209.00.65; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.71; Rez de chaussée - 209.00.72; Rez de chaussée - 209.00.73; Rez de chaussée - 209.00.74; Rez de chaussée - 209.00.77; Rez de chaussée - 209.00.78; Rez de chaussée - 209.00.79; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.70bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter; Rez de chaussée - 209.00.70a; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; Rez de chaussée - 209.00.51bis; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c)
Colle bitumineuse plot plancher tech. (Rez de chaussée - 209.00.21)
Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure (Extérieur - Façades)
Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) (Extérieur - Façades)
Joint de pierre (Extérieur - Façades)
Peinture de sol (Rez de chaussée - 209.00.20)
Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Rez de chaussée - 209.00.20)

Observations diverses / Réserves
Néant

Dans le tableau ci-dessous, les locaux, ouvrages et parties d'ouvrages qui sont compris dans le programme de repérage établi par

l'opérateur et qui n'ont pu être investigués le jour du repérage :

Liste des locaux et/ou ouvrages et/ ou parties d'ouvrages non visités ou non accessible

Localisation	Ouvrage / partie d'ouvrage	Motif
2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher sous plancher technique	Impossibilité d'investigation approfondie sans dépose de l'ensemble du plancher technique

Rez de chaussée - 209.00.01, Rez de chaussée - 209.00.02, Rez de chaussée - 209.00.03, Rez de chaussée - 209.00.04, Rez de chaussée - 209.00.05, Rez de chaussée - 209.00.06, Rez de chaussée - 209.00.07, Rez de chaussée - 209.00.08, Rez de chaussée - 209.00.09, Rez de chaussée - 209.00.10, Rez de chaussée - 209.00.11, Rez de chaussée - 209.00.12, Rez de chaussée - 209.00.13, Rez de chaussée - 209.00.14, Rez de chaussée - 209.00.15, Rez de chaussée - 209.00.16, Rez de chaussée - 209.00.17, Rez de chaussée - 209.00.18, Rez de chaussée - 209.00.19, Rez de chaussée - 209.00.20, Rez de chaussée - 209.00.21, Rez de chaussée - 209.00.22, Rez de chaussée - 209.00.23, Rez de chaussée - 209.00.24, Rez de chaussée - 209.00.25, Rez de chaussée - 209.00.26, Rez de chaussée - 209.00.27, Rez de chaussée - 209.00.28, Rez de chaussée - 209.00.29, Rez de chaussée - 209.00.30, Rez de chaussée - 209.00.31, Rez de chaussée - 209.00.32, Rez de chaussée - 209.00.33, Rez de chaussée - 209.00.34, Rez de chaussée - 209.00.35, Rez de chaussée - 209.00.36, Rez de chaussée - 209.00.37, Rez de chaussée - 209.00.38, Rez de chaussée - 209.00.39, Rez de chaussée - 209.00.40, Rez de chaussée - 209.00.41, Rez de chaussée - 209.00.42, Rez de chaussée - 209.00.43, Rez de chaussée - 209.00.44, Rez de chaussée - 209.00.45, Rez de chaussée - 209.00.46, Rez de chaussée - 209.00.47, Rez de chaussée - 209.00.48, Rez de chaussée - 209.00.49, Rez de chaussée - 209.00.50, Rez de chaussée - 209.00.51, Rez de chaussée - 209.00.52, Rez de chaussée - 209.00.53, Rez de chaussée - 209.00.54, Rez de chaussée - 209.00.55, Rez de chaussée - 209.00.56, Rez de chaussée - 209.00.57, Rez de chaussée	**Eléments pouvant se trouver dans le plénum**	**Impossibilité d'investigation approfondie ans dépose de l'ensemble des faux-plafonds**

- 209.00.58, Rez de chaussée - 209.00.59, Rez de chaussée - 209.00.60, Rez de chaussée - 209.00.61, Rez de chaussée - 209.00.62, Rez de chaussée - 209.00.63, Rez de chaussée - 209.00.64, Rez de chaussée - 209.00.65, Rez de chaussée - 209.00.66, Rez de chaussée - 209.00.67, Rez de chaussée - 209.00.68, Rez de chaussée - 209.00.69, Rez de chaussée - 209.00.70, Rez de chaussée - 209.00.71, Rez de chaussée - 209.00.72, Rez de chaussée - 209.00.73, Rez de chaussée - 209.00.74, Rez de chaussée - 209.00.75, Rez de chaussée - 209.00.76, Rez de chaussée - 209.00.77, Rez de chaussée - 209.00.78, Rez de chaussée - 209.00.79, Rez de chaussée - 209.00.80, Rez de chaussée - 209.00.81, Rez de chaussée - 209.00.82, Rez de chaussée - 209.00.83, Rez de chaussée - 209.00.67bis, Rez de chaussée - 209.00.69bis, Rez de chaussée - 209.00.70bis, Rez de chaussée - 209.00.70ter, Rez de chaussée - 209.00.70a, Rez de chaussée - 209.00.47bis, Rez de chaussée - 209.00.46bis, Rez de chaussée - 209.00.51bis, Rez de chaussée - 209.00.16a, Rez de chaussée - 209.00.16b, Rez de chaussée - 209.00.16c, 1er sous-sol - 209.S1.01, 1er sous-sol - 209.S1.02, 1er sous-sol - 209.S1.03, 1er sous-sol - 209.S1.04, 1er sous-sol - 209.S1.05, 1er sous-sol - 209.S1.06, 1er sous-sol - 209.S1.07, 1er sous-sol - 209.S1.08, 1er sous-sol - 209.S1.09, 1er sous-sol - 209.S1.10, 1er sous-sol - 209.S1.11, 1er sous-sol - 209.S1.12, 1er sous-sol - 209.S1.13, 1er sous-sol - 209.S1.14, 1er sous-sol - 209.S1.15, 1er sous-sol - 209.S1.16, 1er sous-sol - 209.S1.17, 1er sous-sol - 209.S1.18, 1er sous-sol - 209.S1.19, 1er sous-sol - 209.S1.20, 1er sous-sol - 209.S1.21, 1er sous-sol - 209.S1.22, 1er sous-sol - 209.S1.23, 1er sous-sol - 209.S1.24, 1er sous-sol - 209.S1.25,		

Localisation	Ouvrage / partie d'ouvrage	Motif
1er sous-sol - 209.S1.26, 1er sous-sol - 209.S1.27, 1er sous-sol - 209.S1.28, 1er sous-sol - 209.S1.29, 1er sous-sol - 209.S1.30, 1er sous-sol - 209.S1.31, 1er sous-sol - 209.S1.32, 1er sous-sol - 209.S1.33, 1er sous-sol - 209.S1.34, 1er sous-sol - 209.S1.35, 1er sous-sol - 209.S1.36, 1er sous-sol - 209.S1.37, 1er sous-sol - 209.S1.38, 1er sous-sol - 209.S1.39, 1er sous-sol - 209.S1.40, 1er sous-sol - 209.S1.41, 1er sous-sol - 209.S1.42, 1er sous-sol - 209.S1.43, 1er sous-sol - 209.S1.44, 1er sous-sol - 209.S1.45, 1er sous-sol - 209.S1.46, 1er sous-sol - 209.S1.04a, 1er sous-sol - 209.S1.04b, 1er sous-sol - 209.S1.04c, 1er sous-sol - 209.S1.04f, 1er sous-sol - 209.S1.04d, 1er sous-sol - 209.S1.04e, 1er sous-sol - 209.S1.04g, 1er sous-sol - 209.S1.24a, 1er sous-sol - 209.S1.24b, 1er sous-sol - 209.S1.24c, 2ème sous-sol - 209.S2.02, 2ème sous-sol - 209.S2.03, 2ème sous-sol - 209.S2.04, 2ème sous-sol - 209.S2.05, 2ème sous-sol - 209.S2.06, 2ème sous-sol - 209.S2.08, 2ème sous-sol - 209.S2.12, 2ème sous-sol - 209.S2.13, 2ème sous-sol - 209.S2.14, 2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.16, 2ème sous-sol - 209.S2.18, 2ème sous-sol - 209.S2.19, 2ème sous-sol - 209.S2.20, 2ème sous-sol - 209.S2.19bis, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d, 2ème sous-sol - 209.S2.14a, 2ème sous-sol - 209.S2.14b		
1er sous-sol - 209.S1.33	Porte coupe-feu	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Rez de chaussée - 209.00.01, Rez de chaussée - 209.00.02, Rez de chaussée - 209.00.03, Rez de chaussée - 209.00.04, Rez de chaussée - 209.00.05, Rez de chaussée - 209.00.06, Rez de chaussée - 209.00.07, Rez de chaussée - 209.00.08, Rez de chaussée - 209.00.09, Rez de chaussée - 209.00.10, Rez de chaussée - 209.00.11, Rez de chaussée - 209.00.12, Rez de chaussée - 209.00.13, Rez de chaussée - 209.00.14, Rez de chaussée - 209.00.15, Rez de chaussée - 209.00.16, Rez de chaussée - 209.00.17, Rez de chaussée - 209.00.18, Rez de chaussée - 209.00.19, Rez de chaussée - 209.00.20, Rez de chaussée - 209.00.21, Rez de chaussée - 209.00.22, Rez de chaussée - 209.00.23, Rez de chaussée - 209.00.24, Rez de chaussée - 209.00.25, Rez de chaussée - 209.00.26, Rez de chaussée - 209.00.27, Rez de chaussée - 209.00.28, Rez de chaussée - 209.00.29, Rez de chaussée - 209.00.30, Rez de chaussée - 209.00.31, Rez de chaussée - 209.00.32, Rez de chaussée - 209.00.33, Rez de chaussée - 209.00.34, Rez de chaussée - 209.00.35, Rez de chaussée - 209.00.36, Rez de chaussée - 209.00.37, Rez de chaussée - 209.00.38, Rez de chaussée - 209.00.39, Rez de chaussée - 209.00.40, Rez de chaussée - 209.00.41, Rez de chaussée - 209.00.42, Rez de chaussée - 209.00.43, Rez de chaussée - 209.00.44, Rez de chaussée - 209.00.45, Rez de chaussée - 209.00.46, Rez de chaussée - 209.00.47, Rez de chaussée - 209.00.48, Rez de chaussée - 209.00.49, Rez de chaussée - 209.00.50, Rez de chaussée - 209.00.51, Rez de chaussée - 209.00.52, Rez de chaussée - 209.00.53, Rez de chaussée - 209.00.54, Rez de chaussée - 209.00.55, Rez de chaussée - 209.00.56, Rez de chaussée - 209.00.57, Rez de chaussée	Coffrage/doublage	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

- 209.00.58, Rez de chaussée - 209.00.59, Rez de chaussée - 209.00.60, Rez de chaussée - 209.00.61, Rez de chaussée - 209.00.62, Rez de chaussée - 209.00.63, Rez de chaussée - 209.00.64, Rez de chaussée - 209.00.65, Rez de chaussée - 209.00.66, Rez de chaussée - 209.00.67, Rez de chaussée - 209.00.68, Rez de chaussée - 209.00.69, Rez de chaussée - 209.00.70, Rez de chaussée - 209.00.71, Rez de chaussée - 209.00.72, Rez de chaussée - 209.00.73, Rez de chaussée - 209.00.74, Rez de chaussée - 209.00.75, Rez de chaussée - 209.00.76, Rez de chaussée - 209.00.77, Rez de chaussée - 209.00.78, Rez de chaussée - 209.00.79, Rez de chaussée - 209.00.80, Rez de chaussée - 209.00.81, Rez de chaussée - 209.00.82, Rez de chaussée - 209.00.83, Rez de chaussée - 209.00.67bis, Rez de chaussée - 209.00.69bis, Rez de chaussée - 209.00.70bis, Rez de chaussée - 209.00.70ter, Rez de chaussée - 209.00.70a, Rez de chaussée - 209.00.47bis, Rez de chaussée - 209.00.46bis, Rez de chaussée - 209.00.51bis, Rez de chaussée - 209.00.16a, Rez de chaussée - 209.00.16b, Rez de chaussée - 209.00.16c, 1er sous-sol - 209.S1.01, 1er sous-sol - 209.S1.02, 1er sous-sol - 209.S1.04, 1er sous-sol - 209.S1.05, 1er sous-sol - 209.S1.07, 1er sous-sol - 209.S1.08, 1er sous-sol - 209.S1.10, 1er sous-sol - 209.S1.11, 1er sous-sol - 209.S1.12, 1er sous-sol - 209.S1.13, 1er sous-sol - 209.S1.14, 1er sous-sol - 209.S1.15, 1er sous-sol - 209.S1.16, 1er sous-sol - 209.S1.17, 1er sous-sol - 209.S1.18, 1er sous-sol - 209.S1.19, 1er sous-sol - 209.S1.20, 1er sous-sol - 209.S1.21, 1er sous-sol - 209.S1.22, 1er sous-sol - 209.S1.23, 1er sous-sol - 209.S1.24, 1er sous-sol - 209.S1.25, 1er sous-sol - 209.S1.26, 1er sous-sol - 209.S1.27, 1er sous-sol - 209.S1.28,		

Localisation	Ouvrage / partie d'ouvrage	Motif
1er sous-sol - 209.S1.30, 1er sous-sol - 209.S1.31, 1er sous-sol - 209.S1.32, 1er sous-sol - 209.S1.33, 1er sous-sol - 209.S1.37, 1er sous-sol - 209.S1.38, 1er sous-sol - 209.S1.39, 1er sous-sol - 209.S1.40, 1er sous-sol - 209.S1.41, 1er sous-sol - 209.S1.42, 1er sous-sol - 209.S1.43, 1er sous-sol - 209.S1.44, 1er sous-sol - 209.S1.45, 1er sous-sol - 209.S1.46, 1er sous-sol - 209.S1.04a, 1er sous-sol - 209.S1.04b, 1er sous-sol - 209.S1.04c, 1er sous-sol - 209.S1.04f, 1er sous-sol - 209.S1.04d, 1er sous-sol - 209.S1.04e, 1er sous-sol - 209.S1.04g, 1er sous-sol - 209.S1.24a, 1er sous-sol - 209.S1.24b, 1er sous-sol - 209.S1.24c, 2ème sous-sol - 209.S2.02, 2ème sous-sol - 209.S2.03, 2ème sous-sol - 209.S2.06, 2ème sous-sol - 209.S2.12, 2ème sous-sol - 209.S2.13, 2ème sous-sol - 209.S2.14, 2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.18, 2ème sous-sol - 209.S2.19, 2ème sous-sol - 209.S2.20, 2ème sous-sol - 209.S2.19bis, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d, 2ème sous-sol - 209.S2.14a		

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B")

OBJET DE LA MISSION

La présente mission consiste à établir le **rapport de repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante établi à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)**
La mission confiée par le donneur d'ordre est réalisée dans le respect de la **norme NF X 46-020 : Aout 2017.**

Ce repérage a pour objectif de rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti, **accessibles sans travaux destructifs** et susceptibles de libérer des fibres d'amiante dans des conditions standards d'occupation des locaux. Il est basé sur les listes de matériaux et produits en annexe du code de la santé publique (annexe 13-9 – Listes A et B).
La mission de repérage inclut l'évaluation de l'état de conservation de ces matériaux et produits. Cela correspond à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau ou produit contenant de l'amiante (article L.1334-19 du Code de la Santé Publique).

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**
Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

Rappel réglementaire :
- *Articles L1334-12-1 et R1334-17, 18, 20, 21, 23, 26 à 29-3 et 29-5 du Code de la Santé Publique*
- *Arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.*
- *Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante ».*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

CADRE RÉGLEMENTAIRE / PROGRAMME DE REPÉRAGE

Le présent rapport porte **uniquement** sur les ouvrages et parties d'ouvrages des listes A et B, visible et accessible sans intervention destructive le jour de la visite.

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

Composant de la liste A à vérifier ou à sonder
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

Composant		Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
	Planchers.	Dalles de sol.
3. *Conduits, canalisations et équipements intérieurs*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits, enveloppes de calorifuges.
	Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage.
	Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes).
	Vide-ordures	Conduits.
4. *Eléments extérieurs*	Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION

Désignation du bien

Type de bien	Adresse	Bâtiment Étage	Référence cadastrale	Date de construction	Occupation des locaux
Autres	Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable 1625 route de sainte-anne 29280 PLOUZANE	209 - Blaise Pascal	Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC,	Date du permis de construire non connue	Occupé

Désignation du propriétaire / donneur d'ordre

	NOM Prénom	Adresse
Propriétaire	Ifremer	Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable 1625 route de sainte-anne 29280 PLOUZANE
Donneur d'ordre	Ifremer	Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable 1625 route de sainte-anne 29280 PLOUZANE
Accompagnateur	Sans accompagnateur	

Désignation de la société

Raison sociale	Adresse	SIRET	Assurance	N° et date
BTP DIAGNOSTICS	Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	901 305 763 00012	EUROMAF	7009368/S / 31/12/2025

Désignation du (des) opérateurs de repérage(s)

Fonction	Nom Prénom	Certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Aymeric CANEVET	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert, Le N° du certificat est CPDI5757 délivré le 23/09/2020 et expirant le 22/09/2027

Désignation du laboratoire

Raison sociale	Adresse	COFRAC
ITGA BREST	7 RUE CHARLES JOURDE 29200 BREST	1-6090 SIRET: 394 082 697 004 98

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du : 05/03/2025
Nombre de prélèvements : **125**
Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE

Liste des locaux visités

Niveaux	Locaux
Sous-sol 2	209.S2.01
Sous-sol 2	209.S2.02
Sous-sol 2	209.S2.03
Sous-sol 2	209.S2.04
Sous-sol 2	209.S2.05
Sous-sol 2	209.S2.06
Sous-sol 2	209.S2.07
Sous-sol 2	209.S2.08
Sous-sol 2	209.S2.09
Sous-sol 2	209.S2.10
Sous-sol 2	209.S2.11
Sous-sol 2	209.S2.12
Sous-sol 2	209.S2.13
Sous-sol 2	209.S2.14
Sous-sol 2	209.S2.14a
Sous-sol 2	209.S2.14b
Sous-sol 2	209.S2.15
Sous-sol 2	209.S2.15a
Sous-sol 2	209.S2.15b
Sous-sol 2	209.S2.15c
Sous-sol 2	209.S2.15d
Sous-sol 2	209.S2.16
Sous-sol 2	209.S2.17
Sous-sol 2	209.S2.18
Sous-sol 2	209.S2.19
Sous-sol 2	209.S2.19Bis
Sous-sol 2	209.S2.20
Sous-sol 2	209.S2.21
Sou-sol 1	209.S1.01
Sou-sol 1	209.S1.02
Sou-sol 1	209.S1.03
Sou-sol 1	209.S1.04
Sou-sol 1	209.S1.04a
Sou-sol 1	209.S1.04b
Sou-sol 1	209.S1.04c
Sou-sol 1	209.S1.04d
Sou-sol 1	209.S1.04e
Sou-sol 1	209.S1.04f
Sou-sol 1	209.S1.04g
Sou-sol 1	209.S1.05
Sou-sol 1	209.S1.06
Sou-sol 1	209.S1.07
Sou-sol 1	209.S1.08

Niveaux	Locaux
Sou-sol 1	209.S1.09
Sou-sol 1	209.S1.10
Sou-sol 1	209.S1.11
Sou-sol 1	209.S1.12
Sou-sol 1	209.S1.13
Sou-sol 1	209.S1.14
Sou-sol 1	209.S1.15
Sou-sol 1	209.S1.16
Sou-sol 1	209.S1.17
Sou-sol 1	209.S1.18
Sou-sol 1	209.S1.19
Sou-sol 1	209.S1.20
Sou-sol 1	209.S1.21
Sou-sol 1	209.S1.22
Sou-sol 1	209.S1.23
Sou-sol 1	209.S1.24
Sou-sol 1	209.S1.24a
Sou-sol 1	209.S1.24b
Sou-sol 1	209.S1.24c
Sou-sol 1	209.S1.25
Sou-sol 1	209.S1.26
Sou-sol 1	209.S1.27
Sou-sol 1	209.S1.28
Sou-sol 1	209.S1.29
Sou-sol 1	209.S1.30
Sou-sol 1	209.S1.31
Sou-sol 1	209.S1.32
Sou-sol 1	209.S1.33
Sou-sol 1	209.S1.34
Sou-sol 1	209.S1.35
Sou-sol 1	209.S1.36
Sou-sol 1	209.S1.37
Sou-sol 1	209.S1.38
Sou-sol 1	209.S1.39
Sou-sol 1	209.S1.40
Sou-sol 1	209.S1.41
Sou-sol 1	209.S1.42
Sou-sol 1	209.S1.43
Sou-sol 1	209.S1.44
Sou-sol 1	209.S1.45
Sou-sol 1	209.S1.46
RDC	209.00.01
RDC	209.00.02
RDC	209.00.03
RDC	209.00.04
RDC	209.00.05
RDC	209.00.06
RDC	209.00.07
RDC	209.00.08

Niveaux	Locaux
RDC	209.00.09
RDC	209.00.10
RDC	209.00.11
RDC	209.00.12
RDC	209.00.13
RDC	209.00.14
RDC	209.00.15
RDC	209.00.16
RDC	209.00.16a
RDC	209.00.16b
RDC	209.00.17
RDC	209.00.18
RDC	209.00.19
RDC	209.00.20
RDC	209.00.21
RDC	209.00.22
RDC	209.00.23
RDC	209.00.24
RDC	209.00.25
RDC	209.00.26
RDC	209.00.27
RDC	209.00.28
RDC	209.00.29
RDC	209.00.30
RDC	209.00.31
RDC	209.00.32
RDC	209.00.33
RDC	209.00.34
RDC	209.00.35
RDC	209.00.36
RDC	209.00.37
RDC	209.00.38
RDC	209.00.38bis
RDC	209.00.39
RDC	209.00.40
RDC	209.00.41
RDC	209.00.42
RDC	209.00.43
RDC	209.00.44
RDC	209.00.45
RDC	209.00.46
RDC	209.00.47
RDC	209.00.47Bis
RDC	209.00.48
RDC	209.00.49
RDC	209.00.50
RDC	209.00.51
RDC	209.00.51Bis
RDC	209.00.52

Niveaux	Locaux
RDC	209.00.53
RDC	209.00.54
RDC	209.00.55
RDC	209.00.56
RDC	209.00.57
RDC	209.00.58
RDC	209.00.59
RDC	209.00.60
RDC	209.00.61
RDC	209.00.62
RDC	209.00.63
RDC	209.00.64
RDC	209.00.65
RDC	209.00.66
RDC	209.00.67
RDC	209.00.68
RDC	209.00.69
RDC	209.00.69Bis
RDC	209.00.70
RDC	209.00.70Bis
RDC	209.00.70Ter
RDC	209.00.71
RDC	209.00.72
RDC	209.00.73
RDC	209.00.74
RDC	209.00.75
RDC	209.00.76
RDC	209.00.77
RDC	209.00.78
RDC	209.00.79
RDC	209.00.80
RDC	209.00.81
RDC	209.00.82
RDC	209.00.83
Sous-sol 1	209B.S1.00
Sous-sol 1	209B.S1.01
Sous-sol 1	209B.S1.02
Sous-sol 1	209B.S1.03
RDC	209B.00.00
RDC	209B.00.01
RDC	209B.00.02
RDC	209B.00.03
RDC	209B.00.04
RDC	209B.00.05
RDC	209B.00.06
Extérieur	Façades
Extérieur	Toiture

Liste des locaux non visités

Localisation	Partie du local	Motif
2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher sous plancher technique	Impossibilité d'investigation approfondie sans dépose de l'ensemble du plancher technique

Rez de chaussée - 209.00.01, Rez de chaussée - 209.00.02, Rez de chaussée - 209.00.03, Rez de chaussée - 209.00.04, Rez de chaussée - 209.00.05, Rez de chaussée - 209.00.06, Rez de chaussée - 209.00.07, Rez de chaussée - 209.00.08, Rez de chaussée - 209.00.09, Rez de chaussée - 209.00.10, Rez de chaussée - 209.00.11, Rez de chaussée - 209.00.12, Rez de chaussée - 209.00.13, Rez de chaussée - 209.00.14, Rez de chaussée - 209.00.15, Rez de chaussée - 209.00.16, Rez de chaussée - 209.00.17, Rez de chaussée - 209.00.18, Rez de chaussée - 209.00.19, Rez de chaussée - 209.00.20, Rez de chaussée - 209.00.21, Rez de chaussée - 209.00.22, Rez de chaussée - 209.00.23, Rez de chaussée - 209.00.24, Rez de chaussée - 209.00.25, Rez de chaussée - 209.00.26, Rez de chaussée - 209.00.27, Rez de chaussée - 209.00.28, Rez de chaussée - 209.00.29, Rez de chaussée - 209.00.30, Rez de chaussée - 209.00.31, Rez de chaussée - 209.00.32, Rez de chaussée - 209.00.33, Rez de chaussée - 209.00.34, Rez de chaussée - 209.00.35, Rez de chaussée - 209.00.36, Rez de	Eléments pouvant se trouver dans le plénum	Impossibilité d'investigation approfondie ans dépose de l'ensemble des faux-plafonds

chaussée - 209.00.37, Rez de chaussée - 209.00.38, Rez de chaussée - 209.00.39, Rez de chaussée - 209.00.40, Rez de chaussée - 209.00.41, Rez de chaussée - 209.00.42, Rez de chaussée - 209.00.43, Rez de chaussée - 209.00.44, Rez de chaussée - 209.00.45, Rez de chaussée - 209.00.46, Rez de chaussée - 209.00.47, Rez de chaussée - 209.00.48, Rez de chaussée - 209.00.49, Rez de chaussée - 209.00.50, Rez de chaussée - 209.00.51, Rez de chaussée - 209.00.52, Rez de chaussée - 209.00.53, Rez de chaussée - 209.00.54, Rez de chaussée - 209.00.55, Rez de chaussée - 209.00.56, Rez de chaussée - 209.00.57, Rez de chaussée - 209.00.58, Rez de chaussée - 209.00.59, Rez de chaussée - 209.00.60, Rez de chaussée - 209.00.61, Rez de chaussée - 209.00.62, Rez de chaussée - 209.00.63, Rez de chaussée - 209.00.64, Rez de chaussée - 209.00.65, Rez de chaussée - 209.00.66, Rez de chaussée - 209.00.67, Rez de chaussée - 209.00.68, Rez de chaussée - 209.00.69, Rez de chaussée - 209.00.70, Rez de chaussée - 209.00.71, Rez de chaussée - 209.00.72, Rez de		

chaussée - 209.00.73, Rez de chaussée - 209.00.74, Rez de chaussée - 209.00.75, Rez de chaussée - 209.00.76, Rez de chaussée - 209.00.77, Rez de chaussée - 209.00.78, Rez de chaussée - 209.00.79, Rez de chaussée - 209.00.80, Rez de chaussée - 209.00.81, Rez de chaussée - 209.00.82, Rez de chaussée - 209.00.83, Rez de chaussée - 209.00.67bis, Rez de chaussée - 209.00.69bis, Rez de chaussée - 209.00.70bis, Rez de chaussée - 209.00.70ter, Rez de chaussée - 209.00.70a, Rez de chaussée - 209.00.47bis, Rez de chaussée - 209.00.46bis, Rez de chaussée - 209.00.51bis, Rez de chaussée - 209.00.16a, Rez de chaussée - 209.00.16b, Rez de chaussée - 209.00.16c, 1er sous-sol - 209.S1.01, 1er sous-sol - 209.S1.02, 1er sous-sol - 209.S1.03, 1er sous-sol - 209.S1.04, 1er sous-sol - 209.S1.05, 1er sous-sol - 209.S1.06, 1er sous-sol - 209.S1.07, 1er sous-sol - 209.S1.08, 1er sous-sol - 209.S1.09, 1er sous-sol - 209.S1.10, 1er sous-sol - 209.S1.11, 1er sous-sol - 209.S1.12, 1er sous-sol - 209.S1.13, 1er sous-sol - 209.S1.14, 1er sous-sol - 209.S1.15, 1er sous-sol - 209.S1.16, 1er sous-sol - 209.S1.17, 1er sous-sol - 209.S1.18, 1er sous-sol - 209.S1.19, 1er sous-sol - 209.S1.20, 1er sous-sol - 209.S1.21, 1er		

sous-sol - 209.S1.22, 1er sous-sol - 209.S1.23, 1er sous-sol - 209.S1.24, 1er sous-sol - 209.S1.25, 1er sous-sol - 209.S1.26, 1er sous-sol - 209.S1.27, 1er sous-sol - 209.S1.28, 1er sous-sol - 209.S1.29, 1er sous-sol - 209.S1.30, 1er sous-sol - 209.S1.31, 1er sous-sol - 209.S1.32, 1er sous-sol - 209.S1.33, 1er sous-sol - 209.S1.34, 1er sous-sol - 209.S1.35, 1er sous-sol - 209.S1.36, 1er sous-sol - 209.S1.37, 1er sous-sol - 209.S1.38, 1er sous-sol - 209.S1.39, 1er sous-sol - 209.S1.40, 1er sous-sol - 209.S1.41, 1er sous-sol - 209.S1.42, 1er sous-sol - 209.S1.43, 1er sous-sol - 209.S1.44, 1er sous-sol - 209.S1.45, 1er sous-sol - 209.S1.46, 1er sous-sol - 209.S1.04a, 1er sous-sol - 209.S1.04b, 1er sous-sol - 209.S1.04c, 1er sous-sol - 209.S1.04f, 1er sous-sol - 209.S1.04d, 1er sous-sol - 209.S1.04e, 1er sous-sol - 209.S1.04g, 1er sous-sol - 209.S1.24a, 1er sous-sol - 209.S1.24b, 1er sous-sol - 209.S1.24c, 2ème sous-sol - 209.S2.02, 2ème sous-sol - 209.S2.03, 2ème sous-sol - 209.S2.04, 2ème sous-sol - 209.S2.05, 2ème sous-sol - 209.S2.06, 2ème sous-sol - 209.S2.08, 2ème sous-sol - 209.S2.12, 2ème sous-sol - 209.S2.13, 2ème sous-sol - 209.S2.14, 2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.16, 2ème sous-sol - 209.S2.18, 2ème sous-sol - 209.S2.19,		

Localisation	Partie du local	Motif
2ème sous-sol - 209.S2.20, 2ème sous-sol - 209.S2.19bis, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d, 2ème sous-sol - 209.S2.14a, 2ème sous-sol - 209.S2.14b		
1er sous-sol - 209.S1.33	Porte coupe-feu	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Rez de chaussée - 209.00.01, Rez de chaussée - 209.00.02, Rez de chaussée - 209.00.03, Rez de chaussée - 209.00.04, Rez de chaussée - 209.00.05, Rez de chaussée - 209.00.06, Rez de chaussée - 209.00.07, Rez de chaussée - 209.00.08, Rez de chaussée - 209.00.09, Rez de chaussée - 209.00.10, Rez de chaussée - 209.00.11, Rez de chaussée - 209.00.12, Rez de chaussée - 209.00.13, Rez de chaussée - 209.00.14, Rez de chaussée - 209.00.15, Rez de chaussée - 209.00.16, Rez de chaussée - 209.00.17, Rez de chaussée - 209.00.18, Rez de chaussée - 209.00.19, Rez de chaussée - 209.00.20, Rez de chaussée - 209.00.21, Rez de chaussée - 209.00.22, Rez de chaussée - 209.00.23, Rez de chaussée - 209.00.24, Rez de chaussée - 209.00.25, Rez de chaussée - 209.00.26, Rez de chaussée - 209.00.27, Rez de chaussée - 209.00.28, Rez de chaussée - 209.00.29, Rez de chaussée - 209.00.30, Rez de chaussée - 209.00.31, Rez de chaussée - 209.00.32, Rez de chaussée - 209.00.33, Rez de chaussée - 209.00.34, Rez de chaussée - 209.00.35, Rez de chaussée - 209.00.36, Rez de	Coffrage/doublage	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

chaussée - 209.00.37, Rez de chaussée - 209.00.38, Rez de chaussée - 209.00.39, Rez de chaussée - 209.00.40, Rez de chaussée - 209.00.41, Rez de chaussée - 209.00.42, Rez de chaussée - 209.00.43, Rez de chaussée - 209.00.44, Rez de chaussée - 209.00.45, Rez de chaussée - 209.00.46, Rez de chaussée - 209.00.47, Rez de chaussée - 209.00.48, Rez de chaussée - 209.00.49, Rez de chaussée - 209.00.50, Rez de chaussée - 209.00.51, Rez de chaussée - 209.00.52, Rez de chaussée - 209.00.53, Rez de chaussée - 209.00.54, Rez de chaussée - 209.00.55, Rez de chaussée - 209.00.56, Rez de chaussée - 209.00.57, Rez de chaussée - 209.00.58, Rez de chaussée - 209.00.59, Rez de chaussée - 209.00.60, Rez de chaussée - 209.00.61, Rez de chaussée - 209.00.62, Rez de chaussée - 209.00.63, Rez de chaussée - 209.00.64, Rez de chaussée - 209.00.65, Rez de chaussée - 209.00.66, Rez de chaussée - 209.00.67, Rez de chaussée - 209.00.68, Rez de chaussée - 209.00.69, Rez de chaussée - 209.00.70, Rez de chaussée - 209.00.71, Rez de chaussée - 209.00.72, Rez de		

chaussée - 209.00.73, Rez de chaussée - 209.00.74, Rez de chaussée - 209.00.75, Rez de chaussée - 209.00.76, Rez de chaussée - 209.00.77, Rez de chaussée - 209.00.78, Rez de chaussée - 209.00.79, Rez de chaussée - 209.00.80, Rez de chaussée - 209.00.81, Rez de chaussée - 209.00.82, Rez de chaussée - 209.00.83, Rez de chaussée - 209.00.67bis, Rez de chaussée - 209.00.69bis, Rez de chaussée - 209.00.70bis, Rez de chaussée - 209.00.70ter, Rez de chaussée - 209.00.70a, Rez de chaussée - 209.00.47bis, Rez de chaussée - 209.00.46bis, Rez de chaussée - 209.00.51bis, Rez de chaussée - 209.00.16a, Rez de chaussée - 209.00.16b, Rez de chaussée - 209.00.16c, 1er sous-sol - 209.S1.01, 1er sous-sol - 209.S1.02, 1er sous-sol - 209.S1.04, 1er sous-sol - 209.S1.05, 1er sous-sol - 209.S1.07, 1er sous-sol - 209.S1.08, 1er sous-sol - 209.S1.10, 1er sous-sol - 209.S1.11, 1er sous-sol - 209.S1.12, 1er sous-sol - 209.S1.13, 1er sous-sol - 209.S1.14, 1er sous-sol - 209.S1.15, 1er sous-sol - 209.S1.16, 1er sous-sol - 209.S1.17, 1er sous-sol - 209.S1.18, 1er sous-sol - 209.S1.19, 1er sous-sol - 209.S1.20, 1er sous-sol - 209.S1.21, 1er sous-sol - 209.S1.22, 1er sous-sol - 209.S1.23, 1er sous-sol - 209.S1.24, 1er		

Localisation	Partie du local	Motif
sous-sol - 209.S1.25, 1er sous-sol - 209.S1.26, 1er sous-sol - 209.S1.27, 1er sous-sol - 209.S1.28, 1er sous-sol - 209.S1.30, 1er sous-sol - 209.S1.31, 1er sous-sol - 209.S1.32, 1er sous-sol - 209.S1.33, 1er sous-sol - 209.S1.37, 1er sous-sol - 209.S1.38, 1er sous-sol - 209.S1.39, 1er sous-sol - 209.S1.40, 1er sous-sol - 209.S1.41, 1er sous-sol - 209.S1.42, 1er sous-sol - 209.S1.43, 1er sous-sol - 209.S1.44, 1er sous-sol - 209.S1.45, 1er sous-sol - 209.S1.46, 1er sous-sol - 209.S1.04a, 1er sous-sol - 209.S1.04b, 1er sous-sol - 209.S1.04c, 1er sous-sol - 209.S1.04f, 1er sous-sol - 209.S1.04d, 1er sous-sol - 209.S1.04e, 1er sous-sol - 209.S1.04g, 1er sous-sol - 209.S1.24a, 1er sous-sol - 209.S1.24b, 1er sous-sol - 209.S1.24c, 2ème sous-sol - 209.S2.02, 2ème sous-sol - 209.S2.03, 2ème sous-sol - 209.S2.06, 2ème sous-sol - 209.S2.12, 2ème sous-sol - 209.S2.13, 2ème sous-sol - 209.S2.14, 2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.18, 2ème sous-sol - 209.S2.19, 2ème sous-sol - 209.S2.20, 2ème sous-sol - 209.S2.19bis, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d, 2ème sous-sol - 209.S2.14a		

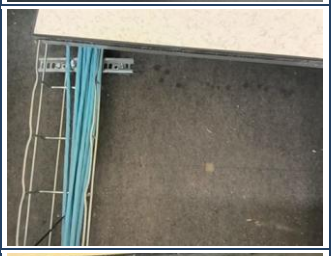
Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B")

ENSEMBLE DES ZPSO IDENTIFIÉES

Une ZPSO est une Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage.

Dans sa démarche de repérage, l'opérateur de repérage détermine les ZPSO (parties d'un immeuble bâti dont les composants, les types de matériaux et produits présents sont semblables). Chaque ZPSO inclut un ensemble de mêmes ouvrages considérés vraisemblablement comme similaires du fait des modes constructifs utilisés, de sa connaissance de l'historique de construction et des rénovations du bâtiment.

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-001a	2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher technique	Dalle de sol blanche+colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P001	
ZPSO-002a	2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher technique	Dalle de sol beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P002	
ZPSO-003a	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Plancher technique	Dalle de sol beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P003	
ZPSO-004a	2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c	Plancher technique	Dalle de sol blanche	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P004	
ZPSO-005a	2ème sous-sol - 209.S2.15	Mur	Dalle de sol beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P005	
ZPSO-006a	2ème sous-sol - 209.S2.15	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple en 2eme couche	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P006	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-007a	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P007	
ZPSO-008a	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03	Plancher	Dalle de sol en 2eme couche	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P008	
ZPSO-009a	2ème sous-sol - 209.S2.19	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P009	
ZPSO-010a	2ème sous-sol - 209.S2.15c	Plancher	Moquette	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P010	
ZPSO-011a	2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P011	
ZPSO-012a	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P012	
ZPSO-013a	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Plancher	Colle bitumineuse plot plancher tech.	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P013	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-014a	Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	Plancher	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P014; P090	
ZPSO-015a	Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	Plinthes	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P015; P091	
ZPSO-016a	Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	Murs Faïencés	Colle de faïence	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P016; P093	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-017a	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.06; 2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19; 2ème sous-sol - 209.S2.19bis; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Mur sur extérieur	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P017; P018	
ZPSO-018a	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19	Poteau béton	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P019; P020	
ZPSO-019a	2ème sous-sol - 209.S2.02	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P021; P022	
ZPSO-020a	2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19; 2ème sous-sol - 209.S2.19bis	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P023; P024	
ZPSO-021a	2ème sous-sol - 209.S2.02	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P025	
ZPSO-022a	1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14a	Mur de refend	Enduit à base de ciment projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P026	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-023a	Rez de chaussée - 209.00.41; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.14a	Conduit	Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P027	
ZPSO-024a	2ème sous-sol - 209.S2.12	Conduit horizontal	Calorifuge (enveloppe+isolant)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P028	
ZPSO-025a	2eme sous-sol - Plenums; 1er sous-sol - Plenums; Rez de chaussée - Plenums	Plafond	Enduit à base de plâtre projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P029; P030; P043; P088	
ZPSO-026a	1er sous-sol - 209.S1.14	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P031; P034	
ZPSO-027a	1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P032; P033	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-028a	1er sous-sol - 209.S1.24b	Plancher	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P035	
ZPSO-029a	1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b	Mur sur extérieur	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P036; P054	
ZPSO-030a	1er sous-sol - 209.S1.01; 1er sous-sol - 209.S1.02; 1er sous-sol - 209.S1.14	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P037; P038	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-031a	1er sous-sol - 209.S1.04; 1er sous-sol - 209.S1.05; 1er sous-sol - 209.S1.07; 1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.09; 1er sous-sol - 209.S1.10; 1er sous-sol - 209.S1.11; 1er sous-sol - 209.S1.12; 1er sous-sol - 209.S1.13; 1er sous-sol - 209.S1.14; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.27; 1er sous-sol - 209.S1.28; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P039; P051; P121	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-032a	1er sous-sol - 209.S1.24a	Cloison bois	Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P040	
ZPSO-033a	1er sous-sol - 209.S1.04; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c	Cloison	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P041; P052	
ZPSO-034a	Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19	Cloison	Panneaux de cloisons en fibres-ciments	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P042	
ZPSO-035a	Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; Rez de chaussée - 209.00.64; 1er sous-sol - 209.S1.14	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P044	

ZPSO-036a	Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.15; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.38; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Sur marquage du matériau (2001))		

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
	de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.70bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; Rez de chaussée - 209.00.51bis; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a					
ZPSO-037a	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.08; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P045	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-038a	1er sous-sol - 209.S1.12; 1er sous-sol - 209.S1.33; 1er sous-sol - 209.S1.34; 1er sous-sol - 209.S1.36	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P046	
ZPSO-039a	1er sous-sol - 209.S1.33; 1er sous-sol - 209.S1.34; 1er sous-sol - 209.S1.36	Mur	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P047	
ZPSO-040a	1er sous-sol - 209.S1.33	Conduit	Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P048	
ZPSO-041a	1er sous-sol - 209.S1.33	Conduit horizontal	Calorifuge (Enveloppe+isolant)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P049	
ZPSO-042a	1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c	Plancher	Dalle de sol grise	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P050	
ZPSO-043a	1er sous-sol - 209.S1.08	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P053	
ZPSO-044a	Rez de chaussée - 209.00.01; Rez de chaussée - 209.00.02; 1er sous-sol - 209.S1.01; 1er sous-sol - 209.S1.02	Plancher	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P055; P082	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-045a	1er sous-sol - 209.S1.44	Poteau/poutre	Flocage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P056	
ZPSO-046a	1er sous-sol - 209.S1.43; 1er sous-sol - 209.S1.46	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P057	
ZPSO-047a	1er sous-sol - 209.S1.43; 1er sous-sol - 209.S1.46	Mur	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P058	
ZPSO-048a	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.42	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P059	
ZPSO-049a	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41	Plancher	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P060; P063	
ZPSO-050a	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41	Plinthes	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P061; P062	
ZPSO-051a	1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39	Mur	Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P064	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-052a	1er sous-sol - 209.S1.46	Conduit horizontal	Enveloppe calorifuge alu	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P065	
ZPSO-053a	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41; 1er sous-sol - 209.S1.42	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P066	
ZPSO-054a	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41; 1er sous-sol - 209.S1.42; 1er sous-sol - 209.S1.46	Cloison/doublage	Bandes calicot	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P067; P068	
ZPSO-055a	1er sous-sol - 209.S1.37	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P069	
ZPSO-056a	Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83	Plancher technique	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P070; P071	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-057a	Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P072; P074	
ZPSO-058a	Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83	Plancher technique	Colle marron plot plancher tech.	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P073; P075	
ZPSO-059a	Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.16a	Mur	Bandes calicot	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P076; P114	
ZPSO-060a	Rez de chaussée - 209.00.02; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.20; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.64; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83; Rez de chaussée - 209.00.38bis	Poteau béton	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P077; P096	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-061a	Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.64	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P078; P079	
ZPSO-062a	Rez de chaussée - 209.00.01; Rez de chaussée - 209.00.02; Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.64	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P080; P081	
ZPSO-063a	Rez de chaussée - 209.00.08	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P083	
ZPSO-064a	Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c	Plancher	Dalle de sol orangée	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P084; P110	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-065a	Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c	Plancher	Colle non bitumineuse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P085; P111	
ZPSO-066a	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62	Cloison	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P086; P092; P105	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-067a	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis	Mur sur extérieur	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P087; P102	
ZPSO-068a	Rez de chaussée - Plenums	Conduit horizontal	Enveloppe calorifuge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P089	
ZPSO-069a	Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.38bis	Plancher	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P094	

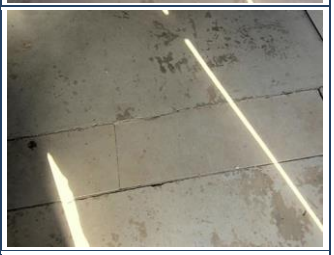
ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-070a	Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.38bis	Plancher	Colle non bitumineuse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P095	
ZPSO-071a	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.70bis	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P097; P104	
ZPSO-072a	Rez de chaussée - 209.00.42	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P098	
ZPSO-073a	Rez de chaussée - 209.00.42; Rez de chaussée - 209.00.49	Plancher	Joint de dilatation et d'assemblage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P099	
ZPSO-074a	Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.47bis	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P100	
ZPSO-075a	Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P101	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-076a	Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter	Plancher	Dalle de sol beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P103	
ZPSO-077a	Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.55	Plancher	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P106	

ZPSO-078a	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.07; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.09; Rez de chaussée - 209.00.10; Rez de chaussée - 209.00.11; Rez de chaussée - 209.00.12; Rez de chaussée - 209.00.13; Rez de chaussée - 209.00.14; Rez de chaussée - 209.00.15; Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.17; Rez de chaussée - 209.00.18; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.20; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.25; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.30; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.34; Rez de chaussée - 209.00.35; Rez de chaussée - 209.00.36; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.38; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P107; P109	

	de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.42; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.50; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.58; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; Rez de chaussée - 209.00.63; Rez de chaussée - 209.00.65; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.71; Rez de chaussée - 209.00.72; Rez de chaussée - 209.00.73; Rez de chaussée - 209.00.74; Rez de chaussée - 209.00.77; Rez de chaussée - 209.00.78; Rez de chaussée - 209.00.79; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez					

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
	de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.70bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter; Rez de chaussée - 209.00.70a; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; Rez de chaussée - 209.00.51bis; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c					
ZPSO-079a	Rez de chaussée - 209.00.27	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P108	
ZPSO-080a	Rez de chaussée - 209.00.21	Plancher	Dalle de sol+colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P112	
ZPSO-081a	Rez de chaussée - 209.00.19	Plancher	Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P113	
ZPSO-082a	Rez de chaussée - 209.00.21	Plancher technique	Colle bitumineuse plot plancher tech.	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P115	
ZPSO-083a	Extérieur - Façades	Fenêtre	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P116; P118	
ZPSO-084a	Extérieur - Façades	Mur	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P117; P119	

ZPSO	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
ZPSO-085a	Extérieur - Façades	Mur	Joint de pierre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P120	
ZPSO-086a	1er sous-sol - 209.S1.29	Conduits	Fourreau en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P122	
ZPSO-087a	1er sous-sol - 209.S1.29	Conduit horizontal	Enveloppe calorifuge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P123	
ZPSO-088a	Rez de chaussée - 209.00.20	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P124	
ZPSO-090a	Rez de chaussée - 209.00.20	Mur	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P126	
ZPSO-093a	Sous-sol 2 - 209.S2.06	Mur	Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Présence d'amiante (Sur anciennes analyses (voir RAT 7258714/S1.1.3.R))		
ZPSO-094a	Sous-sol 2 - 209.S2.06	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Sur anciennes analyses (voir RAT 7258714/S1.1.3.R))		
ZPSO-095a	Extérieur - Toiture	Sortie en toiture (à l'intérieur d'un conduit PVC)	Conduit de ventilation en fibres-ciments	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)		

VALIDATION DU REPÉRAGE

Analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapport de repérage de l'amiante en vue du Dossier Technique Amiante	Rapport amiante n° 16800/SPS/14/2797 daté du 06/11/2014 (Socotec)
Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Rapport amiante n° P-DI35-2021-30-132217 - Chaufferie 209.00.17 daté du 17/11/2021 (BTP diagnostics)
Rapport de repérage de l'amiante avant travaux	Rapport amiante n° 16800/SPS/AMI/17/1217 daté du 26/06/2017 (Socotec)
Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	Rapport amiante n° 8465350/S1.3.2.R daté du 27/05/2020 (Bureau Véritas)
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux	Rapport amiante n° 2007053_p02 daté du 20/07/2020 (Cabinet Paturel)
Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	Rapport amiante n° 7258714/S1.1.9.R daté du 08/04/2019 (Bureau Véritas)

Écarts, adjonctions et suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

Procédures de prélèvements : L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-001a	Dalle de sol blanche+colle	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-002a	Dalle de sol beige	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-003a	Dalle de sol beige	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-004a	Dalle de sol blanche	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-005a	Dalle de sol beige	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-006a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple en 2eme couche	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-007a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-008a	Dalle de sol en 2eme couche	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-009a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-010a	Moquette	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-011a	Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-012a	Peinture de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-013a	Colle bitumineuse plot plancher tech.	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-014a	Colle de carrelage	
ZPSO-015a	Colle de carrelage	
ZPSO-016a	Colle de faïence	
ZPSO-017a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-018a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-019a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-020a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-021a	Panneaux et plaques	
ZPSO-022a	Enduit à base de ciment projeté	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-023a	Conduit en fibres-ciment	
ZPSO-024a	Calorifuge (enveloppe+isolant)	
ZPSO-025a	Enduit à base de plâtre projeté	
ZPSO-026a	Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple	
ZPSO-027a	Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple	
ZPSO-028a	Dalle de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-029a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-030a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-031a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-032a	Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, …)	eMarériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-033a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-034a	Panneaux de cloisons en fibres-ciments	
ZPSO-035a	Panneaux et plaques	
ZPSO-036a	Panneaux et plaques	
ZPSO-037a	Panneaux et plaques	
ZPSO-038a	Peinture de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-039a	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-040a	Conduit en fibres-ciment	
ZPSO-041a	Calorifuge (Enveloppe+isolant)	
ZPSO-042a	Dalle de sol grise	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-043a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-044a	Colle de carrelage	
ZPSO-045a	Flocage	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-046a	Peinture de sol	
ZPSO-047a	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	
ZPSO-048a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-049a	Colle de carrelage	
ZPSO-050a	Colle de carrelage	
ZPSO-051a	Colle de faïence	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-052a	Enveloppe calorifuge alu	
ZPSO-053a	Panneaux et plaques	
ZPSO-054a	Bandes calicot	
ZPSO-055a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-056a	Dalle de sol	
ZPSO-057a	Peinture de sol	
ZPSO-058a	Colle marron plot plancher tech.	
ZPSO-059a	Bandes calicot	
ZPSO-060a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-061a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	
ZPSO-062a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-063a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-064a	Dalle de sol orangée	
ZPSO-065a	Colle non bitumineuse	
ZPSO-066a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-067a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-068a	Enveloppe calorifuge	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-069a	Dalle de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-070a	Colle non bitumineuse	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-071a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	
ZPSO-072a	Peinture de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-073a	Joint de dilatation et d'assemblage	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-074a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-075a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-076a	Dalle de sol beige	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-077a	Dalle de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-078a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-079a	Panneaux et plaques	
ZPSO-080a	Dalle de sol+colle	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-081a	Dalle de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-082a	Colle bitumineuse plot plancher tech.	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-083a	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	
ZPSO-084a	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	
ZPSO-085a	Joint de pierre	
ZPSO-086a	Fourreau en fibres-ciment	
ZPSO-087a	Enveloppe calorifuge	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-088a	Peinture de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-090a	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-093a	Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	
ZPSO-094a	Panneaux et plaques	
ZPSO-095a	Conduit de ventilation en fibres-ciments	

Cachet de l'entreprise	Signature de l'opérateur	Date de visite et d'établissement de l'état	
BTP Diagnostics Immeuble Central Gare 1 place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Tél. : 01 39 44 28 92 - Fax : 01 39 44 72 30 SIRET : 901 305 763 00012		Visite	Effectuée le : 16/07/2024
			par : Aymeric CANEVET
		Rapport	Rédigé le : 05/03/2025
			à : PLOUZANE

PLAN(S) DE LOCALISATION

Sont précisées sur le(s) plan(s) ou croquis les informations suivantes :

- La localisation des parties de bâtiment visitées, le périmètre de repérage et les locaux non visités
- La localisation des prélèvements réalisés
- La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.

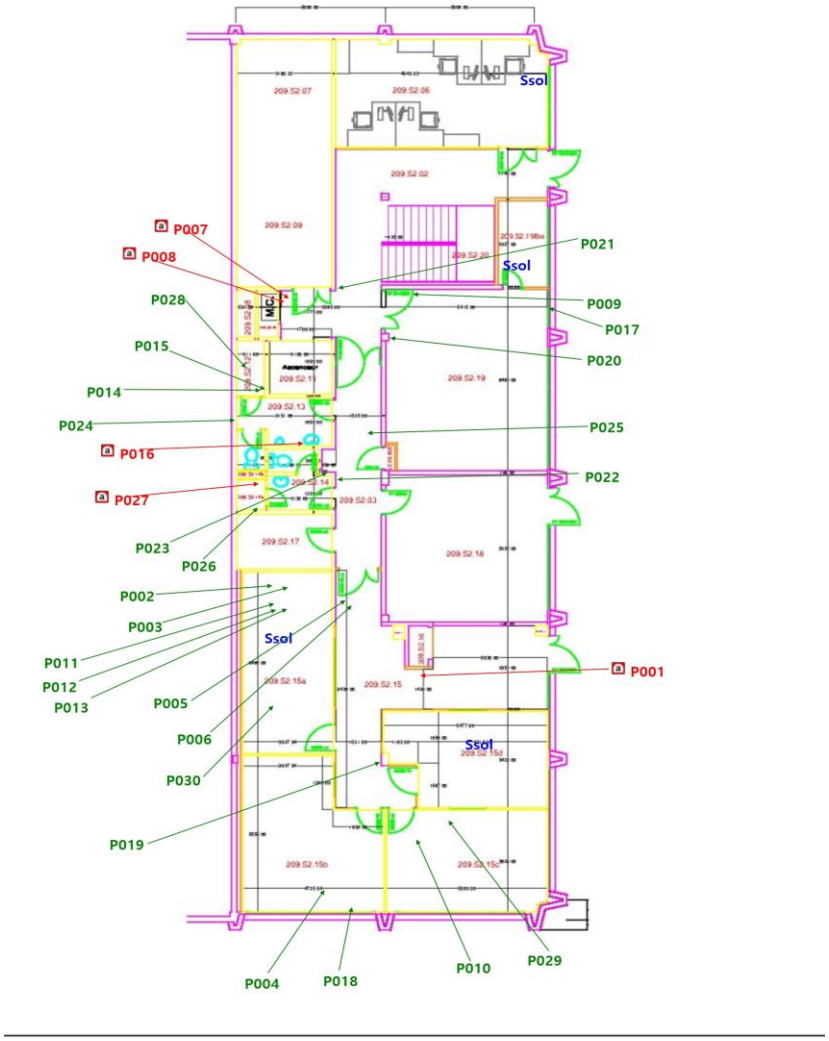


Planche de repérage

209 - 2ème sous-sol plan de prélèvements/sondage

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle,
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable
1625 route de sainte-anne
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-234445-209
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 16/07/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entrainé une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé

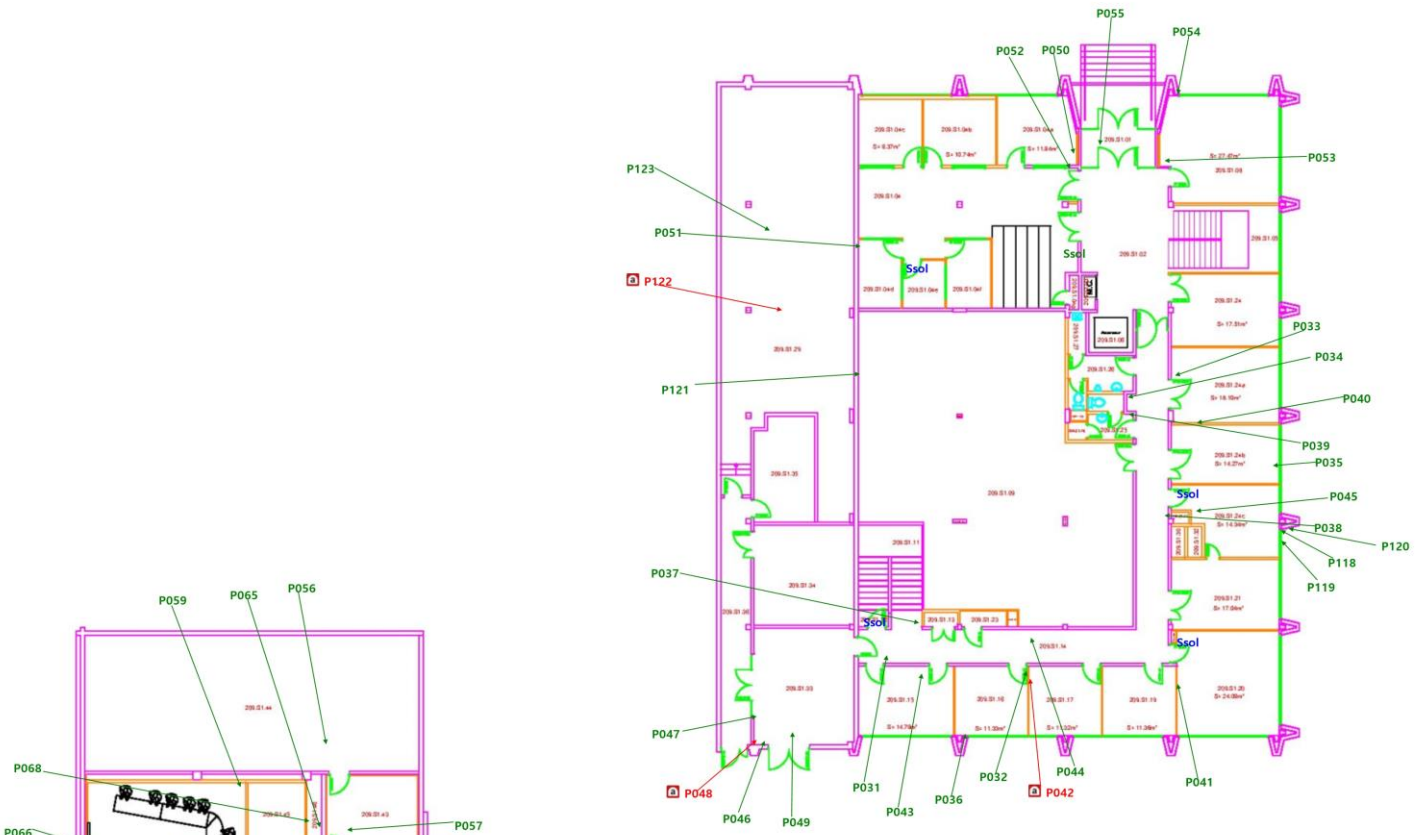


Planche de repérage
209 - 1er sous-sol plan de prélèvements/sondage

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle,
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable
1625 route de sainte-anne
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-234445-209
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 16/07/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entrainé une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé

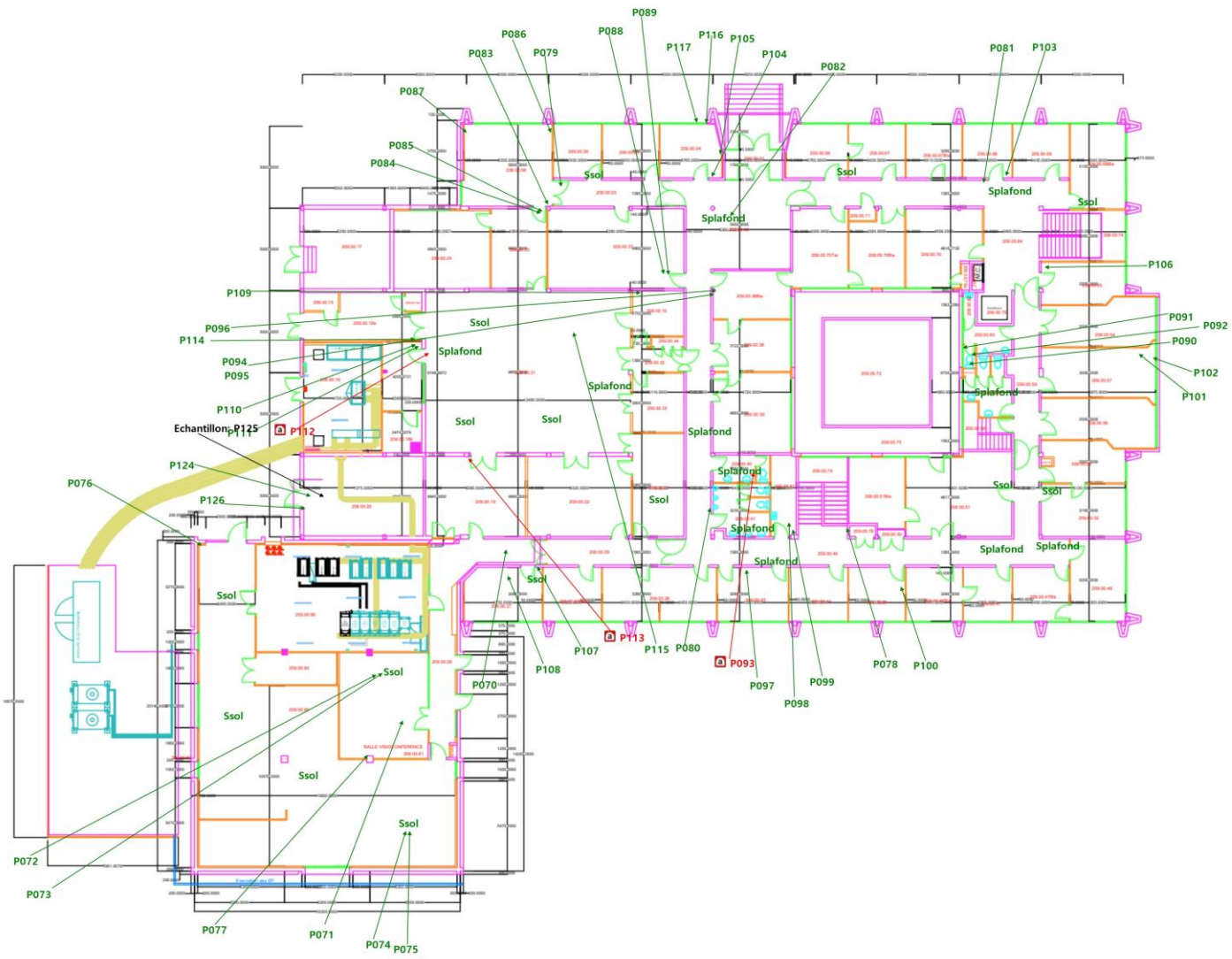


Planche de repérage

209 - Rez de chaussée plan de prélèvements/sondage

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable
1625 route de sainte-anne
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-234445-209
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 16/07/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entrainé une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé

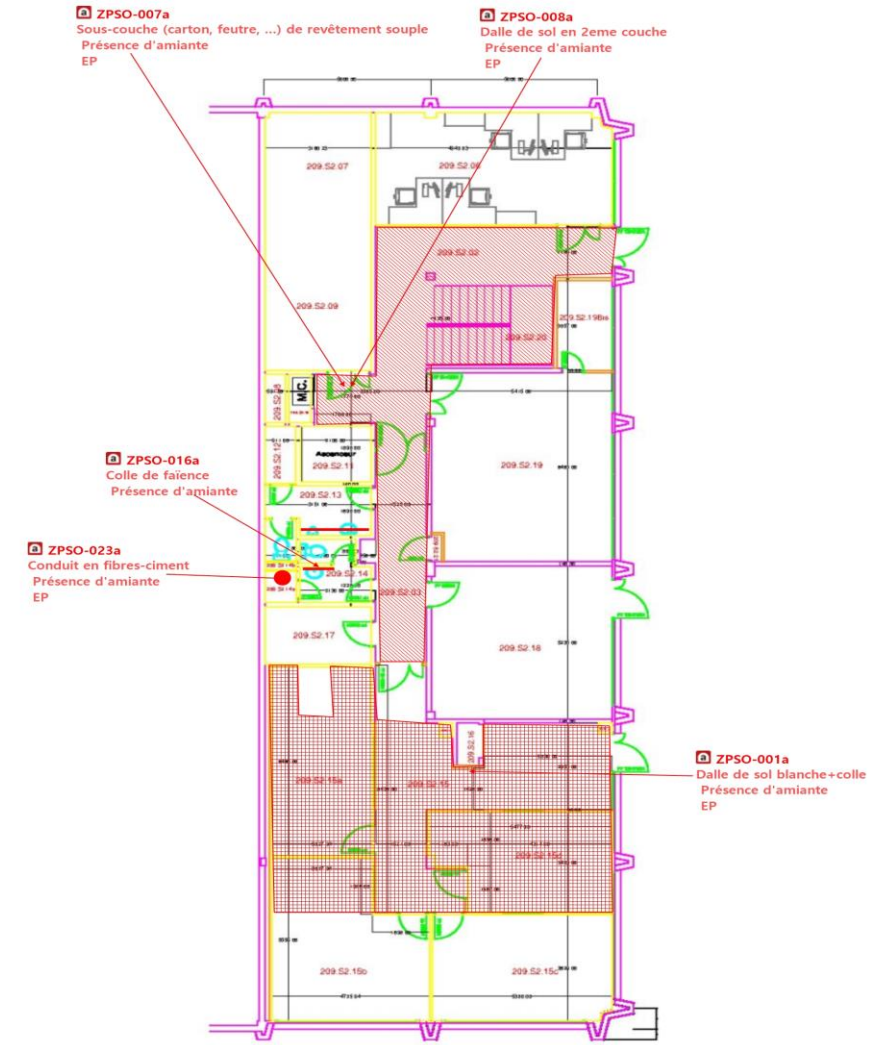


Planche de repérage
209 - 2ème sous-sol plan repérage amiante

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle,
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable
1625 route de sainte-anne
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-234445-209
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 16/07/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entrainé une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Dalle de sol en 2ème couche
	Non utilisé
	Dalle de sol
	Non utilisé
	Conduit en fibres-ciment
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé

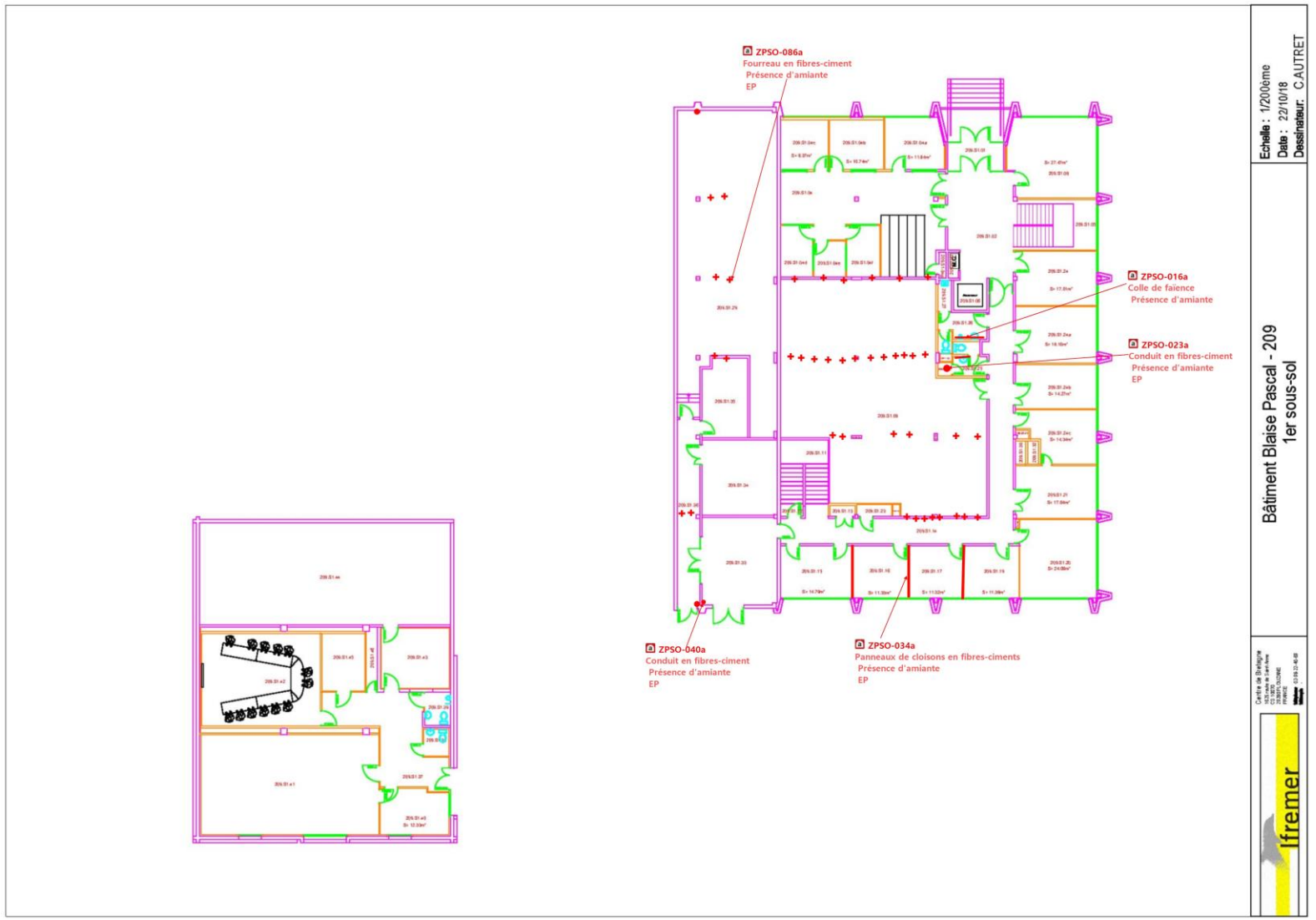


Planche de repérage
209 - 1er sous-sol plan repérage amiante

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle,
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable
1625 route de sainte-anne
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-234445-209
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 16/07/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entrainé une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Conduit en fibres-ciment
	Panneaux de cloison en fibres-ciment
	Fourreau en fibres-ciment retombée de poutre
a	Non utilisé

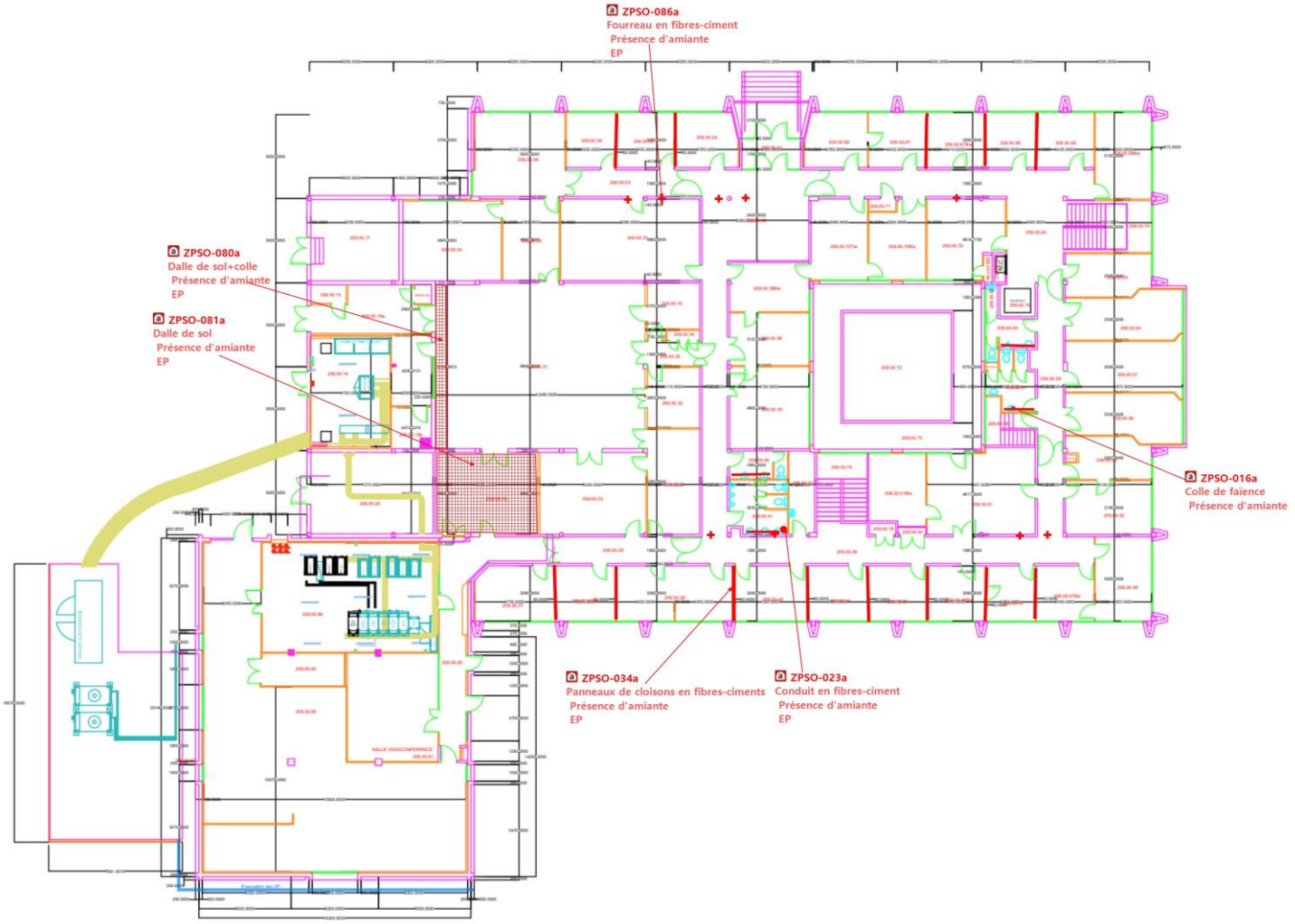


Planche de repérage
Rez-de-chaussée - Plan repérage amiante

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable
1625 route de sainte-anne
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-234445-209
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 16/07/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entrainé une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Dalle de sol
	Non utilisé
	Conduit en fibres-ciment
	Panneaux de cloison en fibres-ciment
	Fourreau en fibres-ciment retombée de poutre
	Non utilisé



Planche de repérage
209 TT

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle,
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Technopôle Brest Iroise Pointe du Diable
1625 route de sainte-anne
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-234445-209
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 16/07/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entrainé une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Conduit en fibres-ciment
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES / MÉTHODOLOGIE

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)
I. — Les propriétaires mentionnés aux articles R. 1334-17 et R. 1334-18 constituent et conservent un dossier intitulé " dossier technique amiante " comprenant les informations et documents suivants :
1° Les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ;
2° Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en œuvre ;
3° Les recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;
4° Une fiche récapitulative.
Le " dossier technique amiante " est tenu à jour par le propriétaire et intègre les éléments relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante découverts à l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien.
Un arrêté conjoint des ministres chargés de la construction, de la santé et du travail précise les modalités d'application du présent article et définit le contenu de la fiche récapitulative et les recommandations générales de sécurité mentionnés aux 3° et 4° du présent I.

II. — Le " dossier technique amiante " mentionné au I est :
1° Tenu par le propriétaire à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail. Ces personnes sont informées des modalités de consultation du dossier ;
2° Communiqué par le propriétaire aux personnes et instances suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :
a) Agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, aux articles L. 1421-1 et L. 1435-7 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1 ;
b) Agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8112-1 du code du travail ;
c) Inspecteurs d'hygiène et sécurité ;
d) Agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ;
e) Agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 181-1 du code de la construction et de l'habitation ;
f) Inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
g) Personnes chargées de l'inspection des installations classées et des installations nucléaires de base mentionnées à l'article L. 514-5 du code de l'environnement ;
h) Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
i) Toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.
Le propriétaire conserve une attestation écrite de la communication du dossier à ces personnes.
III. — La fiche récapitulative du " dossier technique amiante " est communiquée par le propriétaire dans un délai d'un mois après sa constitution ou sa mise à jour aux occupants de l'immeuble bâti et, si cet immeuble comporte des locaux de travail, aux employeurs.

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Informations dans le cas de travaux

En cas de travaux nécessitant un enlèvement des matériaux et produits contenant de l'amiante, ceux-ci devront être transportés et éliminés conformément aux dispositions des lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976.
A l'issue de travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante :
- de la liste A
- de la liste B effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés
Le propriétaire fait procéder avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées et à une mesure du niveau d'empoussièrement après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à 5 fibres/litre.
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des flocages, calorifugeages et faux plafonds, les propriétaires procèdent à un contrôle périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle leur sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usag

Méthodologie de repérage

La mission est réalisée dans le respect des arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A et de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage ainsi que de la norme NF X 46-020 relatif au repérage de l'amiante (Aout 2017).

Lors de la première phase, l'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante des listes concernées (liste A et B) accessibles sans travaux destructifs. Il détermine pour cela les zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO) et les zones homogènes (ZH) où ces matériaux et produits sont présents. La mission de repérage implique un examen exhaustif de toutes les parties de l'immeuble bâti objet du repérage (périmètre de repérage).

Lors de la deuxième phase, dans les ZPSO définies, l'opérateur de repérage identifie parmi les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante de la liste A repérés ceux qui contiennent effectivement de l'amiante. Pour cela l'opérateur de repérage conclut sur la base des informations et moyens dont il dispose, et de sa connaissance des matériaux et produits. Si un doute persiste, l'opérateur effectue des prélèvements d'échantillons pour analyses afin de conclure. L'opérateur conclut quant à la présence ou à l'absence d'amiante sur la base des critères autorisés.

Lors de la troisième phase, en cas de présence de matériaux et produits contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage évalue, par zone homogène, l'état de conservation de chaque matériau ou produit contenant de l'amiante.

A l'issue de la réalisation du repérage, l'opérateur rédige un rapport par immeuble bâti, rapport dont le contenu minimum est fixé au sein des arrêtés de la liste A et de la liste B du 12 décembre 2012. Ce rapport est un élément constitutif du Dossier Technique Amiante (DTA), qui contient l'ensemble des éléments suivants (article R 1334-29-5 du code de la santé publique) :

- Les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante
- Les rapports de repérage autre que ceux de la liste A et B, notamment avant travaux, qui ont été réalisés
- Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.
- Une fiche récapitulative

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MPCA

LISTE A

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

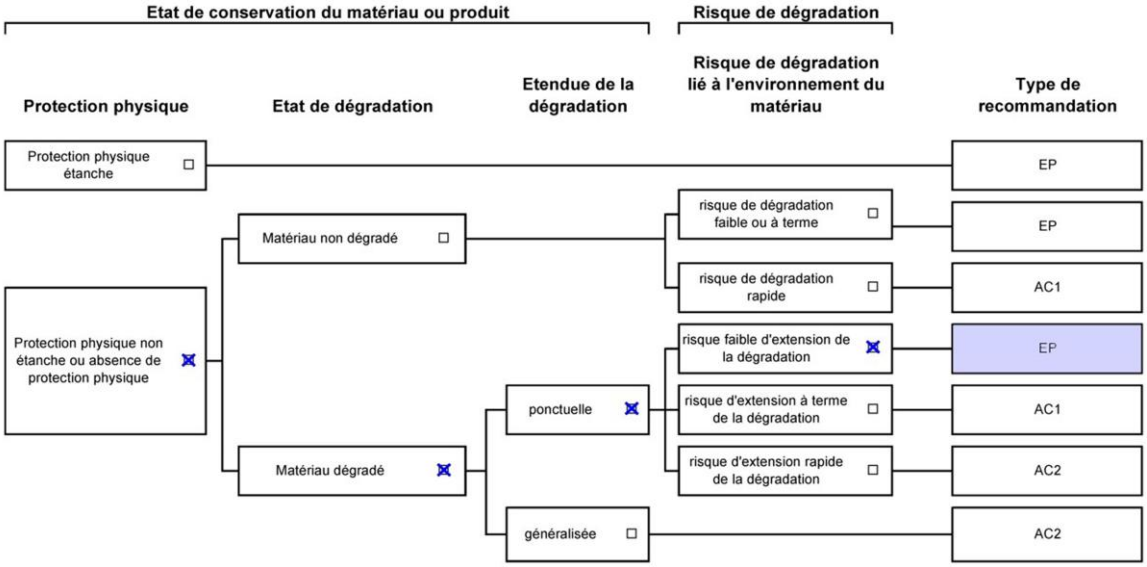
Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

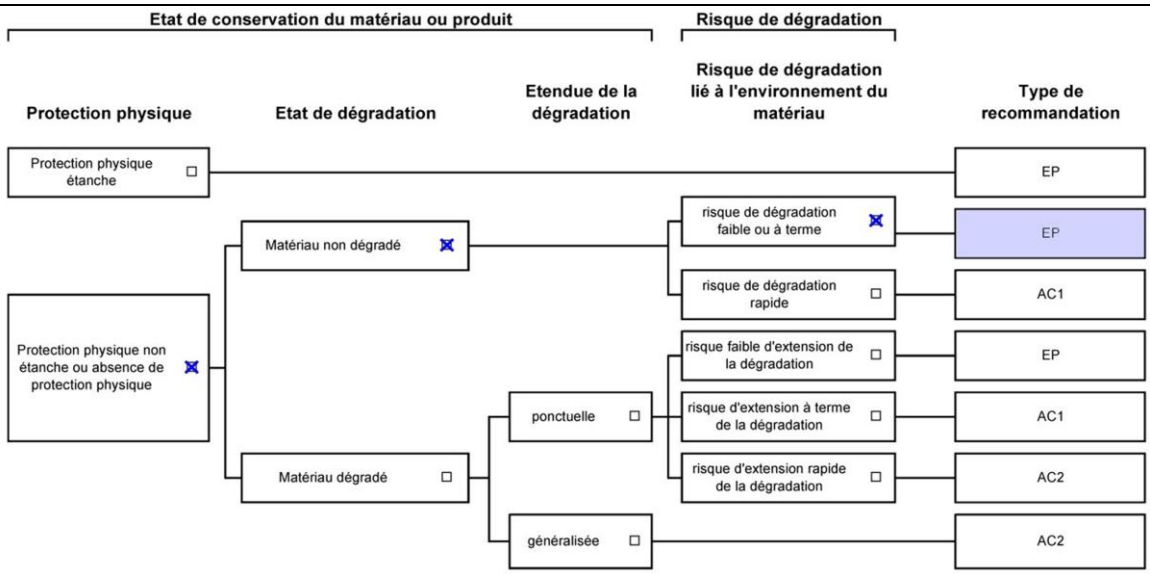
Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

LISTE B

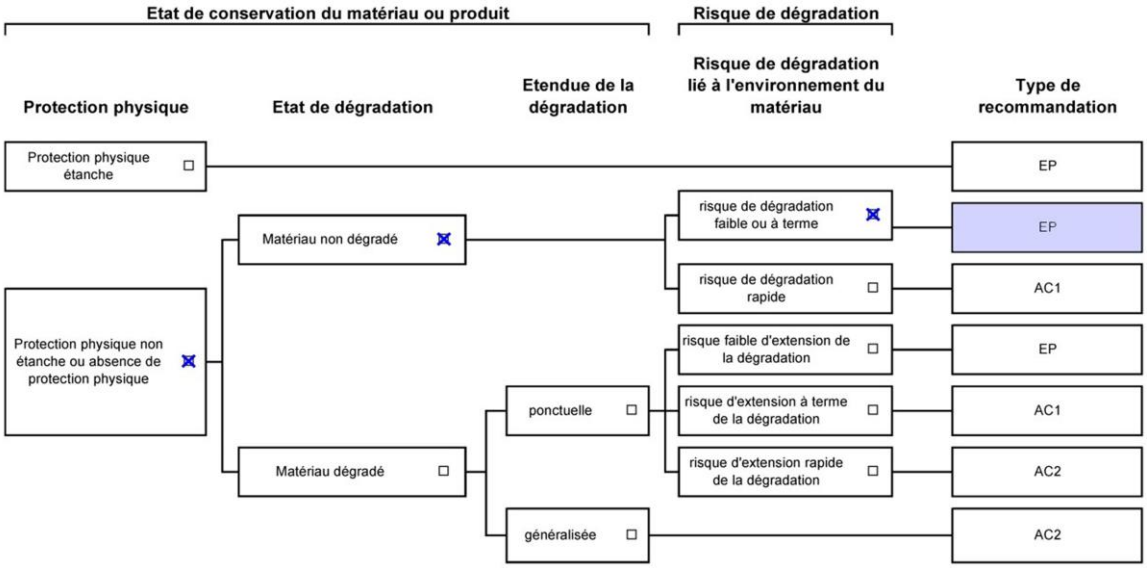
Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B



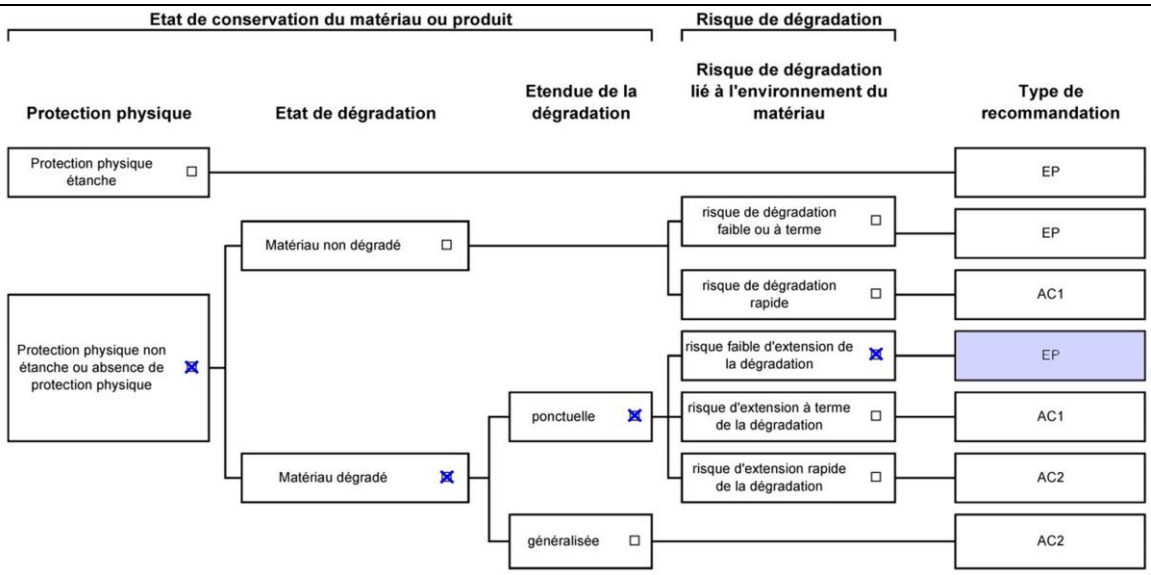
Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : 2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15d
Identifiant Matériau : ZPSO-001a
Matériau : Dalle de sol blanche+colle
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



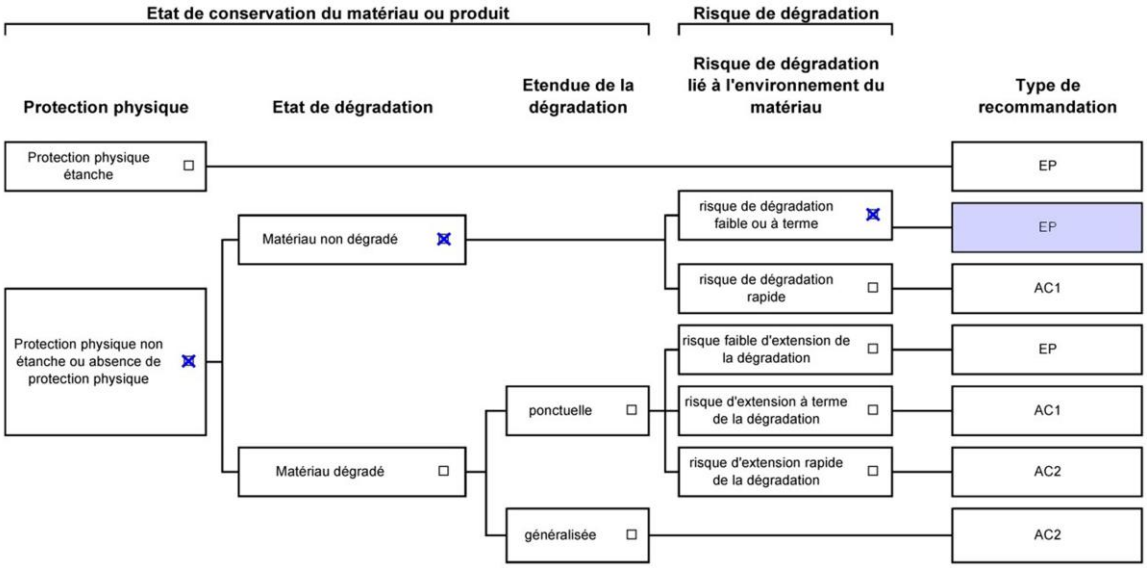
Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : 2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03
Identifiant Matériau : ZPSO-008a
Matériau : Dalle de sol en 2eme couche
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



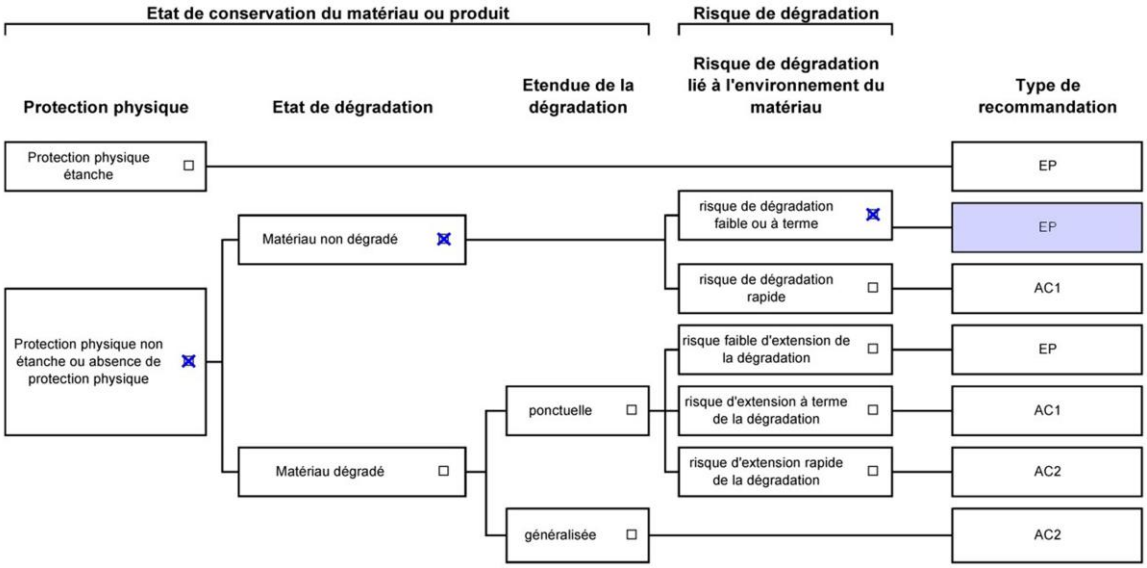
Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée - 209.00.41; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.14a
Identifiant Matériau : ZPSO-023a
Matériau : Conduit en fibres-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



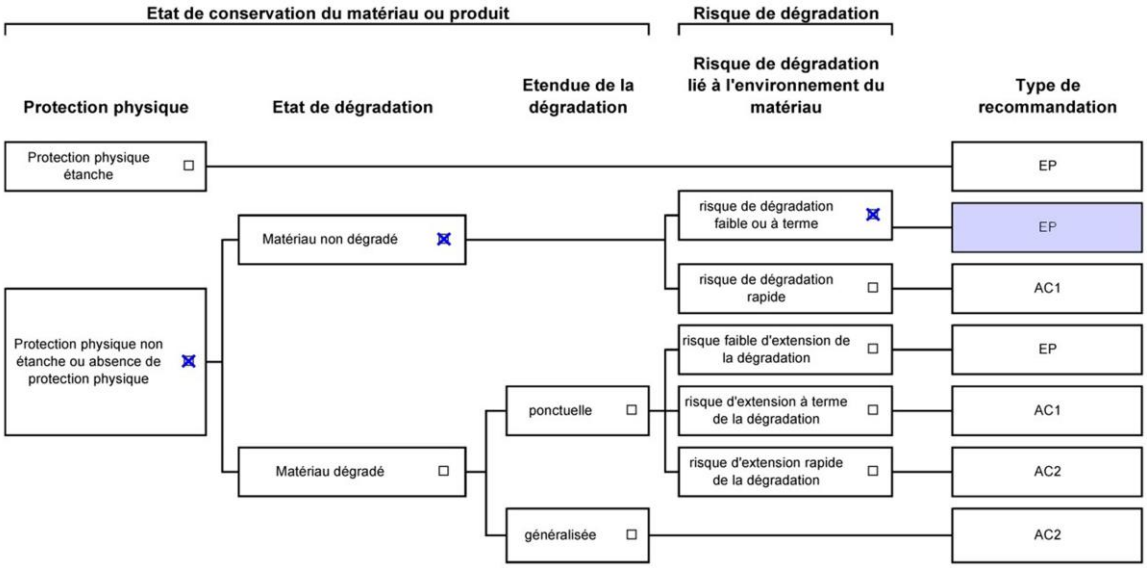
Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19
Identifiant Matériau : ZPSO-034a
Matériau : Panneaux de cloisons en fibres-ciments
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



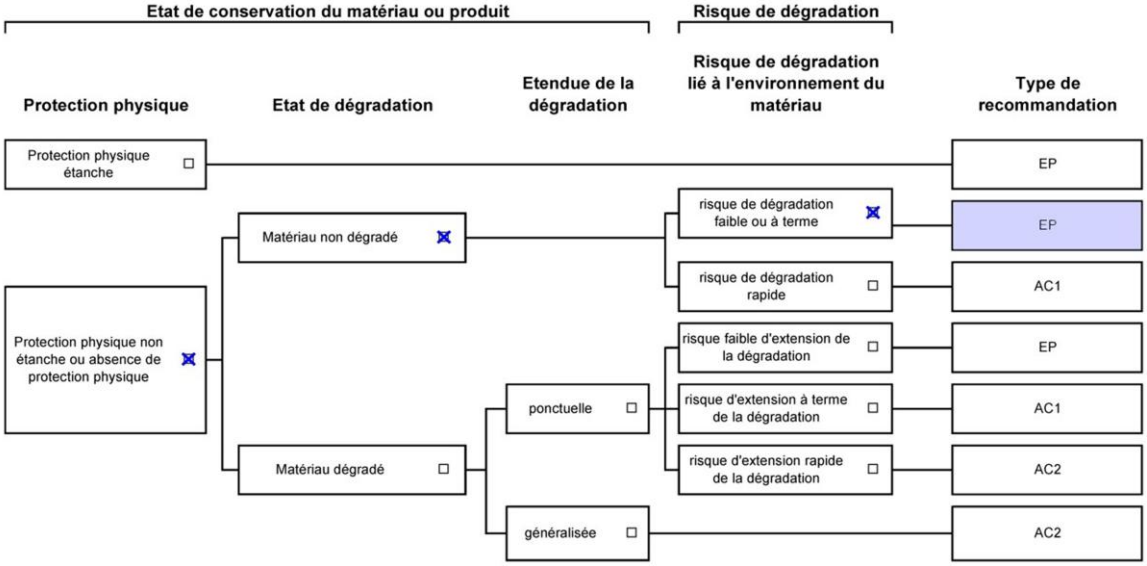
Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : 1er sous-sol - 209.S1.33
Identifiant Matériau : ZPSO-040a
Matériau : Conduit en fibres-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



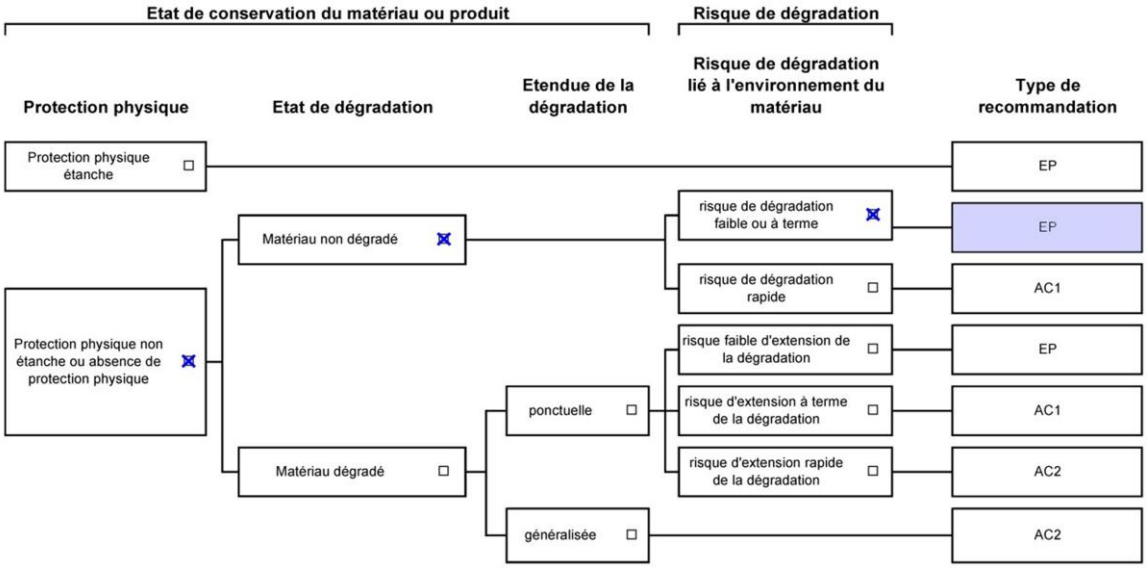
Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée - 209.00.21
Identifiant Matériau : ZPSO-080a
Matériau : Dalle de sol+colle
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée - 209.00.19
Identifiant Matériau : ZPSO-081a
Matériau : Dalle de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : 1er sous-sol - 209.S1.29
Identifiant Matériau : ZPSO-086a
Matériau : Fourreau en fibres-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° C-DI35-2024-30-234445-209
Date de l'évaluation : 16/07/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Extérieur - Toiture
Identifiant Matériau : ZPSO-095a
Matériau : Conduit de ventilation en fibres-ciments
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

CONSÉQUENCES RÉGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :
Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.
Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.
Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.
Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :
I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.
II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.
III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
   c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
   Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
   a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
   Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
   b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
   c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
   En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

SYNTHESE ET PV DES ANALYSES LABORATOIRE

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-001a	P001	2ème sous-sol - 209.S2.15	Présence d'amiante
ZPSO-002a	P002	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-003a	P003	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-004a	P004	2ème sous-sol - 209.S2.15b	Absence d'amiante
ZPSO-005a	P005	2ème sous-sol - 209.S2.15	Absence d'amiante
ZPSO-006a	P006	2ème sous-sol - 209.S2.15	Absence d'amiante
ZPSO-007a	P007	2ème sous-sol - 209.S2.02	Présence d'amiante
ZPSO-008a	P008	2ème sous-sol - 209.S2.02	Présence d'amiante
ZPSO-009a	P009	2ème sous-sol - 209.S2.19	Absence d'amiante
ZPSO-010a	P010	2ème sous-sol - 209.S2.15c	Absence d'amiante
ZPSO-011a	P011	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-012a	P012	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-013a	P013	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-014a	P014	2ème sous-sol - 209.S2.12	Absence d'amiante
ZPSO-015a	P015	2ème sous-sol - 209.S2.12	Absence d'amiante
ZPSO-016a	P016	2ème sous-sol - 209.S2.13	Présence d'amiante
ZPSO-017a	P017	2ème sous-sol - 209.S2.19	Absence d'amiante
	P018	2ème sous-sol - 209.S2.15b	Absence d'amiante
ZPSO-018a	P019	2ème sous-sol - 209.S2.15	Absence d'amiante
	P020	2ème sous-sol - 209.S2.19	Absence d'amiante
ZPSO-019a	P021	2ème sous-sol - 209.S2.02	Absence d'amiante
	P022	2ème sous-sol - 209.S2.02	Absence d'amiante
ZPSO-020a	P023	2ème sous-sol - 209.S2.14	Absence d'amiante
	P024	2ème sous-sol - 209.S2.13	Absence d'amiante
ZPSO-021a	P025	2ème sous-sol - 209.S2.02	Absence d'amiante
ZPSO-022a	P026	2ème sous-sol - 209.S2.14a	Absence d'amiante
ZPSO-023a	P027	2ème sous-sol - 209.S2.14a	Présence d'amiante
ZPSO-024a	P028	2ème sous-sol - 209.S2.12	Absence d'amiante
ZPSO-025a	P029	2eme sous-sol - Plenums	Absence d'amiante
	P030	2eme sous-sol - Plenums	Absence d'amiante
ZPSO-026a	P031	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-027a	P032	1er sous-sol - 209.S1.16	Absence d'amiante
	P033	1er sous-sol - 209.S1.24a	Absence d'amiante
ZPSO-026a	P034	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante
ZPSO-028a	P035	1er sous-sol - 209.S1.24b	Absence d'amiante
ZPSO-029a	P036	1er sous-sol - 209.S1.16	Absence d'amiante
ZPSO-030a	P037	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante
	P038	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante
ZPSO-031a	P039	1er sous-sol - 209.S1.25	Absence d'amiante
ZPSO-032a	P040	1er sous-sol - 209.S1.24a	Absence d'amiante
ZPSO-033a	P041	1er sous-sol - 209.S1.20	Absence d'amiante
ZPSO-034a	P042	1er sous-sol - 209.S1.16	Présence d'amiante
ZPSO-025a	P043	1er sous-sol - Plenums	Absence d'amiante
ZPSO-035a	P044	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante
ZPSO-037a	P045	1er sous-sol - 209.S1.24c	Absence d'amiante
ZPSO-038a	P046	1er sous-sol - 209.S1.33	Absence d'amiante
ZPSO-039a	P047	1er sous-sol - 209.S1.33	Absence d'amiante
ZPSO-040a	P048	1er sous-sol - 209.S1.33	Présence d'amiante
ZPSO-041a	P049	1er sous-sol - 209.S1.33	Absence d'amiante
ZPSO-042a	P050	1er sous-sol - 209.S1.04c	Absence d'amiante
ZPSO-031a	P051	1er sous-sol - 209.S1.04d	Absence d'amiante
ZPSO-033a	P052	1er sous-sol - 209.S1.04	Absence d'amiante
ZPSO-043a	P053	1er sous-sol - 209.S1.08	Absence d'amiante
ZPSO-029a	P054	1er sous-sol - 209.S1.08	Absence d'amiante
ZPSO-044a	P055	1er sous-sol - 209.S1.01	Absence d'amiante
ZPSO-045a	P056	1er sous-sol - 209.S1.44	Absence d'amiante
ZPSO-046a	P057	1er sous-sol - 209.S1.43	Absence d'amiante
ZPSO-047a	P058	1er sous-sol - 209.S1.43	Absence d'amiante
ZPSO-048a	P059	1er sous-sol - 209.S1.42	Absence d'amiante
ZPSO-049a	P060	1er sous-sol - 209.S1.41	Absence d'amiante
ZPSO-050a	P061	1er sous-sol - 209.S1.40	Absence d'amiante
	P062	1er sous-sol - 209.S1.38	Absence d'amiante
ZPSO-049a	P063	1er sous-sol - 209.S1.38	Absence d'amiante
ZPSO-051a	P064	1er sous-sol - 209.S1.38	Absence d'amiante
ZPSO-052a	P065	1er sous-sol - 209.S1.46	Absence d'amiante

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-053a	P066	1er sous-sol - 209.S1.42	Absence d'amiante
ZPSO-054a	P067	1er sous-sol - 209.S1.39	Absence d'amiante
	P068	1er sous-sol - 209.S1.46	Absence d'amiante
ZPSO-055a	P069	1er sous-sol - 209.S1.37	Absence d'amiante
ZPSO-056a	P070	Rez de chaussée - 209.00.26	Absence d'amiante
	P071	Rez de chaussée - 209.00.81	Absence d'amiante
ZPSO-057a	P072	Rez de chaussée - 209.00.81	Absence d'amiante
ZPSO-058a	P073	Rez de chaussée - 209.00.26	Absence d'amiante
ZPSO-057a	P074	Rez de chaussée - 209.00.82	Absence d'amiante
ZPSO-058a	P075	Rez de chaussée - 209.00.82	Absence d'amiante
ZPSO-059a	P076	Rez de chaussée - 209.00.82	Absence d'amiante
ZPSO-060a	P077	Rez de chaussée - 209.00.81	Absence d'amiante
ZPSO-061a	P078	Rez de chaussée - 209.00.49	Absence d'amiante
	P079	Rez de chaussée - 209.00.03	Absence d'amiante
ZPSO-062a	P080	Rez de chaussée - 209.00.49	Absence d'amiante
	P081	Rez de chaussée - 209.00.64	Absence d'amiante
ZPSO-044a	P082	1er sous-sol - 209.S1.02	Absence d'amiante
ZPSO-063a	P083	Rez de chaussée - 209.00.08	Absence d'amiante
ZPSO-064a	P084	Rez de chaussée - 209.00.23	Absence d'amiante
ZPSO-065a	P085	Rez de chaussée - 209.00.23	Absence d'amiante
ZPSO-066a	P086	Rez de chaussée - 209.00.08	Absence d'amiante
ZPSO-067a	P087	Rez de chaussée - 209.00.08	Absence d'amiante
ZPSO-025a	P088	Rez de chaussée - Plenums	Absence d'amiante
ZPSO-068a	P089	Rez de chaussée - Plenums	Absence d'amiante
ZPSO-014a	P090	Rez de chaussée - 209.00.60	Absence d'amiante
ZPSO-015a	P091	Rez de chaussée - 209.00.60	Absence d'amiante
ZPSO-066a	P092	Rez de chaussée - 209.00.60	Absence d'amiante
ZPSO-016a	P093	Rez de chaussée - 209.00.40	Présence d'amiante
ZPSO-069a	P094	Rez de chaussée - 209.00.38bis	Absence d'amiante
ZPSO-070a	P095	Rez de chaussée - 209.00.38bis	Absence d'amiante
ZPSO-060a	P096	Rez de chaussée - 209.00.38bis	Absence d'amiante
ZPSO-071a	P097	Rez de chaussée - 209.00.43	Absence d'amiante
ZPSO-072a	P098	Rez de chaussée - 209.00.42	Absence d'amiante
ZPSO-073a	P099	Rez de chaussée - 209.00.42	Absence d'amiante

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-074a	P100	Rez de chaussée - 209.00.46	Absence d'amiante
ZPSO-075a	P101	Rez de chaussée - 209.00.57	Absence d'amiante
ZPSO-067a	P102	Rez de chaussée - 209.00.57	Absence d'amiante
ZPSO-076a	P103	Rez de chaussée - 209.00.67bis	Absence d'amiante
ZPSO-071a	P104	Rez de chaussée - 209.00.04	Absence d'amiante
ZPSO-066a	P105	Rez de chaussée - 209.00.04	Absence d'amiante
ZPSO-077a	P106	Rez de chaussée - 209.00.55	Absence d'amiante
ZPSO-078a	P107	Rez de chaussée - 209.00.27	Absence d'amiante
ZPSO-079a	P108	Rez de chaussée - 209.00.27	Absence d'amiante
ZPSO-078a	P109	Rez de chaussée - 209.00.38	Absence d'amiante
ZPSO-064a	P110	Rez de chaussée - 209.00.16	Absence d'amiante
ZPSO-065a	P111	Rez de chaussée - 209.00.16	Absence d'amiante
ZPSO-080a	P112	Rez de chaussée - 209.00.21	Présence d'amiante
ZPSO-081a	P113	Rez de chaussée - 209.00.19	Présence d'amiante
ZPSO-059a	P114	Rez de chaussée - 209.00.16a	Absence d'amiante
ZPSO-082a	P115	Rez de chaussée - 209.00.21	Absence d'amiante
ZPSO-083a	P116	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-084a	P117	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-083a	P118	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-084a	P119	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-085a	P120	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-031a	P121	1er sous-sol - 209.S1.09	Absence d'amiante
ZPSO-086a	P122	1er sous-sol - 209.S1.29	Présence d'amiante
ZPSO-087a	P123	1er sous-sol - 209.S1.29	Absence d'amiante
ZPSO-088a	P124	Rez de chaussée - 209.00.20	Absence d'amiante
ZPSO-090a	P126	Rez de chaussée - 209.00.20	Absence d'amiante

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-792 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-792
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P001 - Dalle de sol blanche - 2eme sous-sol - 209.S2.15
Description ITGA	Dalle dure cassante grise / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante grise + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : LAO (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-793 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-793
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P002 - Dalle de sol beige - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-794 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-794
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P003 - Dalle de sol beige - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune** / **Bois aggloméré**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige + Colle polymère jaune non séparable + Bois aggloméré non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-795 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-795
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P004 - Dalle de sol blanche - 2eme sous-sol - 209.S2.15b
Description ITGA	**Peinture** / Bois aggloméré

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Bois aggloméré	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-796 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-796
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P005 - Dalle de sol beige - 2eme sous-sol - 209.S2.15

Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-797 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-797
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P006 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple en 2eme couche - 2eme sous-sol - 209.S2.15
Description ITGA	**Peinture en faible quantité** / **Colle polymère marron** / Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en faible quantité non séparable + Colle polymère marron	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)
Revêtement souple gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-798 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-798
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P007 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune en faible quantité / Dalle dure cassante beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + Dalle dure cassante beige	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste(s) : LAO / EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-799 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-799
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P008 - Dalle de sol en 2eme couche - 2eme sous-sol - 209.S2.02

Description ITGA	**Colle polymère jaune avec couche souple** / Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune avec couche souple non séparable + Dalle dure cassante beige	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste(s) : LAO / EOC (2)
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-800 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-800
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P009 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 2eme sous-sol - 209.S2.19
Description ITGA	Revêtement cassant gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement cassant gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-801 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-801
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P010 - Moquette - 2eme sous-sol - 209.S2.15c
Description ITGA	Moquette grise / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Moquette grise	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-802 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-802
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P011 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-803 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-803
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P012 - Peinture de sol - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-804 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-804
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P013 - Colle bitumineuse plot plancher tech. - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Colle noire

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle noire	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-805 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-805
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P014 - Colle de carrelage - 2eme sous-sol - 209.S2.12
Description ITGA	**Joint cassant gris** / Carrelage / Colle grise / **Matériau compact gris hétérogène**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Joint cassant gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Carrelage	Non analysé			
Colle grise non séparable + Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-806 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-806
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P015 - Colle de carrelage - 2eme sous-sol - 209.S2.12
Description ITGA	Carrelage / Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-807 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-807
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P016 - Colle de faience - 2eme sous-sol - 209.S2.13
Description ITGA	**Peintures multiples** / Carrelage / Colle beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Carrelage	Non analysé			
Colle beige	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-808 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-808
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P017 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.19
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-809 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-809
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P018 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.15b
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-810 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-810
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P019 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.15
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-811 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-811
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P020 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.19
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-812 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-812
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P021 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-813 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-813
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P022 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-814 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-814
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P023 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.14
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-815 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-815
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P024 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.13
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-816 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-816
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P025 - Panneaux et plaques - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	Peinture / Couche fibreuse blanche / Matériau fibreux jaune

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Couche fibreuse blanche	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC (3)
Matériau fibreux jaune	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-817 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-817
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P026 - Enduit a base de ciment projete - 2eme sous-sol - 209.S2.14a
Description ITGA	Enduit gris en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit gris en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-818 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-818
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P027 - Conduit en fibres-ciment - 2eme sous-sol - 209.S2.14a
Description ITGA	**Peinture bitumineuse** / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture bitumineuse non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile Crocidolite	Analyste : THV (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-819 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-819
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P028 - Calorifuge (enveloppe+isolant) - 2eme sous-sol - 209.S2.12
Description ITGA	Couche bitumineuse noire / Colle polymère jaune avec couche en toile

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Couche bitumineuse noire	MOLP + META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune avec couche en toile	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-820 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-820
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P029 - Enduit a base de platre projete - 2eme sous-sol - Plenums
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-821 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-821
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P030 - Enduit a base de platre projete - 2eme sous-sol - Plenums
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-822 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-822
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P031 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage rose

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-823 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-823
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P032 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.16
Description ITGA	**Poussières** / Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Matériau blanc / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
Revêtement souple gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Matériau blanc non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-824 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-824
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P033 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.24a
Description ITGA	Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Matériau blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-825 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-825
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P034 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage rose

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-826 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-826
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P035 - Dalle de sol - 1er sous-sol - 209.S1.24b
Description ITGA	Dalle dure cassante grise / **Colle polymère jaune** / **Bois massif**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante grise + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)
Bois massif	Non analysé			

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-827 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-827
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P036 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.16
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-828 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-828
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P037 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-829 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-829
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P038 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-830 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-830
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P039 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.25
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-831 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-831
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P040 - Peinture decorative (pailletees, gouttelettes,) - 1er sous-sol - 209.S1.24a
Description ITGA	Peintures multiples / **Toile fibreuse blanche**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-832 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-832
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P041 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.20
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-833 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-833
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P042 - Panneaux de cloisons en fibres-ciments - 1er sous-sol - 209.S1.16
Description ITGA	**Peintures multiples avec couche en toile** / Fibrociment gris en faible quantité avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples avec couche en toile non séparable + Fibrociment gris en faible quantité avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-834 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-834
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P043 - Enduit a base de platre projete - 1er sous-sol - Plenums
Description ITGA	Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-835 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-835
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P044 - Panneaux et plaques - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	Peinture / Couche fibreuse blanche / Matériau fibreux jaune

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Couche fibreuse blanche	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC (3)
Matériau fibreux jaune	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-836 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-836
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P045 - Panneaux et plaques - 1er sous-sol - 209.S1.24c
Description ITGA	Enduit blanc / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC
Matériau fibreux beige	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-837 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-837
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P046 - Peinture de sol - 1er sous-sol - 209.S1.33
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-838 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-838
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P047 - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.33
Description ITGA	**Peinture** / **Matériau plâtreux blanc** / Enduit compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-839 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-839
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P048 - Conduit en fibres-ciment - 1er sous-sol - 209.S1.33
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-840 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-840
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P049 - Calorifuge (Enveloppe+isolant) - 1er sous-sol - 209.S1.33
Description ITGA	Couche bitumineuse noire / Toile blanche plâtrée / Matériau fibreux orange

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Couche bitumineuse noire	MOLP + META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC
Toile blanche plâtrée	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC
Matériau fibreux orange	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-841 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-841
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P050 - Dalle de sol grise - 1er sous-sol - 209.S1.04c
Description ITGA	Revêtement cassant gris / **Colle polymère jaune** / **Peinture** / **Ragréage rose**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement cassant gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune non séparable + Peinture non séparable + Ragréage rose	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-842 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-842
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P051 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.04d
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-843 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-843
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P052 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.04
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-844 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-844
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P053 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.08
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-845 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-845
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P054 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.08
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-846 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-846
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P055 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.01
Description ITGA	Colle grise / **Matériau compact gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise non séparable + Matériau compact gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-847 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-847
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P056 - Flocage - 1er sous-sol - 209.S1.44
Description ITGA	Matériau cotonneux blanc avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau cotonneux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-848 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-848
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P057 - Peinture de sol - 1er sous-sol - 209.S1.43
Description ITGA	Peinture / Matériau compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-849 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-849
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P058 - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.43
Description ITGA	**Peinture** / Enduit compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-850 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-850
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P059 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.42
Description ITGA	Revêtement cassant rouge / Colle polymère jaune avec couche en toile

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement cassant rouge	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune avec couche en toile	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-851 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-851
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P060 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.41
Description ITGA	**Joint cassant gris** / Carrelage / Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Joint cassant gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
Colle grise	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-852 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-852
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P061 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.40
Description ITGA	**Peintures multiples** / Carrelage / Colle beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
Colle beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-853 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-853
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P062 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.38
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Joint cassant gris** / Carrelage / Colle beige / **Couche plâtreuse blanche**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Joint cassant gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)
Carrelage	Non analysé			
Colle beige + Couche plâtreuse blanche non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-854 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-854
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P063 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.38
Description ITGA	**Joint cassant gris** / Carrelage / Colle grise / **Couche plâtreuse blanche**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Joint cassant gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
Colle grise + Couche plâtreuse blanche non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-855 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-855
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P064 - Colle de faience - 1er sous-sol - 209.S1.38
Description ITGA	**Peinture** / Carrelage / Colle beige / **Peinture** / **Papier**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
Colle beige + Peinture non séparable + Papier non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-856 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-856
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P065 - Enveloppe calorifuge alu - 1er sous-sol - 209.S1.46
Description ITGA	Matériau en aluminium / Colle polymère incolore / Matériau en polystyrène vert

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau en aluminium	Non analysé			
Colle polymère incolore non séparable + Matériau en polystyrène vert	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-857 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-857
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P066 - Panneaux et plaques - 1er sous-sol - 209.S1.42
Description ITGA	Peinture / Couche fibreuse blanche / Matériau fibreux jaune avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Couche fibreuse blanche	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)
Matériau fibreux jaune avec poussières	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090

Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-858 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-858
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P067 - Bandes calicot - 1er sous-sol - 209.S1.39
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-859 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-859
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P068 - Bandes calicot - 1er sous-sol - 209.S1.46
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-860 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-860
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P069 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.37
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-861 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-861
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P070 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.26
Description ITGA	Matériau compact marron / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau compact marron + Colle polymère jaune non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-862 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-862
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P071 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.81
Description ITGA	Matériau compact marron / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau compact marron + Colle polymère jaune non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-863 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-863
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P072 - Peinture de sol - Rez de chaussee - 209.00.81
Description ITGA	Peinture (1) / Matériau gris en vrac (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO (3)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-864 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-864
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P073 - Colle marron plot plancher tech. - Rez de chaussee - 209.00.26
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-865 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-865
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P074 - Peinture de sol - Rez de chaussee - 209.00.82

Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-866 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-866
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P075 - Colle marron plot plancher tech. - Rez de chaussee - 209.00.82
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune + Ragréage gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-867 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-867
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P076 - Bandes calicot - Rez de chaussee - 209.00.82
Description ITGA	Papier peint / Peinture / Matériau plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Papier peint non séparable + Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-868 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-868
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P077 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.81
Description ITGA	**Papier peint** / **Peinture en faible quantité** (1) / Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Papier peint non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC (3)
Peinture en faible quantité non séparable + Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac	Quantité insuffisante pour analyse			

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-869 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-869
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P078 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.49
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-870 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-870
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P079 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.03
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-871 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-871
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P080 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.49
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-872 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-872
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P081 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.64
Description ITGA	**Peinture** (1) / Enduit plâtreux blanc en vrac (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO (3)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-873 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-873
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P082 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.02

Description ITGA	Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-874 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-874
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P083 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.08
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-875 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-875
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P084 - Dalle de sol orangee - Rez de chaussee - 209.00.23
Description ITGA	**Matériau souple blanc** / Dalle dure cassante rose / **Colle polymère jaune** / **Poussières**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau souple blanc non séparable + Dalle dure cassante rose + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)
Poussières non séparable	Non analysé			

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-876 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-876
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P085 - Colle non bitumineuse - Rez de chaussee - 209.00.23

Description ITGA	Colle polymère jaune / **Ragréage rose**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-877 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-877
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P086 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.08
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-878 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-878
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P087 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.08
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-879 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-879
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P088 - Enduit a base de platre projete - Rez de chaussee - Plenums
Description ITGA	Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-880 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-880
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P089 - Enveloppe calorifuge - Rez de chaussee - Plenums
Description ITGA	Peinture / Toile fibreuse blanche avec couche d'aluminium / Colle polymère incolore / Matériau en polystyrène bleu

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche avec couche d'aluminium non séparable + Colle polymère incolore non séparable + Matériau en polystyrène bleu	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-881 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-881
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P090 - Colle de carrelage - Rez de chaussee - 209.00.60
Description ITGA	**Peinture en faible quantité** / **Joint cassant gris** / Carrelage / Colle grise en faible quantité (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en faible quantité	Quantité insuffisante pour analyse			
▶Joint cassant gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
▶Colle grise en faible quantité	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-882 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-882
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P091 - Colle de carrelage - Rez de chaussee - 209.00.60
Description ITGA	Carrelage / Colle grise / **Peinture en faible quantité**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Peinture en faible quantité	Quantité insuffisante pour analyse			

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-883 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-883
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P092 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.60
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-884 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-884
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P093 - Colle de faience - Rez de chaussee - 209.00.40
Description ITGA	Carrelage / Colle beige / **Peintures multiples**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle beige + Peintures multiples non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 6	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-885 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-885
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P094 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.38bis
Description ITGA	**Poussières** / Dalle dure cassante beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
Dalle dure cassante beige	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-886 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-886
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P095 - Colle non bitumineuse - Rez de chaussee - 209.00.38bis
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Peinture** / **Ragréage gris** / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune non séparable + Peinture non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-887 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-887
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P096 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.38bis
Description ITGA	**Peinture** (1) / **Toile fibreuse blanche** (1) / Enduit plâtreux blanc (1) / **Matériau gris** (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc + Matériau gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO (3)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-888 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-888
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P097 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.43
Description ITGA	**Poussières** / Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
Revêtement souple gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Colle polymère jaune + Ragréage gris non séparable + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-889 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-889
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P098 - Peinture de sol - Rez de chaussee - 209.00.42
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-890 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-890
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P099 - Joint de dilatation et d'assemblage - Rez de chaussee - 209.00.42
Description ITGA	Matériau beige / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau beige + Matériau gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-891 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-891
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P100 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.46
Description ITGA	**Poussières** / Revêtement cassant orange / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
Revêtement cassant orange	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-892 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-892
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P101 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.57
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau mousse marron**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau mousse marron non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-893 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-893
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P102 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.57
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** (1) / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO (3)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-894 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-894
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P103 - Dalle de sol beige - Rez de chaussee - 209.00.67bis
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-895 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-895
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P104 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.04
Description ITGA	**Poussières** / Revêtement souple gris / **Peinture en faible quantité** / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
Revêtement souple gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Peinture en faible quantité non séparable + Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-896 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-896
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P105 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.04
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-897 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-897
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P106 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.55
Description ITGA	Revêtement souple beige / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris** / **Colle polymère marron**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Colle polymère marron non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-898 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-898
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P107 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.27
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-899 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-899
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P108 - Panneaux et plaques - Rez de chaussee - 209.00.27
Description ITGA	Enduit blanc en faible quantité / Matériau fibreux beige en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit blanc en faible quantité non séparable + Matériau fibreux beige en faible quantité	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-900 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-900
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P109 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.38
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-901 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-901
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P110 - Dalle de sol orangee - Rez de chaussee - 209.00.16
Description ITGA	**Poussières** / Dalle dure cassante orange / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
Dalle dure cassante orange + Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-902 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-902
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P111 - Colle non bitumineuse - Rez de chaussee - 209.00.16
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Ragréage gris** / **Matériau blanc en faible quantité**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc en faible quantité non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-903 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-903
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P112 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.21
Description ITGA	**Peintures multiples** / Dalle dure cassante grise / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Dalle dure cassante grise + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-904 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-904
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P113 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.19
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC
Colle polymère jaune + Ragréage gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-905 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-905
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P114 - Bandes calicot - Rez de chaussee - 209.00.16a
Description ITGA	Peinture / Toile fibreuse blanche / Matériau plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-906 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-906
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P115 - Colle bitumineuse plot plancher tech. - Rez de chaussee - 209.00.21
Description ITGA	Colle polymère noire / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère noire non séparable + Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-907 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-907
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P116 - Joint d'etancheite entre menuiserie et structure - Exterieur - Facades
Description ITGA	Matériau souple gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau souple gris	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-908 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-908
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P117 - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Exterieur - Facades
Description ITGA	**Peinture** / Enduit gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture + Enduit gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-909 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-909
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P118 - Joint d'etancheite entre menuiserie et structure - Exterieur - Facades
Description ITGA	Matériau souple gris avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau souple gris avec poussières	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-910 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-910
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P119 - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Exterieur - Facades
Description ITGA	**Peinture** / Enduit gris en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit gris en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-911 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-911
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P120 - Joint de pierre - Exterieur - Facades

Description ITGA	Matériau gris (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-912 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-912
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P121 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.09
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-913 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-913
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P122 - Fourreau en fibres-ciment - 1er sous-sol - 209.S1.29
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile Crocidolite	Analyste : THV

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-914 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-914
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P123 - Enveloppe calorifuge - 1er sous-sol - 209.S1.29
Description ITGA	Toile bitumée noire / Matériau fibreux rose

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Toile bitumée noire	MOLP + META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC
Matériau fibreux rose	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-915 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-915
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P124 - Peinture de sol - Rez de chaussee - 209.00.20
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-916 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-916
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P125 - Plaque au sol - Rez de chaussee - 209.00.20
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-917 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-917
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P126 - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.20
Description ITGA	**Peinture** / Enduit compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du
1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

CERTIFICATION DE COMPÉTENCE

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 5757 Version 002

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CANEVET Aymeric

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 23/09/2020 - Date d'expiration : 22/09/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 23/09/2020 - Date d'expiration : 22/09/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 23/05/2023 - Date d'expiration : 22/05/2030
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 23/05/2023 - Date d'expiration : 22/05/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 16/09/2020 - Date d'expiration : 15/09/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 24/05/2023.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification – Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification – Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0322 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev18

AUTRES DOCUMENTS

ATTESTATION D'INDEPENDANCE

GARANTIE DES MOYENS

Je soussigné**, Aymeric CANEVET,** de la société **BTP DIAGNOSTICS** dont le siège social se situe au 1, place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNYLE BRETONNEUX, immatriculée au RCS de **Versailles** sous le numéro de **SIREN 901 305 763**, déclare et m'engage sur l'honneur* n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs mettre les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-2 et L271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

A Montigny, le 05/03/2025



BTP Diagnostics
Immeuble Central Gare
1 place Charles de Gaulle
78180 MONTIGNY-LE-**BRETONNEUX**
Tél. : 01 39 44 28 92 - Fax : 01 39 44 **72 30**
SIRET : 901 305 **763 00012**

euromaf
Assurance des Ingénieurs et Architectes européens

189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 599 509 00024
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr
Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 33 750 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

31AE8753D7 C0212821A2

ATTESTATION D'ASSURANCE 2025

La société d'assurance soussignée atteste avoir délivré à :

N° d'identification : **7401582/Y/110**
Une police N° : **7009368/S**

couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° d'édition d'attestation : **20252003331**

La garantie du contrat s'applique aux opérations réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 30 000 000,00 € hors taxes sous réserve qu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent soit souscrit pour les opérations dont le coût prévisionnel des travaux est égal ou supérieur à 20 000 000,00 € hors taxes.

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée https://attestation.maf.fr) ou en vous rendant sur **https://attestation.maf.fr** muni de cette clé de sécurité : **33e7a17b**
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.

SASU BTP DIAGNOSTICS

IMMEUBLE CONTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
France

Cette police actuellement en vigueur satisfait à l'obligation d'assurance édictée par la loi n°78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux clauses-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Activités assurées :

B.5 1a	Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations pouvant servir de base à la réalisation des travaux, d'infiltrométrie, de thermographie infrarouge
B.5.1b	Missions de diagnostic de performance énergétique confiées par tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier en application des articles L 134-1 à L 134-5 et R 134-1 à R 134-5 du code de la construction et de l'habitation
B.5.4	Missions de diagnostic d'installations électriques, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation des travaux
B.5.3	Missions d'audit acoustique, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux
B.5.5	Missions de recherche de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis, confiées en application des articles L 1334-13 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique
B.5.7	Missions de métrage de superficie des lots de copropriété des immeubles bâtis, régies par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et par son décret d'application du 23 mai 1997 ainsi que les métrages portant sur la superficie habitable d'un bien donné en location en application de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009
B.5.8	Missions d'état des lieux, diagnostic de bâtiments à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre générale
B.5.9	Missions de diagnostic saturnisme, de contrôle après travaux ou d'établissement de constat de risque d'exposition au plomb à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre générale, totale ou partielle, en application des articles L 1334-1 à L 1334-12 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
B.5.10	Missions d'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites ou d'attestations de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication (articles L 133-1, L 133-6 et R 133-1 du code de la construction et de l'habitation)
B.5.11	Missions de diagnostic visant à évaluer les risques de présence de légionelles dans les réseaux d'eau
B.5.14	Missions d'établissement d'un état des installations intérieures de gaz réalisées lors des ventes de tout ou partie de biens immobiliers à usage d'habitation en application des articles L 134-6 et R 134-6 à R 134-9 du code de la construction et de l'habitation
B.5.16	Missions de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des dispositions de la loi handicap du 11/02/2005 (décret du 22/03/2007)
B.5.17	Missions de diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments en application des articles R.111-43 à R.111-47 du Code de la construction et de l'habitation

Fin de liste

Fait à Paris, le 01 janvier 2025

EUROMAF SA

C0CF685677 F41E28611A

euromaf
Assurance des Ingénieurs et Architectes européens

189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 599 509 00024
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr
Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 33 750 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

31AE8753D7 C0212821A2

ATTESTATION D'ASSURANCE 2025

N° d'identification : **7401582/Y/110**
N° d'édition d'attestation : **20252003331**

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée https://attestation.maf.fr) ou en vous rendant sur **https://attestation.maf.fr** muni de cette clé de sécurité : **33e7a17b**
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.

SASU BTP DIAGNOSTICS

IMMEUBLE CONTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
France

Paris, le 01 janvier 2025

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE AUTRE QUE DÉCENNALE

EUROMAF SA atteste que SASU BTP DIAGNOSTICS / SIREN 901305763 – IMMEUBLE CONTRAL GARE 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX France est titulaire d'un contrat d'assurance des responsabilités professionnelles des ingénieurs et autres concepteurs de la construction n° 7009368/S garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités spécifiques de sa profession pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce contrat garantit la responsabilité civile professionnelle générale de l'assuré.

La garantie objet de la présente attestation s'applique :

- aux activités professionnelles suivantes :

B.5 1a	Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations pouvant servir de base à la réalisation des travaux, d'infiltrométrie, de thermographie infrarouge
B.5.1b	Missions de diagnostic de performance énergétique confiées par tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier en application des articles L 134-1 à L 134-5 et R 134-1 à R 134-5 du code de la construction et de l'habitation
B.5.4	Missions de diagnostic d'installations électriques, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation des travaux
B.5.3	Missions d'audit acoustique, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux
B.5.5	Missions de recherche de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis, confiées en application des articles L 1334-13 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique
B.5.7	Missions de métrage de superficie des lots de copropriété des immeubles bâtis, régies par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et par son décret d'application du 23 mai 1997 ainsi que les métrages portant sur la superficie habitable d'un bien donné en location en application de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009
B.5.8	Missions d'état des lieux, diagnostic de bâtiments à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre générale
B.5.9	Missions de diagnostic saturnisme, de contrôle après travaux ou d'établissement de constat de risque d'exposition au plomb à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre générale, totale ou partielle, en application des articles L 1334-1 à L 1334-12 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
B.5.10	Missions d'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites ou d'attestations de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication (articles L 133-1, L 133-6 et R 133-1 du code de la construction et de l'habitation)
B.5.11	Missions de diagnostic visant à évaluer les risques de présence de légionelles dans les réseaux d'eau
B.5.14	Missions d'établissement d'un état des installations intérieures de gaz réalisées lors des ventes de tout ou partie de biens immobiliers à usage d'habitation en application des articles L 134-6 et R 134-6 à R 134-9 du code de la construction et de l'habitation
B.5.16	Missions de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des dispositions de la loi handicap du 11/02/2005 (décret du 22/03/2007)
B.5.17	Missions de diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments en application des articles R.111-43 à R.111-47 du Code de la construction et de l'habitation

- aux chantiers réalisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, hors honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas

C0CF685677 F41E28611A

Assurance des Ingénieurs et Architectes européens

189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 599 509 00024
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr
Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 33 750 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

31AE8753D7 C0212821A2

ATTESTATION D'ASSURANCE 2025

supérieur à la somme de 20 000 000,00 €.
Cette somme est portée à 30 000 000,00 € en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 €.

Au-delà de l'une des limites qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

Au-delà de 30 000 000,00 € hors taxes ou de 20 000 000,00 € hors taxes en l'absence de Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'assuré, la garantie peut être étendue par accord exprès entre l'assuré et l'assureur, après détermination des conditions de la garantie et du tarif.

La garantie est accordée sur base réclamation.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Valeur au samedi 30 juin 2007

Garantie des dommages consecutifs aux dommages definis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et garantie des dommages relevant des autres responsabilites professionnelles	Montant de la garantie par sinistre	Montant de la garantie par année d'assurance
. Dommages corporels	4 500 000,00 €	13 500 000,00 €
- Dont dommages corporels résultant d'une exposition à l'amiante	117 801,92 €	353 405,76 €
. Dommages matériels et immatériels	1 750 000,00 €	6 000 000,00 €
- Dont dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €	1 500 000,00 €
. Dommages aux éléments d'équipement à usage professionnel (article 1792-7 du Code Civil)	500 000,00 €	1 500 000,00 €
▶ Le montant total de la garantie ne peut excéder 4 750 000,00 € **par sinistre, tous dommages confondus**		

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 01 janvier 2025

EUROMAF SA

C0CF685677 F41E28611A

SOCOTEC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
CS 70324
29806 BREST CEDEX 9
Tél : 02 98 41 44 94
Fax : 02 98 02 17 10

Rapport de repérage de l'amiante en vue du Dossier Technique Amiante

Création ou mise à jour du DTA



Bien immobilier concerné	**Bâtiment 209** **Technopôle Pointe du Diable** **BP 70** **29280 PLOUZANE**	N° dossier : FAG4986/1 N° de canevas : BREST_845 v2.04.02
Propriétaire	IFREMER Technopôle Pointe du Diable BP 70 29280 PLOUZANE	Réf. du rapport : 16800/SPS/14/2797
Demandeur	IFREMER Technopôle Pointe du Diable BP 70 29280 PLOUZANE	Date(s) de visite 05/11/2014 Date de commande : 01/11/2014

CONCLUSION

Notre visite a permis de localiser des matériaux contenant de l'amiante de la liste A et B visés par les articles R 1334-20 et R 1334-21 ,du Code de la santé publique :

Sur décision de l'opérateur de repérage, il a été diagnostiqué la présence de produits et matériaux contenant de l'amiante :

> Conduits de fluide (air) dans les sanitaires en N-2

> Conduits de fluide (air) en N-1

Après prélèvements et analyses, il a été diagnostiqué la présence de produits et matériaux contenant de l'amiante :

> Panneau rigide au sol dans la chaufferie (prélèvement 10)

L'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B indique qu'une « évaluation périodique », devra être réalisée.

Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble.

Fait à : Brest Le : 06/11/2014	Auteur du rapport : GUEGUEN Michel Certificat de compétence n°DTI/0801-003 délivré par SOCOTEC CERTIFICATION Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 10 pages et en annexe 3 photo(s) de composant, 3 grilles d'évaluation, 3 plan(s), 10 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION 3 Avenue du centre Guyancourt CS 20732 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINE Cdex

SOCOTEC France - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 648 740 euros 542 016 654 RCS Versailles
Siège social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines - France - www.socotec.fr

Sommaire

1. Objet de la mission 3
1.1 Description précise de l'immeuble 3
1.2 Parties de l'immeuble 3
2. Déroulement de la mission 4
2.1 Prestations réalisées : 4
2.2 Personnes présentes lors de la visite : 4
2.3 Informations complémentaires sur la visite 4
2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 4
2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC 4
2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission 5
3. Résultats détaillés du repérage 6
3.1 Composants des listes A et B contenant de l'amiante 6
3.2 Composants des listes A et B non susceptibles de contenir de l'amiante (reconnaissance visuelle) .. 6
3.3 Composants des listes A et B repérés sans amiante (analyse en laboratoire) 6
3.4 Composants des listes A et B non analysés 7
4. Evaluation de l'état de conservation et des risques de dégradation – Recommandations de gestion 8
4.1 Composants de la liste A 8
4.2 Composants de la liste B 8
4.3. Précisions sur les recommandations de gestion de la liste B 9
4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante 9
5. Autres composants repérés 10
5.1 Autres composants contenant de l'amiante portés à la connaissance de l'opérateur 10
5.2 Autres composants ne contenant pas d'amiante portés à la connaissance de l'opérateur 10
6. ANNEXES

▶ 1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalable à l'élaboration ou la mise à jour du DTA. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits des listes A et B accessibles sans travaux destructifs ;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante ;

L'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de leur risque de dégradation lié à leur environnement.

Le présent rapport est destiné à **constituer le Dossier Technique Amiante de l'immeuble** ou à le mettre à jour.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel les articles R 1334-20 et R 1334-21 du Code de la Santé Publique et les textes qui leur sont liés (en particulier arrêté du 12/12/2012 relatif aux composants des listes A et B). Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants des listes A et B définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs.

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

Composant de la liste A à vérifier ou à sonder
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

Composant		Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
	Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits, enveloppes de calorifuges.
	Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage.
	Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes).
	Vide-ordures	Conduits.
4. Eléments extérieurs	Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Dans le cadre de la réalisation de travaux ou de démolition, le présent rapport devra être complété par une recherche de présence d'amiante adaptée au projet.

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Bureaux
Date de construction / PC :

Bâtiment à usage de bureaux et recherche scientifique en R+0 et 2 niveaux de sous-sol du début des années 1980.

1.2 Parties de l'immeuble

Rez de chaussée
Niveau -1
Niveau -2
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

▶ 2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC
  - ☒ Laboratoire d'analyses :
    1 : EURO SERVICE LABO 122, rue Marcel Hartmann 94 200 IVRY SUR SEINE
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés, en particulier état de conservation et risque de dégradation.
- ☒ Préconisation de recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis et, si nécessaire, de la note d'information

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : Claude GLOANEC

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- ☒ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)
- ☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés
- ☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- ☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble
- ☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Néant

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
16900/SPS/131/1332	02/08/2013	SOCOTEC	Rep. pour travaux	

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Rez de chaussée	Plan RDC
Niveau -1	Plan niveau N-1
Niveau -2	Plan niveau N-2

▶ 3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage des composants des listes A et B classés par localisation.
Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants des listes A et B repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants des listes A et B pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants des listes A et B contenant de l'amiante

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Rez de chaussée		
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)$_8$ *en fibro-ciment posé au sol*	Local électrique	10 / META / EURO SERVICE LABO
Niveau -1		
Conduit de fluide (air)$_{10}$ *en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture*	Local 125	Visuel (identification : visuelle)
Niveau -2		
Conduit de fluide (air)$_{12}$ *en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture*	Sanitaires face au local 18	Visuel (identification : visuelle)

N 3.2 Composants des listes A et B non susceptibles de contenir de l'amiante (reconnaissance visuelle)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

N 3.3 Composants des listes A et B repérés sans amiante (analyse en laboratoire)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Rez de chaussée		
Dalle de sol plastique$_2$ *orange*	Bureau central RDC	2 / META / EURO SERVICE LABO
Dalle de sol plastique$_3$ *marron clair / blanche*	Bureau face hall d'entrée RDC	3 / META / EURO SERVICE LABO
Dalle de sol plastiques$_5$ *beige / marron avec colle noire et ragréage*	Local stockage RDC	5 / META / EURO SERVICE LABO

3.3 Composants des listes A et B repérés sans amiante (analyse en laboratoire)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Dalle de sol plastique$_{6}$ *jaune / marron avec colle jaune et ragréage*	Local stockage RDC	6 / META / EURO SERVICE LABO
Niveau -1		
Enveloppe de calorifugeage$_{9}$	Local batterie	8 / META / EURO SERVICE LABO
Niveau -2		
Dalle de sol plastique$_{11}$ *blanche / noire avec colle jaune*	Bureau	9 / META / EURO SERVICE LABO

3.4 Composants des listes A et B non analysés

Identité du composant	Zone homogène	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

▶ 4. Evaluation de l'état de conservation et des risques de dégradation – Recommandations de gestion

Pour les composants contenant de l'amiante, les tableaux suivants décrivent les dispositions à mettre en œuvre par le propriétaire.

a 4.1 Composants de la liste A

Identité du composant	Résultats de la grille d'évaluation	Conduite à tenir	Échéance réglementaire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

a 4.2 Composants de la liste B

Identité du composant	Résultats de la grille d'évaluation *(voir chapitre 4.3)*	Recommandation de gestion	Précisions complémentaires
Rez de chaussée			
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)$_8$ *en fibro-ciment posé au sol*	EP	Evaluation périodique	
Niveau -1			
Conduit de fluide (air)$_{10}$ *en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture*	EP	Evaluation périodique	
Niveau -2			
Conduit de fluide (air)$_{12}$ *en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture*	EP	Evaluation périodique	

4.3. Précisions sur les recommandations de gestion de la liste B

Les recommandations de gestion mentionnées dans les tableaux précédents ainsi que les précisions complémentaires décrites ont pour objectifs de protéger les occupants de l'immeuble vis-à-vis des risques de libération de fibres d'amiante dans l'air.

Elles s'inscrivent dans un processus global dépendant du principe d'action retenu.

A - Evaluation périodique (EP):
Celle-ci consiste à :
a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

B – Action corrective de premier niveau (AC1) :
Elle consiste à :
a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

C – Action corrective de second niveau (AC2) :
Elle consiste à :
a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

▶ 5. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

a 5.1 Autres composants contenant de l'amiante portés à la connaissance de l'opérateur

Identité du composant	Zone homogène	Résultats de la grille d'évaluation *(voir chapitre 4.3)*	Recommandation de gestion *Précisions complémentaires*	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)				
Néant				

N 5.2 Autres composants ne contenant pas d'amiante portés à la connaissance de l'opérateur

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Rez de chaussée		
Revêtements bitumineux$_4$ *sur calorifuge. Calorifuge en polystyrène*	Local technique RDC	4 / META / EURO SERVICE LABO
Revêtements de sols routiers$_1$	Bureau côté hall d'entrée	1 / META / EURO SERVICE LABO
Revêtements de sols routiers$_7$	Bureau côté cage d'escalier en RDC	7 / META / EURO SERVICE LABO

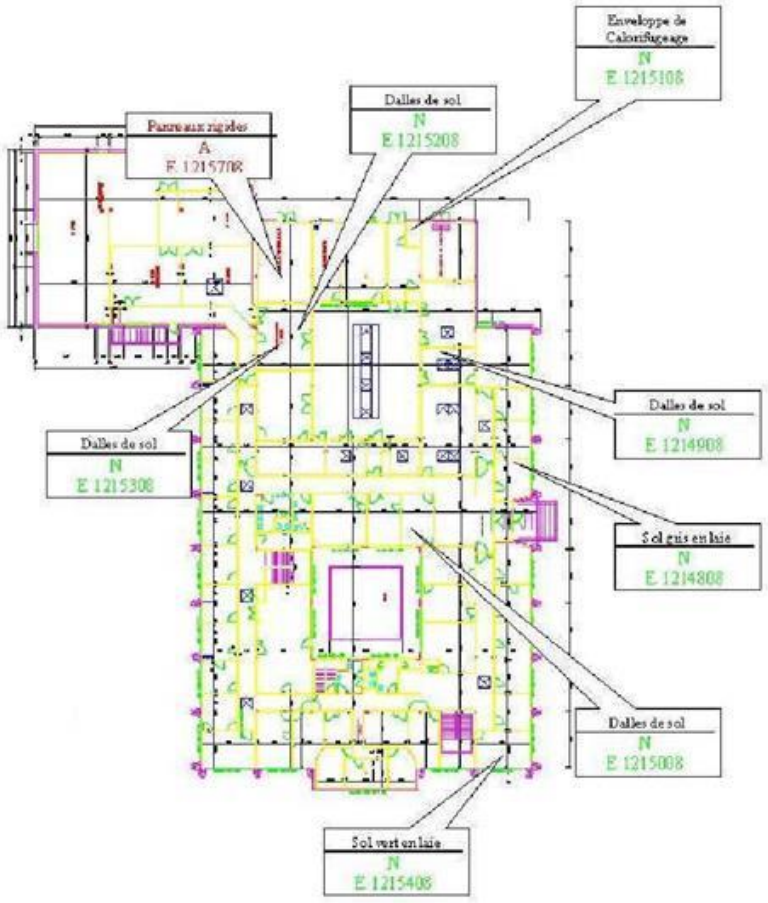
Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

6. ANNEXES

Rez de chaussée	Titre du plan : Plan RDC



Dalle de sol plastique	2	orange	Bureau central RDC	N
Dalle de sol plastique	3	marron clair / blanche	Bureau face hall d'entrée RDC	N
Dalle de sol plastique	5	beige / marron avec colle noire et ragréage	Local stockage RDC	N
Dalle de sol plastique	6	jaune / marron avec colle jaune et ragréage	Local stockage RDC	N
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)	8	en fibro-ciment posé au sol	Local électrique	a
Revêtements bitumineux	4	sur calorifuge. Calorifuge en polystyrène	Local technique RDC	N
Revêtements de sols routiers	1		Bureau côté hall d'entrée	N
Revêtements de sols routiers	7		Bureau côté cage d'escalier en RDC	N

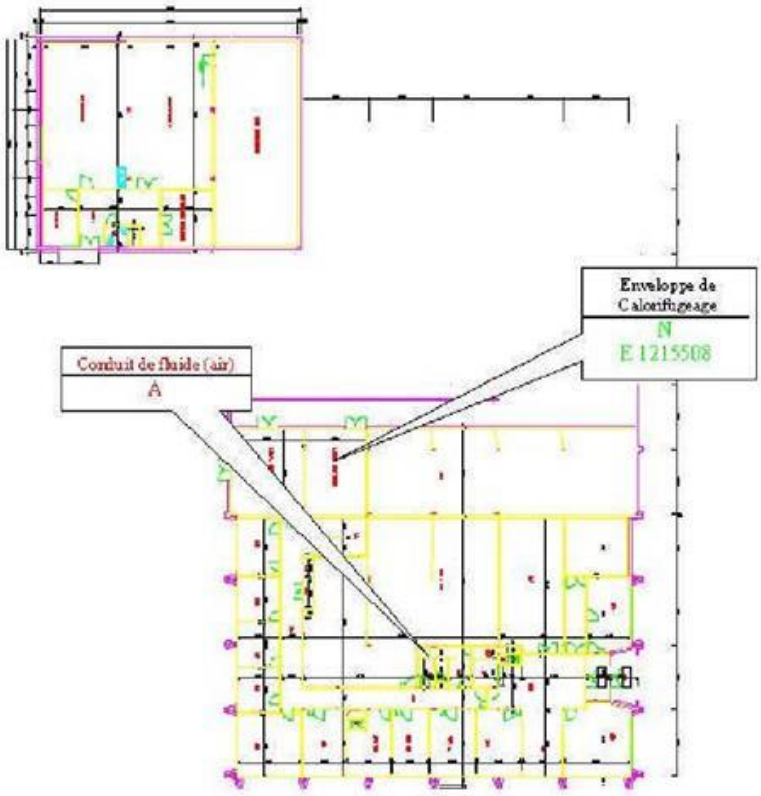
ANNEXES P 1 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -1	Titre du plan : Plan niveau N-1

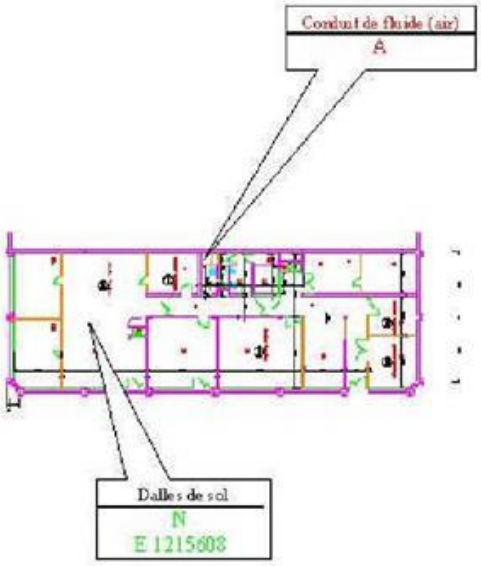


Conduit de fluide (air)	10	en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture	Local 125	a
Enveloppe de calorifugeage	9		Local batterie	N

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Niveau -2	Titre du plan : Plan niveau N-2



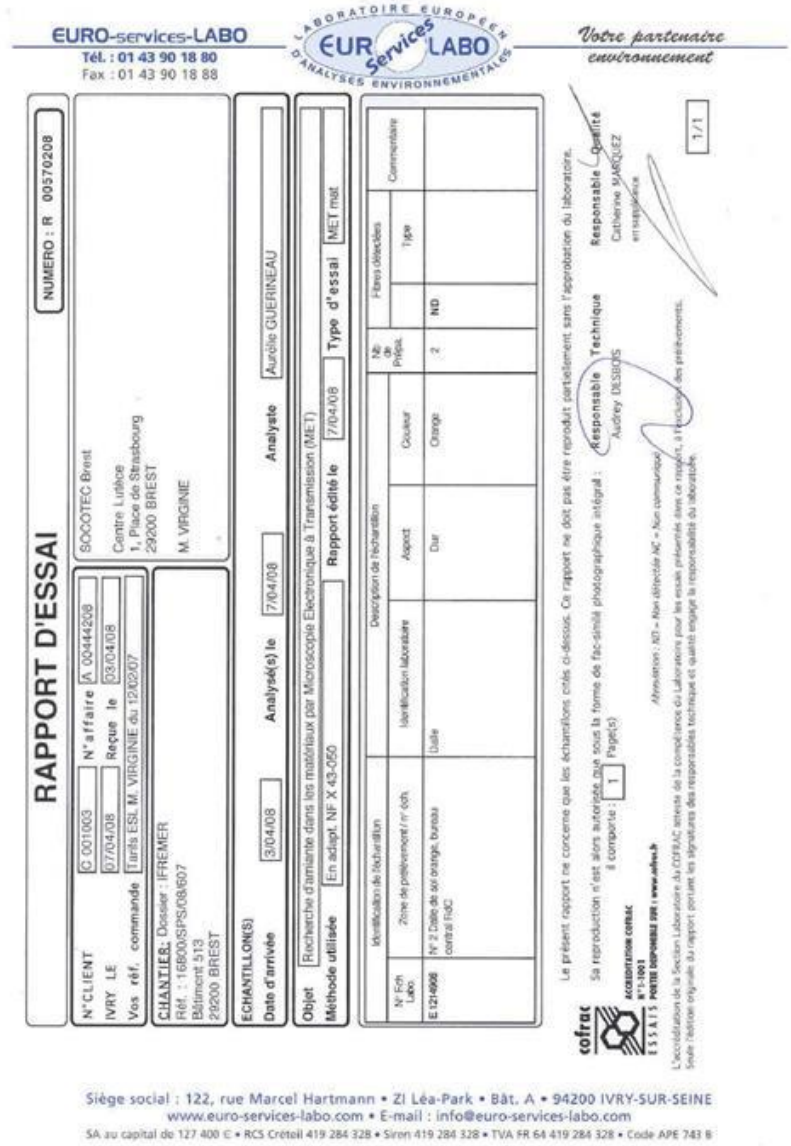
Conduit de fluide (air)	12	en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture	Sanitaires face au local 18	a
Dalle de sol plastique	11	blanche / noire avec colle jaune	Bureau	N

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Dalle de sol plastique$_2$ *orange* *Bureau central RDC*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570208

N°CLIENT C 001003 — N° affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon							
N° Ech Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prélvt.	Fibres détectées		Commentaire
							Type	
E1214908	N° 2 Dalle de sol orange, bureau central RdC	Dalle	Dur	Orange	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)
Abréviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Responsable Technique Audrey DESBOIS
Responsable Qualité Catherine MARQUEZ

1/1

cofrac ACCREDITATION COFRAC N° 1-1001 ESSAIS PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr
L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

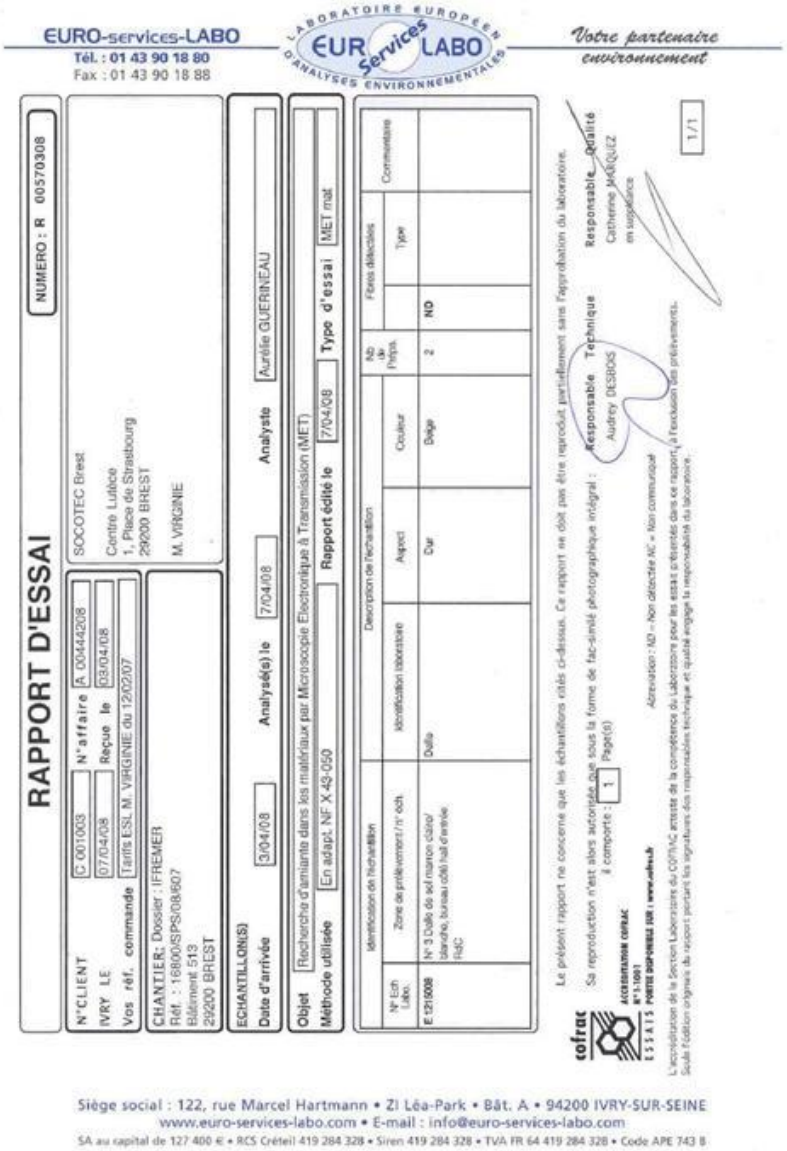
Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Dalle de sol plastique *marron clair / blanche* *Bureau face hall d'entrée RDC*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570308

N°CLIENT C 001003 — N° affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/084607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon							
N° Ech Labo.	Zone de prélèvement / n° ech.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prélv.	Fibres détectées		Commentaire
							Type	
E121008	N° 3 Dalle de sol marron clair/ blanche, bureau côté hall d'entrée RdC	Dalle	Dur	Beige	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)
Abréviation : ND = Non détecté NC = Non communiqué
Les résultats de ce rapport, à l'exclusion des prélèvements, sont conformes aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 - Liste des essais couverts disponible sur www.cofrac.fr
L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais couverts dans ce rapport, sa qualité engage la responsabilité du laboratoire.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Responsable Technique
Audrey DESBOIS

Responsable Qualité
Catherine MARQUEZ
en suppléance

1/1

cofrac ACCREDITATION N° 1-1001 ESSAIS PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

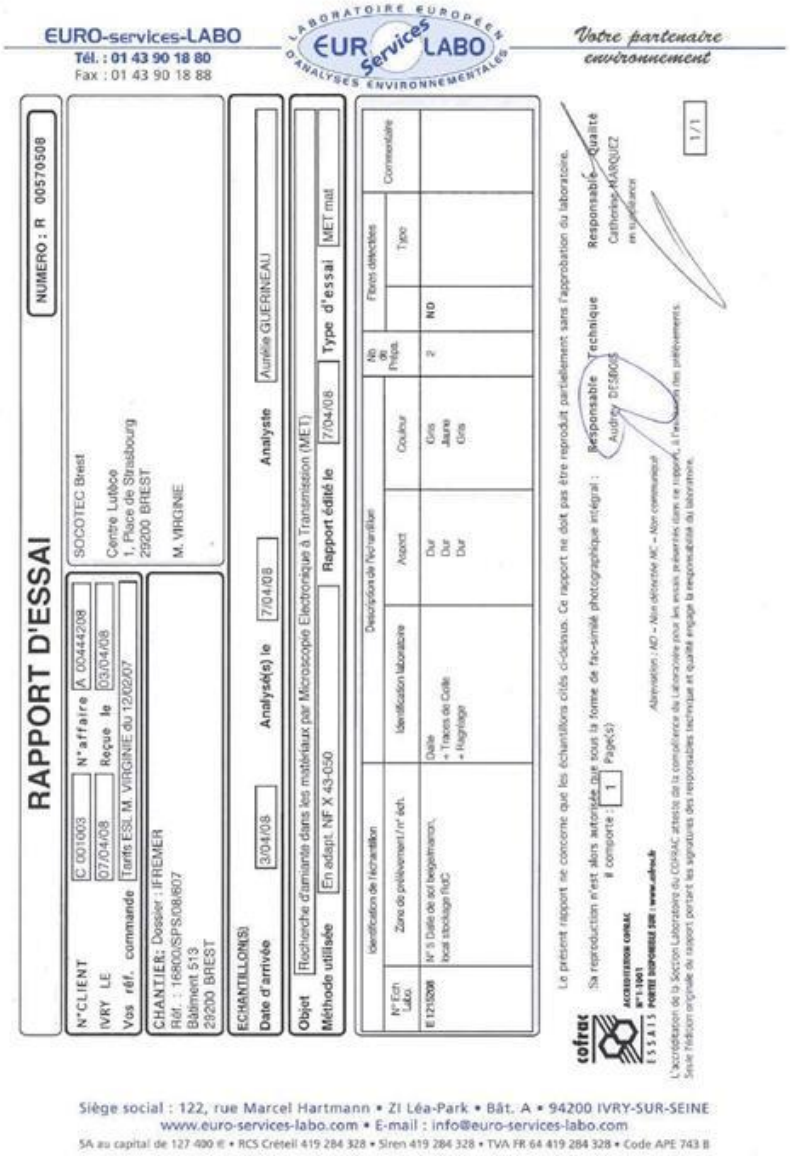
Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

ANNEXES P 5 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Dalle de sol plastiques *beige / marron avec colle noire et ragréage* *Local stockage RDC*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570508

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00442/08
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) — Type d'essai MET mat
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Nb de Prélv.	Fibres détectées		Commentaire
N° Ech. Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur				Type	
E1215098	N° 5 Dalle de sol beige/marron, local stockage RdC	Dalle + Traces de Colle + Ragréage	Dur Dur Dur	Gris Jaune Gris		2	NO		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique — Audrey DESBOIS
Responsable Qualité — Catherine MARQUEZ en suppléance

1/1

Abréviation : ND = Non détectée MC = Non communiqué

cofrac — ACCREDITATION CHIMIE n° 1-1061 — PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais pris en compte dans ce rapport. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

ANNEXES P 6 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Dalle de sol plastiques *jaune / marron avec colle jaune et ragréage* *Local stockage RDC*

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570608

N°CLIENT C 001003 — N° affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analysts Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Fibres détectées		
N° Ech. Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prépa.		Type	Commentaire
E 12152008	N° 6 Dalle de sol jaune/marron, local stockage RdC	Dalle + Traces de Colle + Ragréage	Dur Dur Dur	Blanc Jaune Gris	2	NO		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : Il comporte : 1 Page(s)
Abréviation : ND – Non détecté NC – Non communiqué
L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine MARQUEZ

1 / 1

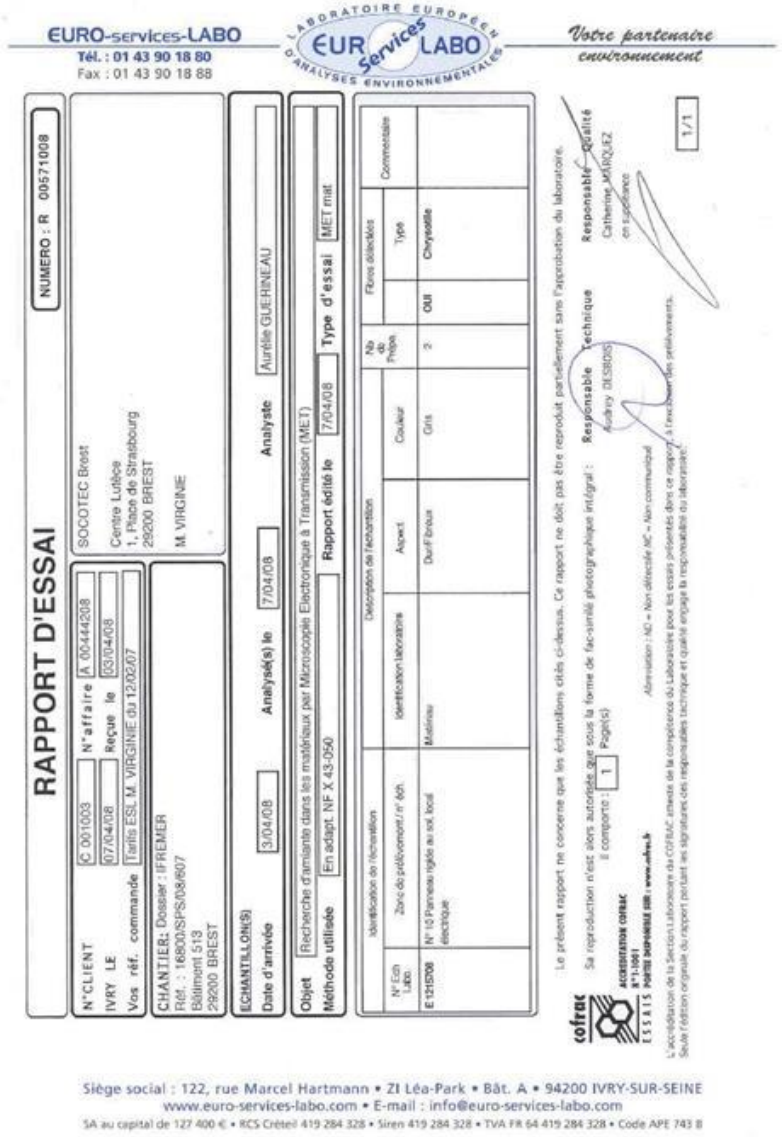
cofrac ACCREDITATION CERTIFICATE N°1-1001 ESSAIS PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)a *en fibro-ciment posé au sol* *Local électrique*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00571008

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUEHENEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon			Description de l'échantillon								
N° Ech. Labo.	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Phases	Fibres détectées					
									Type	Commentaire	
E1215/08	N° 10 Panneau rigide au sol local électrique	Matériau	Dur/Friable	Gris	?	OUI	Chrysotile				

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : Page(s) 1 — Il comporte : 1

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine MARQUEZ en suppléance

Abréviation : NC = Non détectée NC = Non communiqué

1/1

cofrac — ACCREDITATION CONTRAC N°1-1369 — ESSAIS — Portée disponible sur : www.cofrac.fr

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport à l'exception des prélèvements.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

ANNEXES P 8 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Revêtements bitumineux *sur calorifuge. Calorifuge en polystyrène* *Local technique RDC*

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570408

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/GB/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU
Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Fibres détectées		
N° Ech. Labo.	Zone de prélèvement / n° ech.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prélv.		Type	Commentaire
E1215508	N° 4 Revêtement bitumineux sur calorifuge, local technique RdC	Matériau : Polystyrène	Souple Souple	Blanc Marron/Noir	2	ND		(1)

Commentaires :
(1) Ces couches ne peuvent pas être analysées séparément.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine ARGOUET en suppléance

1/1

Abréviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

ACCREDITATION COFRAC N° 1-1001 ESSAIS — PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

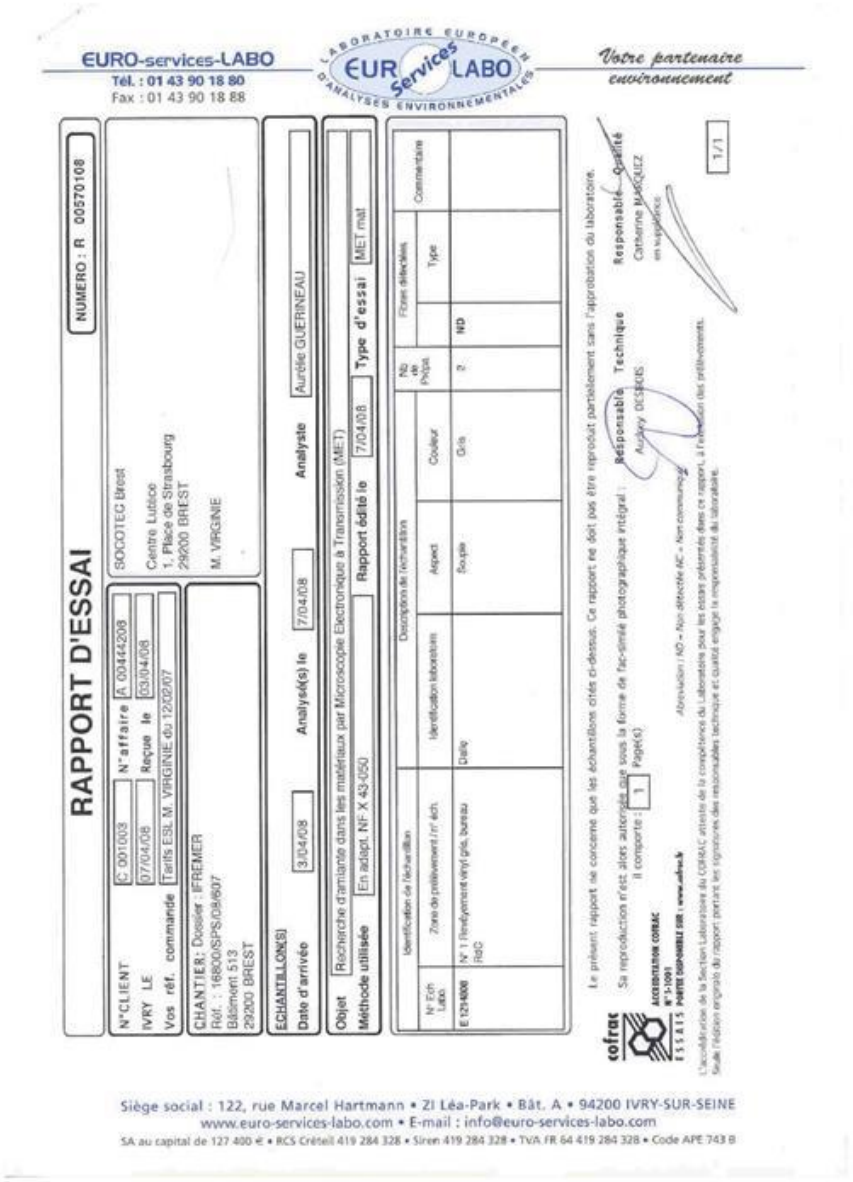
L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Revêtements de sols routiers *Bureau côté hall d'entrée*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570108

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE — Reçue le 07/04/08 — 03/04/08
Vos réf. commande — Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ÉCHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Nb de Prépa	Fibres détectées		Commentaire
N° Ech Labo	Zone de prélèvement / n° ech.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur				Type	
E 1214008	N° 1 Revêtement vinyl gris, bureau RdC	Dalle	Souple	Gris		2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de l'ac-similé photographique intégral : Il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine MARQUEZ

1/1

ACCREDITATION COFRAC N° 1-1091 ESSAIS — cofrac

Abréviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exception des prélèvements. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Revêtements de sols routiers *Bureau côté cage d'escalier en RDC*

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570708

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon							
N° Ech Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prélts.	Fibres détectées		Commentaire
							Type	
E1515408	N° 7 Revêtement vinyl vert+tagrisage bureau côté cage escalier RdC	Date + Colle + Rayage	Souple Souple Souple	Gris Jaune Grisâtre	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : Page(s) 1 il comporte : 1
Abréviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Responsable Technique — Audrey DESBOIS
Responsable Qualité — Catherine MARQUEZ en suppléance

1/1

COFRAC ACCREDITATION CONTAC N° 1-1063 ESSAIS PORTÉE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais prévenus dans ce rapport/à l'exclusion des prélèvements.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

ANNEXES P 11 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -1	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Local batterie*

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 00570808

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Fibres détectées		
N° Ech. Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prépa.		Type	Commentaire
E1255608	N° 8 Enveloppe calorifuge, local batterie /8-1	Matériau	Fibreux/Souple	Marron/Noir	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : Il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine MARQUEZ

Abréviation : ND = Non détecté/e NC = Non communiqué

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exception des prélèvements.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables techniques et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

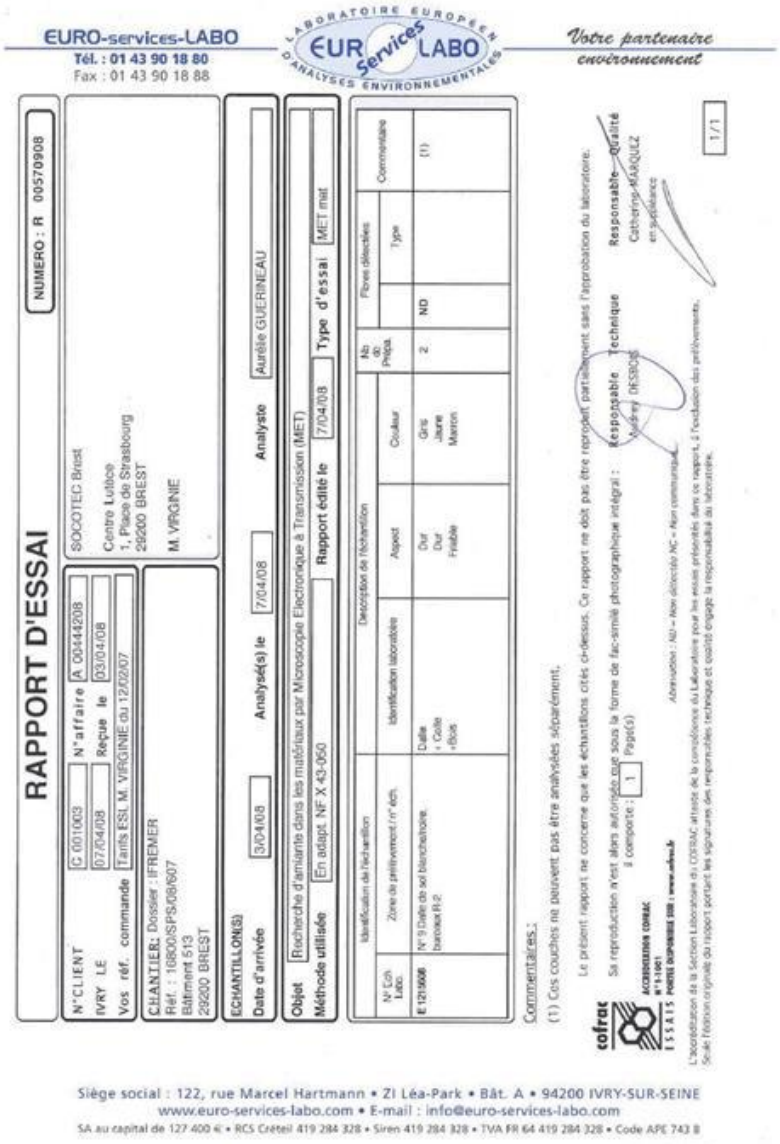
1/1

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Niveau -2	Composant : Dalle de sol plastique[11] *blanche / noire avec colle jaune* *Bureau*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570908

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Nb de Préps	Fibres détectées		Commentaire
N° Ech Labo.	Zone de prélèvement / n° ech.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur				Type	
E1215008	N° 9 Dalle de sol blanche/noire. barreaux R-2	Dalle + Colle + Bois	Dur Dur Friable	Gris Jaune Marron		2	ND		(1)

Commentaires :
(1) Ces couches ne peuvent pas être analysées séparément.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique — Audrey DESBOIS
Responsable Qualité — Catherine ASAQUIZ en suppléance

1/1

cofrac — ACCREDITATION COFRAC N° 1-1001 — ESSAIS — PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Abréviation : ND = Non détecté/ NC = Non communiqué

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

ANNEXES P 13 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

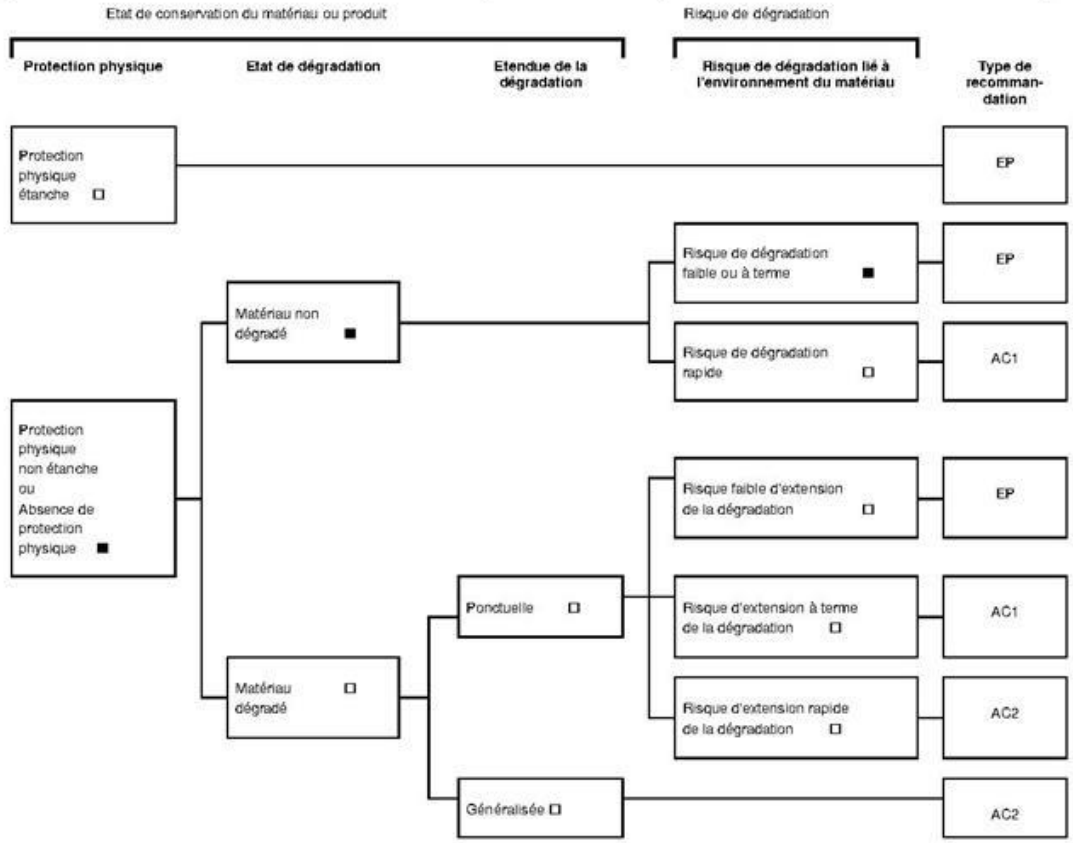
Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Grille d'analyse des composants de la liste B et de la liste C

GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION ET RISQUE DE DEGRADATION DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)8	en fibro-ciment posé au sol	Localisation	Rez de chaussée
		Zone homogène	Local électrique
Echantillon n°	10		



Auteur GUEGUEN Michel Date 06/11/2014

Commentaires :

EP : Evaluation périodique du matériau ou produit,
AC1 : Action corrective de premier niveau (remise en état limitée du matériau ou produit)
AC2 : Action corrective de second niveau (matériau ou produit à protéger contre toute agression ou dégradation)

Grille d'évaluation annexe à l'arrêté du 12/12/2012 relatif aux matériaux de la liste B

ANNEXES P 14 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

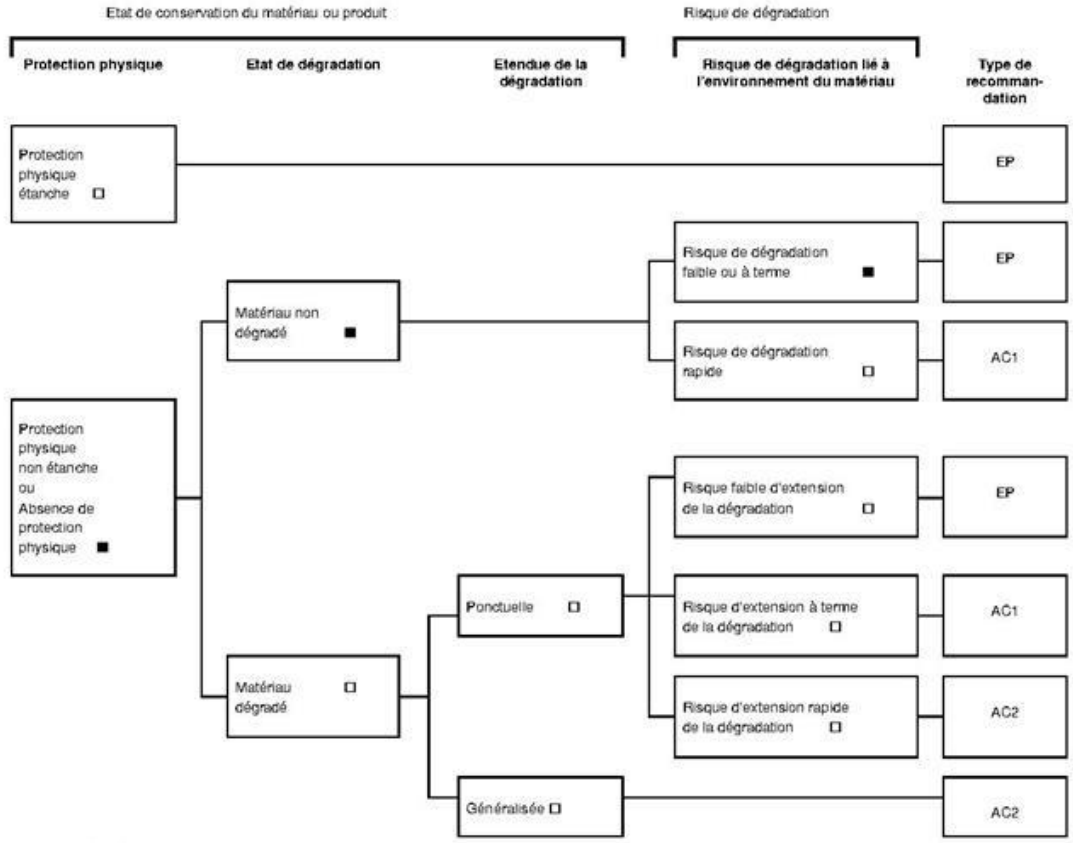
Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Grille d'analyse des composants de la liste B et de la liste C

GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION ET RISQUE DE DEGRADATION DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Conduit de fluide (air) $_{H0}$	en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture	Localisation	Niveau -1
		Zone homogène	Local 125
Echantillon n°	sans objet		



Auteur GUEGUEN Michel Date 06/11/2014

Commentaires :

EP : Evaluation périodique du matériau ou produit,
AC1 : Action corrective de premier niveau (remise en état limitée du matériau ou produit)
AC2 : Action corrective de second niveau (matériau ou produit à protéger contre toute agression ou dégradation)

Grille d'évaluation annexe à l'arrêté du 12/12/2012 relatif aux matériaux de la liste B

ANNEXES P 15 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

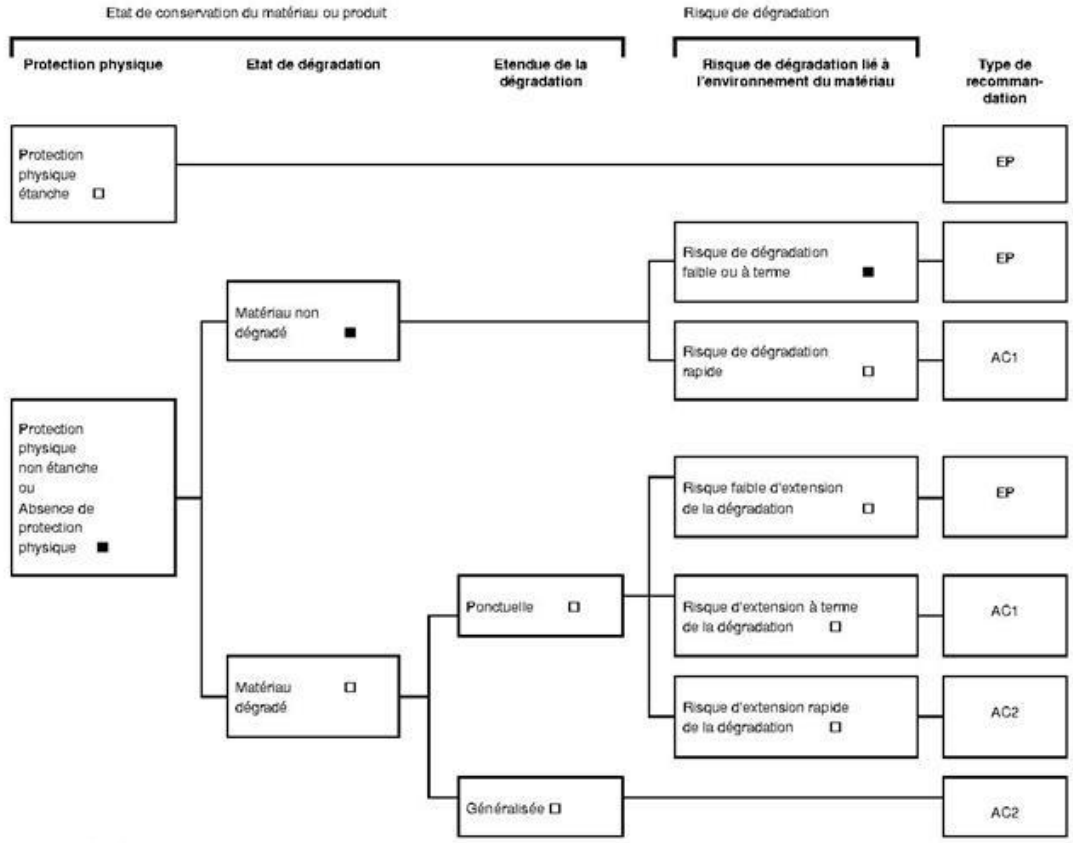
Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Grille d'analyse des composants de la liste B et de la liste C

GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION ET RISQUE DE DEGRADATION DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Conduit de fluide (air)$_{t2}$	en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture	Localisation	Niveau -2
		Zone homogène	Sanitaires face au local 18
Echantillon n°	sans objet		



Auteur GUEGUEN Michel Date 06/11/2014

Commentaires :

EP : Evaluation périodique du matériau ou produit,
AC1 : Action corrective de premier niveau (remise en état limitée du matériau ou produit)
AC2 : Action corrective de second niveau (matériau ou produit à protéger contre toute agression ou dégradation)

Grille d'évaluation annexe à l'arrêté du 12/12/2012 relatif aux matériaux de la liste B

ANNEXES P 16 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Localisation : Rez de chaussée



Composant : Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)$_8$ *(a)*
en fibro-ciment posé au sol
Local électrique

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

SOCOTEC

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Localisation : Niveau -1



Composant : Conduit de fluide (air)$_{10}$ *(a)*
en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture
Local 125

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

SOCOTEC

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Localisation : Niveau -2



Composant : Conduit de fluide (air)$_{12}$ *(a)*
en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture
Sanitaires face au local 18

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC



ANNEXES P 20 / 20

AMIANTE TRAVAUX

BTP Diagnostics

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

ATTENTION CONTIENT DE L'AMIANTE

Numéro de rapport : C-DI35-2024-30-217971
Date du rapport : 09/03/2024
Date de visite : 29/02/2024

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies.

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Informations du bien concerné	
Adresse	**Bâtiment 209** **29280 PLOUZANE**
Propriétaire	Ifremer Technopôle Brest Iroise 1625 route de Saint-Anne 29280 PLOUZANE
Opérateur de repérage	Aymeric CANEVET
Norme utilisée : NF X 46-020 : Aout 2017	

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

CONCLUSION DÉTAILLÉE DU REPÉRAGE 3
OBJET DE LA MISSION 14
INFORMATION SUR LE RAPPORT 14
RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION 15
PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE 16
ENSEMBLE DES ZPSO IDENTIFIÉES 32
VALIDATION DU REPÉRAGE 71
PLAN(S) DE LOCALISATION 75
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES / MÉTHODOLOGIE 82
SYNTHESE ET PV DES ANALYSES LABORATOIRE 83
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ 213
CERTIFICATION DE COMPÉTENCE 215
ANNEXE PHOTO 216
AUTRES DOCUMENTS 219

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

CONCLUSION DÉTAILLÉE DU REPÉRAGE

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies.
Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

ZPSO	Localisation		Ouvrage	Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	Estimation de la quantité*	Photo
ZPSO-001a	2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher technique	Revêtements de sols	Dalle de sol blanche+colle	60 m2	
ZPSO-007a	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03	Plancher	Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	50 m2	
ZPSO-008a	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03	Plancher	Revêtements de sols	Dalle de sol en 2eme couche	50 m2	

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

ZPSO	Localisation		Ouvrage	Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	Estimation de la quantité*	Photo
ZPSO-016a	Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	Murs Faïencés	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	25 m2	
ZPSO-023a	Rez de chaussée - 209.00.41; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.14a	Conduit	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment		

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

ZPSO	Localisation		Ouvrage	Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	Estimation de la quantité*	Photo
ZPSO-034a	Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19	Cloison	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons en fibres-ciments	480 m2	
ZPSO-040a	1er sous-sol - 209.S1.33	Conduit	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment		
ZPSO-080a	Rez de chaussée - 209.00.21	Plancher	Revêtements de sols	Dalle de sol+colle	5 m2	

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

ZPSO	Localisation		Ouvrage	Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	Estimation de la quantité*	Photo
ZPSO-081a	Rez de chaussée - 209.00.19	Plancher	Revêtements de sols	Dalle de sol	40 m2	
ZPSO-086a	1er sous-sol - 209.S1.29	Conduits	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Fourreau en fibres-ciment		
ZPSO-089a	Rez de chaussée - 209.00.20	Plancher		Plaque au sol	10 m2	

* la quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

Observations diverses / Réserves
Néant

Dans le tableau ci-dessous, les locaux, ouvrages et parties d'ouvrages qui sont compris dans le programme de repérage établi par l'opérateur et qui n'ont pu être investigués le jour du repérage :

Liste des locaux et/ou ouvrages et/ou parties d'ouvrages non visités ou non accessibles

Localisation	Ouvrage / partie d'ouvrage	Motif
Rez de chaussée - 209.00.10	Toutes	Absence de clef
Rez de chaussée - 209.00.22	Toutes	Absence de clef
Rez de chaussée - 209.00.16b	Toutes	Absence de clef
1er sous-sol - 209.S1.35	Toutes	Absence de clef
2ème sous-sol - 209.S2.08	Toutes	Inaccessible
2ème sous-sol - 209.S2.16	Toutes	Inaccessible
2ème sous-sol - 209.S2.14b	Toutes	Inaccessible

Localisation	Ouvrage / partie d'ouvrage	Motif
2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher sous plancher technique	Impossibilité d'investigation approfondie sans dépose de l'ensemble du plancher technique

Rez de chaussée - 209.00.01,	Eléments pouvant se trouver dans le plénum	Impossibilité d'investigation approfondie ans dépose de l'ensemble des faux-plafonds
Rez de chaussée - 209.00.02,		
Rez de chaussée - 209.00.03,		
Rez de chaussée - 209.00.04,		
Rez de chaussée - 209.00.05,		
Rez de chaussée - 209.00.06,		
Rez de chaussée - 209.00.07,		
Rez de chaussée - 209.00.08,		
Rez de chaussée - 209.00.09,		
Rez de chaussée - 209.00.10,		
Rez de chaussée - 209.00.11,		
Rez de chaussée - 209.00.12,		
Rez de chaussée - 209.00.13,		
Rez de chaussée - 209.00.14,		
Rez de chaussée - 209.00.15,		
Rez de chaussée - 209.00.16,		
Rez de chaussée - 209.00.17,		
Rez de chaussée - 209.00.18,		
Rez de chaussée - 209.00.19,		
Rez de chaussée - 209.00.20,		
Rez de chaussée - 209.00.21,		
Rez de chaussée - 209.00.22,		
Rez de chaussée - 209.00.23,		
Rez de chaussée - 209.00.24,		
Rez de chaussée - 209.00.25,		
Rez de chaussée - 209.00.26,		
Rez de chaussée - 209.00.27,		
Rez de chaussée - 209.00.28,		
Rez de chaussée - 209.00.29,		
Rez de chaussée - 209.00.30,		
Rez de chaussée - 209.00.31,		
Rez de chaussée - 209.00.32,		
Rez de chaussée - 209.00.33,		
Rez de chaussée - 209.00.34,		
Rez de chaussée - 209.00.35,		
Rez de chaussée - 209.00.36,		
Rez de chaussée - 209.00.37,		
Rez de chaussée - 209.00.38,		
Rez de chaussée - 209.00.39,		
Rez de chaussée - 209.00.40,		
Rez de chaussée - 209.00.41,		
Rez de chaussée - 209.00.42,		
Rez de chaussée - 209.00.43,		
Rez de chaussée - 209.00.44,		
Rez de chaussée - 209.00.45,		
Rez de chaussée - 209.00.46,		
Rez de chaussée - 209.00.47,		
Rez de chaussée - 209.00.48,		
Rez de chaussée - 209.00.49,		
Rez de chaussée - 209.00.50,		
Rez de chaussée - 209.00.51,		
Rez de chaussée - 209.00.52,		
Rez de chaussée - 209.00.53,		
Rez de chaussée - 209.00.54,		
Rez de chaussée - 209.00.55,		
Rez de chaussée - 209.00.56,		
Rez de chaussée - 209.00.57,		
Rez de chaussée - 209.00.58,		
Rez de chaussée - 209.00.59,		
Rez de chaussée - 209.00.60,		
Rez de chaussée - 209.00.61,		
Rez de chaussée - 209.00.62,		
Rez de chaussée - 209.00.63,		
Rez de chaussée - 209.00.64,		
Rez de chaussée - 209.00.65,		
Rez de chaussée - 209.00.66,		
Rez de chaussée - 209.00.67,		
Rez de chaussée - 209.00.68,		
Rez de chaussée - 209.00.69,		
Rez de chaussée - 209.00.70,		
Rez de chaussée - 209.00.71,		
Rez de chaussée - 209.00.72,		

Rez de chaussée - 209.00.73, Rez de chaussée - 209.00.74, Rez de chaussée - 209.00.75, Rez de chaussée - 209.00.76, Rez de chaussée - 209.00.77, Rez de chaussée - 209.00.78, Rez de chaussée - 209.00.79, Rez de chaussée - 209.00.80, Rez de chaussée - 209.00.81, Rez de chaussée - 209.00.82, Rez de chaussée - 209.00.83, Rez de chaussée - 209.00.67bis, Rez de chaussée - 209.00.69bis, Rez de chaussée - 209.00.70bis, Rez de chaussée - 209.00.70ter, Rez de chaussée - 209.00.70a, Rez de chaussée - 209.00.47bis, Rez de chaussée - 209.00.46bis, Rez de chaussée - 209.00.51bis, Rez de chaussée - 209.00.16a, Rez de chaussée - 209.00.16b, Rez de chaussée - 209.00.16c, 1er sous-sol - 209.S1.01, 1er sous-sol - 209.S1.02, 1er sous-sol - 209.S1.03, 1er sous-sol - 209.S1.04, 1er sous-sol - 209.S1.05, 1er sous-sol - 209.S1.06, 1er sous-sol - 209.S1.07, 1er sous-sol - 209.S1.08, 1er sous-sol - 209.S1.09, 1er sous-sol - 209.S1.10, 1er sous-sol - 209.S1.11, 1er sous-sol - 209.S1.12, 1er sous-sol - 209.S1.13, 1er sous-sol - 209.S1.14, 1er sous-sol - 209.S1.15, 1er sous-sol - 209.S1.16, 1er sous-sol - 209.S1.17, 1er sous-sol - 209.S1.18, 1er sous-sol - 209.S1.19, 1er sous-sol - 209.S1.20, 1er sous-sol - 209.S1.21, 1er sous-sol - 209.S1.22, 1er sous-sol - 209.S1.23, 1er sous-sol - 209.S1.24, 1er sous-sol - 209.S1.25, 1er sous-sol - 209.S1.26, 1er sous-sol - 209.S1.27, 1er sous-sol - 209.S1.28, 1er sous-sol - 209.S1.29, 1er sous-sol - 209.S1.30, 1er sous-sol - 209.S1.31, 1er sous-sol - 209.S1.32, 1er sous-sol - 209.S1.33, 1er sous-sol - 209.S1.34, 1er sous-sol - 209.S1.35, 1er sous-sol - 209.S1.36, 1er sous-sol - 209.S1.37, 1er sous-sol - 209.S1.38, 1er sous-sol - 209.S1.39, 1er sous-sol - 209.S1.40, 1er sous-sol - 209.S1.41, 1er sous-sol - 209.S1.42, 1er sous-sol - 209.S1.43, 1er sous-sol - 209.S1.44, 1er sous-sol - 209.S1.45, 1er sous-sol - 209.S1.46, 1er sous-sol - 209.S1.04a, 1er		

Localisation	Ouvrage / partie d'ouvrage	Motif
sous-sol - 209.S1.04b, 1er sous-sol - 209.S1.04c, 1er sous-sol - 209.S1.04f, 1er sous-sol - 209.S1.04d, 1er sous-sol - 209.S1.04e, 1er sous-sol - 209.S1.04g, 1er sous-sol - 209.S1.24a, 1er sous-sol - 209.S1.24b, 1er sous-sol - 209.S1.24c, 2ème sous-sol - 209.S2.02, 2ème sous-sol - 209.S2.03, 2ème sous-sol - 209.S2.04, 2ème sous-sol - 209.S2.05, 2ème sous-sol - 209.S2.06, 2ème sous-sol - 209.S2.08, 2ème sous-sol - 209.S2.12, 2ème sous-sol - 209.S2.13, 2ème sous-sol - 209.S2.14, 2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.16, 2ème sous-sol - 209.S2.18, 2ème sous-sol - 209.S2.19, 2ème sous-sol - 209.S2.20, 2ème sous-sol - 209.S2.19bis, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d, 2ème sous-sol - 209.S2.14a, 2ème sous-sol - 209.S2.14b		
1er sous-sol - 209.S1.33	Porte coupe-feu	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Rez de chaussée - 209.00.01,	Coffrage/doublage	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Rez de chaussée - 209.00.02,		
Rez de chaussée - 209.00.03,		
Rez de chaussée - 209.00.04,		
Rez de chaussée - 209.00.05,		
Rez de chaussée - 209.00.06,		
Rez de chaussée - 209.00.07,		
Rez de chaussée - 209.00.08,		
Rez de chaussée - 209.00.09,		
Rez de chaussée - 209.00.10,		
Rez de chaussée - 209.00.11,		
Rez de chaussée - 209.00.12,		
Rez de chaussée - 209.00.13,		
Rez de chaussée - 209.00.14,		
Rez de chaussée - 209.00.15,		
Rez de chaussée - 209.00.16,		
Rez de chaussée - 209.00.17,		
Rez de chaussée - 209.00.18,		
Rez de chaussée - 209.00.19,		
Rez de chaussée - 209.00.20,		
Rez de chaussée - 209.00.21,		
Rez de chaussée - 209.00.22,		
Rez de chaussée - 209.00.23,		
Rez de chaussée - 209.00.24,		
Rez de chaussée - 209.00.25,		
Rez de chaussée - 209.00.26,		
Rez de chaussée - 209.00.27,		
Rez de chaussée - 209.00.28,		
Rez de chaussée - 209.00.29,		
Rez de chaussée - 209.00.30,		
Rez de chaussée - 209.00.31,		
Rez de chaussée - 209.00.32,		
Rez de chaussée - 209.00.33,		
Rez de chaussée - 209.00.34,		
Rez de chaussée - 209.00.35,		
Rez de chaussée - 209.00.36,		
Rez de chaussée - 209.00.37,		
Rez de chaussée - 209.00.38,		
Rez de chaussée - 209.00.39,		
Rez de chaussée - 209.00.40,		
Rez de chaussée - 209.00.41,		
Rez de chaussée - 209.00.42,		
Rez de chaussée - 209.00.43,		
Rez de chaussée - 209.00.44,		
Rez de chaussée - 209.00.45,		
Rez de chaussée - 209.00.46,		
Rez de chaussée - 209.00.47,		
Rez de chaussée - 209.00.48,		
Rez de chaussée - 209.00.49,		
Rez de chaussée - 209.00.50,		
Rez de chaussée - 209.00.51,		
Rez de chaussée - 209.00.52,		
Rez de chaussée - 209.00.53,		
Rez de chaussée - 209.00.54,		
Rez de chaussée - 209.00.55,		
Rez de chaussée - 209.00.56,		
Rez de chaussée - 209.00.57,		
Rez de chaussée - 209.00.58,		
Rez de chaussée - 209.00.59,		
Rez de chaussée - 209.00.60,		
Rez de chaussée - 209.00.61,		
Rez de chaussée - 209.00.62,		
Rez de chaussée - 209.00.63,		
Rez de chaussée - 209.00.64,		
Rez de chaussée - 209.00.65,		
Rez de chaussée - 209.00.66,		
Rez de chaussée - 209.00.67,		
Rez de chaussée - 209.00.68,		
Rez de chaussée - 209.00.69,		
Rez de chaussée - 209.00.70,		
Rez de chaussée - 209.00.71,		
Rez de chaussée - 209.00.72,		

Rez de chaussée - 209.00.73, Rez de chaussée - 209.00.74, Rez de chaussée - 209.00.75, Rez de chaussée - 209.00.76, Rez de chaussée - 209.00.77, Rez de chaussée - 209.00.78, Rez de chaussée - 209.00.79, Rez de chaussée - 209.00.80, Rez de chaussée - 209.00.81, Rez de chaussée - 209.00.82, Rez de chaussée - 209.00.83, Rez de chaussée - 209.00.67bis, Rez de chaussée - 209.00.69bis, Rez de chaussée - 209.00.70bis, Rez de chaussée - 209.00.70ter, Rez de chaussée - 209.00.70a, Rez de chaussée - 209.00.47bis, Rez de chaussée - 209.00.46bis, Rez de chaussée - 209.00.51bis, Rez de chaussée - 209.00.16a, Rez de chaussée - 209.00.16b, Rez de chaussée - 209.00.16c, 1er sous-sol - 209.S1.01, 1er sous-sol - 209.S1.02, 1er sous-sol - 209.S1.04, 1er sous-sol - 209.S1.05, 1er sous-sol - 209.S1.07, 1er sous-sol - 209.S1.08, 1er sous-sol - 209.S1.10, 1er sous-sol - 209.S1.11, 1er sous-sol - 209.S1.12, 1er sous-sol - 209.S1.13, 1er sous-sol - 209.S1.14, 1er sous-sol - 209.S1.15, 1er sous-sol - 209.S1.16, 1er sous-sol - 209.S1.17, 1er sous-sol - 209.S1.18, 1er sous-sol - 209.S1.19, 1er sous-sol - 209.S1.20, 1er sous-sol - 209.S1.21, 1er sous-sol - 209.S1.22, 1er sous-sol - 209.S1.23, 1er sous-sol - 209.S1.24, 1er sous-sol - 209.S1.25, 1er sous-sol - 209.S1.26, 1er sous-sol - 209.S1.27, 1er sous-sol - 209.S1.28, 1er sous-sol - 209.S1.30, 1er sous-sol - 209.S1.31, 1er sous-sol - 209.S1.32, 1er sous-sol - 209.S1.33, 1er sous-sol - 209.S1.37, 1er sous-sol - 209.S1.38, 1er sous-sol - 209.S1.39, 1er sous-sol - 209.S1.40, 1er sous-sol - 209.S1.41, 1er sous-sol - 209.S1.42, 1er sous-sol - 209.S1.43, 1er sous-sol - 209.S1.44, 1er sous-sol - 209.S1.45, 1er sous-sol - 209.S1.46, 1er sous-sol - 209.S1.04a, 1er sous-sol - 209.S1.04b, 1er sous-sol - 209.S1.04c, 1er sous-sol - 209.S1.04f, 1er sous-sol - 209.S1.04d, 1er sous-sol - 209.S1.04e, 1er sous-sol - 209.S1.04g, 1er sous-sol - 209.S1.24a, 1er		

Localisation	Ouvrage / partie d'ouvrage	Motif
sous-sol - 209.S1.24b, 1er sous-sol - 209.S1.24c, 2ème sous-sol - 209.S2.02, 2ème sous-sol - 209.S2.03, 2ème sous-sol - 209.S2.06, 2ème sous-sol - 209.S2.12, 2ème sous-sol - 209.S2.13, 2ème sous-sol - 209.S2.14, 2ème sous-sol - 209.S2.15, 2ème sous-sol - 209.S2.18, 2ème sous-sol - 209.S2.19, 2ème sous-sol - 209.S2.20, 2ème sous-sol - 209.S2.19bis, 2ème sous-sol - 209.S2.15a, 2ème sous-sol - 209.S2.15b, 2ème sous-sol - 209.S2.15c, 2ème sous-sol - 209.S2.15d, 2ème sous-sol - 209.S2.14a		

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

OBJET DE LA MISSION

La présente mission consiste à établir le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis ;**
Opération de travaux (hors démolition)

Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre et est réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur le risque d'exposition à l'amiante selon les articles L. 4412-2 et R. 4412-97.

La mission confiée par le donneur d'ordre est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis ainsi que la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La (les) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre. Il porte sur les zones concernées directement ou indirectement par les travaux prévus.

Rappel réglementaire :

- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Article R4412-97 du code du travail*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*
- *Arrêté du 23 Janvier 2020*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés, fondations et de manière globale tout éléments enterrés où dont l'accessibilité n'est rendue possible que par des travaux lourds.

INFORMATION SUR LE RAPPORT

Révision	Date	Objet
Version 1	09/03/2024	Création du document

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du : 09/03/2024

Ce repérage établi en vue de travaux est rédigé par Aymeric CANEVET opérateur de repérage amiante avec mention, conformément à l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Nombre de prélèvements : **126**

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION

Désignation du bien

Type de bien	Adresse	Bâtiment Étage	Référence cadastrale	Date de construction	Occupation des locaux
Habitation (maison individuelle)	Bâtiment 209 29280 PLOUZANE		Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC,	Date du permis de construire non connue	Occupé

Désignation du propriétaire / donneur d'ordre

	NOM Prénom	Adresse
Propriétaire	Ifremer	Technopôle Brest Iroise 1625 route de Saint-Anne 29280 PLOUZANE
Donneur d'ordre	Ifremer	Technopôle Brest Iroise 1625 route de Saint-Anne 29280 PLOUZANE
Accompagnateur	Sans accompagnateur	

Désignation de la société

Raison sociale	Adresse	SIRET	Assurance	N° et date
BTP DIAGNOSTICS	Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	901 305 763 00012	EUROMAF	7009368/S / 31/12/2024

Désignation du (des) opérateurs de repérage(s)

Fonction	Nom Prénom	Certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage --- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Aymeric CANEVET	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert, Le N° du certificat est CPDI 5757 délivré le 23/09/2020 et expirant le 22/09/2027

Désignation du laboratoire

Raison sociale	Adresse	COFRAC
ITGA BREST	7 RUE CHARLES JOURDE 29200 BREST	1-6090 SIRET: 394 082 697 004 98

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE

Dans le respect de l'article 6 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, L'opérateur de repérage détermine le périmètre et le programme de sa mission de repérage, en prenant notamment en considération les documents et informations fournis par le donneur d'ordre ainsi que les données de l'annexe 1 de l'arrêté.
L'opérateur de repérage transmet le périmètre et le programme de repérage ainsi fixés au donneur d'ordre, pour avis éventuel sur la cohérence avec le programme de travaux, avant le début de ses investigations sur site
L'inspection des ouvrages, compris dans le périmètre de repérage défini par le programme des travaux, doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

Programme des travaux fourni par le donneur d'ordre

Dans le respect de l'arrêté du 16/07/2019, le donneur d'ordre doit fournir un programme des travaux **exhaustif** à l'opérateur de repérage.

Travaux prévus par le donneur d'ordre et fourni pour établir le programme de repérage*	
Curage complet intérieur (sol, murs, plafond, menuiseries extérieures).	

*si le descriptif des travaux fourni par le donneur d'ordre se révélait incomplet, aucune réclamation ou plainte ne pourrait être portée à BTP Diagnostics. Si des travaux supplémentaires devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir pour compléter le présent rapport.

Programme de repérage

L'opérateur de repérage détermine le périmètre et le programme de sa mission, en prenant notamment en considération les documents et informations fournis par le donneur d'ordre et des données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.

Dans le tableau ci-dessous, les ouvrages et parties d'ouvrages définis par locaux qui sont compris dans le programme de repérage établi par l'opérateur et transmis pour avis éventuel au donneur d'ordre :

Programme de repérage		
2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher technique
2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher technique
2ème sous-sol - 209.S2.15a	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher technique
2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher technique
2ème sous-sol - 209.S2.15	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Mur
	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de	Plancher

	sols	
	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
2ème sous-sol - 209.S2.19	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
2ème sous-sol - 209.S2.15c	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
2ème sous-sol - 209.S2.15a	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Plinthes
Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Murs Faïencés
2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.06; 2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19; 2ème sous-sol - 209.S2.19bis; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur sur extérieur
2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.15;	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux	Poteau béton

2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19		
2ème sous-sol - 209.S2.02	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur de refend
2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19; 2ème sous-sol - 209.S2.19bis	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur de refend
2ème sous-sol - 209.S2.02	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Faux-plafond
1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14a	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur de refend
Rez de chaussée - 209.00.41; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.14a	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit
2ème sous-sol - 209.S2.12	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit horizontal
2eme sous-sol - Plenums; 1er sous-sol - Plenums; Rez de chaussée - Plenums	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Plafond
1er sous-sol - 209.S1.14	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
1er sous-sol - 209.S1.24b	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23;	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur sur extérieur

1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b		
1er sous-sol - 209.S1.01; 1er sous-sol - 209.S1.02; 1er sous-sol - 209.S1.14	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur de refend
1er sous-sol - 209.S1.04; 1er sous-sol - 209.S1.05; 1er sous-sol - 209.S1.07; 1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.09; 1er sous-sol - 209.S1.10; 1er sous-sol - 209.S1.11; 1er sous-sol - 209.S1.12; 1er sous-sol - 209.S1.13; 1er sous-sol - 209.S1.14; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.27; 1er sous-sol - 209.S1.28; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur de refend
1er sous-sol - 209.S1.24a	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Cloison bois
1er sous-sol - 209.S1.04; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Cloison
Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée -	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Cloison

209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19		
Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; Rez de chaussée - 209.00.64; 1er sous-sol - 209.S1.14	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Faux-plafond
Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.15; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.38; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68;	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Faux-plafond

Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.70bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; Rez de chaussée - 209.00.51bis; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a		
Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.08; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Faux-plafond
1er sous-sol - 209.S1.12; 1er sous-sol - 209.S1.33; 1er sous-sol - 209.S1.34; 1er sous-sol - 209.S1.36	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
1er sous-sol - 209.S1.33; 1er sous-sol - 209.S1.34; 1er sous-sol - 209.S1.36	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur
1er sous-sol - 209.S1.33	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit
	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit horizontal
1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
1er sous-sol - 209.S1.08	5 - Planchers et planchers	Plancher

	techniques - Revêtements de sols	
Rez de chaussée - 209.00.01; Rez de chaussée - 209.00.02; 1er sous-sol - 209.S1.01; 1er sous-sol - 209.S1.02	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
1er sous-sol - 209.S1.44	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Poteau/poutre
1er sous-sol - 209.S1.43; 1er sous-sol - 209.S1.46	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur
1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.42	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Plinthes
1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Mur
1er sous-sol - 209.S1.46	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit horizontal
1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41; 1er sous-sol - 209.S1.42	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Faux-plafond
1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41; 1er sous-sol - 209.S1.42; 1er sous-sol - 209.S1.46	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Cloison/doublage
1er sous-sol - 209.S1.37	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur de refend
Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher technique
	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher

Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher technique
Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.16a	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur
Rez de chaussée - 209.00.02; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.20; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.64; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83; Rez de chaussée - 209.00.38bis	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux	Poteau béton
Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.64	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.01; Rez de chaussée - 209.00.02; Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.64	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur de refend
Rez de chaussée - 209.00.08	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.23;	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher

Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c		
Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Cloison
Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur sur extérieur

de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis		
Rez de chaussée - Plenums	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit horizontal
Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.38bis	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.70bis	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.42	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.42; Rez de chaussée - 209.00.49	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.47bis	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.55	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.07; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur de refend

de chaussée - 209.00.09; Rez de chaussée - 209.00.10; Rez de chaussée - 209.00.11; Rez de chaussée - 209.00.12; Rez de chaussée - 209.00.13; Rez de chaussée - 209.00.14; Rez de chaussée - 209.00.15; Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.17; Rez de chaussée - 209.00.18; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.20; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.25; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.30; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.34; Rez de chaussée - 209.00.35; Rez de chaussée - 209.00.36; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.38; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.42; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.50; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.58; Rez		

de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; Rez de chaussée - 209.00.63; Rez de chaussée - 209.00.65; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.71; Rez de chaussée - 209.00.72; Rez de chaussée - 209.00.73; Rez de chaussée - 209.00.74; Rez de chaussée - 209.00.77; Rez de chaussée - 209.00.78; Rez de chaussée - 209.00.79; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.70bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter; Rez de chaussée - 209.00.70a; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; Rez de chaussée - 209.00.51bis; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c		
Rez de chaussée - 209.00.27	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Faux-plafond
Rez de chaussée - 209.00.21	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.19	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
Rez de chaussée - 209.00.21	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher technique
Extérieur - Façades	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Fenêtre
	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Mur
	2 - Parois verticales extérieures	Mur

	et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	
1er sous-sol - 209.S1.29	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduits
	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit horizontal
Rez de chaussée - 209.00.20	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Plancher
	-	Plancher
	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Mur

Commentaire sur le programme de repérage (phase(s) de réalisation de la mission, observations éventuelles sur les accès, intervention en milieu occupé, etc...) :
Néant

Périmètre de repérage

Périmètre de repérage établi par l'opérateur transmis pour avis éventuel au donneur d'ordre :

Liste des locaux visités du périmètre de repérage

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	209.00.01
Rez de chaussée	209.00.02
Rez de chaussée	209.00.03
Rez de chaussée	209.00.04
Rez de chaussée	209.00.05
Rez de chaussée	209.00.06
Rez de chaussée	209.00.08
Rez de chaussée	209.00.15
Rez de chaussée	209.00.16
Rez de chaussée	209.00.19
Rez de chaussée	209.00.20
Rez de chaussée	209.00.21
Rez de chaussée	209.00.23
Rez de chaussée	209.00.24
Rez de chaussée	209.00.26
Rez de chaussée	209.00.27
Rez de chaussée	209.00.28
Rez de chaussée	209.00.29
Rez de chaussée	209.00.31
Rez de chaussée	209.00.32
Rez de chaussée	209.00.33
Rez de chaussée	209.00.34
Rez de chaussée	209.00.37
Rez de chaussée	209.00.38
Rez de chaussée	209.00.39
Rez de chaussée	209.00.40

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	209.00.41
Rez de chaussée	209.00.42
Rez de chaussée	209.00.43
Rez de chaussée	209.00.44
Rez de chaussée	209.00.46
Rez de chaussée	209.00.47
Rez de chaussée	209.00.48
Rez de chaussée	209.00.49
Rez de chaussée	209.00.50
Rez de chaussée	209.00.51
Rez de chaussée	209.00.52
Rez de chaussée	209.00.53
Rez de chaussée	209.00.54
Rez de chaussée	209.00.55
Rez de chaussée	209.00.56
Rez de chaussée	209.00.57
Rez de chaussée	209.00.59
Rez de chaussée	209.00.60
Rez de chaussée	209.00.61
Rez de chaussée	209.00.62
Rez de chaussée	209.00.64
Rez de chaussée	209.00.66
Rez de chaussée	209.00.67
Rez de chaussée	209.00.68
Rez de chaussée	209.00.69
Rez de chaussée	209.00.70
Rez de chaussée	209.00.71
Rez de chaussée	209.00.74
Rez de chaussée	209.00.78
Rez de chaussée	209.00.79
Rez de chaussée	209.00.80
Rez de chaussée	209.00.81
Rez de chaussée	209.00.82
Rez de chaussée	209.00.83
Rez de chaussée	209.00.67bis
Rez de chaussée	209.00.69bis
Rez de chaussée	209.00.70bis
Rez de chaussée	209.00.70ter
Rez de chaussée	209.00.70a
Rez de chaussée	209.00.47bis
Rez de chaussée	209.00.46bis
Rez de chaussée	209.00.51bis
Rez de chaussée	209.00.16a
Rez de chaussée	209.00.16c
1er sous-sol	209.S1.01
1er sous-sol	209.S1.02
1er sous-sol	209.S1.04
1er sous-sol	209.S1.05
1er sous-sol	209.S1.08
1er sous-sol	209.S1.09

Niveaux	Locaux
1er sous-sol	209.S1.11
1er sous-sol	209.S1.12
1er sous-sol	209.S1.13
1er sous-sol	209.S1.14
1er sous-sol	209.S1.15
1er sous-sol	209.S1.16
1er sous-sol	209.S1.17
1er sous-sol	209.S1.19
1er sous-sol	209.S1.20
1er sous-sol	209.S1.21
1er sous-sol	209.S1.22
1er sous-sol	209.S1.23
1er sous-sol	209.S1.24
1er sous-sol	209.S1.25
1er sous-sol	209.S1.26
1er sous-sol	209.S1.27
1er sous-sol	209.S1.28
1er sous-sol	209.S1.29
1er sous-sol	209.S1.33
1er sous-sol	209.S1.34
1er sous-sol	209.S1.37
1er sous-sol	209.S1.38
1er sous-sol	209.S1.39
1er sous-sol	209.S1.40
1er sous-sol	209.S1.41
1er sous-sol	209.S1.42
1er sous-sol	209.S1.43
1er sous-sol	209.S1.44
1er sous-sol	209.S1.45
1er sous-sol	209.S1.46
1er sous-sol	209.S1.04a
1er sous-sol	209.S1.04b
1er sous-sol	209.S1.04c
1er sous-sol	209.S1.04f
1er sous-sol	209.S1.04d
1er sous-sol	209.S1.04e
1er sous-sol	209.S1.04g
1er sous-sol	209.S1.24a
1er sous-sol	209.S1.24b
1er sous-sol	209.S1.24c
2ème sous-sol	209.S2.02
2ème sous-sol	209.S2.03
2ème sous-sol	209.S2.06
2ème sous-sol	209.S2.12
2ème sous-sol	209.S2.13
2ème sous-sol	209.S2.14
2ème sous-sol	209.S2.15
2ème sous-sol	209.S2.17
2ème sous-sol	209.S2.18
2ème sous-sol	209.S2.19

Niveaux	Locaux
2ème sous-sol	209.S2.20
2ème sous-sol	209.S2.19bis
2ème sous-sol	209.S2.15a
2ème sous-sol	209.S2.15b
2ème sous-sol	209.S2.15c
2ème sous-sol	209.S2.15d
2ème sous-sol	209.S2.14a
2eme sous-sol	Plenums
1er sous-sol	Plenums
Rez de chaussée	Plenums
Rez de chaussée	209.00.38bis
Extérieur	Façades
Rez de chaussée	209.00.72
Rez de chaussée	209.00.73

ENSEMBLE DES ZPSO IDENTIFIÉES

Une ZPSO est une Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage.

Dans sa démarche de repérage, l'opérateur de repérage détermine les ZPSO (parties d'un immeuble bâti dont les composants, les types de matériaux et produits présents sont semblables). Chaque ZPSO inclut un ensemble de mêmes ouvrages considérés vraisemblablement comme similaires du fait des modes constructifs utilisés, de sa connaissance de l'historique de construction et des rénovations du bâtiment.

ZPSO-001a : Dalle de sol
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher technique	Dalle de sol blanche+colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P001	

ZPSO-002a : Dalle de sol
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher technique	Dalle de sol beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P002	

ZPSO-003a : Dalle de sol
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Plancher technique	Dalle de sol beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P003	

ZPSO-004a : Dalle de sol
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c	Plancher technique	Dalle de sol blanche	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P004	

ZPSO-005a : Dalle de sol
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15	Mur	Dalle de sol beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P005	

ZPSO-006a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple en 2eme couche	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P006	

ZPSO-007a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P007	

ZPSO-008a : Dalle de sol
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.03	Plancher	Dalle de sol en 2eme couche	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P008	

ZPSO-009a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.19	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P009	

ZPSO-010a : Moquette
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15c	Plancher	Moquette	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P010	

ZPSO-011a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.15a; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P011	

ZPSO-012a : Peinture de sol
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P012	

ZPSO-013a : Colle bitumineuse
Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Plancher	Colle bitumineuse plot plancher tech.	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P013	

ZPSO-014a : Colle de carrelage
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	Plancher	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P014; P090	

ZPSO-015a : Colle de carrelage

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	Plinthes	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P015; P091	

ZPSO-016a : Colle de faïence

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14	Murs Faïencés	Colle de faïence	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P016; P093	

ZPSO-017a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.06; 2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19; 2ème sous-sol - 209.S2.19bis; 2ème sous-sol - 209.S2.15b; 2ème sous-sol - 209.S2.15c; 2ème sous-sol - 209.S2.15d	Mur sur extérieur	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P017; P018	

ZPSO-018a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Poteaux	2ème sous-sol - 209.S2.02; 2ème sous-sol - 209.S2.15; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19	Poteau béton	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P019; P020	

ZPSO-019a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	2ème sous-sol - 209.S2.02	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P021; P022	

ZPSO-020a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	2ème sous-sol - 209.S2.12; 2ème sous-sol - 209.S2.13; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.18; 2ème sous-sol - 209.S2.19; 2ème sous-sol - 209.S2.19bis	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P023; P024	

ZPSO-021a : Panneaux et plaques

Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Faux plafonds	2ème sous-sol - 209.S2.02	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P025	

ZPSO-022a : Enduit à base de ciment projeté

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14a	Mur de refend	Enduit à base de ciment projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P026	

ZPSO-023a : Conduit en fibres-ciment

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Rez de chaussée - 209.00.41; 1er sous-sol - 209.S1.28; 2ème sous-sol - 209.S2.14; 2ème sous-sol - 209.S2.14a	Conduit	Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P027	

ZPSO-024a : Calorifuge (tresses, coquilles, matelas...)

Niveau : 2ème sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	2ème sous-sol - 209.S2.12	Conduit horizontal	Calorifuge (enveloppe+isolant)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P028	

ZPSO-025a : Enduit à base de plâtre projeté

Niveau : 2eme sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Plafonds	2eme sous-sol - Plenums; 1er sous-sol - Plenums; Rez de chaussée - Plenums	Plafond	Enduit à base de plâtre projeté	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P029; P030; P043; P088	

ZPSO-026a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.14	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P031; P034	

ZPSO-027a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P032; P033	

ZPSO-028a : Dalle de sol

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.24b	Plancher	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P035	

ZPSO-029a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b	Mur sur extérieur	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P036; P054	

ZPSO-030a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	1er sous-sol - 209.S1.01; 1er sous-sol - 209.S1.02; 1er sous-sol - 209.S1.14	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P037; P038	

ZPSO-031a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	1er sous-sol - 209.S1.04; 1er sous-sol - 209.S1.05; 1er sous-sol - 209.S1.07; 1er sous-sol - 209.S1.08; 1er sous-sol - 209.S1.09; 1er sous-sol - 209.S1.10; 1er sous-sol - 209.S1.11; 1er sous-sol - 209.S1.12; 1er sous-sol - 209.S1.13; 1er sous-sol - 209.S1.14; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.18; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.25; 1er sous-sol - 209.S1.26; 1er sous-sol - 209.S1.27; 1er sous-sol - 209.S1.28; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P039; P051; P121	

ZPSO-032a : Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	1er sous-sol - 209.S1.24a	Cloison bois	Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P040	

ZPSO-033a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	1er sous-sol - 209.S1.04; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c	Cloison	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P041; P052	

ZPSO-034a : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19	Cloison	Panneaux de cloisons en fibres-ciments	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P042	

ZPSO-035a : Panneaux et plaques

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Faux plafonds	Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; Rez de chaussée - 209.00.64; 1er sous-sol - 209.S1.14	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P044	

ZPSO-036a : Panneaux et plaques						
Niveau : Rez de chaussée						
Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo

Faux plafonds	Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.15; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.38; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Sur marquage du matériau (2001))		

	de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.70bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; Rez de chaussée - 209.00.51bis; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c; 1er sous-sol - 209.S1.15; 1er sous-sol - 209.S1.16; 1er sous-sol - 209.S1.17; 1er sous-sol - 209.S1.19; 1er sous-sol - 209.S1.21; 1er sous-sol - 209.S1.22; 1er sous-sol - 209.S1.23; 1er sous-sol - 209.S1.24; 1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c; 1er sous-sol - 209.S1.04f; 1er sous-sol - 209.S1.04d; 1er sous-sol - 209.S1.04e; 1er sous-sol - 209.S1.04g; 1er sous-sol - 209.S1.24a					

ZPSO-037a : Panneaux et plaques

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Faux plafonds	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.08; 1er sous-sol - 209.S1.20; 1er sous-sol - 209.S1.24b; 1er sous-sol - 209.S1.24c	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P045	

ZPSO-038a : Peinture de sol

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.12; 1er sous-sol - 209.S1.33; 1er sous-sol - 209.S1.34; 1er sous-sol - 209.S1.36	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P046	

ZPSO-039a : Enduit à base de ciment lissé ou taloché

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	1er sous-sol - 209.S1.33; 1er sous-sol - 209.S1.34; 1er sous-sol - 209.S1.36	Mur	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P047	

ZPSO-040a : Conduit en fibres-ciment

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	1er sous-sol - 209.S1.33	Conduit	Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P048	

ZPSO-041a : Calorifuge (tresses, coquilles, matelas...)

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	1er sous-sol - 209.S1.33	Conduit horizontal	Calorifuge (Enveloppe+isolant)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P049	

ZPSO-042a : Dalle de sol

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.04a; 1er sous-sol - 209.S1.04b; 1er sous-sol - 209.S1.04c	Plancher	Dalle de sol grise	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P050	

ZPSO-043a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.08	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P053	

ZPSO-044a : Colle de carrelage
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.01; Rez de chaussée - 209.00.02; 1er sous-sol - 209.S1.01; 1er sous-sol - 209.S1.02	Plancher	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P055; P082	

ZPSO-045a : Flocage
Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Plafonds	1er sous-sol - 209.S1.44	Poteau/poutre	Flocage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P056	

ZPSO-046a : Peinture de sol
Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.43; 1er sous-sol - 209.S1.46	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P057	

ZPSO-047a : Enduit à base de ciment lissé ou taloché

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	1er sous-sol - 209.S1.43; 1er sous-sol - 209.S1.46	Mur	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P058	

ZPSO-048a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.42	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P059	

ZPSO-049a : Colle de carrelage

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41	Plancher	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P060; P063	

ZPSO-050a : Colle de carrelage

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41	Plinthes	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P061; P062	

ZPSO-051a : Colle de faïence

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39	Mur	Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P064	

ZPSO-052a : Enveloppe (bande tissée enduite ou non)

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	1er sous-sol - 209.S1.46	Conduit horizontal	Enveloppe calorifuge alu	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P065	

ZPSO-053a : Panneaux et plaques

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Faux plafonds	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41; 1er sous-sol - 209.S1.42	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P066	

ZPSO-054a : Bandes calicot

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	1er sous-sol - 209.S1.37; 1er sous-sol - 209.S1.38; 1er sous-sol - 209.S1.39; 1er sous-sol - 209.S1.40; 1er sous-sol - 209.S1.41; 1er sous-sol - 209.S1.42; 1er sous-sol - 209.S1.46	Cloison/doublage	Bandes calicot	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P067; P068	

ZPSO-055a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	1er sous-sol - 209.S1.37	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P069	

ZPSO-056a : Dalle de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83	Plancher technique	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P070; P071	

ZPSO-057a : Peinture de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P072; P074	

ZPSO-058a : Colle non bitumineuse
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83	Plancher technique	Colle marron plot plancher tech.	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P073; P075	

ZPSO-059a : Bandes calicot
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.16a	Mur	Bandes calicot	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P076; P114	

ZPSO-060a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Poteaux	Rez de chaussée - 209.00.02; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.20; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.64; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83; Rez de chaussée - 209.00.38bis	Poteau béton	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P077; P096	

ZPSO-061a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.64	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P078; P079	

ZPSO-062a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	Rez de chaussée - 209.00.01; Rez de chaussée - 209.00.02; Rez de chaussée - 209.00.03; Rez de chaussée - 209.00.29; Rez de chaussée - 209.00.49; Rez de chaussée - 209.00.59; Rez de chaussée - 209.00.64	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P080; P081	

ZPSO-063a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.08	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P083	

ZPSO-064a : Dalle de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c	Plancher	Dalle de sol orangée	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P084; P110	

ZPSO-065a : Colle non bitumineuse
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c	Plancher	Colle non bitumineuse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P085; P111	

ZPSO-066a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62	Cloison	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P086; P092; P105	

ZPSO-067a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis	Mur sur extérieur	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P087; P102	

ZPSO-068a : Enveloppe (bande tissée enduite ou non)

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Rez de chaussée - Plenums	Conduit horizontal	Enveloppe calorifuge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P089	

ZPSO-069a : Dalle de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.38bis	Plancher	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P094	

ZPSO-070a : Colle non bitumineuse
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.38bis	Plancher	Colle non bitumineuse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P095	

ZPSO-071a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.70bis	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P097; P104	

ZPSO-072a : Peinture de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.42	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P098	

ZPSO-073a : Joint de dilatation et d'assemblage
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.42; Rez de chaussée - 209.00.49	Plancher	Joint de dilatation et d'assemblage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P099	

ZPSO-074a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.47bis	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P100	

ZPSO-075a : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57	Plancher	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P101	

ZPSO-076a : Dalle de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter	Plancher	Dalle de sol beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P103	

ZPSO-077a : Dalle de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.55	Plancher	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P106	

ZPSO-078a : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché						
Niveau : Rez de chaussée						
Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo

Murs et cloisons maçonnés	Rez de chaussée - 209.00.04; Rez de chaussée - 209.00.05; Rez de chaussée - 209.00.06; Rez de chaussée - 209.00.07; Rez de chaussée - 209.00.08; Rez de chaussée - 209.00.09; Rez de chaussée - 209.00.10; Rez de chaussée - 209.00.11; Rez de chaussée - 209.00.12; Rez de chaussée - 209.00.13; Rez de chaussée - 209.00.14; Rez de chaussée - 209.00.15; Rez de chaussée - 209.00.16; Rez de chaussée - 209.00.17; Rez de chaussée - 209.00.18; Rez de chaussée - 209.00.19; Rez de chaussée - 209.00.20; Rez de chaussée - 209.00.21; Rez de chaussée - 209.00.22; Rez de chaussée - 209.00.23; Rez de chaussée - 209.00.24; Rez de chaussée - 209.00.25; Rez de chaussée - 209.00.26; Rez de chaussée - 209.00.27; Rez de chaussée - 209.00.28; Rez de chaussée - 209.00.30; Rez de chaussée - 209.00.31; Rez de chaussée - 209.00.32; Rez de chaussée - 209.00.33; Rez de chaussée - 209.00.34; Rez de chaussée - 209.00.35; Rez de chaussée - 209.00.36; Rez de chaussée - 209.00.37; Rez de chaussée - 209.00.38; Rez de chaussée - 209.00.39; Rez de chaussée - 209.00.40; Rez	Mur de refend	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P107; P109	

	de chaussée - 209.00.41; Rez de chaussée - 209.00.42; Rez de chaussée - 209.00.43; Rez de chaussée - 209.00.44; Rez de chaussée - 209.00.45; Rez de chaussée - 209.00.46; Rez de chaussée - 209.00.47; Rez de chaussée - 209.00.48; Rez de chaussée - 209.00.50; Rez de chaussée - 209.00.51; Rez de chaussée - 209.00.52; Rez de chaussée - 209.00.53; Rez de chaussée - 209.00.54; Rez de chaussée - 209.00.55; Rez de chaussée - 209.00.56; Rez de chaussée - 209.00.57; Rez de chaussée - 209.00.58; Rez de chaussée - 209.00.60; Rez de chaussée - 209.00.61; Rez de chaussée - 209.00.62; Rez de chaussée - 209.00.63; Rez de chaussée - 209.00.65; Rez de chaussée - 209.00.66; Rez de chaussée - 209.00.67; Rez de chaussée - 209.00.68; Rez de chaussée - 209.00.69; Rez de chaussée - 209.00.70; Rez de chaussée - 209.00.71; Rez de chaussée - 209.00.72; Rez de chaussée - 209.00.73; Rez de chaussée - 209.00.74; Rez de chaussée - 209.00.77; Rez de chaussée - 209.00.78; Rez de chaussée - 209.00.79; Rez de chaussée - 209.00.80; Rez de chaussée - 209.00.81; Rez					

	de chaussée - 209.00.82; Rez de chaussée - 209.00.83; Rez de chaussée - 209.00.67bis; Rez de chaussée - 209.00.69bis; Rez de chaussée - 209.00.70bis; Rez de chaussée - 209.00.70ter; Rez de chaussée - 209.00.70a; Rez de chaussée - 209.00.47bis; Rez de chaussée - 209.00.46bis; Rez de chaussée - 209.00.51bis; Rez de chaussée - 209.00.16a; Rez de chaussée - 209.00.16b; Rez de chaussée - 209.00.16c					

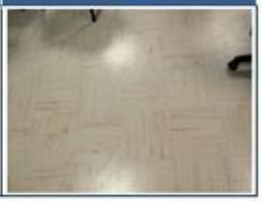
ZPSO-079a : Panneaux et plaques
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Faux plafonds	Rez de chaussée - 209.00.27	Faux-plafond	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P108	

ZPSO-080a : Dalle de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.21	Plancher	Dalle de sol+colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P112	

ZPSO-081a : Dalle de sol
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.19	Plancher	Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P113	

ZPSO-082a : Colle bitumineuse
Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.21	Plancher technique	Colle bitumineuse plot plancher tech.	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P115	

ZPSO-083a : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
Niveau : Extérieur

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Menuiseries extérieures	Extérieur - Façades	Fenêtre	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P116; P118	

ZPSO-084a : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)

Niveau : Extérieur

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Façades lourdes y compris poteaux	Extérieur - Façades	Mur	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P117; P119	

ZPSO-085a : Joint (faience, pate de verre, carrelage)

Niveau : Extérieur

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Façades lourdes y compris poteaux	Extérieur - Façades	Mur	Joint de pierre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P120	

ZPSO-086a : Conduit en fibres-bitume (conduits de drainage)

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	1er sous-sol - 209.S1.29	Conduits	Fourreau en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P122	

ZPSO-087a : Enveloppe (bande tissée enduite ou non)

Niveau : 1er sous-sol

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	1er sous-sol - 209.S1.29	Conduit horizontal	Enveloppe calorifuge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P123	

ZPSO-088a : Peinture de sol

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Revêtements de sols	Rez de chaussée - 209.00.20	Plancher	Peinture de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P124	

ZPSO-089a : -

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Rez de chaussée - 209.00.20	Plancher	Plaque au sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P125	

ZPSO-090a : Enduit à base de ciment lissé ou taloché

Niveau : Rez de chaussée

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Murs et cloisons maçonnés	Rez de chaussée - 209.00.20	Mur	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P126	

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

VALIDATION DU REPÉRAGE

Analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapport de repérage de l'amiante en vue du Dossier Technique Amiante	Rapport amiante n° 16800/SPS/14/2797 daté du 06/11/2014 (Socotec)
Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Rapport amiante n° P-DI35-2021-30-132217 - Chaufferie 209.00.17 daté du 17/11/2021 (BTP diagnostics)
Rapport de repérage de l'amiante avant travaux	Rapport amiante n° 16800/SPS/AMI/17/1217 daté du 26/06/2017 (Socotec)
Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	Rapport amiante n° 8465350/S1.3.2.R daté du 27/05/2020 (Bureau Véritas)
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux	Rapport amiante n° 2007053_p02 daté du 20/07/2020 (Cabinet Paturel)
Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	Rapport amiante n° 7258714/S1.1.9.R daté du 08/04/2019 (Bureau Véritas)

Écarts, adjonctions et suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

Procédures de prélèvements : L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-001a	Dalle de sol blanche+colle	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-002a	Dalle de sol beige	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-003a	Dalle de sol beige	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-004a	Dalle de sol blanche	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-005a	Dalle de sol beige	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-006a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple en 2eme couche	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-007a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-008a	Dalle de sol en 2eme couche	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-009a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-010a	Moquette	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-011a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-012a	Peinture de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-013a	Colle bitumineuse plot plancher tech.	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-014a	Colle de carrelage	
ZPSO-015a	Colle de carrelage	
ZPSO-016a	Colle de faïence	
ZPSO-017a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-018a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-019a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-020a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-021a	Panneaux et plaques	
ZPSO-022a	Enduit à base de ciment projeté	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-023a	Conduit en fibres-ciment	
ZPSO-024a	Calorifuge (enveloppe+isolant)	
ZPSO-025a	Enduit à base de plâtre projeté	
ZPSO-026a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	
ZPSO-027a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	
ZPSO-028a	Dalle de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-029a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-030a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-031a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-032a	Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...)	eMarériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-033a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-034a	Panneaux de cloisons en fibres-ciments	
ZPSO-035a	Panneaux et plaques	
ZPSO-036a	Panneaux et plaques	
ZPSO-037a	Panneaux et plaques	
ZPSO-038a	Peinture de sol	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-039a	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Marériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-040a	Conduit en fibres-ciment	
ZPSO-041a	Calorifuge (Enveloppe+isolant)	
ZPSO-042a	Dalle de sol grise	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-043a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-044a	Colle de carrelage	
ZPSO-045a	Flocage	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-046a	Peinture de sol	
ZPSO-047a	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	
ZPSO-048a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-049a	Colle de carrelage	
ZPSO-050a	Colle de carrelage	
ZPSO-051a	Colle de faïence	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-052a	Enveloppe calorifuge alu	
ZPSO-053a	Panneaux et plaques	
ZPSO-054a	Bandes calicot	
ZPSO-055a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-056a	Dalle de sol	
ZPSO-057a	Peinture de sol	
ZPSO-058a	Colle marron plot plancher tech.	
ZPSO-059a	Bandes calicot	
ZPSO-060a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-061a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	
ZPSO-062a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-063a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-064a	Dalle de sol orangée	
ZPSO-065a	Colle non bitumineuse	
ZPSO-066a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-067a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-068a	Enveloppe calorifuge	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-069a	Dalle de sol	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-070a	Colle non bitumineuse	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-071a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	
ZPSO-072a	Peinture de sol	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-073a	Joint de dilatation et d'assemblage	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-074a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-075a	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-076a	Dalle de sol beige	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-077a	Dalle de sol	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-078a	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	
ZPSO-079a	Panneaux et plaques	
ZPSO-080a	Dalle de sol+colle	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-081a	Dalle de sol	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-082a	Colle bitumineuse plot plancher tech.	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-083a	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	
ZPSO-084a	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	
ZPSO-085a	Joint de pierre	
ZPSO-086a	Fourreau en fibres-ciment	
ZPSO-087a	Enveloppe calorifuge	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-088a	Peinture de sol	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme
ZPSO-089a	Plaque au sol	
ZPSO-090a	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Matériau en faible quantité au regard du périmètre de repérage, une seule analyse a été effectuée au lieu des deux recommandés par la norme

Cachet de l'entreprise	Signature de l'opérateur	Date de visite et d'établissement de l'état	
BTP Diagnostics Immeuble Central Gare 1 place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Tél. : 01 39 44 28 92 - Fax : 01 39 44 72 30 SIRET : 901 305 763 00012		Visite	Effectuée le : 29/02/2024
			par : Aymeric CANEVET
		Rapport	Rédigé le : 09/03/2024
			à : PLOUZANE

PLAN(S) DE LOCALISATION

Sont précisées sur le(s) plan(s) ou croquis les informations suivantes :

- La localisation des parties de bâtiment visitées, le périmètre de repérage et les locaux non visités
- La localisation des prélèvements réalisés
- La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.
- La localisation des sondages faisant suites à des investigations approfondies.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

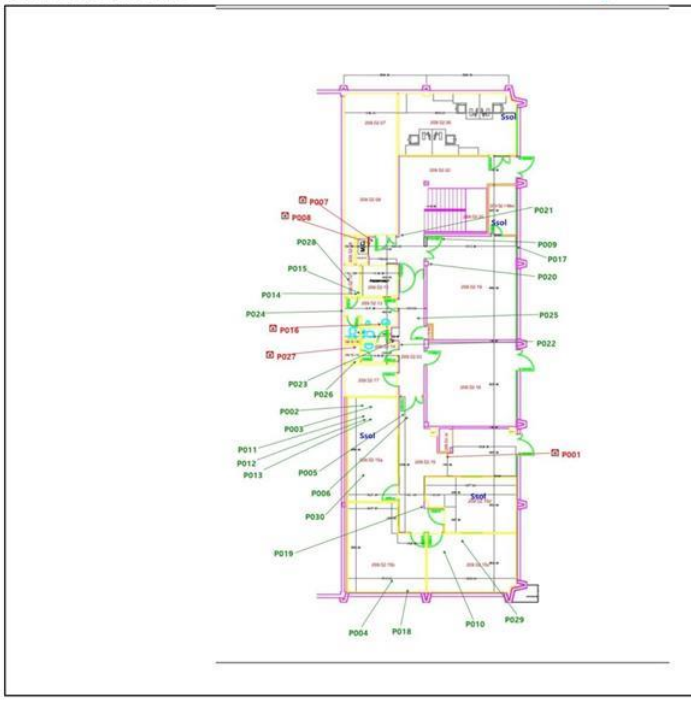


Planche de repérage
209 - 2ème sous-sol plan de prélèvements/sondage

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Bâtiment 209
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-217971
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 29/02/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entraîné une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
a	Non utilisé

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

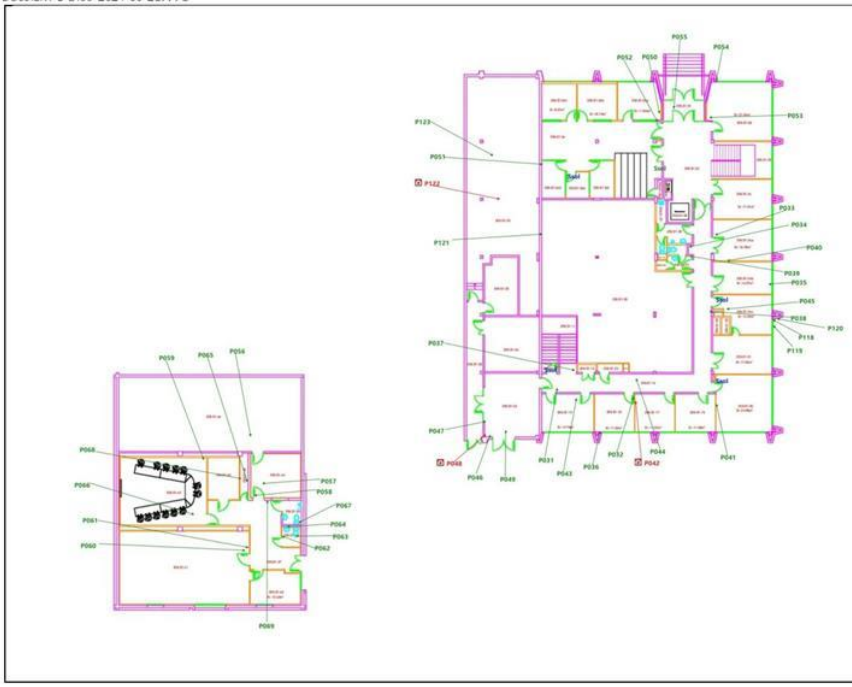


Planche de repérage
209 - 1er sous-sol plan de prélèvements/sondage

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Bâtiment 209
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-217971
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 29/02/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S ...	Sondage ayant entraîné une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
a	Non utilisé

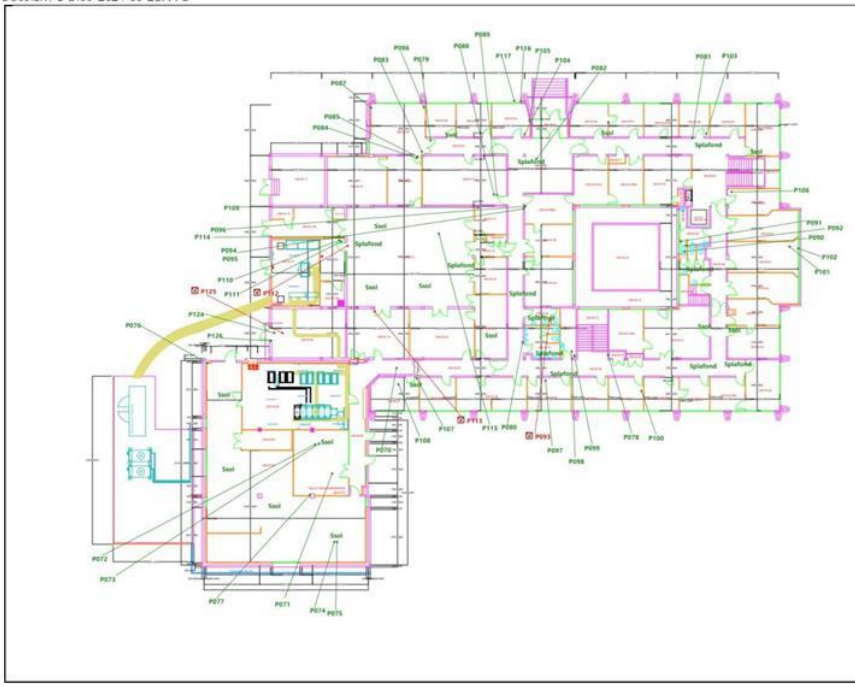


Planche de repérage
209 - Rez de chaussée plan de prélèvements/sondage

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Bâtiment 209
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-217971
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 29/02/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S...	Sondage ayant entraîné une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
a	Non utilisé

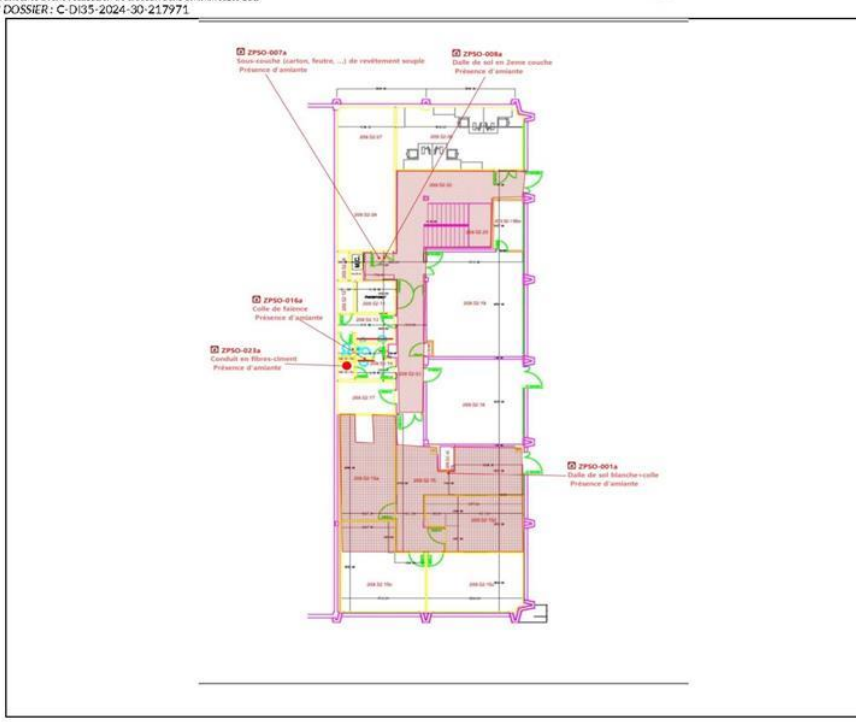


Planche de repérage
209 - 2ème sous-sol plan repérage amiante

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Bâtiment 209
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-217971
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 29/02/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S...	Sondage ayant entraîné une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Dalle de sol+colle en sous-couche de lès plastique
	Non utilisé
	Dalle de sol+colle plancher technique
	Non utilisé
	Conduits en fibres-ciments
	Colle de faïence
	Non utilisé
a	Non utilisé

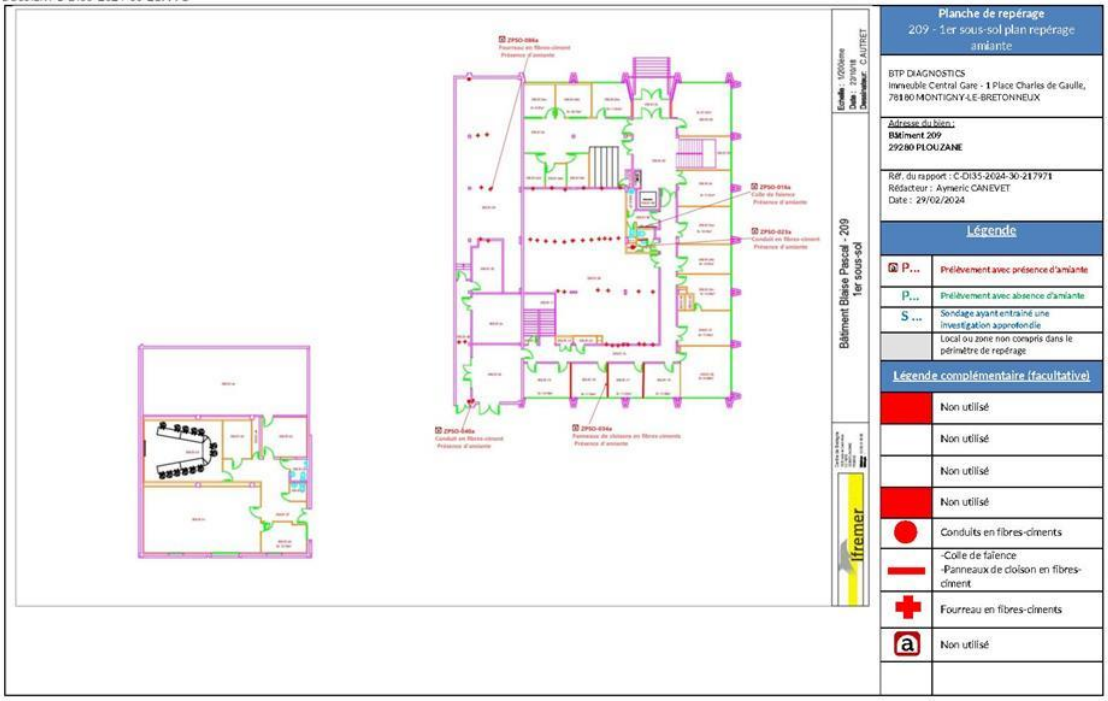


Planche de repérage
209 - 1er sous-sol plan repérage amiante

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Bâtiment 209
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-217971
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 29/02/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S...	Sondage ayant entraîné une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Non utilisé
	Conduits en fibres-ciments
	-Colle de faïence -Panneaux de cloison en fibres-ciment
	Fourreau en fibres-ciments
a	Non utilisé

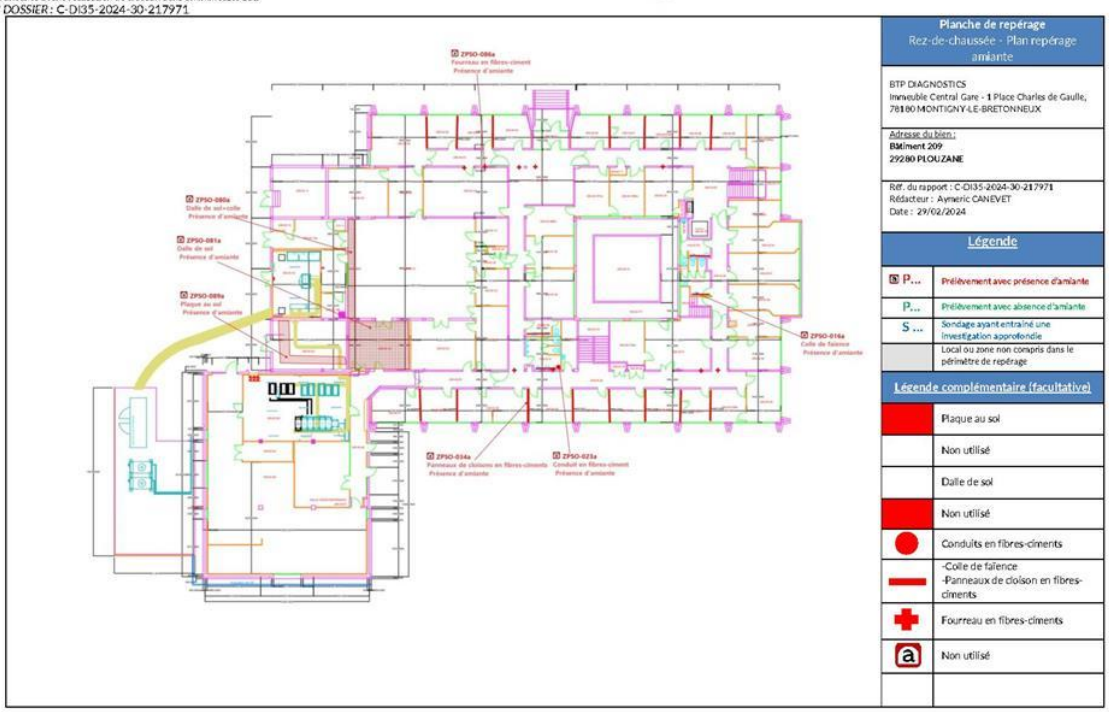


Planche de repérage
Rez-de-chaussée - Plan repérage amiante

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
Bâtiment 209
29280 PLOUZANE

Réf. du rapport : C-DI35-2024-30-217971
Rédacteur : Aymeric CANEVET
Date : 29/02/2024

Légende

P...	Prélèvement avec présence d'amiante
P...	Prélèvement avec absence d'amiante
S...	Sondage ayant entraîné une investigation approfondie
	Local ou zone non compris dans le périmètre de repérage

Légende complémentaire (facultative)

	Plaque au sol
	Non utilisé
	Dalle de sol
	Non utilisé
	Conduits en fibres-ciments
	-Colle de faïence -Panneaux de cloison en fibres-ciments
	Fourreau en fibres-ciments
a	Non utilisé

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES / MÉTHODOLOGIE

AVERTISSEMENT

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe 1 de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis).
Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations, chocs, etc.)
Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, **la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés** (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux). L'annexe 1 de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis représente la base du repérage. Cette liste est non exhaustive et l'opérateur de repérage est susceptible d'inclure dans le programme de repérage tout autre matériau susceptible de contenir de l'amiante compris dans les zones et parties de l'immeuble concernées par les travaux.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'article 11 de l'Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :
- Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.
- En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.
- En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
- En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

MÉTHODOLOGIE DE REPÉRAGE

La mission est réalisée conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Pour mener à bien sa mission de repérage, l'opérateur recherche et identifie les matériaux et produits relevant de son programme de repérage et présents dans le périmètre de sa mission. Préalablement au démarrage des investigations sur site, ce programme et ce périmètre sont transmis pour avis au donneur d'ordre pour avis éventuel sur leur cohérence avec le programme de travaux.

Pour réaliser le repérage, l'opérateur procède à une inspection visuelle de tous les composants et parties de composants de la construction concernés par les travaux programmés, au besoin en réalisant des investigations approfondies. Il repère parmi les matériaux et produits présents ceux qui relèvent de son programme de repérage et qui sont susceptibles de contenir de l'amiante, et ceux qui ne le sont pas.

Il conclut s'agissant de chaque matériau et produit identifié comme susceptible de contenir de l'amiante quant à la présence ou à l'absence d'amiante.

L'opérateur de repérage exploite les informations concernant les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante résultant :
- d'un précédent repérage de l'amiante portant en tout ou partie sur le périmètre de la mission de repérage commandée
- d'un marquage sur un matériau ou un produit ou de documents techniques.

S'il ne dispose d'aucune information concernant les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ou s'il estime insuffisante la qualité des informations dont il dispose du fait de leur incomplétude, de leur défaut de fiabilité ou de pertinence, il appartient à l'opérateur de repérage de prélever un ou plusieurs échantillons en vue d'une analyse afin de pouvoir conclure à la présence ou à l'absence d'amiante dans les matériaux ou les produits susceptibles d'en contenir.

Afin d'optimiser ses investigations et notamment le nombre de prélèvements devant être réalisés pour analyse, l'opérateur de repérage définit et valide des ZPSO (Zones présentant des similitudes d'ouvrages). Pour cela il réalise des sondages lui permettant de s'assurer que des composants de construction sont semblables.

Au sujet de la quantification : Le fait d'estimer la quantité de matériaux et produits contenant de l'amiante fait partie de la mission de repérage. Cette estimation permet au donneur d'ordre d'évaluer les quantités prévisibles de déchets amiantés.
Cependant, la quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

SYNTHESE ET PV DES ANALYSES LABORATOIRE

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-001a	P001	2ème sous-sol - 209.S2.15	Présence d'amiante
ZPSO-002a	P002	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-003a	P003	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-004a	P004	2ème sous-sol - 209.S2.15b	Absence d'amiante
ZPSO-005a	P005	2ème sous-sol - 209.S2.15	Absence d'amiante
ZPSO-006a	P006	2ème sous-sol - 209.S2.15	Absence d'amiante
ZPSO-007a	P007	2ème sous-sol - 209.S2.02	Présence d'amiante
ZPSO-008a	P008	2ème sous-sol - 209.S2.02	Présence d'amiante
ZPSO-009a	P009	2ème sous-sol - 209.S2.19	Absence d'amiante
ZPSO-010a	P010	2ème sous-sol - 209.S2.15c	Absence d'amiante
ZPSO-011a	P011	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-012a	P012	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-013a	P013	2ème sous-sol - 209.S2.15a	Absence d'amiante
ZPSO-014a	P014	2ème sous-sol - 209.S2.12	Absence d'amiante
ZPSO-015a	P015	2ème sous-sol - 209.S2.12	Absence d'amiante
ZPSO-016a	P016	2ème sous-sol - 209.S2.13	Présence d'amiante
ZPSO-017a	P017	2ème sous-sol - 209.S2.19	Absence d'amiante
	P018	2ème sous-sol - 209.S2.15b	Absence d'amiante
ZPSO-018a	P019	2ème sous-sol - 209.S2.15	Absence d'amiante
	P020	2ème sous-sol - 209.S2.19	Absence d'amiante
ZPSO-019a	P021	2ème sous-sol - 209.S2.02	Absence d'amiante
	P022	2ème sous-sol - 209.S2.02	Absence d'amiante
ZPSO-020a	P023	2ème sous-sol - 209.S2.14	Absence d'amiante
	P024	2ème sous-sol - 209.S2.13	Absence d'amiante
ZPSO-021a	P025	2ème sous-sol - 209.S2.02	Absence d'amiante
ZPSO-022a	P026	2ème sous-sol - 209.S2.14a	Absence d'amiante
ZPSO-023a	P027	2ème sous-sol - 209.S2.14a	Présence d'amiante
ZPSO-024a	P028	2ème sous-sol - 209.S2.12	Absence d'amiante
ZPSO-025a	P029	2eme sous-sol - Plenums	Absence d'amiante
	P030	2eme sous-sol - Plenums	Absence d'amiante
ZPSO-026a	P031	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-027a	P032	1er sous-sol - 209.S1.16	Absence d'amiante
	P033	1er sous-sol - 209.S1.24a	Absence d'amiante
ZPSO-026a	P034	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante
ZPSO-028a	P035	1er sous-sol - 209.S1.24b	Absence d'amiante
ZPSO-029a	P036	1er sous-sol - 209.S1.16	Absence d'amiante
ZPSO-030a	P037	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante
	P038	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante
ZPSO-031a	P039	1er sous-sol - 209.S1.25	Absence d'amiante
ZPSO-032a	P040	1er sous-sol - 209.S1.24a	Absence d'amiante
ZPSO-033a	P041	1er sous-sol - 209.S1.20	Absence d'amiante
ZPSO-034a	P042	1er sous-sol - 209.S1.16	Présence d'amiante
ZPSO-025a	P043	1er sous-sol - Plenums	Absence d'amiante
ZPSO-035a	P044	1er sous-sol - 209.S1.14	Absence d'amiante
ZPSO-037a	P045	1er sous-sol - 209.S1.24c	Absence d'amiante
ZPSO-038a	P046	1er sous-sol - 209.S1.33	Absence d'amiante
ZPSO-039a	P047	1er sous-sol - 209.S1.33	Absence d'amiante
ZPSO-040a	P048	1er sous-sol - 209.S1.33	Présence d'amiante
ZPSO-041a	P049	1er sous-sol - 209.S1.33	Absence d'amiante
ZPSO-042a	P050	1er sous-sol - 209.S1.04c	Absence d'amiante
ZPSO-031a	P051	1er sous-sol - 209.S1.04d	Absence d'amiante
ZPSO-033a	P052	1er sous-sol - 209.S1.04	Absence d'amiante
ZPSO-043a	P053	1er sous-sol - 209.S1.08	Absence d'amiante
ZPSO-029a	P054	1er sous-sol - 209.S1.08	Absence d'amiante
ZPSO-044a	P055	1er sous-sol - 209.S1.01	Absence d'amiante
ZPSO-045a	P056	1er sous-sol - 209.S1.44	Absence d'amiante
ZPSO-046a	P057	1er sous-sol - 209.S1.43	Absence d'amiante
ZPSO-047a	P058	1er sous-sol - 209.S1.43	Absence d'amiante
ZPSO-048a	P059	1er sous-sol - 209.S1.42	Absence d'amiante
ZPSO-049a	P060	1er sous-sol - 209.S1.41	Absence d'amiante
ZPSO-050a	P061	1er sous-sol - 209.S1.40	Absence d'amiante
	P062	1er sous-sol - 209.S1.38	Absence d'amiante
ZPSO-049a	P063	1er sous-sol - 209.S1.38	Absence d'amiante
ZPSO-051a	P064	1er sous-sol - 209.S1.38	Absence d'amiante
ZPSO-052a	P065	1er sous-sol - 209.S1.46	Absence d'amiante

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-053a	P066	1er sous-sol - 209.S1.42	Absence d'amiante
ZPSO-054a	P067	1er sous-sol - 209.S1.39	Absence d'amiante
	P068	1er sous-sol - 209.S1.46	Absence d'amiante
ZPSO-055a	P069	1er sous-sol - 209.S1.37	Absence d'amiante
ZPSO-056a	P070	Rez de chaussée - 209.00.26	Absence d'amiante
	P071	Rez de chaussée - 209.00.81	Absence d'amiante
ZPSO-057a	P072	Rez de chaussée - 209.00.81	Absence d'amiante
ZPSO-058a	P073	Rez de chaussée - 209.00.26	Absence d'amiante
ZPSO-057a	P074	Rez de chaussée - 209.00.82	Absence d'amiante
ZPSO-058a	P075	Rez de chaussée - 209.00.82	Absence d'amiante
ZPSO-059a	P076	Rez de chaussée - 209.00.82	Absence d'amiante
ZPSO-060a	P077	Rez de chaussée - 209.00.81	Absence d'amiante
ZPSO-061a	P078	Rez de chaussée - 209.00.49	Absence d'amiante
	P079	Rez de chaussée - 209.00.03	Absence d'amiante
ZPSO-062a	P080	Rez de chaussée - 209.00.49	Absence d'amiante
	P081	Rez de chaussée - 209.00.64	Absence d'amiante
ZPSO-044a	P082	1er sous-sol - 209.S1.02	Absence d'amiante
ZPSO-063a	P083	Rez de chaussée - 209.00.08	Absence d'amiante
ZPSO-064a	P084	Rez de chaussée - 209.00.23	Absence d'amiante
ZPSO-065a	P085	Rez de chaussée - 209.00.23	Absence d'amiante
ZPSO-066a	P086	Rez de chaussée - 209.00.08	Absence d'amiante
ZPSO-067a	P087	Rez de chaussée - 209.00.08	Absence d'amiante
ZPSO-025a	P088	Rez de chaussée - Plenums	Absence d'amiante
ZPSO-068a	P089	Rez de chaussée - Plenums	Absence d'amiante
ZPSO-014a	P090	Rez de chaussée - 209.00.60	Absence d'amiante
ZPSO-015a	P091	Rez de chaussée - 209.00.60	Absence d'amiante
ZPSO-066a	P092	Rez de chaussée - 209.00.60	Absence d'amiante
ZPSO-016a	P093	Rez de chaussée - 209.00.40	Présence d'amiante
ZPSO-069a	P094	Rez de chaussée - 209.00.38bis	Absence d'amiante
ZPSO-070a	P095	Rez de chaussée - 209.00.38bis	Absence d'amiante
ZPSO-060a	P096	Rez de chaussée - 209.00.38bis	Absence d'amiante
ZPSO-071a	P097	Rez de chaussée - 209.00.43	Absence d'amiante
ZPSO-072a	P098	Rez de chaussée - 209.00.42	Absence d'amiante
ZPSO-073a	P099	Rez de chaussée - 209.00.42	Absence d'amiante

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-074a	P100	Rez de chaussée - 209.00.46	Absence d'amiante
ZPSO-075a	P101	Rez de chaussée - 209.00.57	Absence d'amiante
ZPSO-067a	P102	Rez de chaussée - 209.00.57	Absence d'amiante
ZPSO-076a	P103	Rez de chaussée - 209.00.67bis	Absence d'amiante
ZPSO-071a	P104	Rez de chaussée - 209.00.04	Absence d'amiante
ZPSO-066a	P105	Rez de chaussée - 209.00.04	Absence d'amiante
ZPSO-077a	P106	Rez de chaussée - 209.00.55	Absence d'amiante
ZPSO-078a	P107	Rez de chaussée - 209.00.27	Absence d'amiante
ZPSO-079a	P108	Rez de chaussée - 209.00.27	Absence d'amiante
ZPSO-078a	P109	Rez de chaussée - 209.00.38	Absence d'amiante
ZPSO-064a	P110	Rez de chaussée - 209.00.16	Absence d'amiante
ZPSO-065a	P111	Rez de chaussée - 209.00.16	Absence d'amiante
ZPSO-080a	P112	Rez de chaussée - 209.00.21	Présence d'amiante
ZPSO-081a	P113	Rez de chaussée - 209.00.19	Présence d'amiante
ZPSO-059a	P114	Rez de chaussée - 209.00.16a	Absence d'amiante
ZPSO-082a	P115	Rez de chaussée - 209.00.21	Absence d'amiante
ZPSO-083a	P116	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-084a	P117	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-083a	P118	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-084a	P119	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-085a	P120	Extérieur - Façades	Absence d'amiante
ZPSO-031a	P121	1er sous-sol - 209.S1.09	Absence d'amiante
ZPSO-086a	P122	1er sous-sol - 209.S1.29	Présence d'amiante
ZPSO-087a	P123	1er sous-sol - 209.S1.29	Absence d'amiante
ZPSO-088a	P124	Rez de chaussée - 209.00.20	Absence d'amiante
ZPSO-089a	P125	Rez de chaussée - 209.00.20	Présence d'amiante
ZPSO-090a	P126	Rez de chaussée - 209.00.20	Absence d'amiante

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-792 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-792
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P001 - Dalle de sol blanche - 2eme sous-sol - 209.S2.15
Description ITGA	Dalle dure cassante grise / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante grise + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : LAO (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-793 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-793
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P002 - Dalle de sol beige - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-794 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-794
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P003 - Dalle de sol beige - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune** / **Bois aggloméré**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige + Colle polymère jaune non séparable + Bois aggloméré non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-795 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-795
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P004 - Dalle de sol blanche - 2eme sous-sol - 209.S2.15b
Description ITGA	**Peinture** / Bois aggloméré

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Bois aggloméré	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-796 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-796
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P005 - Dalle de sol beige - 2eme sous-sol - 209.S2.15
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-797 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-797
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P006 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple en 2eme couche - 2eme sous-sol - 209.S2.15
Description ITGA	**Peinture en faible quantité** / **Colle polymère marron** / Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture en faible quantité non séparable + Colle polymère marron	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)
▸Revêtement souple gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-798 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-798
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P007 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune en faible quantité / Dalle dure cassante beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + Dalle dure cassante beige	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste(s) : LAO / EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-799 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-799
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P008 - Dalle de sol en 2eme couche - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	**Colle polymère jaune avec couche souple** / Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Colle polymère jaune avec couche souple non séparable + Dalle dure cassante beige	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste(s) : LAO / EOC (2)
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-800 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-800
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P009 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 2eme sous-sol - 209.S2.19
Description ITGA	Revêtement cassant gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement cassant gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-801 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-801
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P010 - Moquette - 2eme sous-sol - 209.S2.15c
Description ITGA	Moquette grise / **Colle polymère jaune / Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Moquette grise	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-802 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-802
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P011 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-803 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-803
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P012 - Peinture de sol - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

itga
Innovateur en fiabilité
7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-804 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-804
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P013 - Colle bitumineuse plot plancher tech. - 2eme sous-sol - 209.S2.15a
Description ITGA	Colle noire

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle noire	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-805 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-805
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P014 - Colle de carrelage - 2eme sous-sol - 209.S2.12
Description ITGA	**Joint cassant gris** / Carrelage / Colle grise / **Matériau compact gris hétérogène**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Joint cassant gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Carrelage	Non analysé			
▸Colle grise non séparable + Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-806 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-806
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P015 - Colle de carrelage - 2eme sous-sol - 209.S2.12
Description ITGA	Carrelage / Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-807 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-807
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P016 - Colle de faience - 2eme sous-sol - 209.S2.13
Description ITGA	**Peintures multiples** / Carrelage / Colle beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Carrelage	Non analysé			
▸Colle beige	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-808 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-808
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P017 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.19
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-809 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-809
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P018 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.15b
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-810 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-810
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P019 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.15
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-811 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-811
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P020 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.19
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-812 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-812
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P021 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-813 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-813
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P022 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-814 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-814
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P023 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.14
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-815 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-815
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P024 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme sous-sol - 209.S2.13
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-816 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-816
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P025 - Panneaux et plaques - 2eme sous-sol - 209.S2.02
Description ITGA	Peinture / Couche fibreuse blanche / Matériau fibreux jaune

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Couche fibreuse blanche	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC (3)
▸ Matériau fibreux jaune	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-817 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-817
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P026 - Enduit a base de ciment projete - 2eme sous-sol - 209.S2.14a
Description ITGA	Enduit gris en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit gris en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-818 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-818
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P027 - Conduit en fibres-ciment - 2eme sous-sol - 209.S2.14a
Description ITGA	**Peinture bitumineuse** / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture bitumineuse non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile Crocidolite	Analyste : THV (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-819 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-819
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P028 - Calorifuge (enveloppe+isolant) - 2eme sous-sol - 209.S2.12
Description ITGA	Couche bitumineuse noire / Colle polymère jaune avec couche en toile

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Couche bitumineuse noire	MOLP + META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune avec couche en toile	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-820 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-820
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P029 - Enduit a base de platre projete - 2eme sous-sol - Plenums
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-821 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-821
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P030 - Enduit a base de platre projete - 2eme sous-sol - Plenums
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-822 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-822
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P031 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage rose

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-823 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-823
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P032 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.16
Description ITGA	**Poussières** / Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Matériau blanc / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
▸Revêtement souple gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Matériau blanc non séparable + Ragréage gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-824 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-824
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P033 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.24a
Description ITGA	Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Matériau blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-825 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-825
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P034 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage rose

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-826 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-826
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P035 - Dalle de sol - 1er sous-sol - 209.S1.24b
Description ITGA	Dalle dure cassante grise / **Colle polymère jaune** / **Bois massif**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante grise + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)
Bois massif	Non analysé			

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-827 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-827
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P036 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.16
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-828 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-828
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P037 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-829 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-829
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P038 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-830 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-830
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P039 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.25
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-831 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-831
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P040 - Peinture decorative (pailletees, gouttelettes,) - 1er sous-sol - 209.S1.24a
Description ITGA	Peintures multiples / **Toile fibreuse blanche**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-832 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-832
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P041 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.20
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-833 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-833
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P042 - Panneaux de cloisons en fibres-ciments - 1er sous-sol - 209.S1.16
Description ITGA	**Peintures multiples avec couche en toile** / Fibrociment gris en faible quantité avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peintures multiples avec couche en toile non séparable + Fibrociment gris en faible quantité avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-834 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-834
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P043 - Enduit a base de platre projete - 1er sous-sol - Plenums
Description ITGA	Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-835 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-835
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P044 - Panneaux et plaques - 1er sous-sol - 209.S1.14
Description ITGA	Peinture / Couche fibreuse blanche / Matériau fibreux jaune

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Couche fibreuse blanche	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC (3)
▸ Matériau fibreux jaune	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-836 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-836
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P045 - Panneaux et plaques - 1er sous-sol - 209.S1.24c
Description ITGA	Enduit blanc / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Enduit blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC
▸ Matériau fibreux beige	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-837 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-837
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P046 - Peinture de sol - 1er sous-sol - 209.51.33
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-838 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-838
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P047 - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.33
Description ITGA	**Peinture** / **Matériau plâtreux blanc** / Enduit compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-839 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-839
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P048 - Conduit en fibres-ciment - 1er sous-sol - 209.S1.33
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-840 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-840
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P049 - Calorifuge (Enveloppe+isolant) - 1er sous-sol - 209.S1.33
Description ITGA	Couche bitumineuse noire / Toile blanche plâtrée / Matériau fibreux orange

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Couche bitumineuse noire	MOLP + META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC
▸Toile blanche plâtrée	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC
▸Matériau fibreux orange	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-841 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1011
Echantillon ITGA : IT382403-841
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P050 - Dalle de sol grise - 1er sous-sol - 209.S1.04c
Description ITGA	Revêtement cassant gris / **Colle polymère jaune** / **Peinture** / **Ragréage rose**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement cassant gris	META (A) le 07/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune non séparable + Peinture non séparable + Ragréage rose	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-842 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-842
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P051 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.04d
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-843 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-843
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P052 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.04
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

itga
Innovateur en fiabilité
7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-844 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-844
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P053 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.08
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-845 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-845
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P054 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.08
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-846 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-846
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P055 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.01
Description ITGA	Colle grise / **Matériau compact gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise non séparable + Matériau compact gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

itga
Innovateur en fiabilité
7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-847 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-847
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P056 - Flocage - 1er sous-sol - 209.S1.44
Description ITGA	Matériau cotonneux blanc avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Matériau cotonneux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-848 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-848
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P057 - Peinture de sol - 1er sous-sol - 209.51.43
Description ITGA	Peinture / Matériau compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-849 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-849
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P058 - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.43
Description ITGA	**Peinture** / Enduit compact gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-850 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-850
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P059 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - 1er sous-sol - 209.S1.42
Description ITGA	Revêtement cassant rouge / Colle polymère jaune avec couche en toile

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement cassant rouge	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC
Colle polymère jaune avec couche en toile	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-851 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-851
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P060 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.41
Description ITGA	**Joint cassant gris** / Carrelage / Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Joint cassant gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
▸Colle grise	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-852 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-852
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P061 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.40
Description ITGA	**Peintures multiples** / Carrelage / Colle beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
▸Colle beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-853 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-853
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P062 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.38
Description ITGA	**Peintures multiples** / **Joint cassant gris** / Carrelage / Colle beige / **Couche plâtreuse blanche**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peintures multiples non séparable + Joint cassant gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)
Carrelage	Non analysé			
▸Colle beige + Couche plâtreuse blanche non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-854 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-854
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P063 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.38
Description ITGA	**Joint cassant gris** / Carrelage / Colle grise / **Couche plâtreuse blanche**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Joint cassant gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
▸Colle grise + Couche plâtreuse blanche non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-855 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-855
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P064 - Colle de faience - 1er sous-sol - 209.S1.38
Description ITGA	**Peinture** / Carrelage / Colle beige / **Peinture** / **Papier**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
▸Colle beige + Peinture non séparable + Papier non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-856 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-856
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P065 - Enveloppe calorifuge alu - 1er sous-sol - 209.S1.46
Description ITGA	Matériau en aluminium / Colle polymère incolore / Matériau en polystyrène vert

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau en aluminium	Non analysé			
Colle polymère incolore non séparable + Matériau en polystyrène vert	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-857 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-857
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P066 - Panneaux et plaques - 1er sous-sol - 209.S1.42
Description ITGA	Peinture / Couche fibreuse blanche / Matériau fibreux jaune avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Couche fibreuse blanche	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)
▸ Matériau fibreux jaune avec poussières	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-858 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-858
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P067 - Bandes calicot - 1er sous-sol - 209.S1.39
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-859 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-859
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P068 - Bandes calicot - 1er sous-sol - 209.S1.46
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-860 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-860
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P069 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.37
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-861 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-861
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P070 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.26
Description ITGA	Matériau compact marron / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Matériau compact marron + Colle polymère jaune non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-862 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-862
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P071 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.81
Description ITGA	Matériau compact marron / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Matériau compact marron + Colle polymère jaune non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-863 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-863
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P072 - Peinture de sol - Rez de chaussee - 209.00.81
Description ITGA	Peinture (1) / Matériau gris en vrac (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Matériau gris en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO (3)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-864 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-864
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P073 - Colle marron plot plancher tech. - Rez de chaussee - 209.00.26
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-865 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-865
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P074 - Peinture de sol - Rez de chaussee - 209.00.82
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-866 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-866
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P075 - Colle marron plot plancher tech. - Rez de chaussee - 209.00.82
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune + Ragréage gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-867 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-867
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P076 - Bandes calicot - Rez de chaussee - 209.00.82
Description ITGA	Papier peint / Peinture / Matériau plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Papier peint non séparable + Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-868 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-868
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P077 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.81
Description ITGA	**Papier peint** / **Peinture en faible quantité** (1) / Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Papier peint non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC (3)
Peinture en faible quantité non séparable + Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac	Quantité insuffisante pour analyse			

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-869 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-869
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P078 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.49
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-870 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-870
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P079 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.03
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-871 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-871
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P080 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.49
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-872 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-872
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P081 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.64
Description ITGA	**Peinture** (1) / Enduit plâtreux blanc en vrac (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO (3)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-873 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-873
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P082 - Colle de carrelage - 1er sous-sol - 209.S1.02
Description ITGA	Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-874 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-874
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P083 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.08
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-875 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-875
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P084 - Dalle de sol orangee - Rez de chaussee - 209.00.23
Description ITGA	**Matériau souple blanc** / Dalle dure cassante rose / **Colle polymère jaune** / **Poussières**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau souple blanc non séparable + Dalle dure cassante rose + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)
Poussières non séparable	Non analysé			

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-876 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-876
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P085 - Colle non bitumineuse - Rez de chaussee - 209.00.23
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Ragréage rose**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-877 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-877
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P086 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.08
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-878 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-878
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P087 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.08
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-879 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-879
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P088 - Enduit a base de platre projete - Rez de chaussee - Plenums
Description ITGA	Enduit plâtreux beige en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux beige en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-880 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-880
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P089 - Enveloppe calorifuge - Rez de chaussee - Plenums
Description ITGA	Peinture / Toile fibreuse blanche avec couche d'aluminium / Colle polymère incolore / Matériau en polystyrène bleu

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche avec couche d'aluminium non séparable + Colle polymère incolore non séparable + Matériau en polystyrène bleu	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-881 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-881
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P090 - Colle de carrelage - Rez de chaussee - 209.00.60
Description ITGA	**Peinture en faible quantité** / **Joint cassant gris** / Carrelage / Colle grise en faible quantité (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en faible quantité	Quantité insuffisante pour analyse			
▸Joint cassant gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO
Carrelage	Non analysé			
▸Colle grise en faible quantité	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-882 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-882
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P091 - Colle de carrelage - Rez de chaussee - 209.00.60
Description ITGA	Carrelage / Colle grise / **Peinture en faible quantité**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
Peinture en faible quantité	Quantité insuffisante pour analyse			

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-883 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-883
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P092 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.60
Description ITGA	**Peintures multiples** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-884 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-884
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P093 - Colle de faience - Rez de chaussee - 209.00.40
Description ITGA	Carrelage / Colle beige / **Peintures multiples**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
▸Colle beige + Peintures multiples non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 6	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-885 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-885
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P094 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.38bis
Description ITGA	**Poussières** / Dalle dure cassante beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
Dalle dure cassante beige	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-886 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-886
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P095 - Colle non bitumineuse - Rez de chaussee - 209.00.38bis
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Peinture** / **Ragréage gris** / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune non séparable + Peinture non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-887 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-887
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P096 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.38bis
Description ITGA	**Peinture** (1) / **Toile fibreuse blanche** (1) / Enduit plâtreux blanc (1) / **Matériau gris** (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc + Matériau gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO (3)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-888 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-888
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P097 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.43
Description ITGA	**Poussières** / Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
▸Revêtement souple gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Colle polymère jaune + Ragréage gris non séparable + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-889 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-889
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P098 - Peinture de sol - Rez de chaussee - 209.00.42
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-890 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-890
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P099 - Joint de dilatation et d'assemblage - Rez de chaussee - 209.00.42
Description ITGA	Matériau beige / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Matériau beige + Matériau gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-891 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1012
Echantillon ITGA : IT382403-891
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P100 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.46
Description ITGA	**Poussières** / Revêtement cassant orange / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
▸Revêtement cassant orange	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-892 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-892
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P101 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.57
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau mousse marron**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau mousse marron non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-893 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-893
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P102 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.57
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** (1) / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO (3)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-894 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-894
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P103 - Dalle de sol beige - Rez de chaussee - 209.00.67bis
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Dalle dure cassante beige + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-895 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-895
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P104 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Rez de chaussee - 209.00.04
Description ITGA	**Poussières** / Revêtement souple gris / **Peinture en faible quantité** / Colle polymère jaune / Ragréage gris / **Matériau blanc**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
▸Revêtement souple gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Peinture en faible quantité non séparable + Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-896 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-896
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P105 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.04
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-897 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-897
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P106 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.55
Description ITGA	Revêtement souple beige / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris** / **Colle polymère marron**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Revêtement souple beige	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO
▸Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Colle polymère marron non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-898 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-898
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P107 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.27
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

itga
Innovateur en fiabilité
7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr
aFEL Made in France

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-899 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-899
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P108 - Panneaux et plaques - Rez de chaussee - 209.00.27
Description ITGA	Enduit blanc en faible quantité / Matériau fibreux beige en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Enduit blanc en faible quantité non séparable + Matériau fibreux beige en faible quantité	MOLP + META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-900 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-900
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P109 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.38
Description ITGA	**Peinture** / **Toile fibreuse blanche** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-901 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-901
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P110 - Dalle de sol orangee - Rez de chaussee - 209.00.16
Description ITGA	**Poussières** / Dalle dure cassante orange / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Poussières	Non analysé			
Dalle dure cassante orange + Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EDC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-902 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-902
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P111 - Colle non bitumineuse - Rez de chaussee - 209.00.16
Description ITGA	Colle polymère jaune / **Ragréage gris / Matériau blanc en faible quantité**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris + Matériau blanc en faible quantité non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-903 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-903
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P112 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.21
Description ITGA	**Peintures multiples** / Dalle dure cassante grise / **Colle polymère jaune**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Dalle dure cassante grise + Colle polymère jaune non séparable	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-904 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-904
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P113 - Dalle de sol - Rez de chaussee - 209.00.19
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Dalle dure cassante beige	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EOC
▸Colle polymère jaune + Ragréage gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-905 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-905
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P114 - Bandes calicot - Rez de chaussee - 209.00.16a
Description ITGA	Peinture / Toile fibreuse blanche / Matériau plâtreux blanc / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : LAO (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-906 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-906
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P115 - Colle bitumineuse plot plancher tech. - Rez de chaussee - 209.00.21
Description ITGA	Colle polymère noire / **Colle polymère jaune** / **Ragréage gris**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle polymère noire non séparable + Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-907 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-907
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P116 - Joint d'etancheite entre menuiserie et structure - Exterieur - Facades
Description ITGA	Matériau souple gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau souple gris	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-908 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-908
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P117 - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Exterieur - Facades
Description ITGA	**Peinture** / Enduit gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture + Enduit gris non séparable	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-909 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-909
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P118 - Joint d'etancheite entre menuiserie et structure - Exterieur - Facades
Description ITGA	Matériau souple gris avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau souple gris avec poussières	META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EOC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-910 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-910
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P119 - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Exterieur - Facades
Description ITGA	**Peinture** / Enduit gris en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Enduit gris en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-911 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-911
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P120 - Joint de pierre - Exterieur - Facades
Description ITGA	Matériau gris (1)

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▶ Matériau gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : LAO

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-912 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-912
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P121 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 1er sous-sol - 209.S1.09
Description ITGA	**Peinture** / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-913 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-913
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P122 - Fourreau en fibres-ciment - 1er sous-sol - 209.S1.29
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile Crocidolite	Analyste : THV

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-914 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-914
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P123 - Enveloppe calorifuge - 1er sous-sol - 209.S1.29
Description ITGA	Toile bitumée noire / Matériau fibreux rose

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Toile bitumée noire	MOLP + META (B) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : EOC
▸Matériau fibreux rose	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : THV

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-915 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-915
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P124 - Peinture de sol - Rez de chaussee - 209.00.20
Description ITGA	Peinture / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-916 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-916
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P125 - Plaque au sol - Rez de chaussee - 209.00.20
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸ Matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : ThV

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr

Accréditation n° 1-6090
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT382403-917 EN DATE DU 08/03/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
BTP DIAGNOSTICS - MONTIGNY LE BRETONNEUX
M. Aymeric CANEVET
IMMEUBLE CENTRAL GARE - 1 Place Charles de Gaulle
78180 Montigny-le-Bretonneux

Prélèvement :
Commande ITGA : IT3824-1013
Echantillon ITGA : IT382403-917
Reçu au laboratoire le : 05/03/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C-DI35-2024-30-217971_2024_03_04_1615_4691
Dossier client	C-DI35-2024-30-217971 - Batiment 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P126 - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Rez de chaussee - 209.00.20
Description ITGA	**Peinture** / Enduit compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris	META (A) le 08/03/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LAO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du
1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

CERTIFICATION DE COMPÉTENCE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 5757 Version 002

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CANEVET Aymeric

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 23/09/2020 - Date d'expiration : 22/09/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 23/09/2020 - Date d'expiration : 22/09/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 23/05/2023 - Date d'expiration : 22/05/2030
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 23/05/2023 - Date d'expiration : 22/05/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 16/09/2020 - Date d'expiration : 15/09/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 24/05/2023.

I.Cert institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev18

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

ANNEXE PHOTO (facultative)

NIVEAU	LOCAL	VISITE
Rez de chaussée	209.00.01	OUI
Rez de chaussée	209.00.02	OUI
Rez de chaussée	209.00.03	OUI
Rez de chaussée	209.00.04	OUI
Rez de chaussée	209.00.05	OUI
Rez de chaussée	209.00.06	OUI
Rez de chaussée	209.00.08	OUI
Rez de chaussée	209.00.10	NON
Rez de chaussée	209.00.15	OUI
Rez de chaussée	209.00.16	OUI
Rez de chaussée	209.00.19	OUI
Rez de chaussée	209.00.20	OUI
Rez de chaussée	209.00.21	OUI
Rez de chaussée	209.00.22	NON
Rez de chaussée	209.00.23	OUI
Rez de chaussée	209.00.24	OUI
Rez de chaussée	209.00.26	OUI
Rez de chaussée	209.00.27	OUI
Rez de chaussée	209.00.28	OUI
Rez de chaussée	209.00.29	OUI
Rez de chaussée	209.00.31	OUI
Rez de chaussée	209.00.32	OUI
Rez de chaussée	209.00.33	OUI
Rez de chaussée	209.00.34	OUI
Rez de chaussée	209.00.37	OUI
Rez de chaussée	209.00.38	OUI
Rez de chaussée	209.00.39	OUI
Rez de chaussée	209.00.40	OUI
Rez de chaussée	209.00.41	OUI
Rez de chaussée	209.00.42	OUI
Rez de chaussée	209.00.43	OUI
Rez de chaussée	209.00.44	OUI
Rez de chaussée	209.00.46	OUI
Rez de chaussée	209.00.47	OUI
Rez de chaussée	209.00.48	OUI
Rez de chaussée	209.00.49	OUI
Rez de chaussée	209.00.50	OUI
Rez de chaussée	209.00.51	OUI
Rez de chaussée	209.00.52	OUI
Rez de chaussée	209.00.53	OUI
Rez de chaussée	209.00.54	OUI
Rez de chaussée	209.00.55	OUI
Rez de chaussée	209.00.56	OUI
Rez de chaussée	209.00.57	OUI
Rez de chaussée	209.00.59	OUI
Rez de chaussée	209.00.60	OUI
Rez de chaussée	209.00.61	OUI
Rez de chaussée	209.00.62	OUI
Rez de chaussée	209.00.64	OUI
Rez de chaussée	209.00.66	OUI
Rez de chaussée	209.00.67	OUI
Rez de chaussée	209.00.68	OUI
Rez de chaussée	209.00.69	OUI
Rez de chaussée	209.00.70	OUI
Rez de chaussée	209.00.71	OUI
Rez de chaussée	209.00.74	OUI
Rez de chaussée	209.00.78	OUI
Rez de chaussée	209.00.79	OUI
Rez de chaussée	209.00.80	OUI
Rez de chaussée	209.00.81	OUI
Rez de chaussée	209.00.82	OUI
Rez de chaussée	209.00.83	OUI
Rez de chaussée	209.00.67bis	OUI

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

NIVEAU	LOCAL	VISITE
Rez de chaussée	209.00.69bis	OUI
Rez de chaussée	209.00.70bis	OUI
Rez de chaussée	209.00.70ter	OUI
Rez de chaussée	209.00.70a	OUI
Rez de chaussée	209.00.47bis	OUI
Rez de chaussée	209.00.46bis	OUI
Rez de chaussée	209.00.51bis	OUI
Rez de chaussée	209.00.16a	OUI
Rez de chaussée	209.00.16b	NON
Rez de chaussée	209.00.16c	OUI
1er sous-sol	209.S1.01	OUI
1er sous-sol	209.S1.02	OUI
1er sous-sol	209.S1.04	OUI
1er sous-sol	209.S1.05	OUI
1er sous-sol	209.S1.08	OUI
1er sous-sol	209.S1.09	OUI
1er sous-sol	209.S1.11	OUI
1er sous-sol	209.S1.12	OUI
1er sous-sol	209.S1.13	OUI
1er sous-sol	209.S1.14	OUI
1er sous-sol	209.S1.15	OUI
1er sous-sol	209.S1.16	OUI
1er sous-sol	209.S1.17	OUI
1er sous-sol	209.S1.19	OUI
1er sous-sol	209.S1.20	OUI
1er sous-sol	209.S1.21	OUI
1er sous-sol	209.S1.22	OUI
1er sous-sol	209.S1.23	OUI
1er sous-sol	209.S1.24	OUI
1er sous-sol	209.S1.25	OUI
1er sous-sol	209.S1.26	OUI
1er sous-sol	209.S1.27	OUI
1er sous-sol	209.S1.28	OUI
1er sous-sol	209.S1.29	OUI
1er sous-sol	209.S1.33	OUI
1er sous-sol	209.S1.34	OUI
1er sous-sol	209.S1.35	NON
1er sous-sol	209.S1.37	OUI
1er sous-sol	209.S1.38	OUI
1er sous-sol	209.S1.39	OUI
1er sous-sol	209.S1.40	OUI
1er sous-sol	209.S1.41	OUI
1er sous-sol	209.S1.42	OUI
1er sous-sol	209.S1.43	OUI
1er sous-sol	209.S1.44	OUI
1er sous-sol	209.S1.45	OUI
1er sous-sol	209.S1.46	OUI
1er sous-sol	209.S1.04a	OUI
1er sous-sol	209.S1.04b	OUI
1er sous-sol	209.S1.04c	OUI
1er sous-sol	209.S1.04f	OUI
1er sous-sol	209.S1.04d	OUI
1er sous-sol	209.S1.04e	OUI
1er sous-sol	209.S1.04g	OUI
1er sous-sol	209.S1.24a	OUI
1er sous-sol	209.S1.24b	OUI
1er sous-sol	209.S1.24c	OUI
2ème sous-sol	209.S2.02	OUI
2ème sous-sol	209.S2.03	OUI
2ème sous-sol	209.S2.05	OUI
2ème sous-sol	209.S2.08	NON
2ème sous-sol	209.S2.12	OUI
2ème sous-sol	209.S2.13	OUI
2ème sous-sol	209.S2.14	OUI
2ème sous-sol	209.S2.15	OUI
2ème sous-sol	209.S2.16	NON
2ème sous-sol	209.S2.17	OUI
2ème sous-sol	209.S2.18	OUI

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

NIVEAU	LOCAL	VISITE
2ème sous-sol	209.S2.19	OUI
2ème sous-sol	209.S2.20	OUI
2ème sous-sol	209.S2.19bis	OUI
2ème sous-sol	209.S2.15a	OUI
2ème sous-sol	209.S2.15b	OUI
2ème sous-sol	209.S2.15c	OUI
2ème sous-sol	209.S2.15d	OUI
2ème sous-sol	209.S2.14a	OUI
2ème sous-sol	209.S2.14b	NON
2eme sous-sol	Plenums	OUI
1er sous-sol	Plenums	OUI
Rez de chaussée	Plenums	OUI
Rez de chaussée	209.00.38bis	OUI
Extérieur	Façades	OUI
Rez de chaussée	209.00.72	OUI
Rez de chaussée	209.00.73	OUI

AUTRES DOCUMENTS

ATTESTATION D'INDEPENDANCE

GARANTIE DES MOYENS

Je soussigné, **Aymeric CANEVET,** de la société **BTP DIAGNOSTICS** dont le siège social se situe au 1, place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNYLE BRETONNEUX, immatriculée au RCS de **Versailles** sous le numéro de **SIREN 901 305 763**, déclare et m'engage sur l'honneur* n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs mettre les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-2 et L271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

A Montigny, le 09/03/2024



BTP Diagnostics
Immeuble Central Gare
1 place Charles de Gaulle
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 39 44 28 92 - Fax : 01 39 44 72 30
SIRET : 901 305 763 00012

Pré-Rapport du 09/03/2024 de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
N° DOSSIER : C-DI35-2024-30-217971

BTP Diagnostics

euromaf
Assurances des Ingénieurs et Architectes européens

159 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 509 509 00024
Tel : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr
Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 21 250 000 € - R.C.S. Paris B 429 509 509

ATTESTATION D'ASSURANCE 2024

La société d'assurance soussignée atteste avoir délivré à :

N° d'identification : 74015827/Y/110
Une police N° : 70093680/3
couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024
N° d'édition d'attestation : 20242003536

La garantie du contrat s'applique aux opérations réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 30 000 000,00 € hors taxes sous réserve qu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent soit souscrit pour les opérations dont le coût prévisionnel des travaux est égal ou supérieur à 20 000 000,00 € hors taxes.

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée https://attestation.maf.fr) ou en vous rendant sur **https://attestation.maf.fr** muni de cette clé de sécurité : **6417dce2**
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.

SASU BTP DIAGNOSTICS

IMMEUBLE CONTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
France

Cette police actuellement en vigueur satisfait à l'obligation d'assurance édictée par la loi n°78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux clauses-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Activités assurées :

B.5.1a	Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations pouvant servir de base à la réalisation des travaux, d'infiltrométrie, de thermographie infrarouge
B.5.1b	Missions de diagnostic de performance énergétique confiées par tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier en application des articles L 134-1 à L 134-5 et R 134-1 à R 134-5 du code de la construction et de l'habitation
B.5.4	Missions de diagnostic d'installations électriques, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation des travaux
B.5.3	Missions d'audit acoustique, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux
B.5.5	Missions de recherche de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis, confiées en application des articles L 1334-13 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique
B.5.7	Missions de métrage de superficie des lots de copropriété des immeubles bâtis, régies par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et par son décret d'application du 23 mai 1997 ainsi que les métrages portant sur la superficie habitable d'un bien donné en location en application de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009
B.5.8	Missions d'état des lieux, diagnostic de bâtiments à l'exclusion de la maîtrise d'oeuvre générale
B.5.9	Missions de diagnostic saturnisme, de contrôle après travaux ou d'établissement de constat de risque d'exposition au plomb à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'oeuvre générale, totale ou partielle, en application des articles L 1334-1 à L 1334-12 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
B.5.10	Missions d'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites ou d'attestations de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication (articles L 133-1, L 133-6 et R 133-1 du code de la construction et de l'habitation)
B.5.11	Missions de diagnostic visant à évaluer les risques de présence de légionelles dans les réseaux d'eau
B.5.14	Missions d'établissement d'un état des installations intérieures de gaz réalisées lors des ventes de tout ou partie de biens immobiliers à usage d'habitation en application des articles L 134-6 et R 134-6 à R 134-9 du code de la construction et de l'habitation
B.5.16	Missions de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des dispositions de la loi handicap du 11/02/2005 (décret du 22/03/2007)
B.5.17	Missions de diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments en application des articles R.111-43 à R.111-47 du Code de la construction et de l'habitation

Fin de liste

Fait à Paris, le 01 janvier 2024

EUROMAF SA

159 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 509 509 00024
Tel : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE 2024

N° d'identification : 7401582/Y/110
N° d'édition d'attestation : 20242003536

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée https://attestation.maf.fr) ou en vous rendant sur https://attestation.maf.fr muni de cette clé de sécurité : 661/dce2
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.

SASU BTP DIAGNOSTICS

IMMEUBLE CONTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
France

Paris, le 01 janvier 2024

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE AUTRE QUE DÉCENNALE

EUROMAF SA atteste que SASU BTP DIAGNOSTICS / SIREN 901305763 – IMMEUBLE CONTRAL GARE 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX France est titulaire d'un contrat d'assurance des responsabilités professionnelles des ingénieurs et autres concepteurs de la construction n° 7009368/S garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités spécifiques de sa profession pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ce contrat garantit la responsabilité civile professionnelle générale de l'assuré.

La garantie objet de la présente attestation s'applique :

- aux activités professionnelles suivantes :

B.5.1a	Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations pouvant servir de base à la réalisation des travaux, d'infiltrométrie, de thermographie infrarouge
B.5.1b	Missions de diagnostic de performance énergétique confiées par tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier en application des articles L 134-1 à L 134-5 et R 134-1 à R 134-5 du code de la construction et de l'habitation
B.5.4	Missions de diagnostic d'installations électriques, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation des travaux
B.5.3	Missions d'audit acoustique, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux
B.5.5	Missions de recherche de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis, confiées en application des articles L 1334-13 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique
B.5.7	Missions de métrage de superficie des lots de copropriété des immeubles bâtis, régies par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et par son décret d'application du 23 mai 1997 ainsi que les métrages portant sur la superficie habitable d'un bien donné en location en application de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009
B.5.8	Missions d'état des lieux, diagnostic de bâtiments à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre générale
B.5.9	Missions de diagnostic saturnisme, de contrôle après travaux ou d'établissement de constat de risque d'exposition au plomb à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre générale, totale ou partielle, en application des articles L 1334-1 à L 1334-12 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
B.5.10	Missions d'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites ou d'attestations de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication (articles L 133-1, L 133-6 et R 133-1 du code de la construction et de l'habitation)
B.5.11	Missions de diagnostic visant à évaluer les risques de présence de légionelles dans les réseaux d'eau
B.5.14	Missions d'établissement d'un état des installations intérieures de gaz réalisées lors des ventes de tout ou partie de biens immobiliers à usage d'habitation en application des articles L 134-6 et R 134-6 à R 134-9 du code de la construction et de l'habitation
B.5.16	Missions de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des dispositions de la loi handicap du 11/02/2005 (décret du 22/03/2007)
B.5.17	Missions de diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments en application des articles R.111-43 à R.111-47 du Code de la construction et de l'habitation

- aux chantiers réalisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, hors honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas

159 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 509 509 00024
Tel : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE 2024

supérieur à la somme de 20 000 000,00 €.
Cette somme est portée à 30 000 000,00 € en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 €.

Au-delà de l'une des limites qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

Au-delà de 30 000 000,00 € hors taxes ou de 20 000 000,00 € hors taxes en l'absence de Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'assuré, la garantie peut être étendue par accord exprès entre l'assuré et l'assureur, après détermination des conditions de la garantie et du tarif.

La garantie est accordée sur base réclamation.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Valeur au samedi 30 juin 2007

Garantie des dommages consécutifs aux dommages définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et garantie des dommages relevant des autres responsabilités professionnelles	Montant de la garantie par sinistre	Montant de la garantie par année d'assurance
. Dommages corporels	4 500 000,00 €	13 500 000,00 €
- Dont dommages corporels résultant d'une exposition à l'amiante	117 801,92 €	353 405,76 €
. Dommages matériels et immatériels	1 750 000,00 €	6 000 000,00 €
- Dont dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €	1 500 000,00 €
. Dommages aux éléments d'équipement à usage professionnel (article 1792-7 du Code Civil)	500 000,00 €	1 500 000,00 €
▶ Le montant total de la garantie ne peut excéder 4 750 000,00 € **par sinistre, tous dommages confondus**		

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 01 janvier 2024

EUROMAF SA

SOCOTEC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
CS 70324
29806 BREST CEDEX 9
Tél : 02 98 41 44 94
Fax : 02 98 02 17 10
construction.brest@socotec.com

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque IFREMER ZI Pointe du diable 29280 PLOUZANE**	N° dossier : 170616800000032/1 N° de canevas : BREST_2203 v2.07.01
Propriétaire	IFREMER ZI Pointe du diable CS 10070 29280 PLOUZANE	Réf. du rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Demandeur	IFREMER ZI Pointe du diable CS 10070 29280 PLOUZANE	Date(s) de visite 09/06/2017 Date de commande :

Synthèse

Lors de notre visite nous n'avons pas localisé de matériaux contenant de l'amiante des listes A , B et C visés par les articles R 1334-20 et R 1334-21 du Code de la Santé Publique et les textes qui leur sont liés (en particulier arrêté du 12/12/2012 relatif aux composants des listes A et B) et l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage)

N

L'ensemble des locaux et parties d'immeuble a pu être visité.

Fait à : BREST Le : 26/06/2017	Auteur du rapport : ROBIC Daniel Certificat de compétence n°DTI/0801-004 délivré par SOCOTEC CERTIFICATION Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 10 pages et en annexe 14 photo(s) de composant, 2 plan(s), 13 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION 3 Avenue du centre Guyancourt CS 20732 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINE Cedex

SOCOTEC France - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 648 740 euros 542 016 654 RCS Versailles
Siège social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines - France - www.socotec.fr

▶ Programme de travaux du donneur d'ordre

Démantèlement des installations de ventilation en local CTA local bibliothèque.

▶ Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage des parties de l'immeuble mentionnées dans le programme de travaux

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF-X46-020

▶ Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante		
Localisation	Composant	Libellé complémentaire
Néant		

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées en § 4.4

Sommaire

- Programme de travaux du donneur d'ordre 2
- Programme et périmètre du repérage 2
- Conclusions 2
- 1. Objet de la mission 4
  - 1.1 Description précise de l'immeuble 4
  - 1.2 Parties de l'immeuble 4
- 2. Déroulement de la mission 5
  - 2.1 Prestations réalisées : 5
  - 2.2 Personnes présentes lors de la visite : 5
  - 2.3 Informations complémentaires sur la visite 5
  - 2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 5
  - 2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC 5
  - 2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission 6
- 3. Résultats détaillés du repérage 7
  - 3.1 Composants contenant de l'amiante 7
  - 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle) 7
  - 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire) 7
  - 3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 8
- 4. Autres composants repérés 9
  - 4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante 9
  - 4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante 9
  - 4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse 9
- 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement 10
- 6. ANNEXES 1

▶ 1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés..

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Autres
Référence du site : IFREMER - Bât 209 - Local CTA et bibliothèque

Local CTA 209.S2.18 et local bibliothèque 209.S1.09.

1.2 Parties de l'immeuble

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA
Rez de chaussée Croquis prélèvement local bibliothèque
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

▶ 2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.
  - ☒ Laboratoire(s) d'analyse :
    1 : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS 7, Rue Pierre Adolphe Bobierre CS 90827 44308 Nantes Cedex 3
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : Mr LE BORGNE

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- ☐ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)
- ☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés
- ☒ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- ☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par les travaux
- ☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Néant

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Locaux techniques *Croquis prélèvement local CTA*	Croquis prélèvement local CTA
Rez de chaussée *Croquis prélèvement local bibliothèque*	Croquis prélèvement local bibliothèque

▶ 3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA			
Calorifugeage *Mousse type polyuréthane*	14	Ensemble des canalisations local CTA	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Sur connaissance de l'opérateur)

N 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA			
Enveloppe de calorifugeage *Toile plâtrée*	3	Toiles plâtrée sur gaine de soufflage	003 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Joint de bride *Joint noir*	6	Joint noir sur deux brides	006 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Joints de chaudière et de conduit *Joint d'étanchéité blanc*	4	Joint d'étanchéité blanc sur gaine de reprise	004 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Joints de panneaux (cloisons, gaines) *Joint vert*	2	Joint gaine de liaison avec ventilateur	002 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Peinture ou enduit *Peinture bleue*	1	Peinture bleue sur gaines ventilation	001 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Peinture ou enduit *Peinture au sol*	5	Peinture au sol de l'ensemble du local	005 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Peinture ou enduit *Peinture blanche*	7	Peinture blanche murale et plafond	007 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Peinture ou enduit *Peinture grise*	8	Peinture grise sur échangeurs et ventilateur	008 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Rez de chaussée Croquis prélèvement local bibliothèque			
Colle *Colle noire*	9	Colle noire isolant polystyrène sur gaine de soufflage	009 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Colle *Colle et revêtement de sol*	12	Colle et revêtement de sol sur l'ensemble du local	012 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Peinture ou enduit *Peinture grise*	10	Peinture grise sur gaine de reprise	010 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Peinture ou enduit *Peinture blanche*	11	Peinture blanche murale et poutres plafond	011 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
Peinture ou enduit *Enduit gris*	13	Enduit gris en plafond	013 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

▶ 4. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

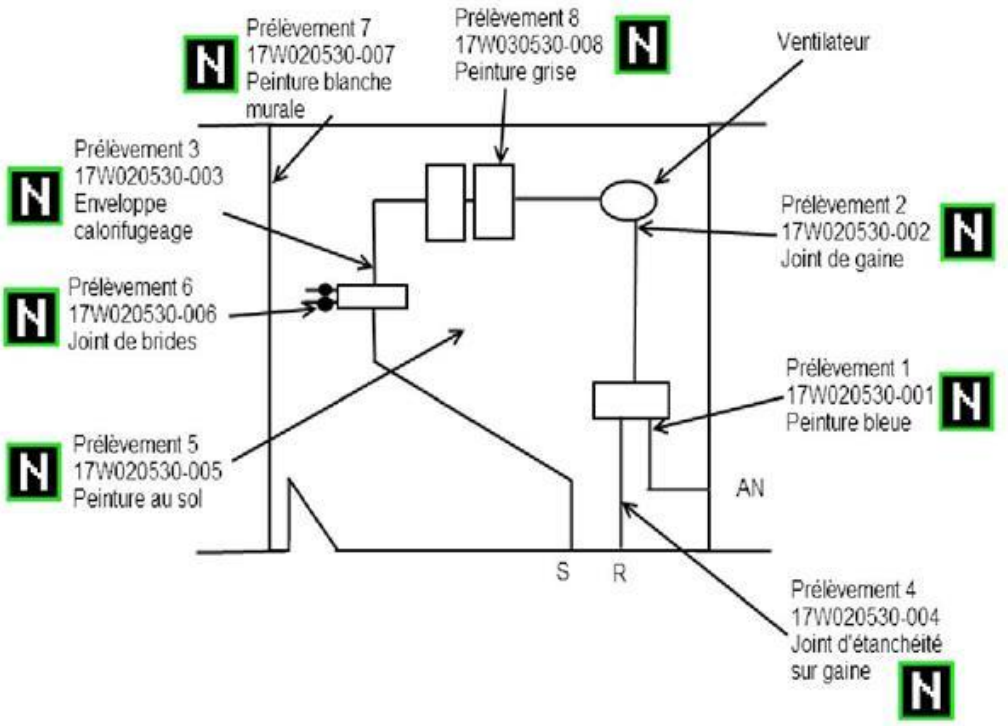
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

▶ 6. ANNEXES

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Titre du plan : Croquis prélèvement local CTA

Croquis local CTA n° 209.S2.18



Calorifugeage	14	Mousse type polyuréthane	Ensemble des canalisations local CTA	N
Enveloppe de calorifugeage	3	Toile plâtrée	Toiles plâtrée sur gaine de soufflage	N
Joint de bride	6	Joint noir	Joint noir sur deux brides	N
Joints de chaudière et de conduit	4	Joint d'étanchéité blanc	Joint d'étanchéité blanc sur gaine de reprise	N
Joints de panneaux (cloisons, gaines)	2	Joint vert	Joint gaine de liaison avec ventilateur	N
Peinture ou enduit	1	Peinture bleue	Peinture bleue sur gaines ventilation	N
Peinture ou enduit	5	Peinture au sol	Peinture au sol de l'ensemble du local	N
Peinture ou enduit	7	Peinture blanche	Peinture blanche murale et plafond	N
Peinture ou enduit	8	Peinture grise	Peinture grise sur échangeurs et ventilateur	N

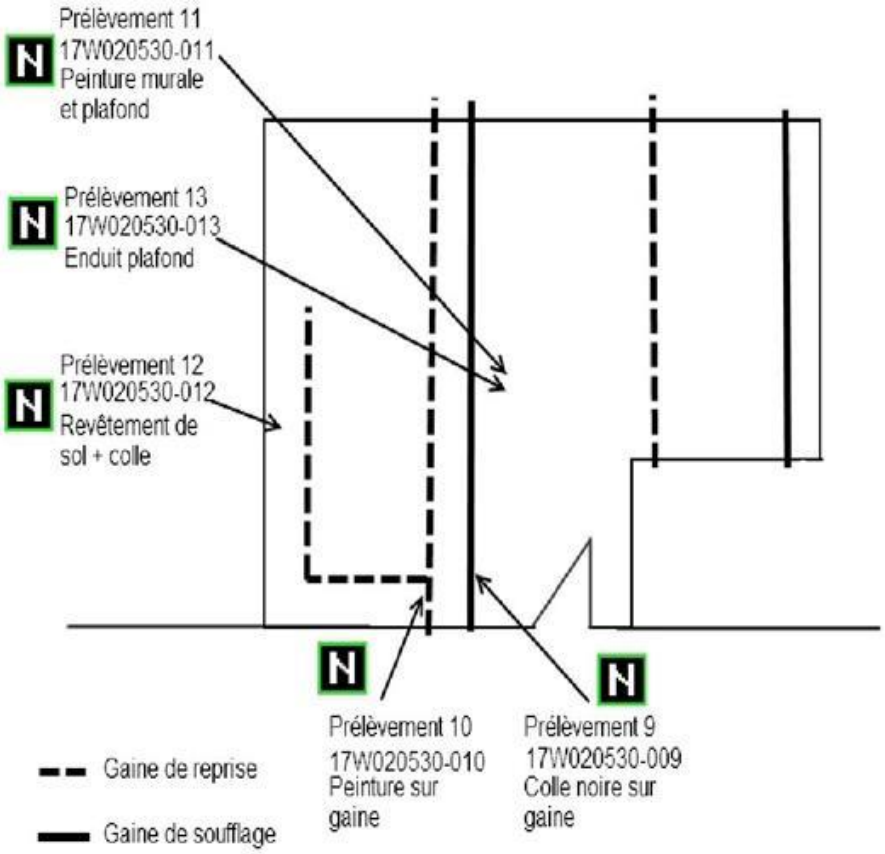
Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 170616800000032/1

SOCOTEC

Rez de chaussée Croquis prélèvement local bibliothèque	Titre du plan : Croquis prélèvement local bibliothèque

Croquis local bibliothèque 201.57.09



Colle	9	Colle noire	Colle noire isolant polystyrène sur gaine de soufflage	N
Colle	12	Colle et revêtement de sol	Colle et revêtement de sol sur l'ensemble du local	N
Peinture ou enduit	10	Peinture grise	Peinture grise sur gaine de reprise	N
Peinture ou enduit	11	Peinture blanche	Peinture blanche murale et poutres plafond	N
Peinture ou enduit	13	Enduit gris	Enduit gris en plafond	N

ANNEXES P 2 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Toile plâtrée* *Toile plâtrée sur gaine de soufflage*	3

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de keranvern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051744-01 — Version du : 14/06/2017 19:49 — Page 1/1
Dossier N° : 17WD20630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003	003-003 - Enveloppe de calorifugeage / Toile plâtrée / Locaux techniques - enveloppe calo. + calorifugeage + colle + peinture	Matériau de type peinture (blanc) : matériau de type maillage de fibres (marron) en traces : matériau semi-dur de type enduit (plâtreux) (blanc)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type maillage de fibres (marron)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations supportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90307
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél +33 2 51 83 45 88 - Fax +33 2 88 91 55 31 - Site Web www.eurofins.fr/hb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00318 TVA FR49 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1 - 5507
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

SOCOTEC

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Composant : Joint de bride *Joint noir* *Joint noir sur deux brides*	6

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerenvern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051747-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17WD20530 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 0108REST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	005-005 - Joint de bride / Joint noir / Locaux techniques - Joint de bride	Matériau souple de type joint (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre CS80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 45 00 - Fax: +33 2 51 83 01 21 - Site Web: www.eurofins.fr/ob
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 092 00018 TVA FR48 529 254 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5502
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 4 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

SOCOTEC

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Composant : Joints de chaudière et de conduit *Joint d'étanchéité blanc* *Joint d'étanchéité blanc sur gaine de reprise*	4

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051745-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17W020630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
004	004-004 - Joints de chaudière et de conduit / Joint d'étanchéité blanc / Locaux techniques - Joints de chaudière et de conduit	Matériau souple de type joint (blanc) + (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission **(MET)** réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sauf mention contraire, les prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre CS 80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 40 89 12 20 - Site Web: www.eurofins.fr/bnb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 052 00018 TVA FR48 529 254 052 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5567 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

SOCOTEC

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines) *Joint vert* *Joint gaine de liaison avec ventilateur*	2

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerenvern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051743-01 — Version du : 14/06/2017 19:49 — Page 1/1
Dossier N° : 17WD20530 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002	002-002 - Joints de panneaux (cloisons, gaines) / joint vert / Locaux techniques - Joints de panneaux (cloisons, gaines) gaine	Matériau de type maillage de fibres (de différentes couleurs)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre CS 80827
F-44300 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 00 - Fax +33 2 40 89 12 21 - Site Web: www.eurofins.fr/ob
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 092 00018 TVA FR48 529 254 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5502
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Composant : Peinture ou enduit *Peinture bleue* *Peinture bleue sur gaines ventilation*	1

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051742-01 — Version du : 14/06/2017 19:49 — Page 1/1
Dossier N° : 17W020630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	001-002 - Peinture ou enduit / Peinture bleue / Locaux techniques - peinture + ragréage	Matériau de type peinture (bleu) : matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 40 89 12 05 - Site Web: www.eurofins.fr/bnb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 052 00018 TVA FR48 529 254 052 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Composant : Peinture ou enduit *Peinture au sol* *Peinture au sol de l'ensemble du local*	5

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051745-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17W020630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	005-005 - Peinture ou enduit / Peinture au sol / Locaux techniques - peinture + ragréage	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur (marron)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission **(MET)** réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sauf indications contraires, les prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 40 89 12 05 - Site Web: www.eurofins.fr/bnb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 052 00018 TVA FR48 529 254 052 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 8 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

SOCOTEC

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Composant : Peinture ou enduit *Peinture blanche* *Peinture blanche murale et plafond*	7

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051748-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17W020630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007	007-007 - Peinture ou enduit / Peinture blanche / locaux techniques - peinture + ragréage	Matériau de type peinture (blanc) : matériau semi-dur (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission **(MET)** réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sauf si certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 40 89 05 21 - Site Web: www.eurofins.fr/bnb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 052 00018 TVA FR48 529 254 052 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 9 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA	Composant : Peinture ou enduit *Peinture grise* *Peinture grise sur échangeurs et ventilateur*	8

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051749-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17W020630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	008-008 - Peinture ou enduit / Peinture grise / Locaux techniques - peinture + ragréage	Matériau de type peinture (bleu) + (vert) + (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 40 89 12 05 - Site Web: www.eurofins.fr/bnb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 052 00018 TVA FR48 529 254 052 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 10 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

Rez de chaussée Coquis prélèvement local bibliothèque	Composant : Colle *Colle noire* *Colle noire isolant polystyrène sur gaine de soufflage*	9

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051750-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17WD20630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	009-009 - Colle / Colle noire / Rez de chausée - colle + dalle plast + ragréage	Matériau souple (noir) : matériau de type polystyrène (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
2 rue Pierre Adolphe Bobierre _CS 90827
F-44300 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 45 46 - Fax: +33 2 88 91 05 31 - Site Web: www.eurofins.fr/btech
S.A.S. au capital de 1 007 000 € RCS Nantes SIRET 528 284 092 00010 TVA FR40 528 284 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5997
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 11 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

SOCOTEC

Rez de chaussée Coquis prélèvement local bibliothèque	Composant : Colle *Colle et revêtement de sol* *Colle et revêtement de sol sur l'ensemble du local*	12

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051753-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17WD20630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
012	012-012 - Colle / Colle et revêtement de sol / Rez de chausée - colle + dalle plast + ragréage	Matériau souple de type revêtement de sol (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) : matériau semi-dur (plâtreux) (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission **(MET)** réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre _CS 90827
F-44300 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 45 45 - Fax: +33 2 40 50 05 31 - Site Web: www.eurofins.fr/bch
S.A.S. au capital de 1 007 000 € RCS Nantes SIRET 529 284 092 00010 TVA FR40 529 284 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5697
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 12 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

SOCOTEC

Rez de chaussée Coquis prélèvement local bibliothèque	Composant : Peinture ou enduit *Peinture grise* *Peinture grise sur gaine de reprise*	10

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051751-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17W020630 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	010-010 - Peinture ou enduit / Peinture grise / Rez de chaussée - peinture + ragréage	Matériau de type peinture (blanc) : matériau semi-dur (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission **(MET)** réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sauf indications contraires, les prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 40 89 12 05 - Site Web: www.eurofins.fr/bnb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 052 00018 TVA FR48 529 254 052 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 13 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

SOCOTEC

Rez de chaussée Coquis prélèvement local bibliothèque	Composant : Peinture ou enduit *Peinture blanche* *Peinture blanche murale et poutres plafond*	11

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerenvern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051752-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17W020530 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	011-011 - Peinture ou enduit / Peinture blanche / Rez de chausée - peinture + ragréage	Matériau de type peinture (blanc) : matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**
NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre CS 80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 49 - Fax: +33 2 99 51 99 21 - Site Web: www.eurofins.fr/db
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5502
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 14 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 1706168000000032/1

Rez de chaussée Coquis prélèvement local bibliothèque	Composant : Peinture ou enduit *Enduit gris* *Enduit gris en plafond*	13

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerenvern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-NS-051754-01 — Version du : 14/06/2017 19:50 — Page 1/1
Dossier N° : 17WD20530 — Date de réception : 13/06/2017 — Date d'analyse : 13/06/2017
Référence Dossier : 010BREST_2203-01v01 - Bâtiment 209

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	013-013 - Peinture ou enduit / Enduit gris /Rez de chaussée - peinture + ragréage	Matériau de type peinture (blanc) : matériau semi-dur de type enduit (blanc) : matériau semi-dur (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NF X 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.

Mathilde Marjollet
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre CS 80827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 49 - Fax: +33 2 99 51 99 21 - Site Web: www.eurofins.fr/ob
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 254 092 00018 TVA FR48 529 254 092 APE 7120B

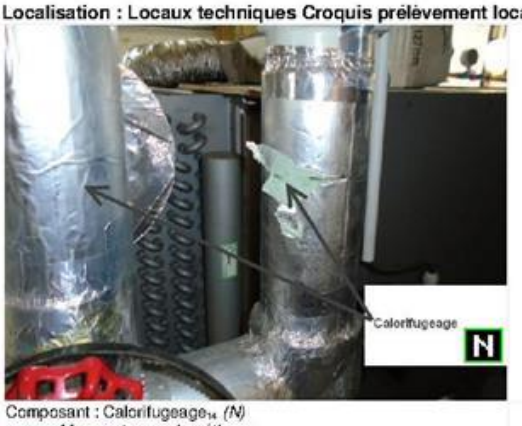
ACCREDITATION
N° 1-5502
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 170616800000032/1

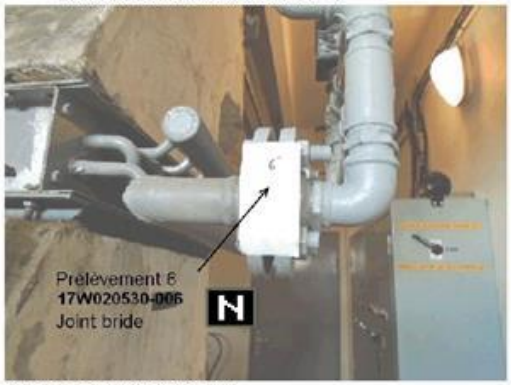
Localisation : Locaux techniques Croquis prélèvement local CTA



Composant : Calorifugeage$_{14}$ *(N)*
Mousse type polyuréthane
Ensemble des canalisations local CTA



Composant : Enveloppe de calorifugeage$_3$ *(N)*
Toile plâtrée
Toile plâtrée sur gaine de soufflage



Composant : Joint de bride$_5$ *(N)*
Joint noir
Joint noir sur deux brides



Composant : Joints de chaudière et de conduit$_4$ *(N)*
Joint d'étanchéité blanc
Joint d'étanchéité blanc sur gaine de reprise



Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines)$_2$ *(N)*
Joint vert
Joint gaine de liaison avec ventilateur



Composant : Peinture ou enduit$_1$ *(N)*
Peinture bleue
Peinture bleue sur gaines ventilation

ANNEXES P 16 / 19

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 170616800000032/1

SOCOTEC



Composant : Peinture ou enduit$_5$ *(N)*
Peinture au sol
Peinture au sol de l'ensemble du local



Composant : Peinture ou enduit$_7$ *(N)*
Peinture blanche
Peinture blanche murale et plafond



Composant : Peinture ou enduit$_8$ *(N)*
Peinture grise
Peinture grise sur échangeurs et ventilateur

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

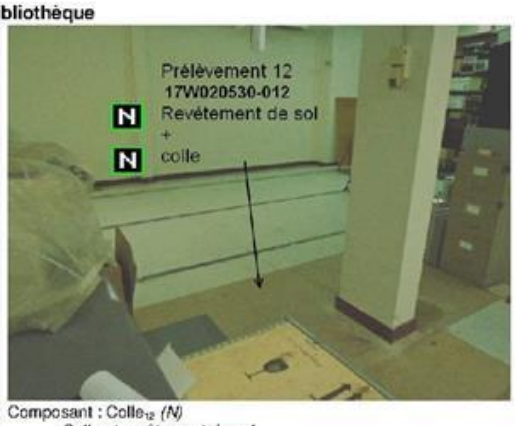
Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 170616800000032/1

SOCOTEC

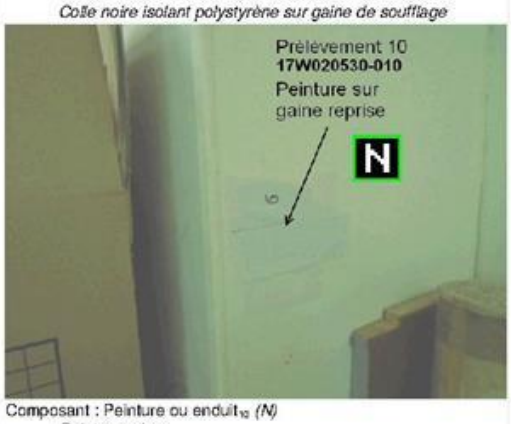
Localisation : Rez de chaussée Croquis prélèvement local bibliothèque



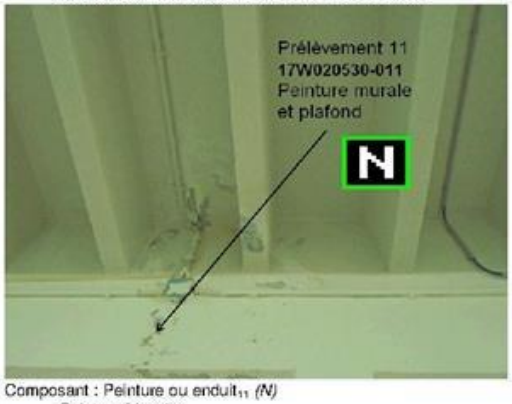
Composant : Colle$_9$ *(N)*
Colle noire
Colle noire isolant polystyrène sur gaine de soufflage



Composant : Colle$_{12}$ *(N)*
Colle et revêtement de sol
Colle et revêtement de sol sur l'ensemble du local



Composant : Peinture ou enduit$_{10}$ *(N)*
Peinture grise
Peinture grise sur gaine de reprise



Composant : Peinture ou enduit$_{11}$ *(N)*
Peinture blanche
Peinture blanche murale et poutres plafond



Composant : Peinture ou enduit$_{13}$ *(N)*
Enduit gris
Enduit gris en plafond

Bâtiment 209 - Local CTA et bibliothèque - IFREMER - ZI Pointe du diable - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/17/1217
Dossier : 170616800000032/1

SOCOTEC



SOCOTEC CERTIFICATION

CERTIFICAT N° DTI / 0801-004

Certifie par la présente que :

DANIEL ROBIC

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DÉBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	11/06/2013	10/06/2018
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	02/01/2013	01/01/2018

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

Directeur Général
de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

cofrac

SOCOTEC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
CS 70324
29806 BREST CEDEX 9
Tél : 02 98 41 44 94
Fax : 02 98 02 17 10
cconstruction.brest@socotec.com

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**IFREMER - BATIMENT N°209** **ZI de la Pointe du Diable** **29280 PLOUZANE**	N° dossier : FAG4986/1 N° de canevas : BREST_1388
Propriétaire	IFREMER ZI de la Pointe du Diable CS 10070 29280 PLOUZANE	Réf. du rapport : 16800/SPS/13/1332
Demandeur	IFREMER ZI de la Pointe du Diable CS 10070 29280 PLOUZANE	Date(s) de visite 26/07/2013

CONCLUSION

Notre visite a permis de localiser des matériaux contenant de l'amiante de la liste A, B et C visés par les articles R 1334-20 et R 1334-21 du Code de la santé publique ou par l'arrêté du 02 janvier 2002 :

> Dalles de sol vertes avec colle noire en sol des salles 209.52.19 et 209.52.19 bis.

Visite de l'ensemble des locaux concernés par les travaux.

Fait à : BREST Le : 02/08/2013	Auteur du rapport : ROBIC Daniel Certificat de compétence n°DTI/0801-004 délivré par SOCOTEC SA Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 6 pages et en annexe 2 photo(s) de composant, grilles d'évaluation, 1 plan(s), 9 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.

SOCOTEC France - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 648 740 euros 542 016 654 RCS Versailles
Siège social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines - France - www.socotec.fr

Sommaire

1. Objet de la mission 3
1.1 Description précise de l'immeuble 3
1.2 Parties de l'immeuble 3
1.3 Description des travaux 3
2. Déroulement de la mission 4
2.1 Prestations réalisées : 4
2.2 Personnes présentes lors de la visite : 4
2.3 Informations complémentaires sur la visite 4
2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 4
3. Résultats détaillés du repérage 5
3.1 Composants contenant de l'amiante 5
3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle) 5
3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire) 5
3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 6
4. ANNEXES

▶ 1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Autres
Les locaux concernés par les travaux (salles 209.52.19 et 209.52.19 bis) se situent au 2ème sous-sol du bâtiment 209.

1.2 Parties de l'immeuble

Niveau -2
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

1.3 Description des travaux

Travaux tous corps d'état visant à la rénovation totale des salles 209.52.19 et 209.52.19 bis (murs, sols et plafonds)

▶ 2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC
  - ☒ Laboratoire(s) d'analyse :
    1 : LEM Laboratoire Etude des Matériaux B.P. 192 67405 ILLKIRCH Cédex
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis et, si nécessaire, de la note d'information

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur :

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- ☐ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)
- ☒ Les locaux étaient meublés mais non occupés
- ☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- ☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble
- ☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Néant

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

▶ 3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Niveau -2		
Colle$_2$ *noire (associé à Dalle de sol plastique$_1$ avec amiante)*	Local 209.52.19	13S035352-001 / MOLP / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Dalle de sol plastique$_1$ *verte*	Local 209.52.19	13S035352-001 / MOLP / LEM Laboratoire Etude des Matériaux

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

N 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Niveau -2		
Colle$_5$ *jaune (associé à Dalle de sol plastique$_4$ sans amiante)*	Local 209.52.19	13S035352-002 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Colle$_3$ *jaune (associé à Dalle de sol plastique$_1$ avec amiante)*	Local 209.52.19	13S035352-001 / MOLP / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Dalle de sol plastique$_4$ *beige*	Local 209.52.19	13S035352-002 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Enduits$_9$ *en sous face de poutre*	Local 209.52.19	13S035352-005 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Faux plafond$_6$	Local 209.52.19	13S035352-003 / MOLP / LEM Laboratoire Etude des Matériaux

N 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cloisons bois7	Local 209.52.19 bis	13S035352-004 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Peinture8 *(associé à Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)7 sans amiante)*	Local 209.52.19 bis	13S035352-004 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant	Zone homogène	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

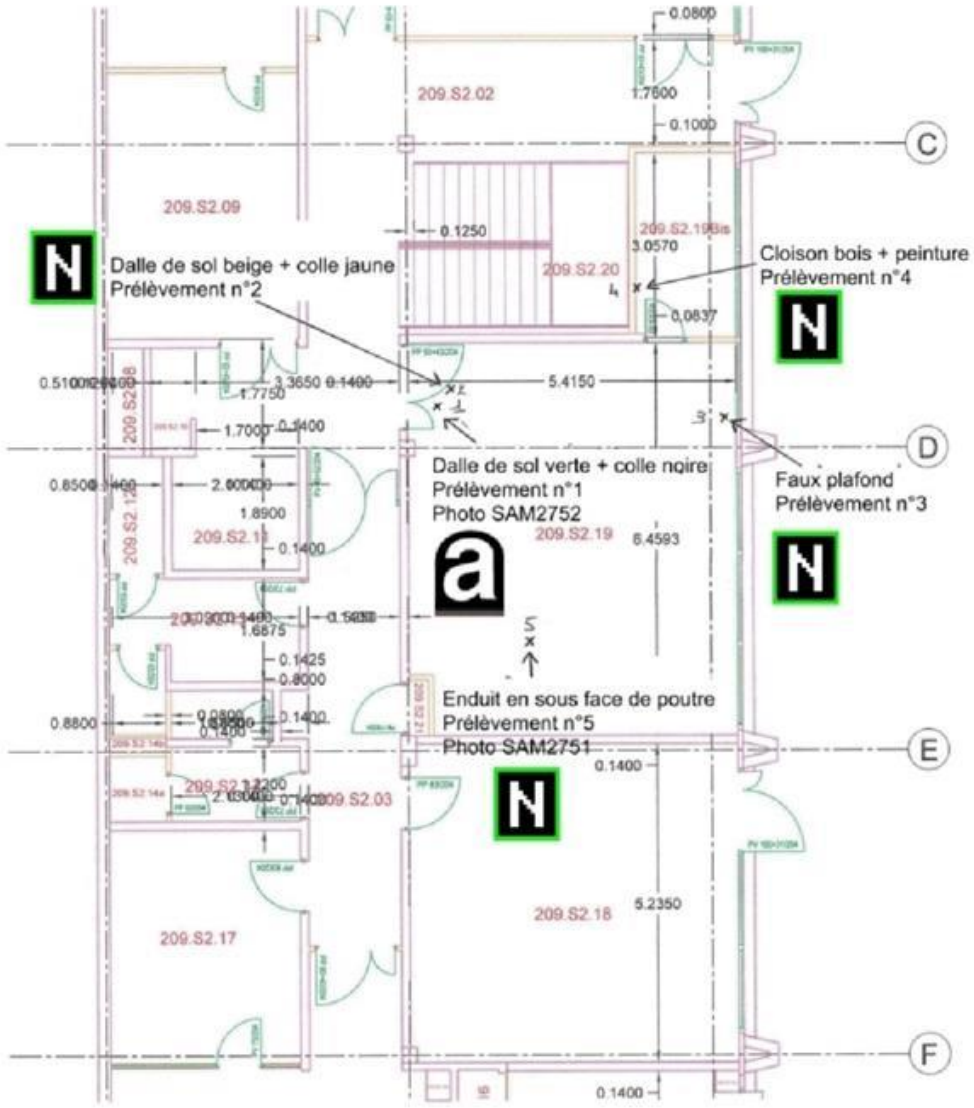
Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

▶ 4. ANNEXES

Niveau -2	Titre du plan : Plan 2ème sous sol

BATIMENT N°209 - 2EME SOUS SOL



IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Colles jaune Local 209.52.19

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kererverri
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-002
Version du : 31/07/2013 08:15 — Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 2 - DALLE DE SOL BEIGE - BAT 209 LOCAL 209.52.19

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	**Colle jaune**	
Description microscopique en MOLP	Matériau synthétique	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Pas de fibre d'amiante**	HSG 248(MDHS 77)
Phase : 2		
Description visuelle	**Plaque dure**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Pas de fibre d'amiante**	Adaptation de la NFX 43-050
Phase : 3		
Description visuelle	**Ragréage**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement acide	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Pas de fibre d'amiante**	Adaptation de la NFX 43-050

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Eurofins LEM - Site de Saverne
20 rue du Kochersberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 91 91 - fax 03 88 91 85 91 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/bat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 499 017 897 - Siret 499 017 897 00013
ACCREDITATION n° 1-1751 Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Colle$_3$ jaune Local 209.52.19

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-001
Version du : 31/07/2013 08:15 — Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 1 - DALLE DE SOL VERTE + COLLE - BAT 209 LOCAL 209.52.19

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	**Colle jaune**	
Description microscopique en MOLP	Matériau synthétique	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Pas de fibre d'amiante**	HSG 248(M DHS 77)
Phase : 2		
Description visuelle	**Colle noire et ragréage**	
Description microscopique en MOLP	Matériau synthétique Matériau granuleux	
Traitement de l'échantillon	Traitement thermique	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type Chrysotile**	HSG 248(M DHS 77)
Phase : 3		
Description visuelle	**Plaque dure**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type Chrysotile**	Adaptation de la NFX 43-050

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Eurofins LEM - Site de Saverne
20 rue du Kochersberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 91 91 - fax 03 88 91 85 81 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/lat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 489 017 097 - Siret 489 017 097 00013
ACCREDITATION N° 1-1751 Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Colle$_2$ noire Local 209.52.19

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-001
Version du : 31/07/2013 08:15 — Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 1 - DALLE DE SOL VERTE + COLLE - BAT 209 LOCAL 209.52.19

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	**Colle jaune**	
Description microscopique en MOLP	Matériau synthétique	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Pas de fibre d'amiante**	HSG 248(M DHS 77)
Phase : 2		
Description visuelle	**Colle noire et ragréage**	
Description microscopique en MOLP	Matériau synthétique Matériau granuleux	
Traitement de l'échantillon	Traitement thermique	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type Chrysotile**	HSG 248(M DHS 77)
Phase : 3		
Description visuelle	**Plaque dure**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type Chrysotile**	Adaptation de la NFX 43-050

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *
Eurofins LEM - Site de Saverne
20 rue du Kochersberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 91 91 - fax 03 88 91 85 81 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/lat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 489 017 097 - Siret 489 017 097 00013
ACCREDITATION N° 1-1751 Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Dalle de sol plastique beige Local 209.52.19

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-002
Version du : 31/07/2013 08:15 Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 2 - DALLE DE SOL BEIGE - BAT 209 LOCAL 209.52.19

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	**Colle jaune**	
Description microscopique en MOLP	Matériau synthétique	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Pas de fibre d'amiante**	HSG 248(MDHS 77)
Phase : 2		
Description visuelle	**Plaque dure**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Pas de fibre d'amiante**	Adaptation de la NFX 43-050
Phase : 3		
Description visuelle	**Ragréage**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement acide	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Pas de fibre d'amiante**	Adaptation de la NFX 43-050

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins LEM - Site de Saverne
20 rue du Kochersberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 91 91 - fax 03 88 91 85 81 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/lat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 489 017 097 - Siret 489 017 097 00013

ACCREDITATION N° 1-1751 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 5 / 12

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Dalle de sol plastique1 verte Local 209.52.19

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-001
Version du : 31/07/2013 08:15 Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 1 - DALLE DE SOL VERTE + COLLE - BAT 209 LOCAL 209.52.19

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	**Colle jaune**	
Description microscopique en MOLP	Matériau synthétique	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Pas de fibre d'amiante**	HSG 248(M DHS 77)
Phase : 2		
Description visuelle	**Colle noire et ragréage**	
Description microscopique en MOLP	Matériau synthétique Matériau granuleux	
Traitement de l'échantillon	Traitement thermique	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type Chrysotile**	HSG 248(M DHS 77)
Phase : 3		
Description visuelle	**Plaque dure**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type Chrysotile**	Adaptation de la NFX 43-050

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins LEM - Site de Saverne
20 rue du Kochersberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 91 91 - fax 03 88 91 85 81 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/lat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 489 017 097 - Siret 489 017 097 00013

ACCREDITATION N° 1-1751 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Enduits en sous face de poutre Local 209.52.19

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-005
Version du : 31/07/2013 08:15 Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 5 - ENDUIT EN SOUS FACE PLANCHER HAUT - BAT 209 LOCAL 209.52.19

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	**Enduit**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement acide	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Pas de fibre d'amiante**	Adaptation de la NFX 46-050

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins LEM - Site de Saverne
20 rue du Kochersberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 91 91 - fax 03 88 91 85 91 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/lat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 489 017 097 - Siret 489 017 097 00013

ACCREDITATION
N° 1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Faux plafond$_6$ Local 209.52.19

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kererverri
29808 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-003
Version du : 31/07/2013 08:15 — Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 3 - FP - BAT 209 LOCAL 209.52.19

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1 **Description visuelle**	**Plaque semi dure**	
Description microscopique en MOLP	matériaux granuleux, fibres de papier, fibres de verre	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Pas de fibre d'amiante**	HSG 248(MDHS 77)

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins LEM - Site de Saverne
20 rue du Kochersberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 91 91 - fax 03 88 91 91 01 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/bat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 489 017 997 - Siret 489 017 997 00013

ACCREDITATION n° 1-1751 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Cloisons bois Local 209.52.19 bis

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-004
Version du : 31/07/2013 08:15 Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 4 - CLOISON + PEINTURE LOCAL - BAT 209 LOCAL 209.52.19 BIS

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	**Bois**	
Description microscopique en MOLP	Matériau granuleux Fibres de bois	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Pas de fibre d'amiante**	HSG 248(MDHS 77)
Phase : 2		
Description visuelle	**Peinture**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Pas de fibre d'amiante**	Adaptation de la NFX 43-050

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins LEM - Site de Saverne
20 rue du Koenigsberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 91 91 - fax 03 88 91 85 81 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/lat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 489 017 097 - Siret 489 017 097 00013

ACCREDITATION N° 1-1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -2	Composant : Peintures Local 209.52.19 bis

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC
Mr ROBIC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kererverri
29808 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 13S035352-004
Version du : 31/07/2013 08:15 — Page 1 sur 1
Date de réception : 29/07/2013
Référence dossier : BREST IFREMER BATIMENT 209
Référence échantillon : 4 - CLOISON + PEINTURE LOCAL - BAT 209 LOCAL 209.52.19 BIS

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	**Bois**	
Description microscopique en MOLP	Matériau granuleux Fibres de bois	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparations	2	
* **Résultat de l'analyse par MOLP**	**Pas de fibre d'amiante**	HSG 248(MDHS 77)
Phase : 2		
Description visuelle	**Peinture**	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme	
Nombre de préparations	1	
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Pas de fibre d'amiante**	Adaptation de la NFX 46-050

Véronique Motsch
Chef de Service site de Saverne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations apportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Eurofins LEM - Site de Saverne
ZI rue du Kochersberg - BP 60047 - 67701 Saverne Cedex
Tél 03 88 91 19 11 - fax 03 88 91 19 01 - e-mail : Batiment@eurofins.com - site web : www.eurofins.fr/bat
SAS au capital de 1 500 000 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 489 017 997 - Siret 489 017 997 00013
ACCREDITATION n° 1-1751 Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Localisation : Niveau -2



Composant : Dalle de sol plastique$_1$ (a)
verte
Local 209.52.19



Composant : Enduits$_2$ (N)
en sous face de poutre
Local 209.52.19

IFREMER - BATIMENT N°209 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/13/1332
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

CERTIFICAT

N° DTI / 0801-004

Certifie par la présente que :

DANIEL ROBIC

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	11/06/2013	10/06/2018
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	02/01/2013	01/01/2018

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

Directeur Général
de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

SOCOTEC CERTIFICATION

cofrac
ACCREDITATION N 4088
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

SOCOTEC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
CS 70324
29806 BREST CEDEX 9
Tél : 02 98 41 44 94
Fax : 02 98 02 17 10

Rapport de repérage de l'amiante en vue du Dossier Technique Amiante

Création ou mise à jour du DTA



Bien immobilier concerné	**Bâtiment 209** **Technopôle Pointe du Diable** **BP 70** **29280 PLOUZANE**	N° dossier : FAG4986/1 N° de canevas : BREST_845 v2.04.02
Propriétaire	IFREMER Technopôle Pointe du Diable BP 70 29280 PLOUZANE	Réf. du rapport : 16800/SPS/14/2797
Demandeur	IFREMER Technopôle Pointe du Diable BP 70 29280 PLOUZANE	Date(s) de visite 05/11/2014 Date de commande : 01/11/2014

CONCLUSION

Notre visite a permis de localiser des matériaux contenant de l'amiante de la liste A et B visés par les articles R 1334-20 et R 1334-21 ,du Code de la santé publique :

Sur décision de l'opérateur de repérage, il a été diagnostiqué la présence de produits et matériaux contenant de l'amiante :

> Conduits de fluide (air) dans les sanitaires en N-2

> Conduits de fluide (air) en N-1

Après prélèvements et analyses, il a été diagnostiqué la présence de produits et matériaux contenant de l'amiante :

> Panneau rigide au sol dans la chaufferie (prélèvement 10)

L'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B indique qu'une « évaluation périodique », devra être réalisée.

Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble.

Fait à : Brest Le : 06/11/2014	Auteur du rapport : GUEGUEN Michel Certificat de compétence n°DTI/0801-003 délivré par SOCOTEC CERTIFICATION Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 10 pages et en annexe 3 photo(s) de composant, 3 grilles d'évaluation, 3 plan(s), 10 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION 3 Avenue du centre Guyancourt CS 20732 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINE Cdex

SOCOTEC France - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 648 740 euros 542 016 654 RCS Versailles
Siège social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines - France - www.socotec.fr

Sommaire

1. Objet de la mission 3
1.1 Description précise de l'immeuble 3
1.2 Parties de l'immeuble 3
2. Déroulement de la mission 4
2.1 Prestations réalisées : 4
2.2 Personnes présentes lors de la visite : 4
2.3 Informations complémentaires sur la visite 4
2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 4
2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC 4
2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission 5
3. Résultats détaillés du repérage 6
3.1 Composants des listes A et B contenant de l'amiante 6
3.2 Composants des listes A et B non susceptibles de contenir de l'amiante (reconnaissance visuelle) .. 6
3.3 Composants des listes A et B repérés sans amiante (analyse en laboratoire) 6
3.4 Composants des listes A et B non analysés 7
4. Evaluation de l'état de conservation et des risques de dégradation – Recommandations de gestion 8
4.1 Composants de la liste A 8
4.2 Composants de la liste B 8
4.3. Précisions sur les recommandations de gestion de la liste B 9
4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante 9
5. Autres composants repérés 10
5.1 Autres composants contenant de l'amiante portés à la connaissance de l'opérateur 10
5.2 Autres composants ne contenant pas d'amiante portés à la connaissance de l'opérateur 10
6. ANNEXES

▶ 1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalable à l'élaboration ou la mise à jour du DTA. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits des listes A et B accessibles sans travaux destructifs ;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante ;

L'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de leur risque de dégradation lié à leur environnement.

Le présent rapport est destiné à **constituer le Dossier Technique Amiante de l'immeuble** ou à le mettre à jour.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel les articles R 1334-20 et R 1334-21 du Code de la Santé Publique et les textes qui leur sont liés (en particulier arrêté du 12/12/2012 relatif aux composants des listes A et B). Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants des listes A et B définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs.

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

Composant de la liste A à vérifier ou à sonder
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

Composant		Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
	Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits, enveloppes de calorifuges.
	Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage.
	Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes).
	Vide-ordures	Conduits.
4. Eléments extérieurs	Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Dans le cadre de la réalisation de travaux ou de démolition, le présent rapport devra être complété par une recherche de présence d'amiante adaptée au projet.

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Bureaux
Date de construction / PC :

Bâtiment à usage de bureaux et recherche scientifique en R+0 et 2 niveaux de sous-sol du début des années 1980.

1.2 Parties de l'immeuble

Rez de chaussée
Niveau -1
Niveau -2
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

▶ 2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC
  - ☒ Laboratoire d'analyses :
    1 : EURO SERVICE LABO 122, rue Marcel Hartmann 94 200 IVRY SUR SEINE
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés, en particulier état de conservation et risque de dégradation.
- ☒ Préconisation de recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis et, si nécessaire, de la note d'information

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : Claude GLOANEC

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- ☒ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)
- ☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés
- ☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- ☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble
- ☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Néant

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
16900/SPS/131/1332	02/08/2013	SOCOTEC	Rep. pour travaux	

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Rez de chaussée	Plan RDC
Niveau -1	Plan niveau N-1
Niveau -2	Plan niveau N-2

▶ 3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage des composants des listes A et B classés par localisation.
Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants des listes A et B repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants des listes A et B pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants des listes A et B contenant de l'amiante

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Rez de chaussée		
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)$_8$ *en fibro-ciment posé au sol*	Local électrique	10 / META / EURO SERVICE LABO
Niveau -1		
Conduit de fluide (air)$_{10}$ *en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture*	Local 125	Visuel (identification : visuelle)
Niveau -2		
Conduit de fluide (air)$_{12}$ *en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture*	Sanitaires face au local 18	Visuel (identification : visuelle)

N 3.2 Composants des listes A et B non susceptibles de contenir de l'amiante (reconnaissance visuelle)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

N 3.3 Composants des listes A et B repérés sans amiante (analyse en laboratoire)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Rez de chaussée		
Dalle de sol plastique$_2$ *orange*	Bureau central RDC	2 / META / EURO SERVICE LABO
Dalle de sol plastique$_3$ *marron clair / blanche*	Bureau face hall d'entrée RDC	3 / META / EURO SERVICE LABO
Dalle de sol plastiques$_5$ *beige / marron avec colle noire et ragréage*	Local stockage RDC	5 / META / EURO SERVICE LABO

3.3 Composants des listes A et B repérés sans amiante (analyse en laboratoire)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Dalle de sol plastique$_{6}$ *jaune / marron avec colle jaune et ragréage*	Local stockage RDC	6 / META / EURO SERVICE LABO
Niveau -1		
Enveloppe de calorifugeage$_{9}$	Local batterie	8 / META / EURO SERVICE LABO
Niveau -2		
Dalle de sol plastique$_{11}$ *blanche / noire avec colle jaune*	Bureau	9 / META / EURO SERVICE LABO

3.4 Composants des listes A et B non analysés

Identité du composant	Zone homogène	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

▶ 4. Evaluation de l'état de conservation et des risques de dégradation – Recommandations de gestion

Pour les composants contenant de l'amiante, les tableaux suivants décrivent les dispositions à mettre en œuvre par le propriétaire.

a 4.1 Composants de la liste A

Identité du composant	Résultats de la grille d'évaluation	Conduite à tenir	Échéance réglementaire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

a 4.2 Composants de la liste B

Identité du composant	Résultats de la grille d'évaluation *(voir chapitre 4.3)*	Recommandation de gestion	Précisions complémentaires
Rez de chaussée			
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)$_8$ *en fibro-ciment posé au sol*	EP	Evaluation périodique	
Niveau -1			
Conduit de fluide (air)$_{10}$ *en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture*	EP	Evaluation périodique	
Niveau -2			
Conduit de fluide (air)$_{12}$ *en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture*	EP	Evaluation périodique	

4.3. Précisions sur les recommandations de gestion de la liste B

Les recommandations de gestion mentionnées dans les tableaux précédents ainsi que les précisions complémentaires décrites ont pour objectifs de protéger les occupants de l'immeuble vis-à-vis des risques de libération de fibres d'amiante dans l'air.

Elles s'inscrivent dans un processus global dépendant du principe d'action retenu.

A - Evaluation périodique (EP):
Celle-ci consiste à :
a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

B – Action corrective de premier niveau (AC1) :
Elle consiste à :
a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

C – Action corrective de second niveau (AC2) :
Elle consiste à :
a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

▶ 5. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

a 5.1 Autres composants contenant de l'amiante portés à la connaissance de l'opérateur

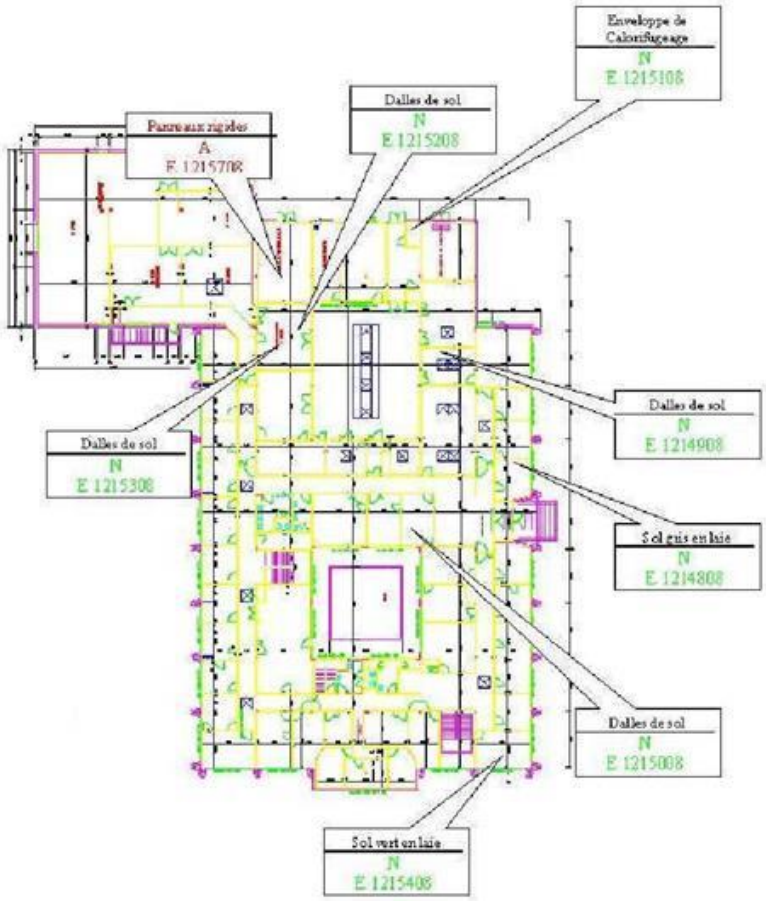
Identité du composant	Zone homogène	Résultats de la grille d'évaluation *(voir chapitre 4.3)*	Recommandation de gestion *Précisions complémentaires*	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)				
Néant				

N 5.2 Autres composants ne contenant pas d'amiante portés à la connaissance de l'opérateur

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Rez de chaussée		
Revêtements bitumineux$_4$ *sur calorifuge. Calorifuge en polystyrène*	Local technique RDC	4 / META / EURO SERVICE LABO
Revêtements de sols routiers$_1$	Bureau côté hall d'entrée	1 / META / EURO SERVICE LABO
Revêtements de sols routiers$_7$	Bureau côté cage d'escalier en RDC	7 / META / EURO SERVICE LABO

▶ 6. ANNEXES

Rez de chaussée	Titre du plan : Plan RDC

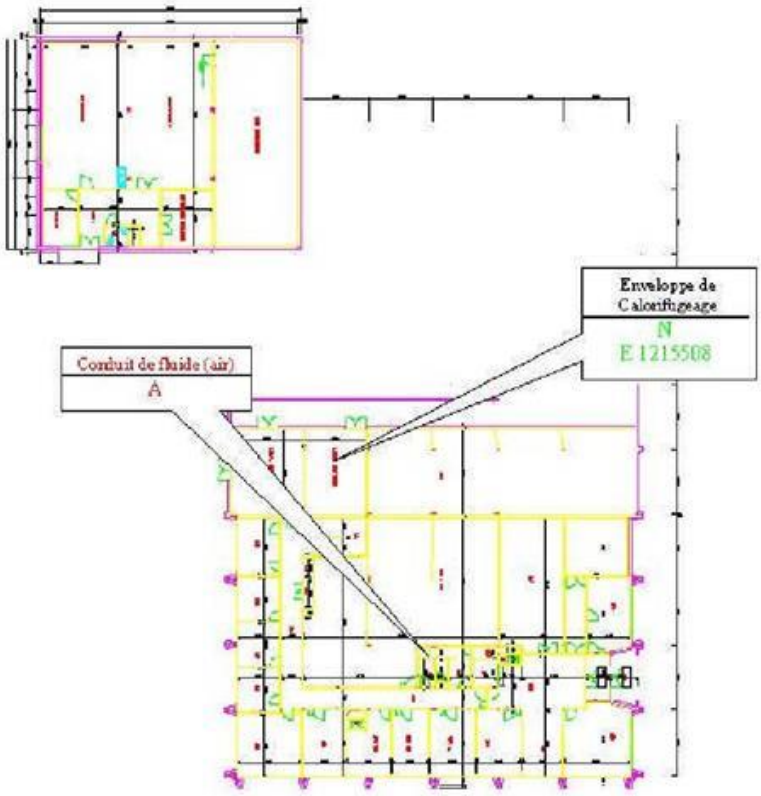


Dalle de sol plastique	2	orange	Bureau central RDC	N
Dalle de sol plastique	3	marron clair / blanche	Bureau face hall d'entrée RDC	N
Dalle de sol plastique	5	beige / marron avec colle noire et ragréage	Local stockage RDC	N
Dalle de sol plastique	6	jaune / marron avec colle jaune et ragréage	Local stockage RDC	N
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)	8	en fibro-ciment posé au sol	Local électrique	a
Revêtements bitumineux	4	sur calorifuge. Calorifuge en polystyrène	Local technique RDC	N
Revêtements de sols routiers	1		Bureau côté hall d'entrée	N
Revêtements de sols routiers	7		Bureau côté cage d'escalier en RDC	N

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Niveau -1	Titre du plan : Plan niveau N-1

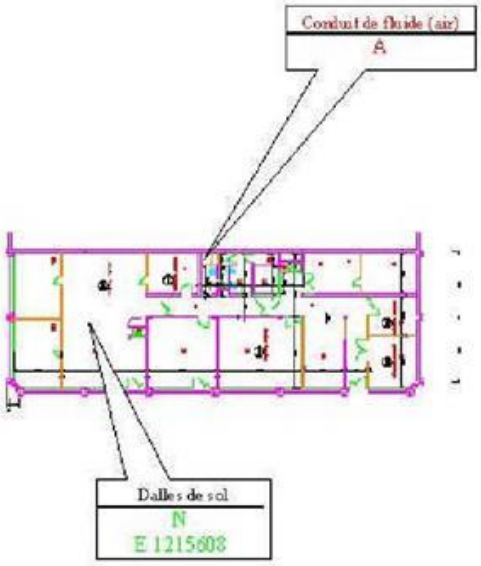


Conduit de fluide (air)	10	en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture	Local 125	a
Enveloppe de calorifugeage	9		Local batterie	N

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Niveau -2	Titre du plan : Plan niveau N-2

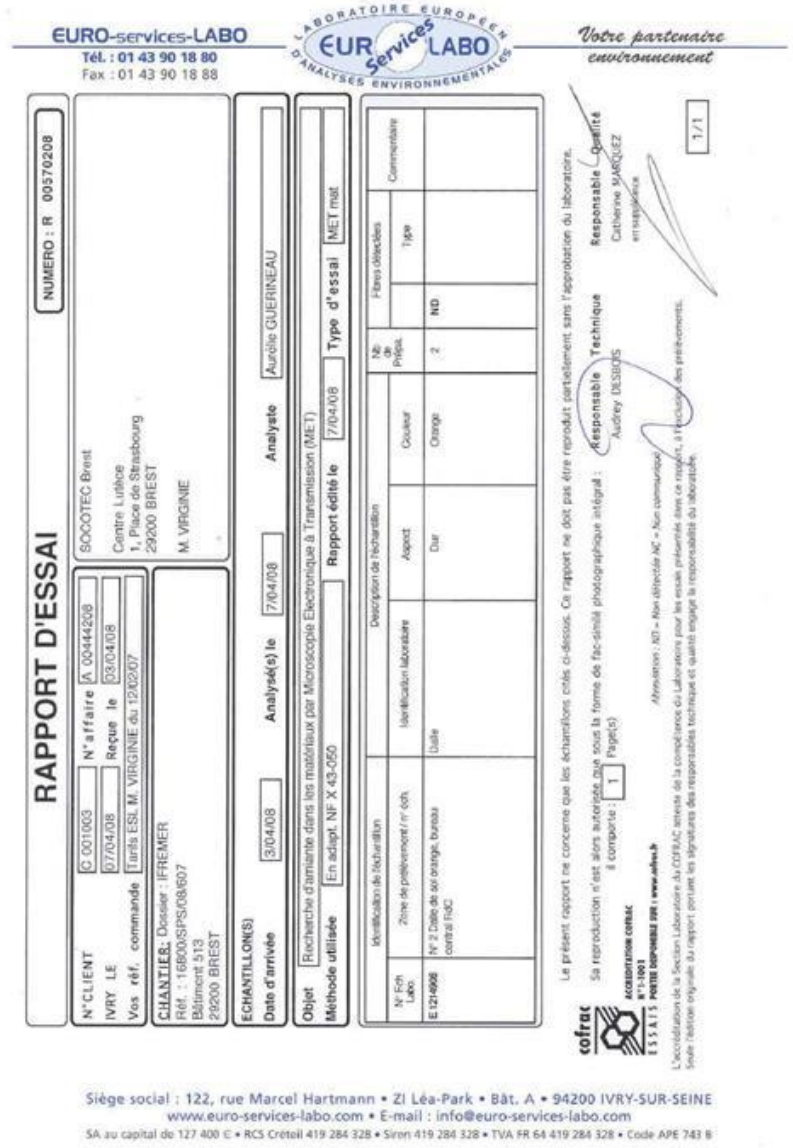


Conduit de fluide (air)	12	en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture	Sanitaires face au local 18	a
Dalle de sol plastique	11	blanche / noire avec colle jaune	Bureau	N

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Dalle de sol plastique$_2$ *orange* *Bureau central RDC*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570208

N°CLIENT C 001003 — N° affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon							
N° Ech Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prélvt.	Fibres détectées		Commentaire
							Type	
E1214908	N° 2 Dalle de sol orange, bureau central RdC	Dalle	Dur	Orange	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)
Abréviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Responsable Technique — Audrey DESBOIS
Responsable Qualité — Catherine MARQUEZ

1/1

cofrac ACCREDITATION COFRAC N° 1-1001 ESSAIS PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr
L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

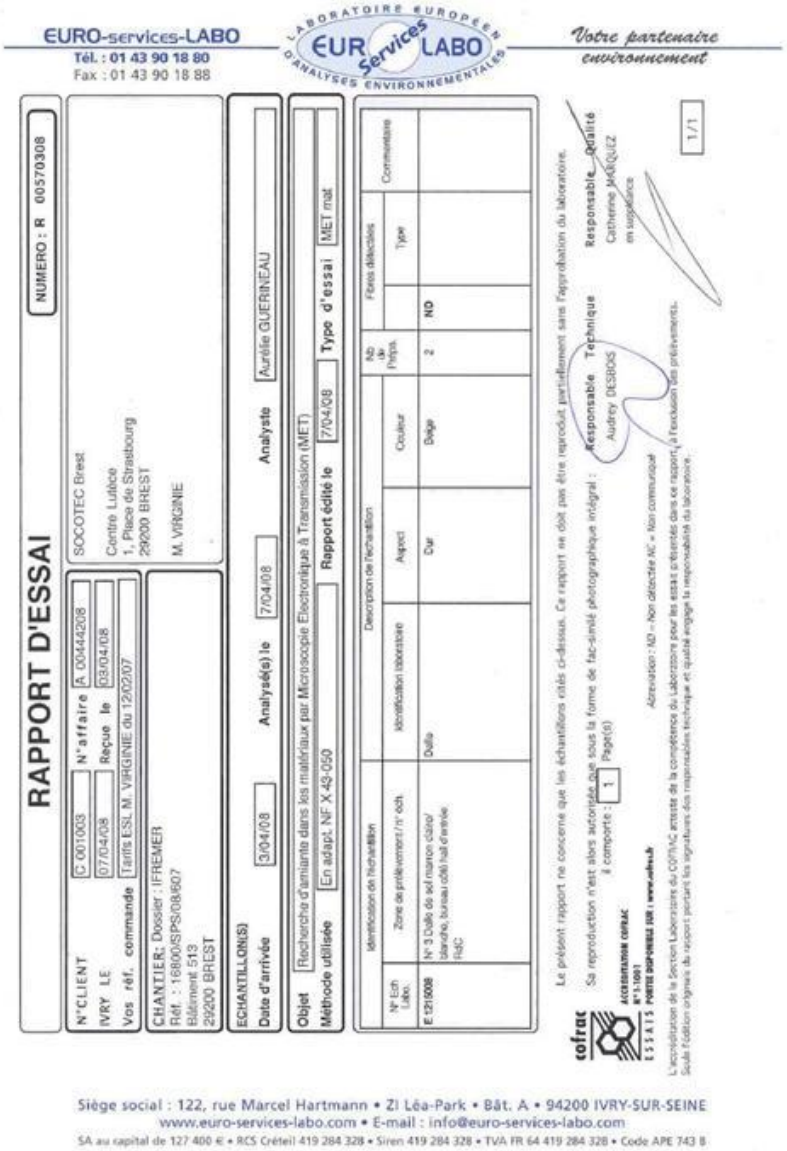
Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Dalle de sol plastique *marron clair / blanche* *Bureau face hall d'entrée RDC*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570308

N°CLIENT C 001003 — N° affaire A 00444208
IVRY LE — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/084607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon					Nb de Préps.	Fibres détectées		Commentaire
N° Ech Labo.	Zone de prélèvement / n° ech.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur					Type	
E121008	N° 3 Dalle de sol marron clair/ blanche, bureau côté hall d'entrée RdC	Dalle	Dur	Beige			2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)
Abréviation : ND = Non détecté NC = Non communiqué
Les résultats de ce rapport, à l'exclusion des prélèvements, ne concernent que les échantillons soumis à l'essai. Ils ne peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans l'accord écrit du laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais couverts dans ce rapport, et qualité engagé la responsabilité du laboratoire.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engagé la responsabilité du laboratoire.

Responsable Technique
Audrey DESBOIS

Responsable Qualité
Catherine MARQUEZ
en suppléance

1/1

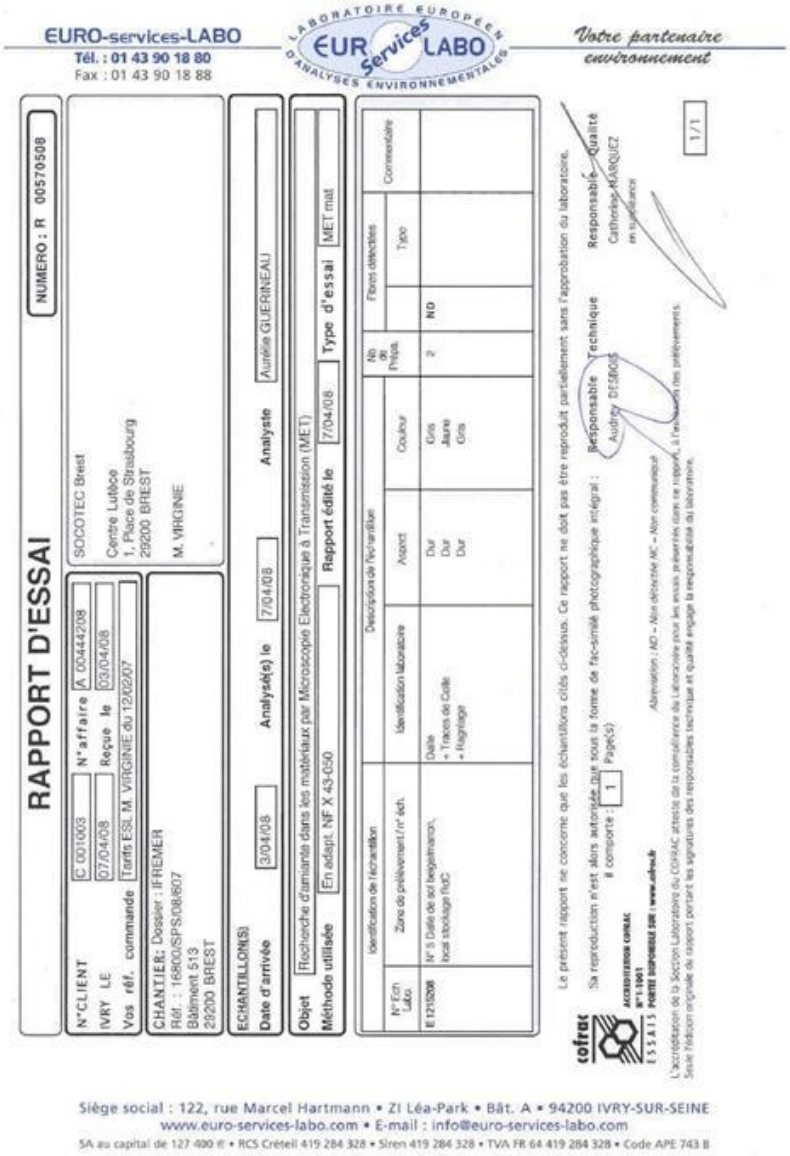
cofrac ACCREDITATION COFRAC N° 1-1001 ESSAIS PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Dalle de sol plastiques *beige / marron avec colle noire et ragréage* *Local stockage RDC*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570508

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00442/08
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) — Type d'essai MET mat
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon					Fibres détectées		
N° Ech. Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prélev.		Type	Commentaire
E1215098	N° 5 Dalle de sol beige/marron, local stockage RdC	Dalle + Traces de Colle + Ragréage	Dur Dur Dur	Gris Jaune Gris	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : Page(s) 1 comporte : 1
Abréviation : ND = Non détectée MC = Non communiqué

Responsable Technique Audrey DESBOIS
Responsable Qualité Catherine MARQUEZ en suppléance

1/1

cofrac — ACCREDITATION CONTAC n° 1-1061 — ESSAIS PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr
L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais pris dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Dalle de sol plastiques *jaune / marron avec colle jaune et ragréage* *Local stockage RDC*

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570608

N°CLIENT C 001003 — N° affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analysts Aurélie GUERNEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Fibres détectées		
N° Ech. Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prépa.		Type	Commentaire
E 12152008	N° 6 Dalle de sol jaune/marron, local stockage RdC	Dalle + Traces de Colle + Ragréage	Dur Dur Dur	Blanc Jaune Gris	2	ND		

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine MARQUEZ

1 / 1

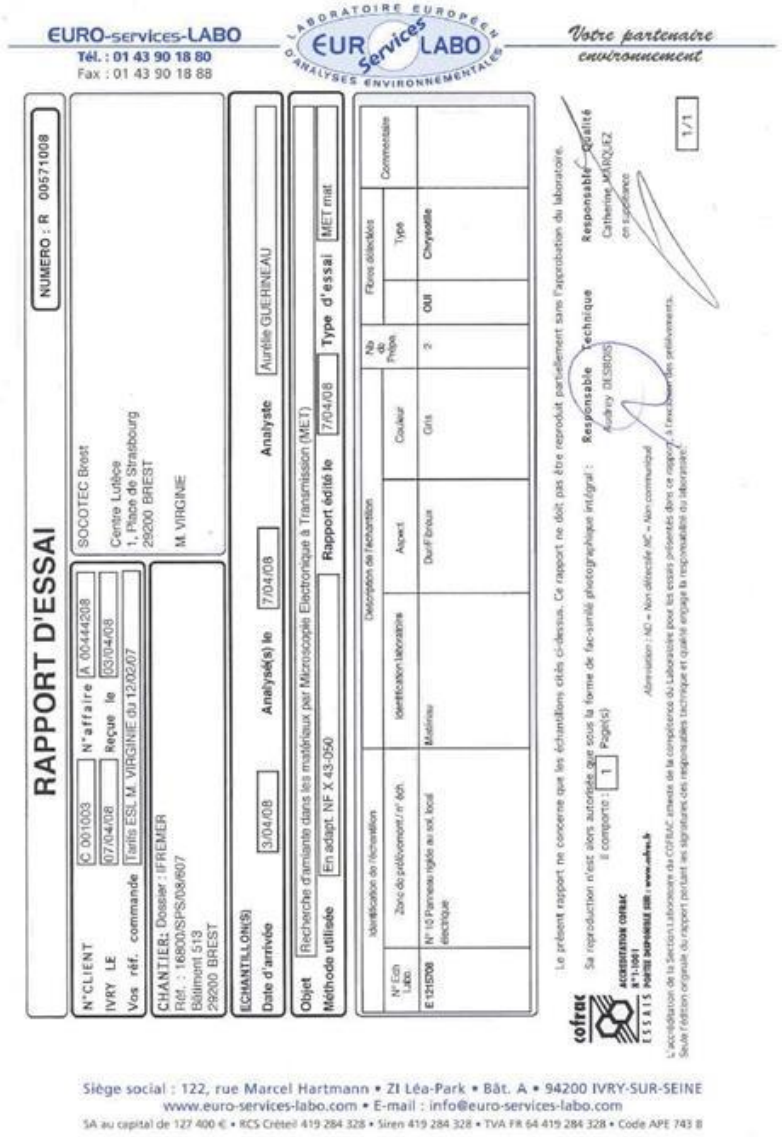
Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : Il comporte : 1 Page(s)
Abréviation : ND = Non détecté NC = Non communiqué
L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.
cofrac — ACCREDITATION COFRAC n°1-1001 — ESSAIS — PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)a *en fibro-ciment posé au sol* *Local électrique*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00571008

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S) — Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUEHENEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification du Prélèvement			Description de l'échantillon								
N° Ech. Labo.	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Phases	Fibres détectées			Commentaire
							Oui	Type	
E1215/08	N° 10 Panneau rigide au sol local électrique	Matériau	Dur/Fibreux	Gris	?	Oui	Chrysotile		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : Page(s) 1 — Il comporte : 1

Responsable Technique — Audrey DESBOIS
Responsable Qualité — Catherine MARQUEZ en suppléance

Abréviation : NC = Non détectée NC = Non communiqué

1/1

cofrac — ACCREDITATION CONFAC N°1-1391 — ESSAIS — Portée disponible sur : www.cofrac.fr

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport à l'exception des prélèvements.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Revêtements bitumineux *sur calorifuge. Calorifuge en polystyrène* *Local technique RDC*

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570408

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/GB/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU
Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
N° Ech. Labo.	Zone de prélèvement / n° ech.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			ND	Type	
E1215508	N° 4 Revêtement bitumineux sur calorifuge, local technique RdC	Matériau • Polystyrène	Souple Souple	Blanc Marron/Noir		2			(1)

Commentaires :
(1) Ces couches ne peuvent pas être analysées séparément.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine ARGOUET en suppléance

1/1

Abréviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

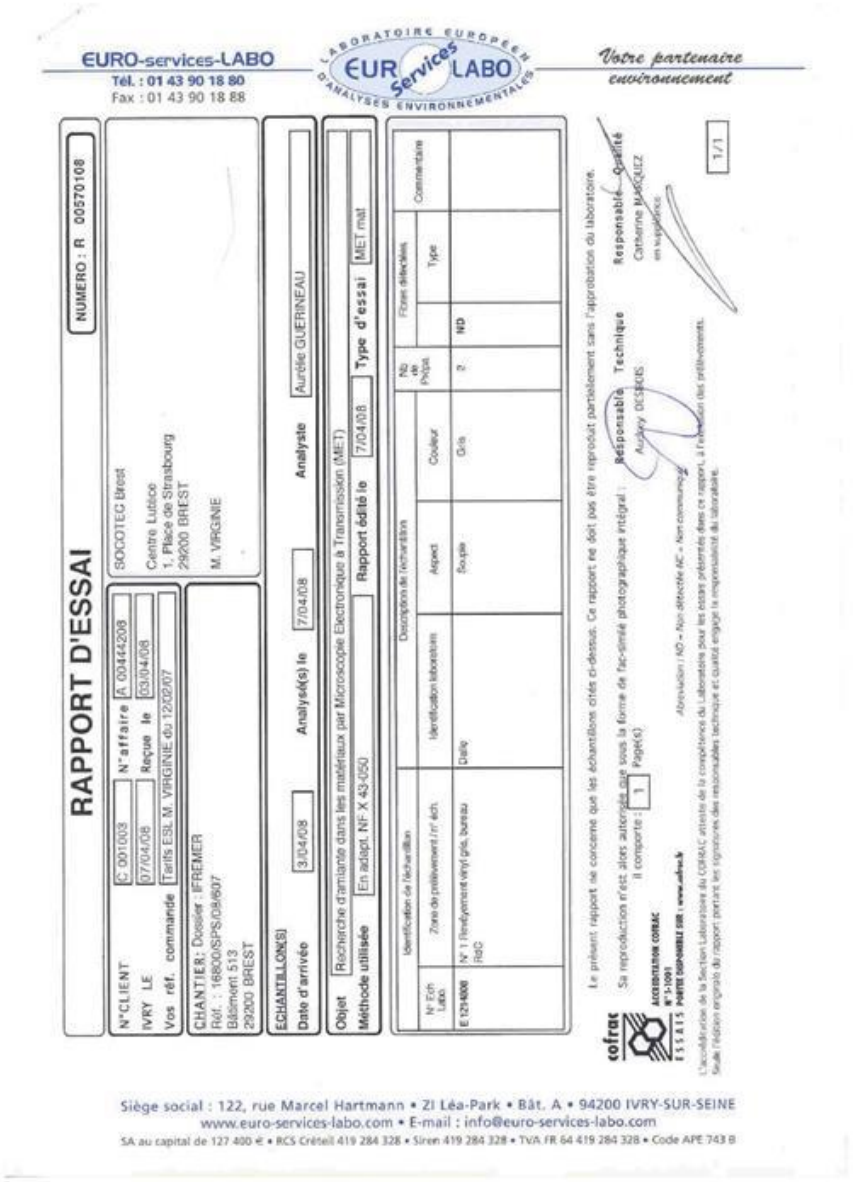
cofrac ACCREDITATION COFRAC N° 1-1001 ESSAIS — L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Revêtements de sols routiers *Bureau côté hall d'entrée*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570108

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE — Reçue le 07/04/08 — 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ÉCHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Fibres détectées		
N° Ech Labo	Zone de prélèvement / n° ech.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prépa	Type	Commentaire
E 1214008	N° 1 Revêtement vinyl gris, bureau RdC	Dalle	Souple	Gris	2	ND	

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de l'ac-similé photographique intégral : Il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine MARQUEZ

Abréviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

1/1

ACCREDITATION COFRAC N° 1-1091 — PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire dans les essais présentés dans ce rapport, à l'exception des prélèvements.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

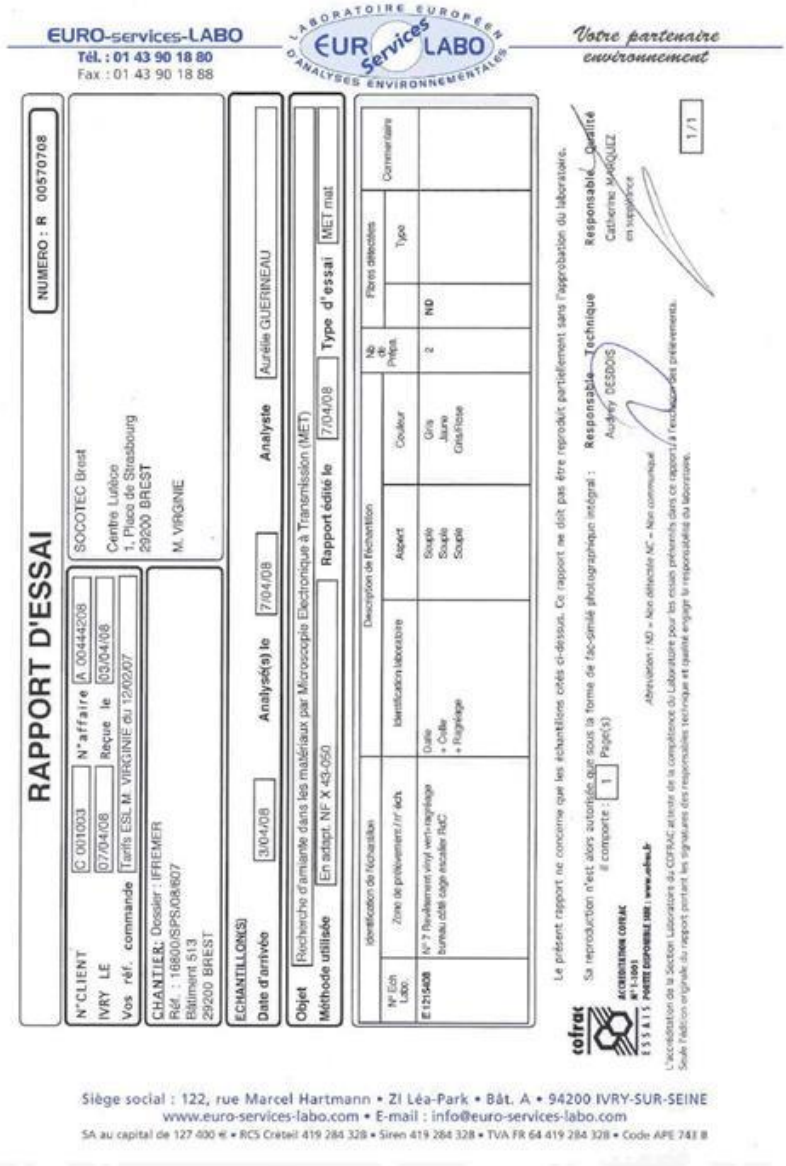
Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

ANNEXES P 10 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Rez de chaussée	Composant : Revêtements de sols routiers *Bureau côté cage d'escalier en RDC*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570708

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon							
N° Ech Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prélts.	Fibres détectées		Commentaire
							Type	
E1515408	N° 7 Revêtement vinyl vert+tagrisage bureau côté cage escalier RdC	Date + Colle + Rayage	Souple Souple Souple	Gris Jaune Grisâtre	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique — Audrey DESBOIS
Responsable Qualité — Catherine MARQUEZ en suppléance

Abréviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

1 / 1

ACCREDITATION COFRAC N° 1-1063 ESSAIS PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais prévenus dans ce rapport. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

ANNEXES P 11 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Niveau -1	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Local batterie*

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 00570808

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analyse(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) — Type d'essai MET mat
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 7/04/08

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon					Fibres détectées		
N° Ech. Labo	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur	Nb de Prépa.		Type	Commentaire
E1255608	N° 8 Enveloppe calorifuge, local batterie /8-1	Matériau	Fibreux/Souple	Marron/Noir	2	ND		

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : Il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique : Audrey DESBOIS
Responsable Qualité : Catherine MARQUEZ

Abréviation : ND = Non détecté/e NC = Non communiqué

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exception des prélèvements.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables techniques et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

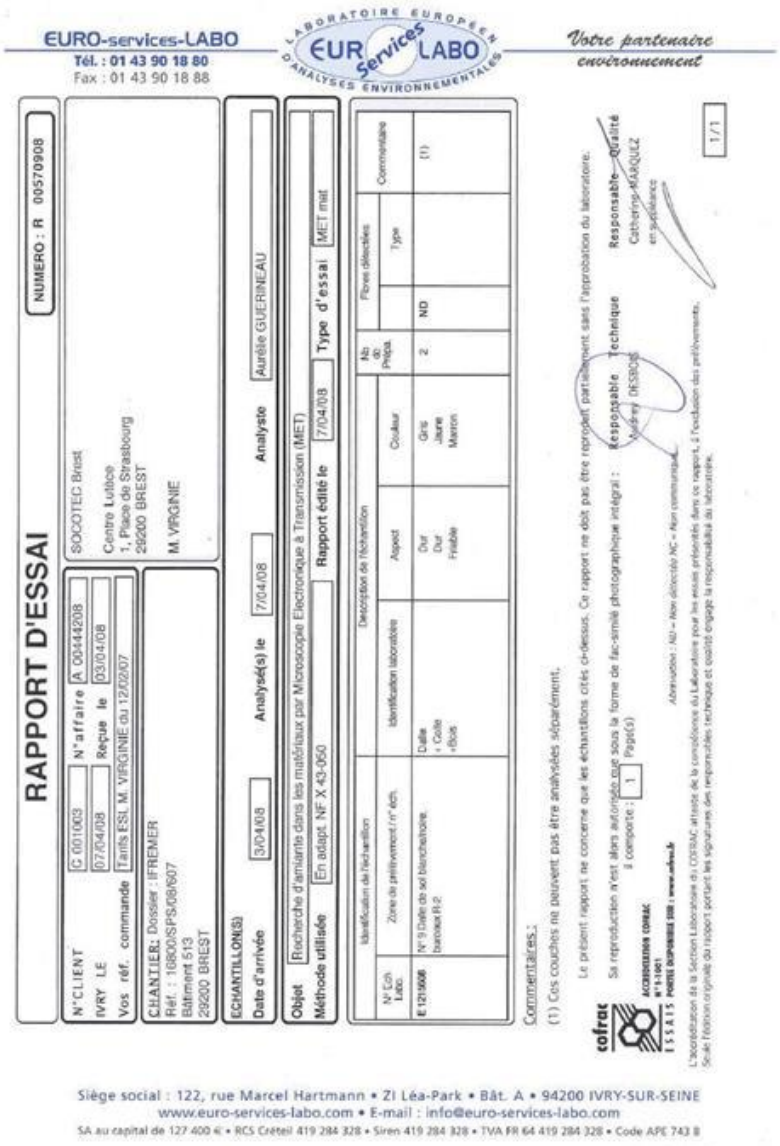
1/1

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Niveau -2	Composant : Dalle de sol plastique[11] *blanche / noire avec colle jaune* *Bureau*



EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES — EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI — NUMERO : R 00570908

N°CLIENT C 001003 — N°affaire A 00444208
IVRY LE 07/04/08 — Reçue le 03/04/08
Vos réf. commande Tarifs ESL M. VIRGINIE du 12/02/07

SOCOTEC Brest
Centre Lutèce
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
M. VIRGINIE

CHANTIER: Dossier : IFREMER
Réf. : 16800/SPS/08/607
Bâtiment 513
29200 BREST

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 3/04/08 — Analysé(s) le 7/04/08 — Analyste Aurélie GUERINEAU

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) — Rapport édité le 7/04/08 — Type d'essai MET mat
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon				Nb de Préps	Fibres détectées		Commentaire
N° Ech Labo.	Zone de prélèvement / n° ech.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur				Type	
E1215008	N° 9 Dalle de sol blanche/noire. barreaux R-2	Dalle + Colle + Bois	Dur Dur Friable	Gris Jaune Marron		2	ND		(1)

Commentaires :
(1) Ces couches ne peuvent pas être analysées séparément.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique — Audrey DESBOIS
Responsable Qualité — Catherine ASAQUIZ en suppléance

1/1

cofrac — ACCREDITATION COFRAC N° 1-1001 — ESSAIS — PORTEE DISPONIBLE SUR : www.cofrac.fr

Abréviation : ND = Non détecté/ NC = Non communiqué

L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

ANNEXES P 13 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

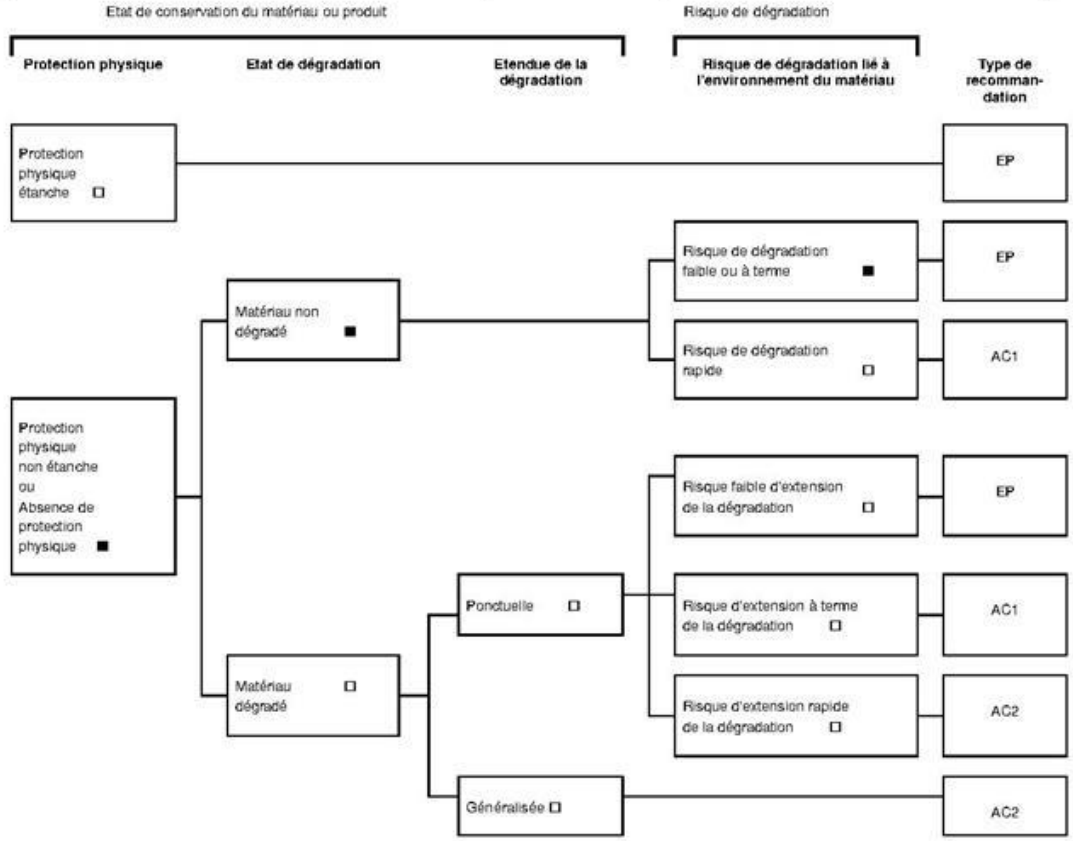
Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Grille d'analyse des composants de la liste B et de la liste C

GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION ET RISQUE DE DEGRADATION DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)8	en fibro-ciment posé au sol	Localisation	Rez de chaussée
		Zone homogène	Local électrique
Echantillon n°	10		



Auteur GUEGUEN Michel Date 06/11/2014

Commentaires :

EP : Evaluation périodique du matériau ou produit,
AC1 : Action corrective de premier niveau (remise en état limitée du matériau ou produit)
AC2 : Action corrective de second niveau (matériau ou produit à protéger contre toute agression ou dégradation)

Grille d'évaluation annexe à l'arrêté du 12/12/2012 relatif aux matériaux de la liste B

ANNEXES P 14 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

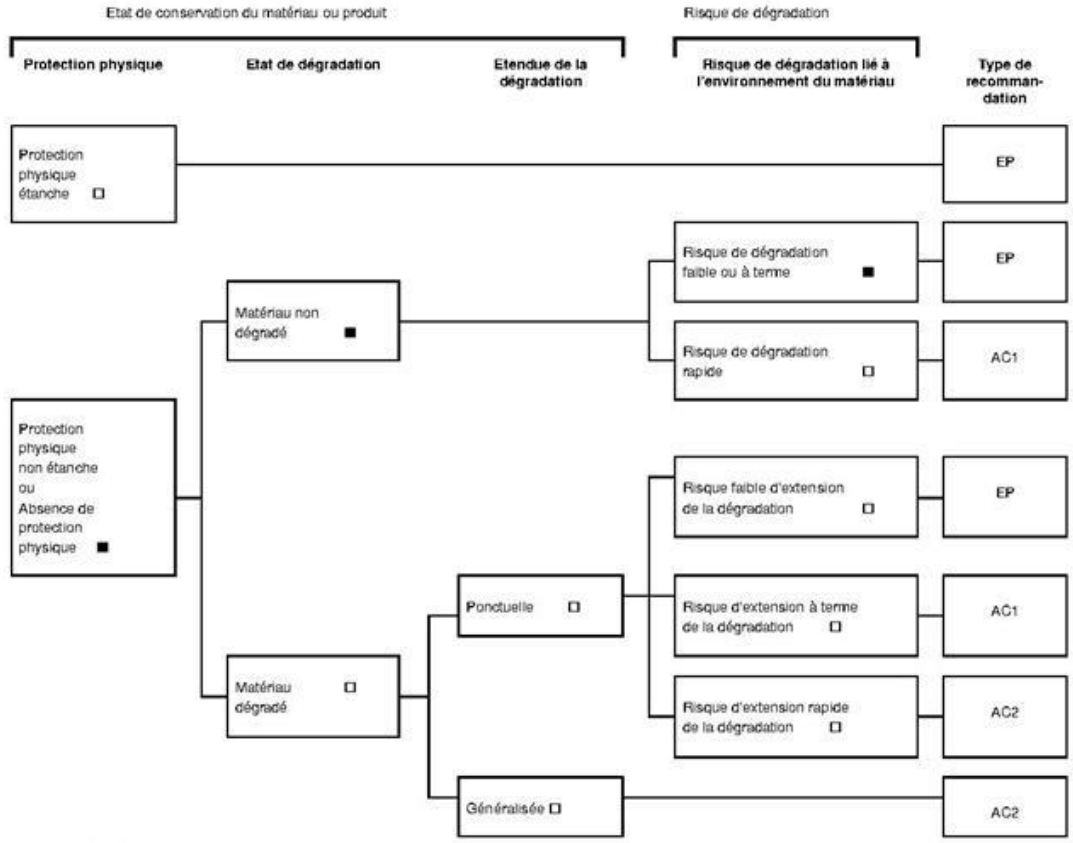
Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Grille d'analyse des composants de la liste B et de la liste C

GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION ET RISQUE DE DEGRADATION DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Conduit de fluide (air) $_{H0}$	en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture	Localisation	Niveau -1
		Zone homogène	Local 125
Echantillon n°	sans objet		



Auteur GUEGUEN Michel Date 06/11/2014

Commentaires :

EP : Evaluation périodique du matériau ou produit,
AC1 : Action corrective de premier niveau (remise en état limitée du matériau ou produit)
AC2 : Action corrective de second niveau (matériau ou produit à protéger contre toute agression ou dégradation)

Grille d'évaluation annexe à l'arrêté du 12/12/2012 relatif aux matériaux de la liste B

ANNEXES P 15 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

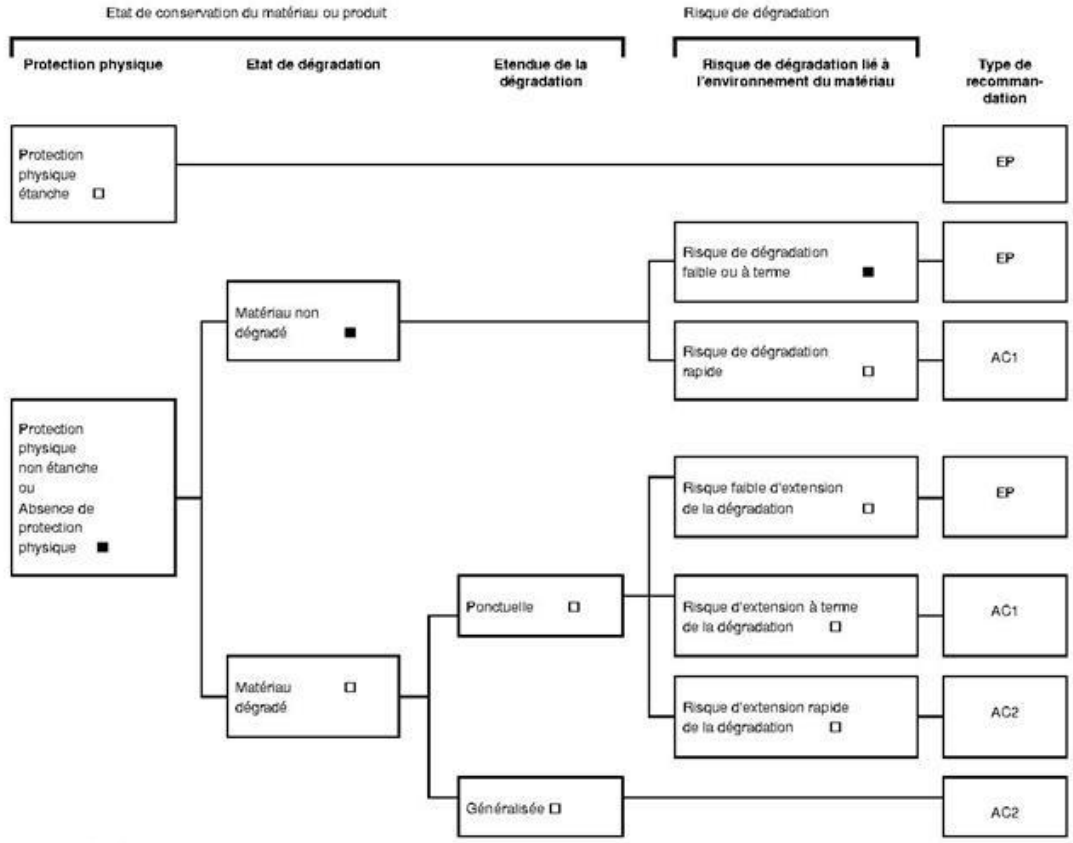
Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Grille d'analyse des composants de la liste B et de la liste C

GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION ET RISQUE DE DEGRADATION DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Conduit de fluide (air) $_{t2}$	en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture	Localisation	Niveau -2
		Zone homogène	Sanitaires face au local 18
Echantillon n°	sans objet		



Auteur GUEGUEN Michel Date 06/11/2014

Commentaires :

EP : Evaluation périodique du matériau ou produit,
AC1 : Action corrective de premier niveau (remise en état limitée du matériau ou produit)
AC2 : Action corrective de second niveau (matériau ou produit à protéger contre toute agression ou dégradation)

Grille d'évaluation annexe à l'arrêté du 12/12/2012 relatif aux matériaux de la liste B

ANNEXES P 16 / 20

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

SOCOTEC

Localisation : Rez de chaussée



Composant : Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)$_8$ *(a)*
en fibro-ciment posé au sol
Local électrique

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

SOCOTEC

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Localisation : Niveau -1



Composant : Conduit de fluide (air)$_{10}$ *(a)*
en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture
Local 125

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

SOCOTEC

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1

Localisation : Niveau -2



Composant : Conduit de fluide (air)$_{12}$ *(a)*
en fibro-ciment. Cheminant jusqu'en toiture
Sanitaires face au local 18

Bâtiment 209 - Technopôle Pointe du Diable - BP 70 - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/14/2797
Dossier : FAG4986/1



ANNEXES P 20 / 20

SOCOTEC
ZAC de Kergaradec III
180 rue de Kerervern
CS 70324
29806 BREST CEDEX 9
Tél : 02 98 41 44 94
Fax : 02 98 02 17 10
construction.brest@socotec.com

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513)** **29280 PLOUZANE**	N° dossier : 160616800000015/1 N° de canevas : BREST_2011 v2.05.02
Propriétaire	IFREMER Centre de Brest BP 70 29280 PLOUZANE	Réf. du rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Demandeur	IFREMER Centre de Brest BP 70 29280 PLOUZANE	Date(s) de visite 21/06/2016 Date de commande :

CONCLUSION

Notre visite a permis de localiser des matériaux contenant de l'amiante des listes A , B et C visés par les articles R 1334-20 et R 1334-21 du Code de la Santé Publique et les textes qui leur sont liés (en particulier arrêté du 12/12/2012 relatif aux composants des listes A et B) et l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage) :

- Plaques fibrociment en fermeture caniveaux en local 209.00.20.

a

Visite de l'ensemble des parties du bâtiment visées par les travaux.

Fait à : BREST Le : 04/07/2016	Auteur du rapport : ROBIC Daniel Certificat de compétence n°DTI/0801-004 délivré par SOCOTEC CERTIFICATION Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 9 pages et en annexe 11 photo(s) de composant, 1 plan(s), 11 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION 3 Avenue du centre Guyancourt CS 20732 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINE Cedex

SOCOTEC France - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 648 740 euros 542 016 654 RCS Versailles
Siège social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines - France - www.socotec.fr

Sommaire

1. Objet de la mission 3
1.1 Description précise de l'immeuble 3
1.2 Parties de l'immeuble 3
1.3 Description des travaux 3
2. Déroulement de la mission 4
2.1 Prestations réalisées : 4
2.2 Personnes présentes lors de la visite : 4
2.3 Informations complémentaires sur la visite 4
2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 4
2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC 4
2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission 5
3. Résultats détaillés du repérage 6
3.1 Composants contenant de l'amiante 6
3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle) 6
3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire) 6
3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 7
4. Autres composants repérés 8
4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante 8
4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante 8
4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse 8
5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement 9
6. ANNEXES 1

▶ 1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Autres
Bâtiment à ossature béton avec toiture terrasse.

1.2 Parties de l'immeuble

Rez de chaussée
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

1.3 Description des travaux

Aménagement du DATAMOR avec travaux sur cloisons, sol et plafonds en locaux 209.00.18, 209.00.18b, 209.00.020, 209.00.80, 209.00.83.

▶ 2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.
  - ☒ Laboratoire(s) d'analyse :
    1 : LEM Laboratoire Etude des Matériaux B.P. 192 67405 ILLKIRCH Cédex
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur :

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- ☒ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)
- ☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés
- ☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- ☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par les travaux
- ☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Néant

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Rez de chaussée	Plan des locaux

▶ 3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Rez de chaussée		
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)$_{12}$ *Plaques de fermeture caniveaux*	Local 209.00.20	Visuel (identification : Plaques fibrociment)

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

N 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Rez de chaussée		
Colle$_1$ *Dalle de sol (orange) + colle (jaune) + ragréage (gris)*	Local 209.00.18b	16W017029-001 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Colle$_5$ *Dalle de sol (orange) + colle (jaune) + matériau semi-dur de type ragréage (gris)*	Local 209.00.18b	16W017029-005 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Enduits projetés$_8$ *Matériau semi-dur (gris)*	Enduit façade extérieure bâtiment	16W017029-008 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Enduits projetés$_9$ *Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple (gris) ; matériau semi-dur (beige)*	Enduit façade extérieur bâtiment	16W017029-009 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Faux plafond$_7$ *Matériau fibreux de type isolant (jaune)*	Faux-plafond local 209.00.30	16W017029-007 / MOLP / LEM Laboratoire Etude des Matériaux

3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Joints de panneaux (doisons, gaines)$_6$ *Peinture (beige) + matériau semi-dur de type plâtre (blanc)*	Enduit plaque placoplâtre en local 209.00.30	16W017029-006 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Peinture ou enduit$_4$ *Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris)*	Peinture murale en local 209.00.18b	16W017029-004 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Revêtements bitumineux$_{10}$ *Matériau dur bitumineux de type enrobé*	Enrobé extérieur	16W017029-010 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Revêtements bitumineux$_{11}$ *Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (jaune)*	Revêtement d'étanchéité en toiture	16W017705-001 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Revêtements muraux en panneaux$_2$ *Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)*	Revêtement mural local 209.00.18b	16W017029-002 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux
Revêtements muraux en panneaux$_3$ *Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)*	Revêtement mural local 209.00.18b	16W017029-003 / META / LEM Laboratoire Etude des Matériaux

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant	Zone homogène	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

▶ 4. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

a 4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

N 4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Identité du composant	Zone homogène	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Identité du composant	Zone homogène	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

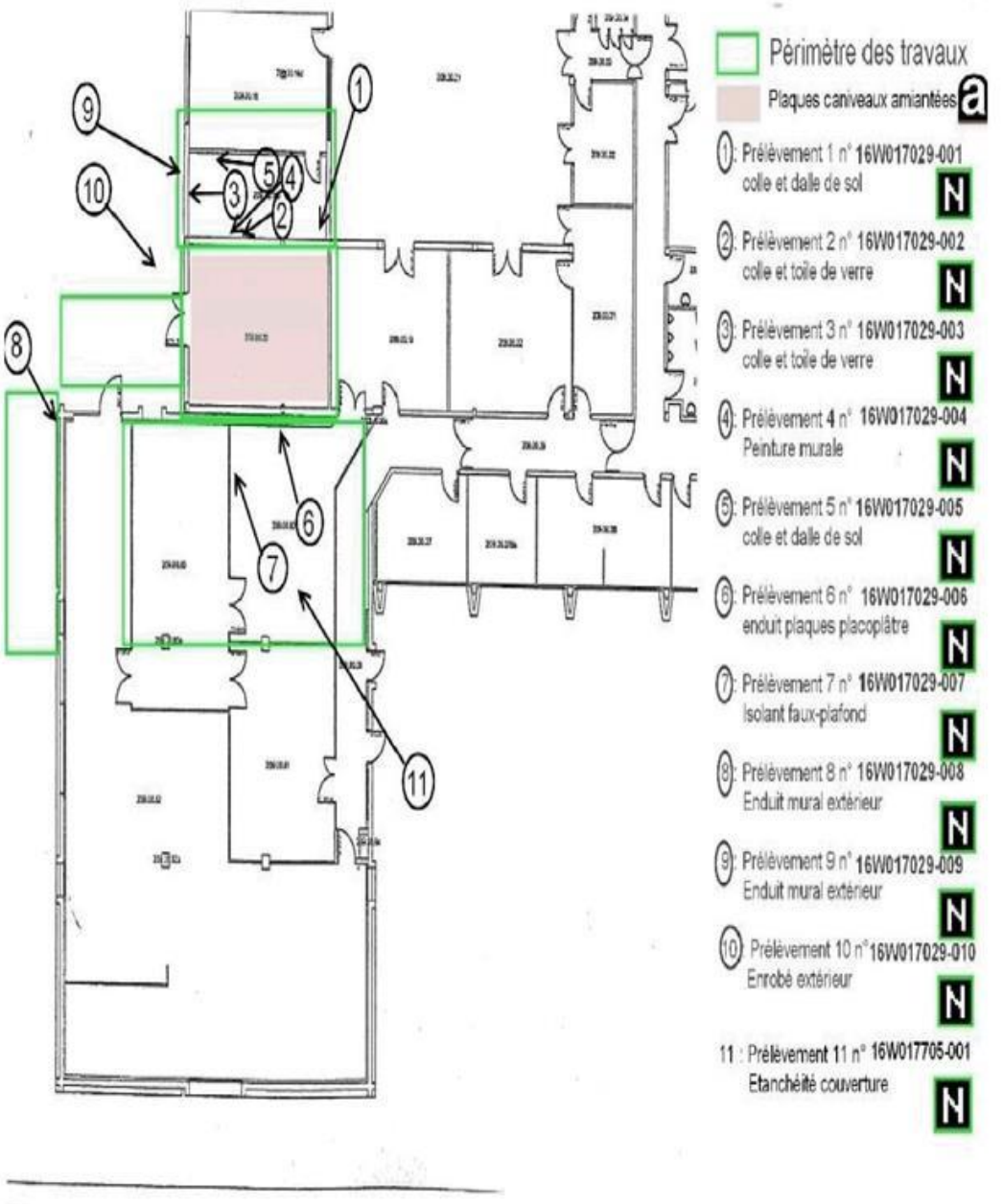
Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

▶ 6. ANNEXES

Rez de chaussée	Titre du plan : Plan des locaux



ANNEXES P 1 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Colle	1	Dalle de sol (orange) + colle (jaune) + ragréage (gris)	Local 209.00.18b	N
Colle	5	Dalle de sol (orange) + colle (jaune) + matériau semi-dur de type ragréage (gris)	Local 209.00.18b	N
Enduits projetés	8	Matériau semi-dur (gris)	Enduit façade extérieure bâtiment	N
Enduits projetés	9	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple (gris) ; matériau semi-dur (beige)	Enduit façade extérieur bâtiment	N
Faux plafond	7	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	Faux-plafond local 209.00.30	N
Joints de panneaux (cloisons, gaines)	6	Peinture (beige) + matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	Enduit plaque placoplâtre en local 209.00.30	N
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)	12	Plaques de fermeture caniveaux	Local 209.00.20	a
Peinture ou enduit	4	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	Peinture murale en local 209.00.18b	N
Revêtements bitumineux	10	Matériau dur bitumineux de type enrobé	Enrobé extérieur	N
Revêtements bitumineux	11	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (jaune)	Revêtement d'étanchéité en toiture	N
Revêtements muraux en panneaux	2	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	Revêtement mural local 209.00.18b	N
Revêtements muraux en panneaux	3	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	Revêtement mural local 209.00.18b	N

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Colle *Dalle de sol (orange) + colle (jaune) + ragréage (gris)* *Local 209.00.18b*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec ii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044524-01 Version du : 23/06/2016 10:36 Page 1/1
Dossier N° : 16W017029 Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	1 - Local 209.00.18 b -Dalles sol - Colle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (orange)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anais Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
2, Rue Pierre-Adolphe Bobierre CS 90822
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/bdb
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR49 529 294 092 SIRET 529 294 092 00016 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5507 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 3 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Colles *Dalle de sol (orange) + colle (jaune) + matériau semi-dur de type ragréage (gris)* *Local 209.00.18b*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044526-01 — Version du : 23/06/2016 10:36 — Page 1/1
Dossier N° : 16WD17029 — Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : — Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	5 - Local 209.00.18 b - Dalles sol - Colle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (orange)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) : matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anais Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 60827
Tél : +33 2 51 83 45 00 - Fax : +33 2 51 83 45 31 - Site Web : www.eurofins.fr/abo
SA Sous capital de 37 000 € TVA FR 46 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5807 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Enduits projetés8 *Matériau semi-dur (gris)* *Enduit façade extérieure bâtiment*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec II
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044531-01 Version du : 23/06/2016 10:36 Page 1/1
Dossier N° : 16W017029 Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	8 - Bâtiment 29 - Façade extérieure - Enduit	Matériau semi-dur (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anaïs Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre CS 90827
F-44308 Nantes FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 88 91 65 31 - Site Web : www.eurofins.fr/bdb
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5827 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Enduits projetés9 *Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple (gris) ; matériau semi-dur (beige)* *Enduit façade extérieur bâtiment*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec ii
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044532-01 Version du : 23/06/2016 10:36 Page 1/1
Dossier N° : 16W017029 Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	9 - Bâtiment 29 - Façade extérieure - Enduit	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple (gris) ; matériau semi-dur (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43.050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anaïs Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre-Adolphe Bobierre CS 90827
F-44308 Nantes CEDEX 3 FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 46 - Fax +33 3 88 91 85 91 - Site Web: www.eurofins-fr@ch
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5827
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 6 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Faux plafond *Matériau fibreux de type isolant (jaune)* *Faux-plafond local 209.00.30*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec II
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044530-01 Version du : 23/06/2016 10:36 Page 1/1
Dossier N° : 16W017029 Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007	7 - Local 209.00.30 - Faux plafond - Isolant	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anais Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre CS 90827
F-44308 Nantes FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 88 91 65 21 - Site Web : www.eurofins.fr/bdb
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5827 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 7 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines)$_6$ *Peinture (beige) + matériau semi-dur de type plâtre (blanc)* *Enduit plaque placoplâtre en local 209.00.30*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec II
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044529-01 Version du : 23/06/2016 10:36 Page 1/2
Dossier N° : 16W017029 Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	6 - Local 209.00.30 - Plaques placoplâtre - Enduit	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) en traces ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre-Adolphe Bobierre CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 46 - Fax +33 3 88 91 85 31 - Site Web: www.eurofins-btp.ch
S.A.S au capital de 37 000 € - TVA FR49 529 294 092 - SIRET 529 294 092 00018 - APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5827
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Peinture ou enduit4 *Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris)* *Peinture murale en local 209.00.18b*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec II
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044527-01 Version du : 23/06/2016 10:36 Page 1/1
Dossier N° : 16W017029 Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
004	4 - Local 209.00.18 b - - Peinture murale	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anais Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre-Adolphe Bobierre CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 46 - Fax +33 3 88 91 85 31 - Site Web: www.eurofins.fr/bh
S.A.S au capital de 37 000 € - TVA FR48 529 294 092 - SIRET 529 294 092 00018 - APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5827
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 9 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Revêtements bitumineux$_{10}$ *Matériau dur bitumineux de type enrobé* *Enrobé extérieur*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec II
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044533-01 Version du : 23/06/2016 10:36 Page 1/1
Dossier N° : 16W017029 Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	10 - Bâtiment 29 - Extérieur - Bitume	Matériau dur bitumineux de type enrobé	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anaïs Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre-Adolphe Bobierre CS 90827
F-44308 Nantes FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 45 - Fax +33 2 88 91 65 21 - Site Web : www.eurofins.fr/bth
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5827 Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 10 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Revêtements bitumineux[11] *Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (jaune)* *Revêtement d'étanchéité en toiture*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec II
180 rue de kerervern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-046337-01 Version du : 29/06/2016 12:06 Page 1/1
Dossier N° : 16W017706 Date de réception : 28/06/2016
Référence dossier : BREST - IFREMER - BATIMENT 29

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	1 - Toiture - Etanchéité	Matériau souple bitumineux (noir) : matériau de type mousse (jaune)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Pierre Belloeil
Technicien de Laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél. +33 2 51 83 45 46 - Fax +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/bch
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5827
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 11 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Revêtements muraux en panneaux2 *Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)* *Revêtement mural local 209.00.18b*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerarvern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044525-01 — Version du : 23/06/2016 10:36 — Page 1/1
Dossier N° : 16WD17029 — Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : — Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002	2 - Local 209.00.18 b - toile de verre - Colle	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anais Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre CS 80827
F-44308 Nantes FRANCE
Tél: +33 2 51 83 03 08 - Fax: +33 2 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins-lsh-ob
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-5827
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXES P 12 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Rez de chaussée	Composant : Revêtements muraux en panneaux3 *Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)* *Revêtement mural local 209.00.18b*

eurofins | Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Daniel ROBIC
zac de kergaradec iii
180 rue de kerarvern
29806 BREST CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-NS-044526-01 Version du : 23/06/2016 10:36 Page 1/1
Dossier N° : 16WD17029 Date de réception : 22/06/2016
Référence dossier : Affaire : BREST - IFREMER

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003	3 - Local 209.00.18 b - toile de verre - Colle	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Anais Lacoste
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre CS 80827
F-44308 Nantes FRANCE
Tél: +33 2 51 83 03 00 - Fax: +33 2 40 91 65 31 - Site Web: www.eurofins-lsh.fr
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-5807
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

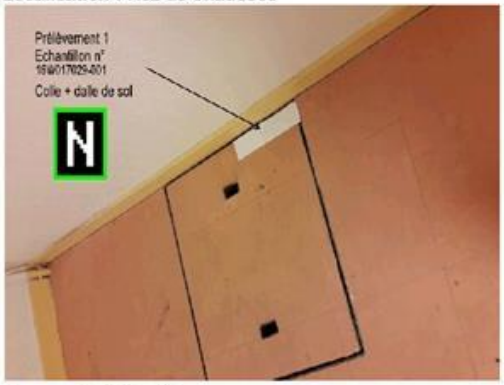
ANNEXES P 13 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

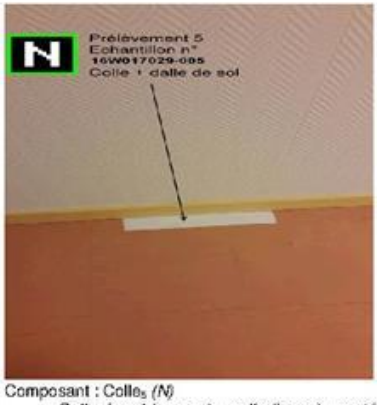
Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

Localisation : Rez de chaussée



Composant : Colle$_1$ *(N)*
Dalle de sol (orange) + colle (jaune) + ragréage (gris)
Local 209.00.18b



Composant : Colle$_5$ *(N)*
Dalle de sol (orange) + colle (jaune) + matériau semi-dur de type ragréage (gris)
Local 209.00.18b



Composant : Enduits projetés$_8$ *(N)*
Matériau semi-dur (gris)
Enduit façade extérieure bâtiment



Composant : Enduits projetés$_9$ *(N)*
Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple (gris) ; matériau semi-dur (beige)
Enduit façade extérieur bâtiment



Composant : Faux plafond$_7$ *(N)*
Matériau fibreux de type isolant (jaune)
Faux-plafond local 209.00.30



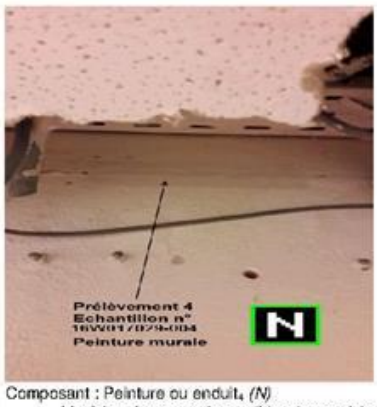
Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines)$_6$ *(N)*
Peinture (beige) + matériau semi-dur de type plâtre (blanc)
Enduit plaque placoplâtre en local 209.00.30

ANNEXES P 14 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

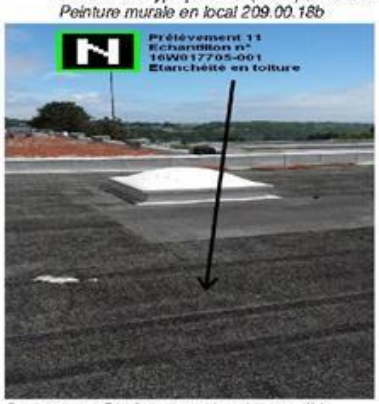
SOCOTEC



Composant : Peinture ou enduit$_4$ *(N)*
Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris)
Peinture murale en local 209.00.18b



Composant : Revêtements bitumineux$_{10}$ *(N)*
Matériau dur bitumineux de type enrobé
Enrobé extérieur



Composant : Revêtements bitumineux$_{11}$ *(N)*
Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (jaune)
Revêtement d'étanchéité en toiture



Composant : Revêtements muraux en panneaux$_2$ *(N)*
Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)
Revêtement mural local 209.00.18b



Composant : Revêtements muraux en panneaux$_3$ *(N)*
Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur (blanc)
Revêtement mural local 209.00.18b

ANNEXES P 15 / 16

Bâtiment Blaise Pascal (209 - 513) - 29280 PLOUZANE

Rapport : 16800/SPS/AMI/16/1587
Dossier : 160616800000015/1

SOCOTEC

SOCOTEC CERTIFICATION

CERTIFICAT N° DTI / 0801-004

Certifie par la présente que :

DANIEL ROBIC

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DÉBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	11/06/2013	10/06/2018
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	02/01/2013	01/01/2018

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

Directeur Général
de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

cofrac

Bureau Veritas Exploitation SAS
BREST
22 rue Amiral Romain Desfossés
29604 BREST Cedex France
Téléphone : 02 98 47 72 82
Mail : cyrille.beynard@bureauveritas.com

A l'attention de M. FARGNIER BENOIT
IFREMER
ZI DE LA POINTE DU DIABLE
1625 RTE DE SAINTE ANNE
CS 10070
29280 PLOUZANE

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 13/03/2020

Nom du site : TECHNOPOLE BREST IROISE - PTE DU DIABLE - BAT 209
Latitude : -4.598966
Longitude : 48.377624

Immeuble bâti objet du repérage :
BATIMENT 209
1625 ROUTE DE STE ANNE
29280 PLOUZANE

Numéro d'affaire : 8465350
Référence du rapport : 8465350/S1.3.2.R
Rédigé le : 27/05/2020
Par l'opérateur de repérage : Cyrille BEYNARD
Date de la commande : 13/03/2020



Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Parc d'Affaires, Espace Performance -Bât K- 35760 SAINT GREGOIRE Certificat n° CPDI2390

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	17/01/2019	16/01/2024
Amiante avec mention	17/01/2019	16/01/2024

Ce rapport contient **21** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....5
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante....5
2.2. Obligation d'information....5

3. INFORMATIONS GENERALES....6
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....6
3.2. Intervenants....6
3.3. Opérateur(s) de repérage....6
3.4. Laboratoire(s)....6

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....7
4.1. Textes réglementaires....7
4.2. Méthodologie de la mission....7
4.3. Limites de la mission....7

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....9
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....9
5.2. Conditions de visite....9

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....10
6.1. Résultats détaillés....10
6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante....12

7. ANNEXES....12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....12
7.2. Croquis de repérage....13
7.3. Photos....15
7.4. Attestation d'assurance....17
7.5. Certificat de compétence....18
7.6. Rapports d'essais de laboratoire....19

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
209.01.01 : - reprise des murs, des sols et des plafonds - changement des fenêtres 209.00.61 et 209.00.60 : - changement des fenêtres

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment chassis aluminium), Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure, Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Plaques de fibres-ciment (alléges, coffres, etc.), Peintures décoratives
Murs et cloisons maçonnés	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu, Fourreaux (carton, fibres-ciment)
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (paillletées, goutelettes,.), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes
Plafonds	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Panneaux collés, vissés ou cloués, Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), Bandes calicot, Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (paillletées, goutelettes,.), Résines, Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage, Joint de dilatation
Faux plafonds	Panneaux et plaques, Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux, Pare vapeur, Isolants posés dans le plenum au-dessus du panneau de faux-plafond, Ecrans de contonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :

209.01.01, 209.00.61 et 209.00.60

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus				
N°MPCA	**Localisation**	**Ouvrage**	**Matériau ou produit**	**Description**
3	RDC / 209.00.61	Revêtement du mur	Colle de faïence	/
2	RDC / 209.00.61	Vitrage	Mastic	dur
2	RDC / 209.00.60	Vitrage	Mastic	dur
3	RDC / 209.00.60	Revêtement du mur	Colle de faïence	/
1	R+1 / 209.01.01	Vitrage	Mastic	dur
2	R+1 / 209.01.01	Vitrage	Mastic	dur

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: BATIMENT 209
1625 ROUTE DE STE ANNE
29280 PLOUZANE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
BATIMENT 209	Bureaux	Immeuble de travail <= 300 personnes	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	IFREMER M. BENOIT FARGNIER	ZI DE LA POINTE DU DIABLE 1625 RTE DE SAINTE ANNE CS 10070 29280 PLOUZANE	0687721826 0146482277 benoit.fargnier@ifremer.fr
Propriétaire	IFREMER M. BENOIT FARGNIER	ZI DE LA POINTE DU DIABLE 1625 RTE DE SAINTE ANNE CS 10070 29280 PLOUZANE	0687721826 0146482277 benoit.fargnier@ifremer.fr
Pas d'accompagnateur	/	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79018467500425	Cyrille Beynard	I.Cert	CPDI2390	17/01/2019	16/01/2024

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
CARSO-LSEHL	1-1531	4, Avenue Jean MoulinCS 30228 69633 VENISSIEUXFRANCE	33 (0)4 72 76 16 16

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
- de sondages,
- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer

un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 13/03/2020

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Aucun document nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

5.2. Conditions de visite

Absence d'accompagnement par une personne préalablement désignée par le donneur d'ordre
Absence de documents décrivant les ouvrages (plans, croquis)
Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage
Absence de communication par écrit des zones dans lesquelles sont réalisés les travaux et la nature de ceux-ci

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :
Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
RDC / 209.00.61	Revêtement du mur	Colle de faïence	/	P008	Résultat d'analyse	/	OUI
RDC / 209.00.61	Plafond	Faux plafond	/	P009	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / 209.00.61	Vitrage	Mastic	dur	idem P007	Résultat d'analyse	CHASSIS ALU	OUI
RDC / 209.00.61	Menuiserie extérieure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	mastic	idem P010	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / 209.00.61	Façade	Enduit	ciment	idem P011	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / 209.00.60	Vitrage	Mastic	dur	idem P007	Résultat d'analyse	CHASSIS ALU	OUI
RDC / 209.00.60	Revêtement du mur	Colle de faïence	/	idem P008	Résultat d'analyse	/	OUI
RDC / 209.00.60	Plafond	Faux plafond	/	idem P009	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / 209.00.60	Menuiserie extérieure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	mastic	idem P010	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / 209.00.60	Façade	Enduit	ciment	idem P011	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / 209.01.01	Revêtement de sol	Lé plastique	souple, AVEC COLLE ET RAGREAGE	P001	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / 209.01.01	Vitrage	Mastic	dur	P002	Résultat d'analyse	CHASSIS BOIS	OUI
R+1 / 209.01.01	Plancher	Coffrage perdu	béton	P003	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / 209.01.01	Mur	Coffrage perdu de mur	BETON PEINT	P004	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / 209.01.01	Plafond	Coffrage perdu	béton, PEINT	P005	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / 209.01.01	Mur	Coffrage perdu de mur	BETON PEINT	P006	Résultat d'analyse	/	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
R+1 / 209.01.01	Vitrage	Mastic	dur	P007	Résultat d'analyse	CHASSIS ALU	OUI
R+1 / 209.01.01	Menuiserie extérieure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	mastic	P010	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / 209.01.01	Façade	Enduit	ciment	P011	Résultat d'analyse	/	NON

6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante

N° MPCA	Ouvrage	Produit/matériau	Quantité estimée
1	Vitrage	Mastic	Surface : 0,38 m2
2	Vitrage	Mastic	Surface : 0,26 m2
3	Revêtement du mur	Colle de faïence	Surface : 9,35 m2

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS, toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
RDC / 209.00.61	/
RDC / 209.00.60	/
R+1 / 209.01.01	/

7.2. Croquis de repérage

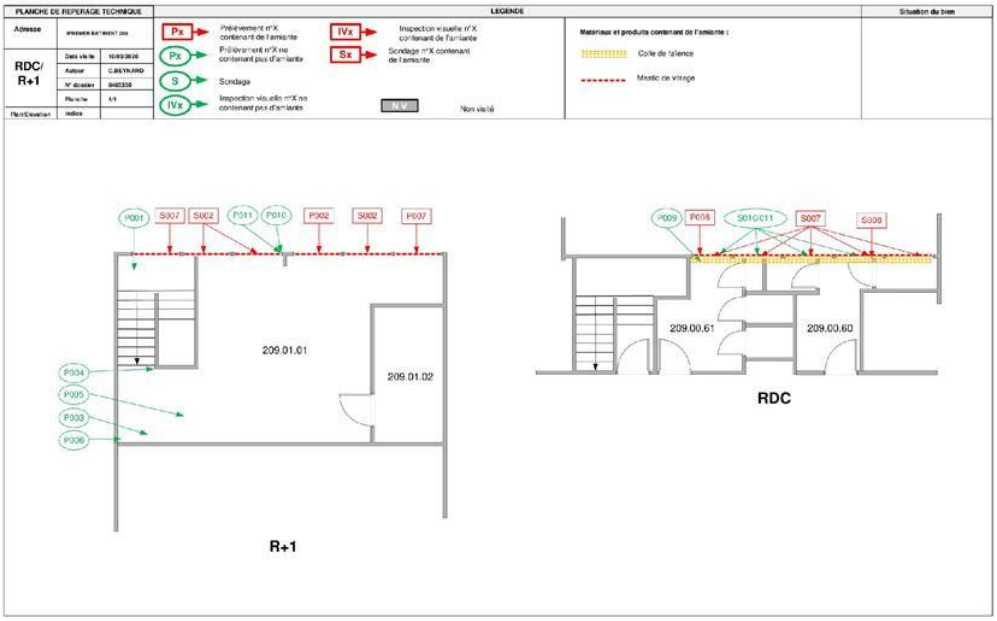


Planche de repérage *(la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BATIMENT 209	Adresse : 1625 ROUTE DE STE ANNE 29280 PLOUZANE	Localisation : RDC
Realise par : Cyrille BEYNARD	N° de planche : 1 / 1	

7.3. Photos



Prélèvement - P001 : R+1 / 209.01.01 - Lé plastique- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P002 : R+1 / 209.01.01 - Mastic - DE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P003 : R+1 / 209.01.01 - Coffrage perdu- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P004 : R+1 / 209.01.01 - Coffrage perdu de mur- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P005 : R+1 / 209.01.01 - Coffrage perdu- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P006 : R+1 / 209.01.01 - Coffrage perdu de mur- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P007 : R+1 / 209.01.01 - Mastic - DE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P008 : RDC / 209.00.61 - Colle de faïence- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P009 : RDC / 209.00.61 - Faux plafond- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P010 : R+1 / 209.01.01 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P011 : R+1 / 209.01.01 - Enduit- (Absence d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance

MSIG

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 **PARIS** – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux ; concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

La présente attestation valable du 01/01/2020 au 31/12/2020 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 12/12/2019

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire – 75009 Paris
Tél : 0 * 40 67 42 42 – Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence



Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI2390 Version 006

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BEYNARD Cyrille

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 17/01/2019 - Date d'expiration : 16/01/2024
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 17/01/2019 - Date d'expiration : 16/01/2024
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 12/08/2018 - Date d'expiration : 11/08/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 12/12/2014 - Date d'expiration : 11/12/2019
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 13/03/2015 - Date d'expiration : 12/03/2020

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 23/01/2019.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.i.cert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance Bât K 35760 Saint-Grégoire

CPEDIPR11 rev13

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

RAPPORT D'ANALYSE

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE ET DE FCR DANS LES MATERIAUX

Accréditation N°1-1551 PORTEE disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Edité le 19/05/2020

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Cyrille BEYNARD
22 rue Amiral Romain Desfossés
29604 BREST Cedex
FRANCE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Identification Dossier CARSO	**AMI20-4153**
Identification Dossier Client	151079476/7369564/S1/3/1_7369564/1/4
Contrat	AMIC17-3
Réceptionné le	05/05/2020
Site	

Nombre d'échantillon(s) du dossier : 11
Nombre d'échantillon(s) approuvé(s) : 11

Approuvé par : **Mickael CARREIRA**

Echantillon	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Nombre Préparation	Résultats	Cofrac
AMI2005-295-1	BV3EM7791 [Réf. prél : P001 R+1/ 209.01.01 Revêtement de sol] [Lé plastique souple/AVEC COLLE ET RAGREAGE]	matériau(x) plastifié(s) souple(s) beige(s) + matériau(x) granuleux dur(s) gris(es) + colle jaune(s) (indissociables)	META	1	amiante non détectée	#
AMI2005-296-1	BV3EM7792 [Réf. prél : P002 R+1/ 209.01.01 Vitrage] [Mastic dur]	matériau(x) granuleux dur(s) beige(s) + peinture(s) beige(s) (indissociables)	META	1	amiante détectée Chrysotile	#
AMI2005-297-1	BV3EM7793 [Réf. prél : P003 R+1/ 209.01.01 Plancher] [Coffrage perdu béton]	matériau(x) granuleux dur(s) gris(es) + peinture(s) gris(es) (indissociables)	META	1	amiante non détectée	#
AMI2005-298-1	BV3EM7794 [Réf. prél : P004 R+1/ 209.01.01 Mur] [Coffrage perdu de mur BETON PEINT]	matériau(x) granuleux dur(s) gris(es) + peinture(s) blanc(hes) (indissociables)	META	1	amiante non détectée	#
AMI2005-299-1	BV3EM7795 [Réf. prél : P005 R+1/ 209.01.01 Plafond] [Coffrage perdu béton/PEINT]	matériau(x) granuleux dur(s) gris(es) + peinture(s) blanc(hes) (indissociables)	META	1	amiante non détectée	#
AMI2005-300-1	BV3EM7796 [Réf. prél : P006 R+1/ 209.01.01 Mur] [Coffrage perdu de mur BETON PEINT]	matériau(x) granuleux dur(s) gris(es)/blanc(hes) + peinture(s) blanc(hes) (indissociables)	META	1	amiante non détectée	#

Société par action simplifiée au capital de 2 283 822,30 € - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B — N° TVA: FR 82 410 545 313
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin — CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Identification Dossier CARSO	**AMI20-4153**
Identification Dossier Client	1510797476/7369564/S1/3/1_7369564/1/4
Contrat	AMIC17-3
Réceptionné le	05/05/2020
Site	

Nombre d'échantillon(s) du dossier : 11
Nombre d'échantillon(s) approuvé(s) : 11

Approuvé par : **Mickael CARREIRA**

Echantillon	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Nombre Préparation	Résultats	Cofrac
AMI2005-301-1	BV3EM7797 [Réf. prél : P007 R+1/ 209.01.01 Vitrage] [Mastic dur]	matériau(x) granuleux dur(s) beige(s) + peinture(s) gris(es) (indissociables)	META	1	amiante détectée Chrysotile	#
AMI2005-302-1	BV3EM7798 [Réf. prél : P008 RDC/ 209.00.61 Revêtement du mur] [Colle de faience]	matériau(x) granuleux dur(s) gris(es)	META	1	amiante détectée Chrysotile	#
AMI2005-303-1	BV3EM7799 [Réf. prél : P009 RDC/ 209.00.61 Plafond] [Faux plafond]	bourre(s) fibreuse(s) jaune(s) poussiéreux(euses)	META	1	amiante non détectée	#
AMI2005-304-1	BV3EM7800 [Réf. prél : P010 R+1/ 209.01.01 Menuiserie extérieure] [Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure mastic]	matériau(x) granuleux dur(s) blanc(hes) + matériau(x) souple(s) blanc(hes) + peinture(s) blanc(hes) (indissociables)	META	1	amiante non détectée	#
AMI2005-305-1	BV3EM7801 [Réf. prél : P011 R+1/ 209.01.01 Façade] [Enduit ciment]	matériau(x) granuleux dur(s) gris(es) + peinture(s) gris(es) (indissociables)	META	1	amiante non détectée	#

META : Microscopie Electronique à Transmission Analytique réalisée selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
La limite de détection garantie de la méthode pour la détection et la récupération d'une fibre d'amiante dans le matériau est garantie à 0,1 % en masse.
Si Amiante non détecté, la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Mickael CARREIRA
Responsable adjoint de Laboratoire



Page 2 / 2

Société par action simplifiée au capital de 2 283 822,30 € - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B — N° TVA: FR 82 410 545 313
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin — CS 30226 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 78 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03

CABINET PATUREL
Diagnostics immobiliers

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : **2007053_p02**
Date du repérage : **20/07/2020**

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : ..... **TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété** Code postal, ville : . **29280 PLOUZANÉ** **Références cadastrales non communiquées**
Périmètre de repérage :	..... **BATIMENT**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	.....**BATIMENT** .....**Bureaux** .....**< 1997**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... **IFREMER CENTRE DE BRETAGNE** Adresse : ..... **TECHNOPOLE BREST IROISE** **CS 10070** **29280 PLOUZANE**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **IFREMER CENTRE DE BRETAGNE - M. LE BORGNE ERIC** Adresse : ..... **TECHNOPOLE BREST IROISE** **CS 10070** **29280 PLOUZANE**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	LAURENT PATUREL	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Obtention : 18/09/2017 Échéance : 17/09/2022 N° de certification : 8043551
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	LAURENT PATUREL	Opérateur de repérage et Gérant de la SARL CEBI	Bureau Veritas certification France – Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Obtention : 30/06/2017 Échéance : 17/09/2022 N° 8043551

Raison sociale de l'entreprise : **CABINET PATUREL - SARL CEBI** (Numéro SIRET : **452 669 393 00038)**
Adresse : **Eleusis 3 1 Rue Pierre et Marie Curie - 22190 - PLERIN**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **60096362 - 49 596 920 / 31-12-2020**

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 28/07/2020
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 35 pages

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détaillé en partie 5 du présent rapport)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Toiture terrasse - T7	Toutes	étanchéité neuve
Toiture terrasse - T8	Toutes	étanchéité neuve

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :... ITGA
Adresse : ..... Parc d'Affaires Edonia - batR - Rue de la Terre Adèle - CS 66862 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-5967

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02 Amiante

3.2.3 L'objectif de la mission

« Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux ».
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage*

Descriptif des travaux :
Réfection des étanchéités des toitures terrasses
Pour information épaisseurs des isolants relevés:
Isolation toiture terasse 4 ---> 4cm
Isolation toiture terasse 2---> 5cm
Isolation toiture terasse 1 ---> 7cm
Isolation toiture terasse 3--->7cm
Isolation toiture terasse 6 ---> 4cm

Descriptif des pièces visitées

Toiture terrasse - T1
Toiture terrasse - T2
Toiture terrasse - T3
Toiture terrasse - T4
Toiture terrasse - T5
Toiture terrasse - T6

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 07/07/2020
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 20/07/2020
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : M. LE BORGNE ERIC IFREMER CENTRE DE BRETAGNE

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.
Il est ici précisé que dans le cadre des missions amiante avant démolition réalisées par le Cabinet Paturel le repérage des réseaux enterrés et sous dallage n'est réalisé que par les regards accessibles sur les réseaux visibles. Le repérage de la totalité des réseaux enterrés n'est réalisé que sous condition de production par le Maître d'ouvrage d'un plan de recollement des réseaux et passage caméra.

MODE OPERATOIRE DIAGNOSTIC AMIANTE (En application de l'article R 4412-140 du Code du Travail)

4.4.1 Nature des interventions

L'activité exercée par le CABINET PATUREL - SARL CEBI est une activité de diagnostic consistant en la localisation des matériaux et produits contenant et susceptibles de contenir de l'amiante.
Trois types de mission sont réalisés par la SARL CEBI :

- le diagnostic amiante établi à l'occasion de la vente d'immeuble bâti avant le 1er Juillet 1997 conformément aux dispositions des articles L271-4 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;
- le dossier technique amiante réalisé en application des articles R1334-14 et suivants du Code de la Santé Publique ;
- les diagnostics amiante avant travaux et démolition conformément à l'article R1334-24 du Code de la Santé Publique.

Dans le cadre de l'établissement de ces diagnostics les opérateurs certifiés de la Sarl CEBI Cabinet Paturel sont amenés à réaliser des sondages et prélèvements sur des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour envoi en Laboratoire et analyse microscopique afin de déterminer la présence ou non d'amiante dans lesdits matériaux.

Il est précisé que les missions réalisées par les opérateurs du CABINET PATUREL - SARL CEBI sont exclusivement limitées à la réalisation de diagnostics à l'exclusion de toute mission de travaux de désamiantage relevant de la sous-section 3 du Code de la Santé Publique.

4.4.2 Les matériaux concernés

L'activité des opérateurs du Cabinet PATUREL consiste notamment à déterminer la présence ou l'absence d'amiante dans les matériaux et produits constitutifs des bâtiments, on considérera donc que l'ensemble des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et entrant dans la construction des immeubles bâtis avant le 1er Juillet 1997, est ici concernés. La liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique présente une liste non exhaustive des matériaux visés et sur lesquels les opérateurs du Cabinet PATUREL sont susceptibles d'intervenir.
Par ailleurs dans le cadre de ses missions le Cabinet PATUREL est également amené à se prononcer sur la présence d'amiante dans les matériaux situés à l'extérieur des constructions et notamment les enrobés de chaussée.

4.4.3 La fréquence et les modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement du processus mis en œuvre et du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle

Les opérateurs du Cabinet PATUREL Sarl CEBI en charge de la réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ont, par définition, une connaissance limitée de la présence ou non d'amiante dans les différentes parties des ouvrages concernées avant réalisation de leur mission, aussi est-il très difficile d'évaluer l'empoussièrement attendu et l'exposition aux fibres d'amiante des opérateurs en charge de la mission de repérage.

Ainsi afin de réaliser le contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle dans les processus de sondages et prélèvements décrits ci-dessous et mis en œuvre par les opérateurs du Cabinet PATUREL, il a été décidé de réaliser des mesure d'empoussièrement sur opérateur en situation de prélèvement sur le matériau le plus émissif au regard de la Campagne de mesures d'exposition aux fibres par microscopie électronique à transmission analytique (META) de Aout 2011 réalisé par l'INRS, à savoir l'enduit plâtre projeté de type Progypsol sur un chantier où le matériau amianté a été mis en évidence.
D'autre part afin de réaliser une mesure viable sur une durée d'un minimum de 30 min et conforme au protocole de mesure META et aux Normes NF X 43-050 et XP X 43-269, il a été décidé de réitérer plusieurs fois durant ces trente minutes l'action de prélèvement du matériau avec mise en sachet pour envoi en laboratoire et décontamination des outils. En effet en condition de diagnostic l'action de prélèvement d'un matériau pour envoi en Laboratoire réalisé par un opérateur ne prend en elle-même que quelques minutes après équipements de l'opérateur et mise en œuvre des équipements de protection collectives.
Pour évaluer et mesurer cet empoussièrement il a été fait appel au Laboratoire ITGA pour élaborer une stratégie de prélèvement sur opérateur.

Le rapport final RF R0222-14 du 11/4/2014 des mesurages des niveaux d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail « chantier test » réalisé par le laboratoire ITGA a été transmis au Médecin du Travail, à l'OPPBTP et la CARSAT.

4.4.4 Le descriptif des méthodes de travail et moyens techniques mis en œuvre

A / Les interventions du CABINET PATUREL - SARL CEBI sont réalisées dans des biens destinés à la transaction pour ce qui concerne les diagnostics amiante avant-vente conformément aux dispositions des articles L271-4 et suivants de code de la construction et de l'habitation et constitution des dossiers techniques amiante réalisé en application des articles R1334-14 et suivants du Code de la Santé Publique .Dans le cadre de cette prestation, seuls les matériaux des listes A et B de l'annexe 13-9 du CSP doivent faire l'objet de prélèvements et analyses. Avant sondages et prélèvements, les locaux concernés sont évacués en vue de minimiser les risques d'exposition.
Les méthodes de sondages et prélèvements décrites au paragraphe 4 du présent mode opératoire sont mises en œuvre en vue de limiter l'exposition à l'amiante des opérateurs, la contamination des locaux, du matériel et de l'environnement.

B / dans le cadre des missions de diagnostics amiante avant travaux ou démolition conformément à l'article R1334-24 du Code de la Santé Publique, les locaux doivent être vacants (vides de meuble et d'occupant) en application de la norme AFNOR NFX 46-020, avant toute intervention du CABINET PATUREL - SARL CEBI. Pour ces missions la méthode de prélèvement décrite au paragraphe 4 du présent mode opératoire est également mise en application.
Dans le cadre des missions de diagnostics amiante, seuls les opérateurs de repérage dûment certifiés sont susceptibles d'être exposés et bénéficient d'un suivi spécifique auprès de la médecine du travail (AIDAMT - PLERIN).

L'effectif du CABINET PATUREL - SARL CEBI est, aujourd'hui, composé de quatre opérateurs certifiés et ayant bénéficié d'une formation amiante conformément aux dispositions de la sous-section 4 du Code du travail:

- Monsieur LAURENT PATUREL (encadrement technique).
- Monsieur ETIENNE ROBIAL (encadrement technique).
- Monsieur CHRISTOPHE BRIDOU (encadrement technique).

Méthodes de prélèvement de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante :

Avant tout prélèvement sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante l'opérateur de repérage en charge de la mission choisit ses équipements de protection individuelle adaptés et assure la mise en œuvre d'équipements de protection collective adaptés propres à limiter l'empoussièrement des zones de prélèvement et la décontamination des surfaces à l'issu de celui-ci. Préalablement à chaque prélèvement susceptible de contenir de l'amiante, une décontamination préalable de la surface à prélever sera réalisée avec une lingette à usage unique pré-imprégnée Si l'opérateur a connaissance dans une zone d'un matériau amianté (ex : dalle de sol), une décontamination préalable de la surface suivante à prélever dans la même zone, sera réalisée avec une lingette à usage unique pré-imprégnée :

- confinements locaux des zones (sac à manche) ;
- pour les prélèvements sur paroi mise en œuvre d'un sac déchet scotché à la paroi sous le point de prélèvement ;
- protection des surfaces horizontales par film polyane ;
- dans toute les situations possibles prélèvement à l'humide avec imprégnation préalable du matériau à l'aide d'un surfactant et brumisation locale durant l'action de prélèvement.

Matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante non liées

- Flocage

→ en cas de présence d'une protection de surface :

- confinement local par sachet plastique ou sac à manche ;
- carottage à travers le sachet, à l'aide d'un outil permettant de ne pas disperser de fibre ;
- pulvérisation de surfactant sur l'outil durant l'opération.
- Aspiration à filtre absolu au point de prélèvement durant l'opération.

→ si la surface est friable :

- aspersion par une solution (surfactant) ;
- carottage avec pulvérisation de surfactant sur l'outil.
- Aspiration à filtre absolu au point de prélèvement durant l'opération.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

L'outil de carottage doit pénétrer toute l'épaisseur du revêtement.

- Calorifugeage

→ en cas de présence d'une protection de surface :
- confinement local par sachet plastique ou sac à manche ;
- carottage à travers le sachet.
- Aspiration à filtre absolu au point de prélèvement durant l'opération.

→ en cas de présence d'une protection métallique :
- Démontage de la protection en évitant de toucher au calorifugeage ;
- Utilisation si nécessaire des méthodes d'élimination des fibres (surfactant).

- autres matériaux

Exemples : faux-plafonds tendres, enduits tendres
- en fonction des risques de dispersion des fibres, on utilise les méthodes de suppression adaptées (imprégnation à l'aide d'un surfactant).
- découpe locale à l'aide d'un outil adapté (pince coupante, ciseaux, cutter ou emporte-pièce) ;
- Aspiration à filtre absolu au point de prélèvement durant l'opération.

Matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante liées

Exemples : dalles de sol, faux-plafonds durs, enduits durs (type Progypsol), plaques de toiture et bardage en fibre ciment, gaines et canalisations en fibre ciment.
- Imprégnation à l'aide d'un surfactant ;
- découpe locale à l'aide d'un outil adapté (sans outillage électrique) au travers d'un sachet plastique ;
- dans le cas des dalles de sol, prélever également un échantillon de colle ;
- Aspiration à filtre absolu au point de prélèvement durant l'opération.

Prélèvement surfacique

Les prélèvements surfaciques sont réalisés dans les locaux où la présence de matériaux contenant de l'amiante a été mise en évidence en vue de l'évaluation de la contamination des surfaces.
- Les lingettes utilisées sont des lingettes pré imprégnées de type lingette bébé
- Le prélèvement des poussières est réalisé au sol par essuyage, au moyen d'une lingette pré-humidifiée, d'une surface d'un dixième de mètre carré. La lingette pliée en deux est passée sur la surface deux fois dans les deux sens, en utilisant au fur et à mesure chaque face de la lingette.

Prélèvement enrobé de bitume

Les prélèvements d'enrobé de bitume sont réalisés par carottage à l'humide à l'aide d'une carotteuse autonome électrique branchée sur groupe électrogène permettant une grande liberté de déplacement à l'opérateur. Le diamètre de sonde est de 40mm la totalité de l'épaisseur de l'enrobé est prélevé jusqu'à la forme de support. Plusieurs analyses laboratoires peuvent être réalisées sur une seule et même carotte en cas en présence de couches hétérogènes. La sonde de prélèvement est décontaminée à l'eau à l'issu de chaque prélèvement.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

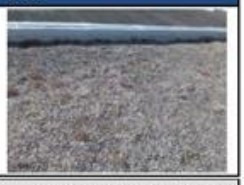
5. – Conclusion détaillée du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

ZPSO-001 : Partie plane : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T4; Toiture terasse - T5
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T4; Toiture terasse - T5	Partie plane : revêtement bitumineux	Partie plane : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P001	

ZPSO-002 : Partie plane : pare vapeur					Niveau : Toiture terasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T4; Toiture terasse - T5
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T4; Toiture terasse - T5	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P002	

ZPSO-005 : Relevé : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T4; Toiture terasse - T5
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T4; Toiture terasse - T5	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P003	

ZPSO-007 : Partie plane : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T2
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T2	Partie plane : revêtement bitumineux	Partie plane : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P005	

ZPSO-008 : Partie plane : pare vapeur					Niveau : Toiture terasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T2
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T2	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P006	

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

ZPSO-009 : Relevé : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T2
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T2	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P007	

ZPSO-010 : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes					Pièces : T2
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T2	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment	Présence d'amiante (sur jugement personnel de l'opérateur)		

ZPSO-011 : Partie plane : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T1
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T1	Partie plane : revêtement bitumineux	Partie plane : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P008	

ZPSO-012 : Partie plane : pare vapeur					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T1
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T1	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P009	

ZPSO-013 : Relevé : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T1
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T1	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P010	

ZPSO-014 : Partie plane : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T3
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T3	Partie plane : revêtement bitumineux	Partie plane : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P011	

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

ZPSO-015 : Partie plane : pare vapeur					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T3
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T3	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P012	

ZPSO-016 : Conduit de ventilation					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture					Pièces : T4
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T4	Conduit de ventilation	Conduit de ventilation en fibre ciment	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)		

ZPSO-017 : Relevé : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T3
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T3	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P013	

ZPSO-018 : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T6
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T6	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)	Partie plane : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P014	

ZPSO-019 : Partie plane : pare vapeur					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T6
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T6	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P015	

ZPSO-020 : Relevé : revêtement bitumineux					Niveau : Toiture terrasse
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					Pièces : T6
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T6	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	P016	

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

2 - Parois verticales extérieures et Façades
Sans objet

3 - Parois verticales intérieures
Sans objet

4 - Plafonds et faux plafonds
Sans objet

5 - Planchers et planchers techniques
Sans objet

6 - Conduits et accessoires intérieurs

ZPSO-003 : Conduit EP/EV/EU					Niveau : Toiture terasse
6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)					Pièces : T2; Toiture terasse - T4
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T2; Toiture terasse - T4	Conduit EP/EV/EU	Conduit EP en PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		

ZPSO-004 : Conduit					Niveau : Toiture terasse
6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)					Pièces : T1; Toiture terasse - T4; Toiture terasse - T6
Localisation	**Partie inspectée**	**Description**	**conclusion**	**N° Echantillon**	**Photo**
T1; Toiture terasse - T4; Toiture terasse - T6	Conduit	Conduit de ventilation en métal	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques
Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires
Sans objet

9 - Fondations et soubassements
Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers
Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 Août 2017
Sans objet

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02 — Amiante

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Fait à **Plérin**, le **20/07/2020**

Par : LAURENT PATUREL

Signature du représentant :
LAURENT PATUREL

7 - ANNEXES - Au rapport de mission de repérage n° 2007053_p02

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

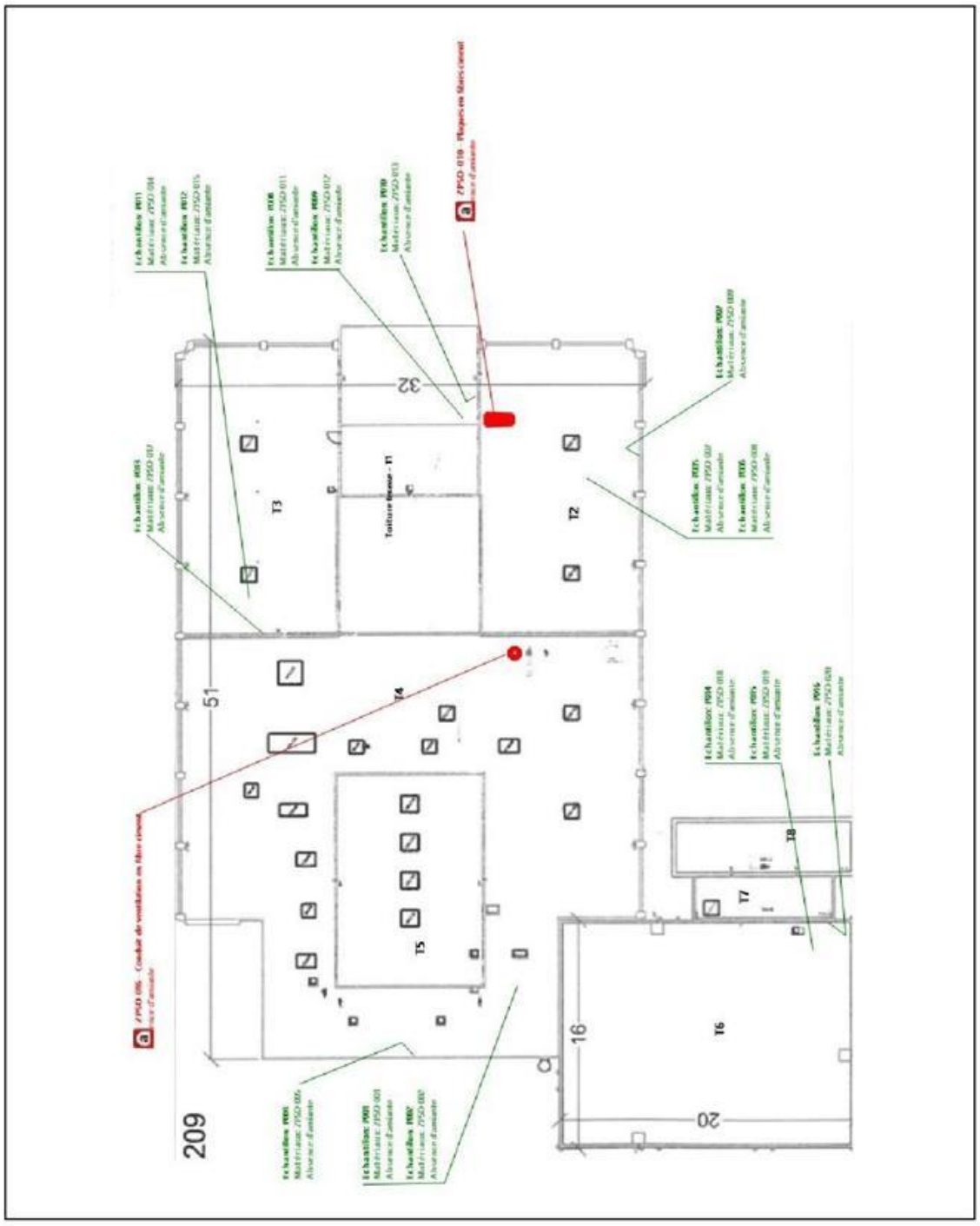
7.6 Autres documents annexés au présent rapport

7.7 Certifications techniciens – Attestations assurances

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et Echantillon	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2007053_p02 /ZPSO-001- P001	Toiture terasse - T4	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux	Partie plane : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55972 **Commentaires Laboratoire:** Peinture non séparable + matériau bitumineux noir + matériau fibreux beige avec poussières non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-002- P002	Toiture terasse - T4	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur **Ref Laboratoire:** IT072007-55973 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux + matériau blanc en faible quantité non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-005- P003	Toiture terasse - T4	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux **Commentaires prélèvement:** Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés ...) **Ref Laboratoire:** IT072007-55974 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux avec gravillons et aluminium:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-007- P005	Toiture terasse - T2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux	Partie plane : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55975 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux + matériau marron non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-008- P006	Toiture terasse - T2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur **Ref Laboratoire:** IT072007-55976 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-009- P007	Toiture terasse - T2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55977 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux avec aluminium:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-011- P008	Toiture terasse - T1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux	Partie plane : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55978 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux avec gravillons:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-012- P009	Toiture terasse - T1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur **Ref Laboratoire:** IT072007-55979 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux + matériau gris en faible quantité non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-013- P010	Toiture terasse - T1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55980 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux avec gravillons avec poussières:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-014- P011	Toiture terasse - T3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux	Partie plane : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55981 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux avec gravillons + matériau blanc non séparable + matériau mousse jaune non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Identifiant et Echantillon	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2007053_p02 /ZPSO-015-P012	Toiture terasse - T3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur **Ref Laboratoire:** IT072007-55982 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux + matériau gris en faible quantité non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-017-P013	Toiture terasse - T4	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55983 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux avec aluminium:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-018-P014	Toiture terasse - T6	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)	Partie plane : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55984 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux noir avec gravillons + matériau mousse jaune non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-019-P015	Toiture terasse - T6	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur **Ref Laboratoire:** IT072007-55985 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux noir + matériau fibreux jaune en faible quantité non séparable + matériau mousse jaune en faible quantité non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
2007053_p02 /ZPSO-020-P016	Toiture terasse - T6	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux	Relevé : revêtement bitumineux **Ref Laboratoire:** IT072007-55986 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux avec aluminium:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

Copie des rapports d'essais :

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55972 EN DATE DU 28/07/2020

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55972
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P001 - Partie plane : revetement bitumineux - Toiture terasse - T4
Description ITGA	Peinture / Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux beige avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 %en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Peinture non séparable + matériau bitumineux noir + matériau fibreux beige avec poussières non séparable	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55973 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55973
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P002 - Partie plane : pare vapeur - Toiture terasse - T4
Description ITGA	Matériau bitumineux / Matériau blanc en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux + matériau blanc en faible quantité non séparable	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55974 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55974
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P003 - Releve : revetement bitumineux - Toiture terasse - T4
Description ITGA	Matériau bitumineux avec gravillons et aluminium

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux avec gravillons et aluminium	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55975 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55975
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P005 - Partie plane : revetement bitumineux - Toiture terasse - T2
Description ITGA	Matériau bitumineux / Matériau marron

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux + matériau marron non séparable	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55976 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55976
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P006 - Partie plane : pare vapeur - Toiture terasse - T2
Description ITGA	Matériau bitumineux

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55977 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55977
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P007 - Releve : revetement bitumineux - Toiture terasse - T2
Description ITGA	Matériau bitumineux avec aluminium

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux avec aluminium	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55978 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55978
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P008 - Partie plane : revetement bitumineux - Toiture terasse - T1
Description ITGA	Matériau bitumineux avec gravillons

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux avec gravillons	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55979 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55979
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P009 - Partie plane : pare vapeur - Toiture terasse - T1
Description ITGA	Matériau bitumineux / Matériau gris en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux + matériau gris en faible quantité non séparable	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55980 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55980
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P010 - Releve : revetement bitumineux - Toiture terasse - T1
Description ITGA	Matériau bitumineux avec gravillons avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux avec gravillons avec poussières	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55981 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55981
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P011 - Partie plane : revetement bitumineux - Toiture terasse - T3
Description ITGA	Matériau bitumineux avec gravillons / Matériau blanc / Matériau mousse jaune

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

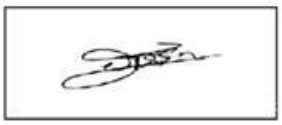
Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux avec gravillons + matériau blanc non séparable + matériau mousse jaune non séparable	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

IDTA 164 rev 18

Page 1 / 1

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55982 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55982
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P012 - Partie plane : pare vapeur - Toiture terasse - T3
Description ITGA	Matériau bitumineux / Matériau gris en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux + matériau gris en faible quantité non séparable	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55983 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55983
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P013 - Releve : revetement bitumineux - Toiture terasse - T4
Description ITGA	Matériau bitumineux avec aluminium

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux avec aluminium	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55984 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55984
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P014 - Partie plane : revetement bitumineux - Toiture terasse - T6
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons / Matériau mousse jaune

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux noir avec gravillons + matériau mousse jaune non séparable	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55985 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55985
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P015 - Partie plane : pare vapeur - Toiture terasse - T5
Description ITGA	Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux jaune en faible quantité / Matériau mousse jaune en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux noir + matériau fibreux jaune en faible quantité non séparable + matériau mousse jaune en faible quantité non séparable	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072007-55986 EN DATE DU 28/07/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
C.E.B.I
M. Laurent PATUREL
1 Rue Pierre et Marie Curie
Eleusis 3
22190 PLERIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0720-49201
Echantillon ITGA : IT072007-55986
Reçu au laboratoire le : 22/07/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2007053_p02_2020_07_20_1649_3961
Dossier client	2007053_p02 - TECHNOPOLE BREST IROISE - BAT 209 29280 PLOUZANE
Echantillon	P016 - Releve : revetement bitumineux - Toiture terasse - T6
Description ITGA	Matériau bitumineux avec aluminium

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau bitumineux avec aluminium	META (2) le 28/07/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02

Amiante

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
   c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
   Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
   a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
   Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
   b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
   c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
   En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02 — Amiante

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du
1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 – Annexes - Autres documents

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02 — Amiante

7.7 – Certifications techniciens et attestations assurances

BUREAU VERITAS Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Laurent PATUREL

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/09/2017	17/09/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/06/2017	29/06/2022
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	24/07/2018	23/07/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/10/2017	15/10/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/09/2017	17/09/2022

Date : 24/07/2018 Numéro de certificat : 8043551

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-plus

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION n°4-3087

Repérage Amiante - Travaux n° 2007053_p02 — Amiante

Attestation d'assurance

Allianz

Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :
SARL CEBI
ELEUSIS 3
1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
22190 PLERIN

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services
souscrit sous le N° 49596920 .

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :

- Diagnostic amiante avant vente, avant travaux et avant démolition
- Dossier technique amiante ;
- Diagnostic plomb avant vente, avant location et avant travaux
- Diagnostic de performance énergetique, vente, location, tertiaire , neuf
- Etat installation intérieure, électricité et gaz
- Mesurage ; (Loi Carrez et Loi Boutin)
- Certificat de décence ; (Loi SRU)
-Etat parasitaire ;

REG01328 - V1/18 - Création graphique Allianz

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 **au** 31/12/2020 .

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à CHAUNY , le 02/01/2020 .

Pour Allianz
(cachet et signature)

DAMIEN CARETTE

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 €

1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre
www.allianz.fr

Bureau Veritas Exploitation SAS
BREST
22 rue Amiral Romain Desfossés
29604 BREST Cedex France
Téléphone : 02 98 47 72 82
Mail : arnaud.jegouic@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. FARGNIER BENOIT
IFREMER
ZI DE LA POINTE DU DIABLE
CS 10070
29280 PLOUZANE

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 08/04/2019

Nom du site : IFREMER

Immeuble bâti objet du repérage :
BATIMENT 209
1625 RTE DE STE ANNE
29280 PLOUZANE

Numéro d'affaire : 7258714
Référence du rapport : 7258714/S1.1.3.R
Rédigé le : 16/04/2019
Par l'opérateur de repérage : Arnaud JEGOUIC
Date de la commande : 18/03/2019



Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 - Paris La Défense Certificat n° 8026739

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	12/04/2016	11/04/2021
Amiante avec mention	09/06/2017	11/04/2021

Ce rapport contient **25** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....4
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante....4
2.2. Obligation d'information....4

3. INFORMATIONS GENERALES....5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....5
3.2. Intervenants....5
3.3. Opérateur(s) de repérage....5
3.4. Laboratoire(s)....5

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....6
4.1. Textes réglementaires....6
4.2. Méthodologie de la mission....6
4.3. Limites de la mission....6

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....7
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....7
5.2. Conditions de visite....7

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....8
6.1. Résultats détaillés....8

7. ANNEXES....10
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....10
7.2. Croquis de repérage....11
7.3. Photos....13
7.4. Attestation d'assurance....15
7.5. Certificat de compétence....16
7.6. Rapports d'essais de laboratoire....17

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Reprise des sols, murs et plafonds pour création de bureaux

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrage
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Flocages, Plots de colle fixant les cloisons au mur, Bandes calicot, Enduit de jointoiement des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac, Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes
Plafonds	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Panneaux collés, vissés ou cloués, Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), Bandes calicot, Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Résines, Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage, Joint de dilatation
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Faux plafonds	Panneaux et plaques, Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux, Pare vapeur, Isolants posés dans le plenum au-dessus du panneau de faux-plafond, Ecrans de contonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :

  Suivant locaux listés en annexe "7.1. Parties d'immeuble bâti visitées"

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus			
Localisation	**Ouvrage**	**Matériau ou produit**	**Description**
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige + enduit ciment

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: BATIMENT 209
1625 RTE DE STE ANNE
29280 PLOUZANE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
BATIMENT 209	Bureaux	Immeuble de travail <= 300 personnes	non communiqué	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	IFREMER M. BENOIT FARGNIER	ZI DE LA POINTE DU DIABLE CS 10070 29280 PLOUZANE	0687721826 0146482277 benoit.fargnier@ifremer.fr
Propriétaire	IFREMER M. BENOIT FARGNIER	ZI DE LA POINTE DU DIABLE CS 10070 29280 PLOUZANE	0687721826 0146482277 benoit.fargnier@ifremer.fr
Accompagnateur	IFREMER Benoit FARGNIER	1625 RTE DE SAINTE ANNE 29280 PLOUZANE	0687721826 benoit.fargnier@ifremer.fr

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79018467500425	Arnaud JEGOUIC	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	8026739	12/04/2016	11/04/2021

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins LEM	1-1751	20, rue du KochersbergCS 50047 67701 SAVERNE CEDEX 1France	+33 3 88 02 14 35

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : article R4412-97

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
- de sondages,
- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 08/04/2019

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
LOCALISATION DETECTION AMIANTE AVANT TRAVAUX - 13/03/2019	Mail de M.Benoit FARGNIER du 13/03/2019 à 14:26	Programme des travaux
LOCALISATION DETECTION AMIANTE AVANT TRAVAUX - 13/03/2019	Mail de M.Benoit FARGNIER du 13/03/2019 à 14:26	Plan

5.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :
Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Poutre	Coffrage perdu	Absence de coffrage perdu en fibre-ciment	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Elément associé à la façade	Conduit de ventilation	Absence de conduit en fibre-ciment	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	P1	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Plancher	Colle non bitumineuse	jaune	P3	Résultat d'analyse	Localisation: Plot de plancher technique	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige + toile de verre + enduit ciment	P4	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Poutre	Peinture	Peinture orange	P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	P6	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige + enduit ciment	P7	Résultat d'analyse	/	OUI
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Plafond	Faux plafond	Parement motifs points et vagues, fibreux, format 60x60cm	P8	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	Idem P1	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	Idem P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement du mur	Peinture	Peinture orange	Idem P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	Idem P6	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	Idem P1	Résultat d'analyse	/	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	Idem P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Poutre	Peinture	Peinture orange	Idem P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	Idem P6	Résultat d'analyse	/	NON

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS, toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
NIVEAU S2 / 209.S2.06	/
NIVEAU S2 / 209.S2.07	/
NIVEAU S2 / 209.S2.09	/

7.2. Croquis de repérage

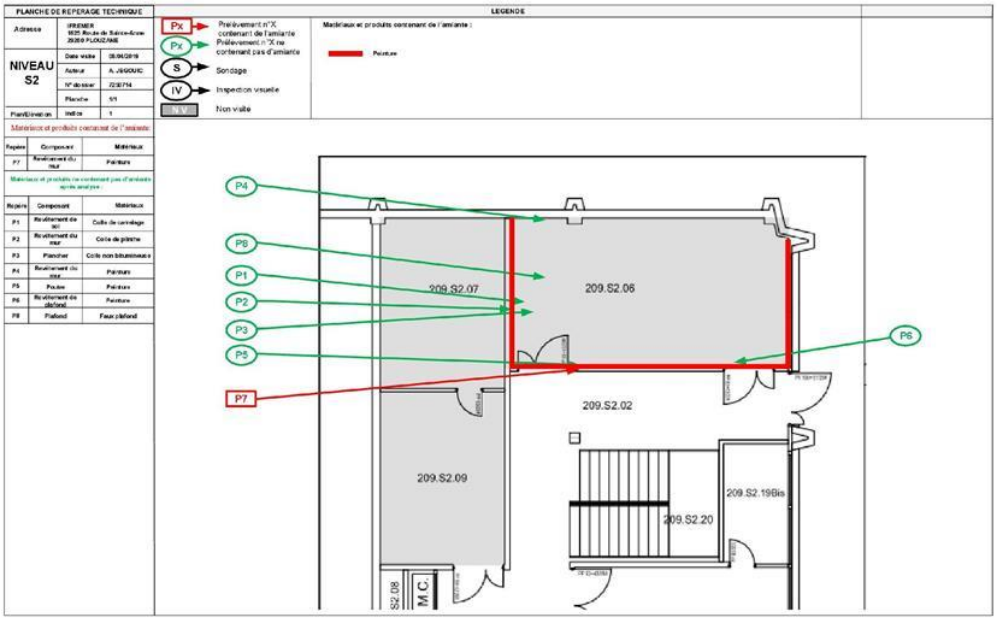


Planche de repérage *(la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BATIMENT 209	Adresse : 1625 RTE DE STE ANNE 29280 PLOUZANE	Localisation : NIVEAU S2
Realise par : Arnaud JEGOUIC	N° de planche : 1 / 1	

7.3. Photos



Prélèvement - P1 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle de carrelage - (Absence d'amiante)



Prélèvement - P2 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle de plinthe- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P3 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle non bitumineuse- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P4 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P5 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P6 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P7 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture-
(Présence d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210 16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG
65 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 [illegible] Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143682 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143682, APE 6512 Z
Siège social: An der Cosmeakarawane 11 27
50858 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Arnaud JEGOUIC

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/04/2016	11/04/2021
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/05/2017	11/04/2021

Date : 09/05/2017 Numéro de certificat : 8026739

Jacques MATILLON - Directeur Général

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0027

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036271-01 | Version du : 11/04/2019 15:41 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	BV3AT1126 Réf. prél : P1 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire)	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (noir) ; matériau dur (granulaire) (gris) (beige) ; matériau dur de type joint ciment (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036272-01 | Version du : 11/04/2019 15:41 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007 (1)	BV3AT1127 Réf. prél : P2 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Colle de plinthe - (Colle grise, plinthe beige format 10cm)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (noir) ; matériau dur (granulaire) (blanc) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) Un matériau de type joint ciment est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036273-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	BV3AT1128 Réf. prél : P3 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Plancher - Colle non bitumineuse - (jaune)	Matériau (marron) + (beige) en traces ; matériau de type colle (jaune) (marron)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036274-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	BV3AT1129 Réf. prél : P4 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige + toile de verre + enduit ciment)	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau dur (granulaire) (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036275-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	BV3AT1130 Réf. prél : P5 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Poutre - Peinture - (Peinture orange)	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) (clair) ; matériau dur (granulaire) (gris) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036276-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	BV3AT1131 Réf. prél : P6 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement de plafond - Peinture - (Peinture beige granuleuse)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036277-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
012 (1) (2)	BV3AT1132 Réf. prél : P7 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige + enduit ciment)	Matériau de type système d'enduit peinture (de différentes couleurs)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.
(2) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036278-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	BV3AT1133 Réf. prél : P8 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Plafond - Faux plafond - (Parement motifs points et vagues, fibreux, format 60x60cm)	Matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bureau Veritas Exploitation SAS
BREST
22 rue Amiral Romain Desfossés
29604 BREST Cedex France
Téléphone : 02 98 47 72 82
Mail : arnaud.jegouic@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. FARGNIER BENOIT
IFREMER
ZI DE LA POINTE DU DIABLE
CS 10070
29280 PLOUZANE

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 08/04/2019

Nom du site : IFREMER

Immeuble bâti objet du repérage :
BATIMENT 209
1625 RTE DE STE ANNE
29280 PLOUZANE

Numéro d'affaire : 7258714
Référence du rapport : 7258714/S1.1.3.rev1.R
Annule et remplace : 7258714/S1.1.3.R en date du 16/04/2019
Rédigé le : 29/04/2019
Par l'opérateur de repérage : Arnaud JEGOUIC
Date de la commande : 18/03/2019



Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 - Paris La Défense Certificat n° 8026739

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	12/04/2016	11/04/2021
Amiante avec mention	09/06/2017	11/04/2021

Ce rapport contient **29** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....4
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante....4
2.2. Obligation d'information....4

3. INFORMATIONS GENERALES....5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....5
3.2. Intervenants....5
3.3. Opérateur(s) de repérage....5
3.4. Laboratoire(s)....5

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....6
4.1. Textes réglementaires....6
4.2. Méthodologie de la mission....6
4.3. Limites de la mission....6

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....7
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....7
5.2. Conditions de visite....7

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....8
6.1. Résultats détaillés....8

7. ANNEXES....10
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....10
7.2. Croquis de repérage....11
7.3. Photos....13
7.4. Attestation d'assurance....16
7.5. Certificat de compétence....17
7.6. Rapports d'essais de laboratoire....18

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Reprise des sols, murs et plafonds pour création de bureaux

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrage
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Flocages, Plots de colle fixant les cloisons au mur, Bandes calicot, Enduit de jointoiement des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac, Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes
Plafonds	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Panneaux collés, vissés ou cloués, Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), Bandes calicot, Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Résines, Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage, Joint de dilatation
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Faux plafonds	Panneaux et plaques, Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux, Pare vapeur, Isolants posés dans le plenum au-dessus du panneau de faux-plafond, Ecrans de contonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :

  Suivant locaux listés en annexe "7.1. Parties d'immeuble bâti visitées"

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus			
Localisation	**Ouvrage**	**Matériau ou produit**	**Description**
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige + enduit ciment

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Remarque(s) complémentaire(s):

Le laboratoire conclue en une teneur en fibres d'amiante détectée proche de la limite de détection pour l'échantillon P7 (revêtement mural).
Des prélèvements complémentaires ont été réalisé sur chaque paroi de ce composant de la construction du local en question et se sont révélés négatifs, dont l'un au même emplacement que l'échantillon P7.
Nous pouvons donc à une pollution de l'échantillon P7.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: BATIMENT 209
1625 RTE DE STE ANNE
29280 PLOUZANE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
BATIMENT 209	Bureaux	Immeuble de travail <= 300 personnes	non communiqué	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	IFREMER M. BENOIT FARGNIER	ZI DE LA POINTE DU DIABLE CS 10070 29280 PLOUZANE	0687721826 0146482277 benoit.fargnier@ifremer.fr
Propriétaire	IFREMER M. BENOIT FARGNIER	ZI DE LA POINTE DU DIABLE CS 10070 29280 PLOUZANE	0687721826 0146482277 benoit.fargnier@ifremer.fr
Accompagnateur	IFREMER Benoit FARGNIER	1625 RTE DE SAINTE ANNE 29280 PLOUZANE	0687721826 benoit.fargnier@ifremer.fr

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79018467500425	Arnaud JEGOUIC	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	8026739	12/04/2016	11/04/2021

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins LEM	1-1751	20, rue du KochersbergCS 50047 67701 SAVERNE CEDEX 1France	+33 3 88 02 14 35

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : article R4412-97

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
- de sondages,
- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 08/04/2019

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
LOCALISATION DETECTION AMIANTE AVANT TRAVAUX - 13/03/2019	Mail de M.Benoit FARGNIER du 13/03/2019 à 14:26	Plan
LOCALISATION DETECTION AMIANTE AVANT TRAVAUX - 13/03/2019	Mail de M.Benoit FARGNIER du 13/03/2019 à 14:26	Programme des travaux

5.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :
Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Poutre	Coffrage perdu	Absence de coffrage perdu en fibre-ciment	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Elément associé à la façade	Conduit de ventilation	Absence de conduit en fibre-ciment	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	P1	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Plancher	Colle non bitumineuse	jaune	P3	Résultat d'analyse	Localisation: Plot de plancher technique	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige + toile de verre + enduit ciment	P4	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Poutre	Peinture	Peinture orange	P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	P6	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige + enduit ciment	P7	Résultat d'analyse	Nous pouvons conclure à une pollution de l'échantillon	OUI
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Plafond	Faux plafond	Parement motifs points et vagues, fibreux, format 60x60cm	P8	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige	P9	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Mur	Enduit	Enduit ciment	P9	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige	P10	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Mur	Enduit	Enduit ciment	P11	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige	P11	Résultat d'analyse	/	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	Idem P1	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	Idem P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement du mur	Peinture	Peinture orange	Idem P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	Idem P6	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	Idem P1	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	Idem P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Poutre	Peinture	Peinture orange	Idem P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	Idem P6	Résultat d'analyse	/	NON

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS, toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
NIVEAU S2 / 209.S2.06	/
NIVEAU S2 / 209.S2.07	/
NIVEAU S2 / 209.S2.09	/

7.2. Croquis de repérage

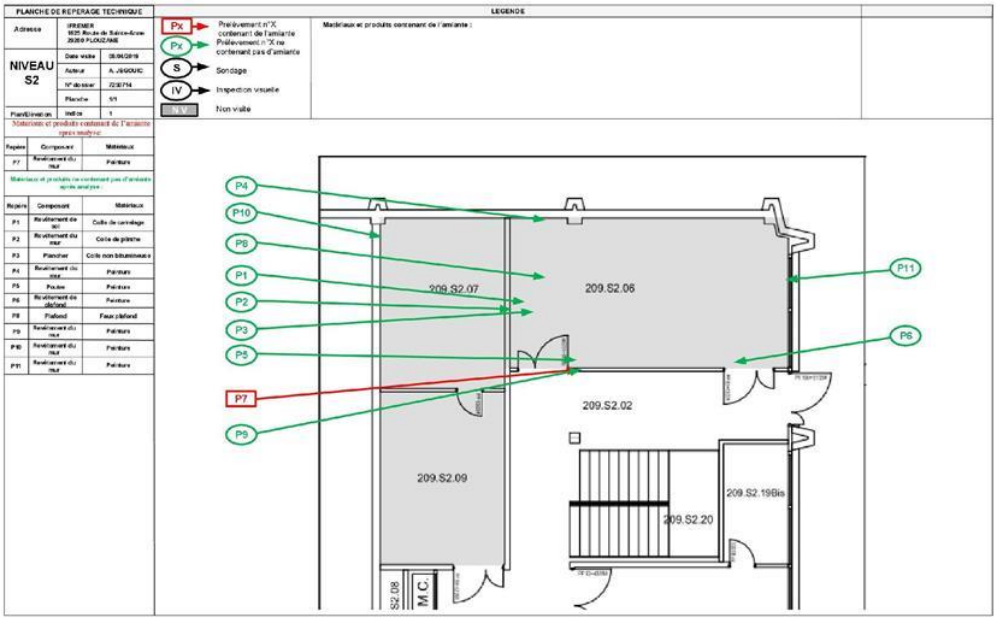


Planche de repérage *(la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BATIMENT 209	Adresse : 1625 RTE DE STE ANNE 29280 PLOUZANE	Localisation : NIVEAU S2
Realise par : Arnaud JEGOUIC	N° de planche : 1 / 1	

7.3. Photos



Prélèvement - P1 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle de carrelage - (Absence d'amiante)



Prélèvement - P2 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle de plinthe- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P3 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle non bitumineuse- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P4 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P5 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P6 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P7 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture-
(Présence d'amiante)



Prélèvement - P9 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P9 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P10 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Enduit, Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P10 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Enduit, Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P11 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture, Enduit-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P11 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture, Enduit- (Absence d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210 16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG
65 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 [illegible] Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143682 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143682, APE 6512 Z
Siège social: An der Dominikanerkirche 11 27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Arnaud JEGOUIC

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des missions de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/04/2016	11/04/2021
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/05/2017	11/04/2021

Date : 09/05/2017 Numéro de certificat : 8026739

Jacques MATILLON - Directeur Général

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0027

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036271-01 | Version du : 11/04/2019 15:41 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	BV3AT1126 Réf. prél : P1 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire)	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (noir) ; matériau dur (granulaire) (gris) (beige) ; matériau dur de type joint ciment (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036272-01 | Version du : 11/04/2019 15:41 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007 (1)	BV3AT1127 Réf. prél : P2 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Colle de plinthe - (Colle grise, plinthe beige format 10cm)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (noir) ; matériau dur (granulaire) (blanc) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) Un matériau de type joint ciment est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036273-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	BV3AT1128 Réf. prél : P3 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Plancher - Colle non bitumineuse - (jaune)	Matériau (marron) + (beige) en traces ; matériau de type colle (jaune) (marron)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036274-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	BV3AT1129 Réf. prél : P4 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige + toile de verre + enduit ciment)	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau dur (granulaire) (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036275-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	BV3AT1130 Réf. prél : P5 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Poutre - Peinture - (Peinture orange)	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) (clair) ; matériau dur (granulaire) (gris) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036276-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	BV3AT1131 Réf. prél : P6 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement de plafond - Peinture - (Peinture beige granuleuse)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036277-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
012 (1) (2)	BV3AT1132 Réf. prél : P7 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige + enduit ciment)	Matériau de type système d'enduit peinture (de différentes couleurs)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.
(2) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036278-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	BV3AT1133 Réf. prél : P8 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Plafond - Faux plafond - (Parement motifs points et vagues, fibreux, format 60x60cm)	Matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-042837-01 | Version du : 27/04/2019 2:58 | Page 1/1
Dossier N° : 19A016902 | Date de réception : 25/04/2019 | Date d'analyse : 25/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	BV3DT9894 Réf. prél : P9 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau de type peinture (rose) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair) ; matériau dur (granulaire) (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Lucile Florczak
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-042838-01 | Version du : 27/04/2019 2:58 | Page 1/1
Dossier N° : 19A016902 | Date de réception : 25/04/2019 | Date d'analyse : 25/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	BV3DT9895 Réf. prél : P10 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige) + Réf. prél : P9 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Mur - Enduit - (Enduit ciment)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Lucile Florczak
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-042839-01 | Version du : 27/04/2019 2:58 | Page 1/1
Dossier N° : 19A016902 | Date de réception : 25/04/2019 | Date d'analyse : 25/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	BV3DT9896 Réf. prél : P11 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige) + Réf. prél : P11 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Mur - Enduit - (Enduit ciment)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau de type peinture (rouge) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Lucile Florczak
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Bureau Veritas Exploitation SAS
BREST
22 rue Amiral Romain Desfossés
29604 BREST Cedex France
Téléphone : 02 98 47 72 82
Mail : arnaud.jegouic@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. FARGNIER BENOIT
IFREMER
ZI DE LA POINTE DU DIABLE
CS 10070
29280 PLOUZANE

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 08/04/2019

Nom du site : IFREMER

Immeuble bâti objet du repérage :
BATIMENT 209
1625 RTE DE STE ANNE
29280 PLOUZANE

Numéro d'affaire : 7258714
Référence du rapport : 7258714/S1.1.9.R
Rédigé le : 30/04/2019
Par l'opérateur de repérage : Arnaud JEGOUIC
Date de la commande : 18/03/2019



Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 - Paris La Défense Certificat n° 8026739

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	12/04/2016	11/04/2021
Amiante avec mention	09/06/2017	11/04/2021

Ce rapport contient **27** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....4

3. INFORMATIONS GENERALES....5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....5
3.2. Intervenants....5
3.3. Opérateur(s) de repérage....5
3.4. Laboratoire(s)....5

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....6
4.1. Textes réglementaires....6
4.2. Méthodologie de la mission....6
4.3. Limites de la mission....6

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....7
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....7
5.2. Conditions de visite....7

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....8
6.1. Résultats détaillés....8

7. ANNEXES....10
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....10
7.2. Croquis de repérage....11
7.3. Photos....13
7.4. Attestation d'assurance....15
7.5. Certificat de compétence....16
7.6. Rapports d'essais de laboratoire....17

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Reprise des sols, murs et plafonds pour création de bureaux

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrage
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Flocages, Plots de colle fixant les cloisons au mur, Bandes calicot, Enduit de jointoiement des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac, Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes
Plafonds	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Panneaux collés, vissés ou cloués, Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), Bandes calicot, Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Résines, Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage, Joint de dilatation
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Faux plafonds	Panneaux et plaques, Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux, Pare vapeur, Isolants posés dans le plenum au-dessus du panneau de faux-plafond, Ecrans de contonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :

  Suivant locaux listés en annexe "7.1. Parties d'immeuble bâti visitées"

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Remarque(s) complémentaire(s):

Le laboratoire conclue en une teneur en fibres d'amiante détectée proche de la limite de détection pour l'échantillon P7 (revêtement mural).
Des prélèvements complémentaires ont été réalisé sur chaque paroi de ce composant de la construction du local en question et se sont révélés négatifs, dont l'un au même emplacement que l'échantillon P7.
Nous pouvons donc à une pollution de l'échantillon P7.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: BATIMENT 209
1625 RTE DE STE ANNE
29280 PLOUZANE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
BATIMENT 209	Bureaux	Immeuble de travail <= 300 personnes	non communiqué	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	IFREMER M. BENOIT FARGNIER	ZI DE LA POINTE DU DIABLE CS 10070 29280 PLOUZANE	0687721826 0146482277 benoit.fargnier@ifremer.fr
Propriétaire	IFREMER M. BENOIT FARGNIER	ZI DE LA POINTE DU DIABLE CS 10070 29280 PLOUZANE	0687721826 0146482277 benoit.fargnier@ifremer.fr
Accompagnateur	IFREMER Benoit FARGNIER	1625 RTE DE SAINTE ANNE 29280 PLOUZANE	0687721826 benoit.fargnier@ifremer.fr

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79018467500425	Arnaud JEGOUIC	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	8026739	12/04/2016	11/04/2021

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins LEM	1-1751	20, rue du KochersbergCS 50047 67701 SAVERNE CEDEX 1France	+33 3 88 02 14 35

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : article R4412-97

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
- de sondages,
- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 08/04/2019

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
LOCALISATION DETECTION AMIANTE AVANT TRAVAUX - 13/03/2019	Mail de M.Benoit FARGNIER du 13/03/2019 à 14:26	Programme des travaux
LOCALISATION DETECTION AMIANTE AVANT TRAVAUX - 13/03/2019	Mail de M.Benoit FARGNIER du 13/03/2019 à 14:26	Plan

5.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :
Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Poutre	Coffrage perdu	Absence de coffrage perdu en fibre-ciment	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Elément associé à la façade	Conduit de ventilation	Absence de conduit en fibre-ciment	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	P1	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Plancher	Colle non bitumineuse	jaune	P3	Résultat d'analyse	Localisation: Plot de plancher technique	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige + toile de verre + enduit ciment	P4	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Poutre	Peinture	Peinture orange	P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	P6	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Plafond	Faux plafond	Parement motifs points et vagues, fibreux, format 60x60cm	P8	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige	P9	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Mur	Enduit	Enduit ciment	P9	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige	P10	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Mur	Enduit	Enduit ciment	P11	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.06	Revêtement du mur	Peinture	Peinture beige	P11	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	Idem P1	Résultat d'analyse	/	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	Idem P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement du mur	Peinture	Peinture orange	Idem P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.07	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	Idem P6	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement de sol	Colle de carrelage	Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire	Idem P1	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement du mur	Colle de plinthe	Colle grise, plinthe beige format 10cm	Idem P2	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Poutre	Peinture	Peinture orange	Idem P5	Résultat d'analyse	/	NON
NIVEAU S2 / 209.S2.09	Revêtement de plafond	Peinture	Peinture beige granuleuse	Idem P6	Résultat d'analyse	/	NON

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS, toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
NIVEAU S2 / 209.S2.06	/
NIVEAU S2 / 209.S2.07	/
NIVEAU S2 / 209.S2.09	/

7.2. Croquis de repérage

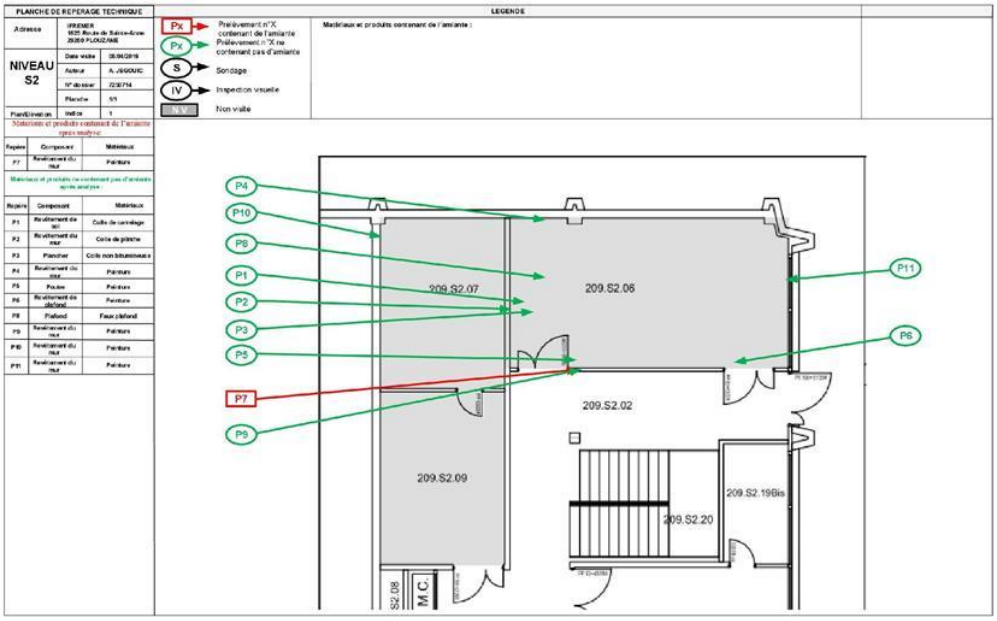


Planche de repérage *(la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BATIMENT 209	Adresse : 1625 RTE DE STE ANNE 29280 PLOUZANE	Localisation : NIVEAU S2
Realise par : Arnaud JEGOUIC	N° de planche : 1 / 1	

7.3. Photos



Prélèvement - P1 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle de carrelage - (Absence d'amiante)



Prélèvement - P2 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle de plinthe- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P3 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Colle non bitumineuse- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P4 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P5 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P6 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P9 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P9 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P10 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Enduit, Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P10 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Enduit, Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P11 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture, Enduit-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P11 : NIVEAU S2 / 209.S2.06 - Peinture, Enduit-
(Absence d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210 16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG
65 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 [illegible] Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143682 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143682, APE 6512 Z
Siège social: An der Gümmerei 11 27
50858 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Arnaud JEGOUIC

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des missions de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/04/2016	11/04/2021
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/05/2017	11/04/2021

Date : 09/05/2017 Numéro de certificat : 8026739

Jacques MATILLON - Directeur Général

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0027

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-042837-01 | Version du : 27/04/2019 2:58 | Page 1/1
Dossier N° : 19A016902 | Date de réception : 25/04/2019 | Date d'analyse : 25/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	BV3DT9894 Réf. prél : P9 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau de type peinture (rose) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair) ; matériau dur (granulaire) (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Lucile Florczak
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-042838-01 | Version du : 27/04/2019 2:58 | Page 1/1
Dossier N° : 19A016902 | Date de réception : 25/04/2019 | Date d'analyse : 25/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	BV3DT9895 Réf. prél : P10 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige) + Réf. prél : P9 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Mur - Enduit - (Enduit ciment)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Lucile Florczak
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-042839-01 | Version du : 27/04/2019 2:58 | Page 1/1
Dossier N° : 19A016902 | Date de réception : 25/04/2019 | Date d'analyse : 25/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	BV3DT9896 Réf. prél : P11 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige) + Réf. prél : P11 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Mur - Enduit - (Enduit ciment)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau de type peinture (rouge) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Lucile Florczak
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036271-01 | Version du : 11/04/2019 15:41 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	BV3AT1126 Réf. prél : P1 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (Colle grise, carrelage beige/gris format rectangulaire)	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (noir) ; matériau dur (granulaire) (gris) (beige) ; matériau dur de type joint ciment (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036272-01 | Version du : 11/04/2019 15:41 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007 (1)	BV3AT1127 Réf. prél : P2 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Colle de plinthe - (Colle grise, plinthe beige format 10cm)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (noir) ; matériau dur (granulaire) (blanc) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) Un matériau de type joint ciment est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036273-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	BV3AT1128 Réf. prél : P3 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Plancher - Colle non bitumineuse - (jaune)	Matériau (marron) + (beige) en traces ; matériau de type colle (jaune) (marron)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036274-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	BV3AT1129 Réf. prél : P4 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement du mur - Peinture - (Peinture beige + toile de verre + enduit ciment)	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau dur (granulaire) (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036275-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	BV3AT1130 Réf. prél : P5 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Poutre - Peinture - (Peinture orange)	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) (clair) ; matériau dur (granulaire) (gris) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036276-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	BV3AT1131 Réf. prél : P6 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Revêtement de plafond - Peinture - (Peinture beige granuleuse)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur ARNAUD JEGOUIC
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-036278-01 | Version du : 11/04/2019 15:42 | Page 1/1
Dossier N° : 19A014187 | Date de réception : 09/04/2019 | Date d'analyse : 10/04/2019
Référence Dossier :
1510797476/7258714/S1/1/1_7258714/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	BV3AT1133 Réf. prél : P8 NIVEAU S2/ 209.S2.06/Plafond - Faux plafond - (Parement motifs points et vagues, fibreux, format 60x60cm)	Matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS